

E.-L. GUERNIER

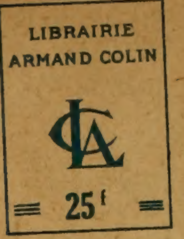
L'AFRIQUE

CHAMP D'EXPANSION DE L'EUROPE

Avec 14 cartes et graphiques



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, PARIS


LIBRAIRIE
ARMAND COLIN
25 f

E.-L. GUERNIER
Ancien membre du Conseil du Gouvernement du Protectorat du Maroc
Professeur d'Économie politique à l'Institut des Hautes Études Marocaines

L'AFRIQUE

CHAMP D'EXPANSION DE L'EUROPE

Avec 14 cartes et graphiques



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

1933

A LYAUTEY l'Africain,

Maréchal de France
Bâtisseur de villes
Rénovateur d'Empires,

je dédie respectueusement ces lignes,
en souvenir de ma modeste collaboration
sur la terre marocaine
et en témoignage
de mon inaltérable dévouement.

E.-L. G.

AVANT-PROPOS

Ce livre paraît un an après que l'Exposition Coloniale Internationale de Paris (1931) aura fermé ses portes.

Cette manifestation aura, pendant six mois, ébloui le monde, non seulement par la grandeur de l'œuvre réalisée, grâce au maréchal Lyautey qui aura mis en évidence la fécondité du génie civilisateur des peuples européens auprès de races moins évoluées, mais encore par la splendeur et l'infinie diversité des richesses accumulées.

Et cela est la grande leçon de l'Exposition Coloniale, conforme aux grands principes colonisateurs du maréchal Lyautey : la colonisation, prise dans son sens d'autrefois, c'est-à-dire synonyme de conquête, d'exploitation désordonnée des êtres et des choses à la façon des premiers conquistadores partant à l'assaut d'un Eldorado, a perdu toute espèce de sens si ce n'est toutefois pour certains économistes en chambre qui se refusent encore à voir l'évidence.

La colonisation d'aujourd'hui est la synthèse d'une œuvre morale et hautement civilisatrice : l'élévation graduelle du *standing* de vie des races non évoluées, — et d'une œuvre non moins humaine : le maintien, sinon l'amélioration constante des conditions de vie d'une Europe au travail.

Il ne s'agit plus de conquête, de prise de possession ; il ne s'agit plus de prendre, de s'approprier, de confisquer, d'exploiter ni les hommes ni les choses pour une satisfaction immédiate et éphémère.

Il ne s'agit pas davantage d'assimiler, de confondre des races essentiellement distinctes.

Il s'agit, au contraire, de respecter les statuts politiques et sociaux là où ils existent : bien mieux, de les consolider pour donner plus de force aux constitutions et, partant, aux organisations sociales et aux individus.

Il s'agit, avant tout et par dessus tout, d'apporter la paix, la sécurité et la justice, base fondamentale de toute civilisation, dans le respect des traditions, des croyances, des institutions, des monuments et des hommes.

L'état statique d'un peuple étant ainsi consolidé, il s'agit d'apporter à ce peuple une meilleure condition de vie, en met-

tant à sa disposition ce que vingt siècles de travail et de méditation ont procuré aux civilisations aryennes : un allègement aux souffrances physiques en organisant la lutte contre la maladie, les épidémies et la mort ; un habitat meilleur contre les rigueurs d'un climat inclément ; une moralité plus haute par une élévation lente et graduelle de son intelligence, de son esprit et de son cœur ; une meilleure condition de vie matérielle en apportant, après un choix judicieux, tout ce que la science moderne, la vapeur et l'électricité ont enfanté pour adoucir la vie.

Ceux qui douteraient de l'efficacité d'une telle action coloniale, qu'ils se rappellent les résultats magiques mis en lumière dans les différents pavillons des Puissances à l'Exposition Coloniale ; qu'ils relisent les statistiques publiées, et ils seront troublés par l'immensité de l'œuvre accomplie : abaissement du taux de la mortalité, élévation graduelle de la natalité ; multiplicité étonnante des hôpitaux, des maternités et des dispensaires, des infirmeries dans les coins les plus reculés des domaines coloniaux européens ; diffusion infinie de l'enseignement par la création d'écoles où des maîtres au dévouement sublime colportent la science et la pensée européenne là où, il y a vingt ans, aucun Blanc n'aurait osé s'aventurer ; construction de ports, de routes et de chemins de fer, établissement de communications rapides par les mers, les fleuves, les terres et les airs pour la diffusion plus accélérée des hommes, des choses et des manifestations de la pensée.

Telle est l'œuvre sublime que des hommes de courage et de bonne volonté, conduits par d'autres hommes pour qui « la joie de l'âme est dans l'action », ont accomplie, en association avec les races indigènes, pendant un siècle d'épopée coloniale.

Mais, pendant que les peuples d'Europe écrivaient ainsi une des plus belles pages de l'histoire humaine, ils inscrivaient hélas, à leur passif, la faute de la Grande Guerre dont ils porteront longtemps le poids.

L'Europe, à la fin des hostilités, épuisée, exsangue, se mit en devoir de relever ses ruines. Lentement, avec calme, avec sérénité, chacun se mit à panser ses blessures en songeant aux heures douces de la vie d'avant-guerre qui n'apparaissaient plus que comme un rêve.

Mais, bientôt, on s'aperçut que la guerre avait non seulement gaspillé des hommes, mais encore qu'elle avait consommé toutes les réserves accumulées pendant un demi-siècle de paix.

Alors, ce fut « l'hymne à la production ».

Cet hymne fut d'autant mieux entendu que, pendant la guerre, les nations engagées dans le conflit aussi bien que les neutres avaient été amenés à développer à outrance, non seulement leurs usines et leur industrie, mais encore leurs productions agricoles.

En un temps relativement court, le monde entier, de l'Europe au Japon, du Japon aux États-Unis, s'est couvert d'usines, tandis que le rendement de toutes les cultures, septentrionales et tropicales, était accru dans des proportions inouïes.

Il est arrivé ce que l'on sait : le fermier américain, devant ses récoltes accumulées, se chauffe en brûlant son blé invendu ; le Brésil rachète aux planteurs les stocks de café afin de les détruire, le coton ne se vend plus, les objets manufacturés s'entassent dans les usines et dans les magasins sans trouver d'acheteurs, et il en est ainsi de la plupart des produits ; les usines s'arrêtent et le chômage, fléau et rançon de la civilisation industrielle, envahit le monde.

Pléthore de produits !

Pléthore de travailleurs !

De ce fait, des crises aiguës se déclanchent dans la plupart des pays qui croient trouver une solution dans un protectionnisme outrancier, en fermant leurs portes et aux hommes en quête de travail et aux marchandises en quête d'acheteurs.

Et la crise économique redouble, se compliquant parfois de crise monétaire, politique et sociale.

L'heure n'est point aux responsabilités, mais aux remèdes.

Qu'il soit permis de dire, cependant, que l'Europe a péché par imitation. Éblouie par le succès des États-Unis, elle a eu foi dans la prospérité américaine et dans son système économique ; elle a cru à la possibilité illimitée du pouvoir d'achat des masses organisées en oubliant que le monde n'est pas peuplé « d'individus standardisés » aux besoins identiques et sans cesse renouvelés, comme c'est le cas des États-Unis d'Amérique ; elle a cru que la production sans cesse augmentée engendrait des besoins sans cesse inassouvis ; elle a cru que son meilleur client serait l'ouvrier et que, partant, en donnant à cet ouvrier un salaire toujours plus haut, on augmenterait indéfiniment son pouvoir d'achat.

Cette thèse, née en Amérique, entretenue par des « faiseurs » de prospérité, œuvre de « primaires » gorgés de succès faciles devant une abondance sans pareille de matières premières accumulées sur un territoire limité, est définitivement condamnée à une irrémédiable faillite.

Mais, en plagiant l'Amérique, l'Europe a oublié ses plus saines traditions d'ordre, de prévoyance et de juste mesure.

Puisse la dure leçon dont elle ressent, aujourd'hui, les effets, lui faire brûler ce que, pendant quelque temps, elle avait adoré.

Puisse l'Europe redevenue elle-même, génératrice de pensée et d'idéal, se persuader à nouveau que le bonheur exclusivement matériel ne peut faire que celui d'un « Babbit », esclave moderne, et que le sien, basé sur un progrès moins orgueilleux et plus modeste, est fait, avant tout et par dessus tout, d'élévation morale, de sérénité d'esprit et de qualité de cœur.

Et c'est là précisément ce qui fait la splendeur de l'œuvre coloniale française : c'est que les administrateurs et les colons ont compris qu'on ne fait pas uniquement le bonheur d'un peuple en lui appliquant implacablement les progrès de la technique moderne, que le bonheur n'est pas seulement fonction du plus grand nombre de machines vendues, des autos les plus vites, des armes à feu les plus rapides.

Le colonial français ne considère plus exclusivement l'indigène comme un client, ainsi que le fait l'industriel américain vis-à-vis de ses ouvriers ; le colonial français, sous la poussée et la conduite de ses plus grands maîtres, les Bugeaud, les Galliéni, les Lyautey, et celles de leurs élèves, considère aujourd'hui l'indigène comme un « associé » pour une œuvre commune de redressement physique, moral et social, en même temps que pour une amélioration constante des conditions de sa vie matérielle.

Telle est la grande leçon qui éclata de toutes parts devant les yeux émerveillés des visiteurs de l'Exposition Coloniale.

Telle est l'œuvre éminemment européenne, élevée et féconde, à l'épanouissement de laquelle ce livre modeste a la prétention et l'audace de convier le lecteur, en limitant, pour l'instant, son champ d'action à la seule terre d'Afrique.

BIBLIOGRAPHIE

A. — Livres et documents français et étrangers

Géographie universelle, publiée sous la direction de Vidal de la Blache et L. Gallois, Paris (en cours de publication : 12 volumes parus).

Le monde nouveau, par I. Bowman, Paris, 1928.

Vue générale de l'histoire d'Afrique, par G. Hardy, Paris, 1922.

Rapports du Congrès International et Intercolonial des Transports, Paris, octobre 1931.

Rapports du Congrès de l'Outillage Économique Colonial et des Communications, juillet 1931.

La mise en valeur des colonies françaises, par A. Sarraut, Paris, 1923.

L'Afrique Occidentale Française, Paris, 1931 :

Le développement de l'agriculture.
Le Sénégal.
La Haute-Volta.
Le Niger.
Le Dahomey.
La Mauritanie.
La Guinée Française.
Le Soudan Français.
La Côte d'Ivoire.
Le tourisme en A.O.F.
Le réseau routier en A.O.F.
Le sous-sol en A.O.F.
L'hydraulique en A.O.F.
La météorologie en A.O.F.
L'enseignement en A.O.F.
L'assistance en A.O.F.
Les P.T.T. en A.O.F.
Les chemins de fer en A.O.F.
Les ports en A.O.F.

Guide des colonies françaises : A. O. F., A. É. F., Togo, Cameroun, Paris, 1931.

L'empire colonial français, par P. Lyautey, Paris, 1931.

La politique coloniale et le crédit, par Charles Richon, Paris, 1931.

L'Algérie, par F. Falck, Paris, 1930.
Le Brésil et les colonies portugaises, par Riberio Salgado, Lisbonne, 1930.
Renseignements sur les produits principaux (Union de l'Afrique du Sud, Paris, 1931).
Résumé de la situation économique (*ibid.*).
Le Katanga, pays du Cuivre (Union Minière du Haut-Katanga, Paris, 1930).
Les colonies italiennes (Ministère des Colonies d'Italie, 1930).
Géographie générale, par H. Busson, Paris, 1924.
L'effort français au Cameroun, par R. Costedoat, Besançon, 1930.
L'essor de Madagascar (*La Dépêche coloniale*, Paris, 1930).
Le chemin de fer transsaharien, par A. Fock, Paris, 1929.
Examen critique du Rapport de l'Organisme d'Études du Transsaharien, par A. Fock, Paris, 1929.
Le Transsaharien et le Transafricain, par Jacques Meniaux, Paris, 1930.
La France de la mer du Nord au Congo, par Éd. de Warren, Paris, 1929.
Le Transsaharien à la Chambre des Députés, par Maître-Devallon, Paris, 1930.
Le chef-d'œuvre colonial de la France, l'Algérie, par Despiques et Garoby, Alger, 1930.
Colonie du Moçambique, territoires de Manica et Sofala (monographies officielles) :
Indigénat.
Le sol et le climat.
Cadastre.
Instruction.
Assistance médicale.
Agriculture et élevage.
Ports et communications.
Les États-Unis d'aujourd'hui, par A. Siegfried, Paris, 1927.
Les contradictions du monde moderne, par Francis Delaisi, Paris, 1925.
Les deux Europes, par Francis Delaisi, Paris, 1929.
La civilisation, par Gervais-Courtellemont, Paris, 1923.
Les États-Unis, par Ch. Cestre, Paris, 1927.
Regards sur le monde actuel, par P. Valéry, Paris, 1931.
L'équilibre des continents, par M. H. Cornejo, Paris, 1932.
Au Maroc avec Lyautey, par Max Leclerc, Paris, 1927.
Lyautey, par A. Maurois, Paris, 1931.
Lyautey et le Maroc, par L. Barthou, Paris, 1931.
Le Maroc, par Jean Célérier, Paris, 1931.
L'État mussolinien, par T. Sillani, Paris, 1931.
L'Europe, par Éd. Herriot, Paris, 1930.
Paroles d'action, par Lyautey, Paris, 1927.

Histoire de l'Espagne, par Rafaël Ballester, Paris, 1928.
La crise britannique au XXe siècle, par A. Siegfried, Paris, 1931.
L'Angleterre au XIXe siècle, par Léon Cahen, Paris, 1924.
Les grands marchés de matières premières, par F. Maurette, Paris, 1925.
L'année missionnaire, par P. Lesourd, Paris, 1931.
The opening up of Africa, par H. H. Johnston, Londres, 1928.
The Gold Coast (publication officielle).
Tanganyika Territory (publication officielle).
Kenya and Uganda (publication officielle).
Documents diplomatiques (Ministère des Affaires étrangères : Afrique, 1881-1898).
Nos richesses d'outre-mer (Ministère des Colonies, Paris, 1930).
Renseignements économiques sur le Congo belge (Ministère des Colonies de Belgique, Bruxelles, 1931).
Mémorandum sur le commerce international (Société des Nations, Genève, 1929).
Mouvement naturel de la population (Société des Nations, Genève, 1927).
Population et ressources naturelles (Société des Nations, Genève, 1927).

B. — PÉRIODIQUES

Bulletin mensuel de l'Agence Économique de l'A. O. F.
Bulletin économique de l'Afrique Équatoriale Française.
L'Afrique française. Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
Revue internationale des produits coloniaux.
L'Économiste européen.
Les Annales coloniales.
Annales de géographie.
L'Europe nouvelle.
Statistiques générales de l'Algérie.
Statistiques générales de la Tunisie.
Statistiques générales du Maroc.
Revue internationale du travail, Genève.
Annuaire statistique international (Société des Nations), Genève.
Revue scientifique illustrée, Paris.
L'Hygiène sociale (revue médicale internationale), Paris.
The Geographical Journal, Londres.
Journal of the Royal Society of Arts, Londres.
The Statesman Year-Book, Londres.

INTRODUCTION

L'idée de considérer la terre d'Afrique comme un champ d'expansion de l'Europe ne date pas d'hier, mais son étude est cependant assez récente.

Après le traité de Versailles, les Allemands, ressentant plus particulièrement les effets d'une absence de terres coloniales, suggéraient déjà la notion d'un plan d'organisation commerciale de l'Afrique.

Les Américains, après un gigantesque effort de leur industrie pour satisfaire aux besoins de la guerre, se trouvèrent, au lendemain de la paix, devant une surproduction envahissante les obligeant à rechercher, au dehors, des marchés nouveaux.

Dans une interview célèbre, le sénateur américain France déclarait à la *Gazette de Voss* (*Vossische Zeitung* du 15 avril 1922) :

Il faut trouver le moyen d'écarter les effets destructeurs des dettes internationales. On pourrait éteindre les dettes des puissances alliées envers les États-Unis en remettant à ceux-ci les anciennes colonies allemandes en Afrique qui ont été attribuées à l'Entente. De plus, il faudrait se mettre d'accord pour élaborer un plan en vue d'organiser une « *communauté internationale africaine* de reconstruction ». L'exécution de ce projet allégerait le fardeau supporté par la France et l'Angleterre, et ces puissances seraient alors à même de consentir une réduction des charges de guerre de l'Allemagne qui pèsent d'une façon si néfaste sur l'économie internationale. Il en sera de même du reste du monde si en même temps les dettes des puissances alliées sont payées de la manière que j'ai proposée, c'est-à-dire en instituant un organisme international pour l'exploitation des ressources encore inutilisées en Afrique.

Mais on sent que la pensée dominante est celle qui avait animé les générations antérieures, à savoir : « l'exploi-

tation » des richesses et non la mise en valeur de l'Afrique par une élévation de la condition de vie des individus.

En 1923, Albert Sarraut, alors Ministre des Colonies, publie son ouvrage remarquable : *La mise en valeur des colonies françaises.*

Dans un exposé magistral, l'auteur lance un appel à la France pour la mise en valeur de l'ensemble de son patrimoine colonial :

L'heure est venue de substituer à des directions isolées et incertaines une méthode d'action générale et précise. On le peut d'autant mieux que la période d'accroissement territorial est aujourd'hui close pour notre domaine d'outre-mer. Allégé désormais des obligations de la conquête, le labeur français aux colonies peut maintenant se consacrer tout entier à l'organisation du plein rendement de son patrimoine. L'intérêt souverain de la France en effort de relèvement, après une guerre où son héroïsme a sauvé le destin de ses colonies, est aujourd'hui d'accord avec les intérêts de chaque possession coloniale pour dégager avec sûreté les plans directeurs, les principes dominants, l'unité des vues qui doivent guider et ordonner, dans l'ensemble, la tâche de mise en valeur, discipliner sous une règle supérieure le multiple travail de tous ses ouvriers, et faire succéder le commandement unique d'une volonté continue, celle de la Nation, aux incertitudes ou aux saccades qui ont marqué, dans notre domaine d'outre-mer, le processus déjà lointain de son exploitation.

Mais l'auteur limite le problème à une mise en valeur, par la France, de terres françaises dispersées à la surface du globe.

Nous avons été conduit à envisager le problème de beaucoup plus haut, dans un cadre moins nationaliste et éminemment européen.

Dès 1928, nous écrivions dans la *Quinzaine Coloniale* un article (paru le 10 novembre 1930) intitulé, comme le présent ouvrage, *Les grands courants modernes des migrations humaines : L'Afrique, champ d'expansion de l'Europe.*

Le problème y était simplement posé sous la forme suivante :

L'Afrique apparaît, aujourd'hui, comme le champ d'expansion fatal de l'Europe. Mais, pour s'en rendre compte, pour comprendre que, demain, l'Afrique peut devenir pour l'Europe, ainsi que le disait le Maréchal Lyautey en parlant du Maroc,

la terre par excellence du rajeunissement et de la fécondité, il faut chercher les raisons qui, jusqu'à ce jour, ont dévié les migrations vers d'autres cieux ; il faut étudier la question dans son ensemble et présenter les solutions de détail dont l'intégration doit fournir, à l'Europe, *deux cents ans de paix et de prospérité.*

Et, plus loin, nous écrivions :

L'Afrique, vierge d'un passé lourd parfois de traditions et de contingences qui cristallisent les nations modernes, peut devenir, pour l'Europe et le monde, un laboratoire politique et économique, une véritable base d'expérimentation.

L'Afrique, sauf quelques rares points (l'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud, l'Égypte et l'Abyssinie), ne connaît pas la notion outrancière du nationalisme ; les frontières terrestres sont partout virtuelles. Vers l'intérieur, chaque pays a l'espace devant lui, et ce, pour de très longues années.

L'espace ! C'est le meilleur conseiller de l'homme ; c'est le meilleur dérivatif de toutes les haines et de toutes les rivalités. Le pays qui a l'espace (c'est le cas des États-Unis, du Canada, de l'Argentine et du Brésil) ne connaît ni la guerre d'agression, ni la guerre de conquête. Mieux que tout autre, il sait la jouissance du plus précieux des biens : la liberté.

Puis, nous posions les bases d'une organisation européenne de l'Afrique destinée à étudier et à résoudre l'ensemble des problèmes.

Ces problèmes ne sauraient se résoudre par des manifestations sporadiques des gouvernements africains qui sont, pour la plupart, des gouvernements délégués par les puissances européennes.

Et puisque, aujourd'hui, en Europe, les difficultés internationales se résolvent par le système des conférences des États intéressés, la colonisation africaine, prise dans son ensemble, pourrait s'envisager par une action constante et concertée des puissances européennes intéressées en Afrique.

On conçoit parfaitement une vaste conférence siégeant constamment en Europe et en Afrique et déterminant, par des experts, les conditions du tracé transafricain et des voies secondaires, la création d'un réseau de voies navigables dans l'Afrique équatoriale, d'un réseau de lignes automobiles, télégraphiques, téléphoniques et aériennes, d'une combinaison de stations radioélectriques, d'un vaste réseau de routes, de centrales hydro-électriques combinées, la solution de problèmes sanitaires et sociaux.

Déjà, dans cet ordre d'idées, la Conférence Nord-Africaine, comprenant les délégués de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc, de l'A.O.F. et de l'A.É.F., groupant ainsi les gouverneurs de

territoires représentant sensiblement le quart du continent africain, a été fertile en résultats.

Une conférence européenne groupant les États intéressés pourrait élargir encore les problèmes et donner ainsi à ceux-ci des solutions plus vastes, moins rétrécies et plus conformes à l'intérêt général.

Après avoir illustré notre thèse d'un exemple, celui du Transafricain, sur lequel nous aurons à revenir plus longuement, nous n'hésitions pas à conclure :

Ainsi donc, aux hommes d'énergie que trouble l'instabilité de l'Europe, la fermentation des masses asiatiques entichées de nationalisme ou la complexité des problèmes angoissants de l'Amérique, l'Afrique, vierge encore des conflits politiques et sociaux, ainsi que de guerres nationalistes, offre la sérénité énigmatique de ses déserts, la splendeur de ses forêts, les richesses innombrables de son sol et de son sous-sol.

Mais une telle conquête pacifique nécessite, pour s'accomplir à la moderne, c'est-à-dire dans les meilleures conditions de vitesse et de rendement, une politique d'ensemble qui ne peut s'établir que dans la concorde et dans la paix.

Une telle œuvre ne peut s'élaborer dans le cabinet fermé de telle ou telle chancellerie, mais au grand jour de la Conférence Européenne des Intérêts Africains dont nous avons déjà signalé l'opportunité et l'importance.

Et cette conférence, dont l'œuvre magistrale apparaît comme une des plus heureuses spéculations humaines, préparerait la voie à une confédération d'États, pour certains mineurs, et qui deviendrait, dans le calme et la sécurité du travail d'aménagement du continent noir, les États-Unis d'Afrique.

L'Europe, berceau de toutes les conceptions humaines, créatrice des Amériques qui apparaissent aujourd'hui comme la terre du bonheur matériel, faisant à son tour l'Afrique à son image, loin du bruit des batailles et des armées, loin des révolutions rouges et des rêves démagogiques, aurait bien mérité de l'Humanité.

Trois ans d'études de la question, succédant à vingt ans de séjour sur la terre d'Afrique, nous ont confirmé dans notre opinion première.

Mais, aujourd'hui, au lieu de lancer l'idée, de poser le problème en indiquant simplement une solution, nous voulons en préciser toutes les données et démontrer, preuves et chiffres en mains, que cette solution est logique et, partant, fatale.

Cependant, loin de nous la pensée d'affirmer que cette

expansion peut suffire au redressement économique et social de l'Europe.

Pour ce faire, rien ne doit être négligé : ni les moyens d'augmenter la consommation des races asiatiques, ni les possibilités d'outillage de l'Amérique du Sud et, encore moins, l'organisation économique de l'Europe elle-même, que le Gouvernement français exposait avec tant de force et de clarté en septembre 1931, devant la Société des Nations.

Ce que nous entendons simplement démontrer, c'est que la terre d'Afrique, à peu près vierge de la notion de nationalité, génératrice de conflit et de guerre, dépourvue aussi d'outillage et d'usines, se prête mieux que tout autre continent à une pénétration économique de l'Europe succédant à une période d'organisation et de stabilisation sociale.

CHAPITRE PREMIER

LES MASSES HUMAINES

I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le problème des migrations offre à l'esprit tout l'attrait de l'inconnu. Quand il s'agit des déplacements de races animales, aucune loi, bien plus, aucune explication ne paraît satisfaire la raison ; les cas d'espèce les plus simples paraissent les plus complexes à résoudre.

Sait-on pourquoi la cigogne émigre d'Afrique vers l'Alsace et réciproquement ? pourquoi l'anguille qui fraye concentre tous les individus de sa race au fond du golfe du Mexique pour de là se disperser en remontant les rivières du monde entier ? pourquoi la sardine, la bonite et le thon remontent, au printemps, des mers tropicales vers les eaux tempérées, pour reprendre, en plein été, le chemin du retour ? pourquoi les acridiens s'élancent des tropiques pour courir à la mort vers les régions tempérées sans que quiconque ait jamais pu déterminer la cause ou la source intarissable de cette gent ailée qu'on appelle tour à tour « fléau de Dieu » ou « manne céleste » ?

Les explications fantaisistes ne manquent pas. Mais la loi fatale qui marque la cause est encore à élaborer. S'il n'en était pas ainsi, nos pêcheurs n'attendraient pas souvent en vain le passage des poissons migrateurs ; connaissant d'avance la loi des migrations il n'y aurait qu'à cueillir au moment voulu. Les gens de métier savent que le problème est beaucoup plus complexe.

L'homme, dont les faits et gestes sont plus accessibles à notre esprit, nous offre un champ d'observations plus éclairé. L'explication de ses migrations est simple. L'homme

quitte l'endroit où il se trouve pour aller là où la vie sera meilleure et plus facile. L'homme émigre pour vivre.

Les migrations modernes n'offrent plus, en effet, le caractère militaire et dominateur des déplacements en masse de l'antiquité, des invasions de barbares ou de la poussée musulmane. Elles ne se font plus sur le mot d'ordre d'un chef ou pour répondre à l'aspiration d'une nation. Elles sont la résultante ou l'intégration de mouvements individuels déclanchés par la nécessité de vivre. L'homme qui émigre ne part plus à la conquête d'un territoire ou d'un eldorado. Il quitte son hameau ou sa terre pour une raison numérique : le kilomètre carré du pays qu'il habite ne produit que pour nourrir 45 habitants, par exemple, ce qui est le cas de l'Europe ; si donc, à un moment donné, il devient le quarante-sixième habitant, il n'a plus qu'à partir s'il ne veut pas mourir de faim.

Mais puisqu'il s'agit d'un problème numérique, comment donc se pose-t-il ?

Il se présente sous un double jour.

Tout d'abord, pour comprendre le jeu des migrations, il importe de jeter un regard sur le passé afin d'étudier le dynamisme des masses humaines en fonction des éléments connus que fournissent les statistiques.

Ensuite, muni de ces renseignements, il conviendra de faire le point, c'est-à-dire de situer, dans le temps et dans l'espace, l'état statique des masses modernes.

Enfin, en fonction des données du passé et du présent placées dans les contingences immédiates ou prévisibles, il deviendra possible d'imaginer le rythme et l'orientation nécessaire des mouvements migratoires.

II. — ÉTUDE SOMMAIRE DES MIGRATIONS HUMAINES

Il importe d'établir une démarcation très nette entre les mouvements démographiques antérieurs au XIX[e] siècle et ceux qui se sont produits depuis cette époque jusqu'à nos jours.

En effet, antérieurement au XIX[e] siècle, les phénomènes

de dynamisme démographique constituent un fait sur lequel s'exerce l'action réfléchie des Gouvernements. On peut dire que ces phénomènes appartiennent à l'histoire de la colonisation. Ils ont existé de tous temps : les Phéniciens et les Romains ont créé Carthage et la Mauritanie tingitane ; les Espagnols ont colonisé l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ; les Portugais ont établi des comptoirs en Angola, au Brésil et jusque dans la lointaine Timor ; l'Angleterre, la France enfin, qui sont les deux grands peuples colonisateurs, ont essaimé à petites doses à travers le monde. Cette politique de colonisation a engendré un certain mouvement de masses au delà des mers, qui ne constitue pas ce qu'on appelle une véritable migration humaine.

A partir du XIXe siècle, certains événements politiques et plus encore les grandes crises économiques furent les véritables phénomènes générateurs des migrations.

Dans les pages qui vont suivre, il ne s'agira surtout que de migrations transocéaniques, c'est-à-dire de continent à continent, à l'exclusion de migrations dites continentales se produisant à l'intérieur même de chaque continent. En effet, dans le cas de l'Europe, il y a par exemple d'importantes immigrations d'Espagnols, d'Italiens ou de Polonais en France ; mais ces mouvements ne changent pas la statistique démographique de l'Europe ; il ne sera donc pas, en général, tenu compte de tels mouvements.

Quant aux migrations continentales des autres continents, elles sortent du cadre de cette étude.

Quelle a été l'importance des migrations transocéaniques européennes à partir du XIXe siècle ?

Le mouvement a pris naissance en Angleterre, vers 1815, c'est-à-dire après les guerres de l'Empire, pour des raisons éminemment religieuses. Des dissidents puritains du protestantisme anglais, des éléments anglo-écossais chassés par la constitution des grands domaines forment les premières colonies de peuplement sur la côte Est des États-Unis. Ils sont suivis bientôt de protestants irlandais, puis de paysans allemands et hollandais.

Mais le nombre des émigrants est encore faible, à peine 30 000 par an.

A partir de 1840, les raisons propres à faciliter l'émigration : famines d'Irlande, révolution allemande de 1848, apparition de l'industrie à vapeur et du bateau à vapeur, etc., augmentent d'autant plus que le nouveau continent apparaît comme une « Terre promise ».

Le grand mouvement d'émigration européenne commence : jusqu'en 1850 la moyenne annuelle atteint 250 000 émigrants et monte graduellement, si bien qu'en 1880 le chiffre total des Européens ayant franchi l'Atlantique est voisin de 9 500 000.

Pendant les années suivantes, 1881-1890, la moyenne annuelle passe à 650 000 et atteint, jusqu'en 1914, 1 400 000, de telle sorte qu'une véritable vague humaine quitte les rives de l'Europe de 1880 à 1914, pour peupler l'Amérique du Nord.

Ce ne sont plus exclusivement des Nordiques : Anglais, Hollandais, Polonais, Allemands, etc., qui composent les vagues d'émigration ; les Sudiques : Italiens, Espagnols, Portugais, etc., prennent une place importante.

L'importance de ces migrations varie suivant les pays.

C'est tout d'abord la Grande-Bretagne qui, pendant de longues années, tient la tête du mouvement avec des moyennes annuelles variant de 250 000 (1880-1890) à près de 400 000 (1911, 1912 et 1913). Pendant la guerre, il y a un ralentissement considérable, puis le mouvement reprend en 1920 avec 214 000 émigrants ; il baisse ensuite sensiblement, mais reste encore à 136 000 en 1928.

Vient ensuite l'Italie dont le mouvement dépasse sensiblement celui de l'Angleterre vers 1900. En effet le nombre des émigrants italiens, qui n'était que de 100 000 par an de 1881 à 1890, atteint et dépasse 400 000 pour les années 1911, 1912 et 1913. Après la guerre, le mouvement, qui était de 125 000 individus en 1920, descend progressivement jusqu'à 70 000 en 1928.

L'Espagne n'a pas connu de forts mouvements migratoires jusqu'en 1910 : à peine 40 000 individus par an. Mais, à partir de 1911 jusqu'à la guerre, le chiffre des émigrants atteint 161 000 par an. Depuis la guerre, leur nombre a constamment baissé. De 91 000 en 1920 il est tombé à 48 000 en 1928.

L'Allemagne a connu une première période de forte émigration de 1880 à 1890 : 134 000 individus par an. La prospérité de son industrie fit diminuer l'émigration jusqu'à la fin de la guerre. Depuis, elle a fortement augmenté, atteignant, en 1923, le chiffre de 115 000 pour descendre de 1920 à 1928 à une moyenne voisine de 60 000 individus.

Viennent ensuite la Pologne (moyenne actuelle 55 000), le Portugal (30 000), etc.

Ce rapide examen d'ensemble sur le mouvement des migrations européennes de 1840 à 1930 nous conduit « à faire le point » ; autrement dit, il convient de s'attarder, un instant, sur la situation démographique présente et d'établir la répartition statique des populations dans le monde.

III. — RÉPARTITION STATIQUE DES POPULATIONS DANS LE MONDE

Quatre races sont réparties dans le monde de la manière suivante : les Blancs (769 000 000) en Europe, Amérique, Australie, Afrique du Nord et du Sud ; les Jaunes (1 040 000 000) en Asie et dans les îles du Pacifique ; les Noirs et les Bruns (140 000 000) en Afrique et en Amérique ; les Rouges et les Bruns (12 500 000) en Amérique et en Océanie, soit au total près de deux milliards (1 961 500 000) d'êtres humains.

Cette classification par couleur n'a que la valeur d'un ordre de grandeur. Depuis un demi-siècle, les migrations et les mélanges ont complètement modifié l'aspect extérieur des races à tel point qu'un recensement d'une catégorie nouvelle deviendra bientôt nécessaire : celle des métis. Il est aujourd'hui impossible.

La répartition de ces êtres humains, par continent, s'établit comme suit : Europe, 526 000 000 ; Asie, 1 040 000 000 ; Afrique, 143 000 000 ; Amérique, 243 000 000 ; Océanie, 9 500 000 ; au total, 1 961 500 000.

Mais ces chiffres ne prennent leur véritable signification qu'en les comparant aux superficies occupées : elle apparaît dans le tableau suivant[1] :

1. D'après l'*Annuaire Statistique International de la Société des Nations.*

PAYS	SUPERFICIE au km²	POPULATION	DENSITÉ au km²
Afrique	29 210 000	143 000 000	5
Amérique du Nord.. .	19 420 000	131 000 000	7
» Centrale . .	2 797 000	32 000 000	11,5
» du Sud . .	18 935 000	80 000 000	4
Asie (sans l'U. R. S. S.).	26 704 000	1 040 000 000	39
Europe (avec la Russie d'Asie)	26 606 000	526 000 000	20
Océanie	8 558 000	9 500 000	1
Monde entier.	132 230 000	1 961 500 000	15

En ce qui concerne les chiffres de l'Asie et de l'Europe tels qu'ils sont fournis par les travaux du Bureau International du Travail, une explication est nécessaire. L'Asie, amputée des territoires russes peu peuplés (Sibérie, etc.) apparaît avec une densité fort élevée de 39 individus au km². Par contre, l'Europe, enflée par ces mêmes territoires russes peu peuplés, apparaît avec une densité moitié moindre : 20 individus au km². Si on rétablit les statistiques dans le cadre géographique admis depuis toujours, ces chiffres doivent être corrigés ainsi : Asie, 20 hab. au km² ; Europe, 45.

Mais ce qu'il importe de retenir c'est que, hors l'Australie, qui est un continent de caractère spécial à zones désertiques, le continent le moins peuplé du globe est le continent africain. Nous verrons qu'il est également le continent le moins outillé du monde.

Nous aurons à en rechercher plus loin les causes.

Par contre, en face de ce continent immense, vide d'hommes et de machines, se trouve une Europe pléthorique, gorgée d'hommes et de matières premières, d'usines, de machines et de produits manufacturés.

Tel est l'état de fait démographique qu'il importe, d'ores et déjà, de retenir.

Cela étant, si on considère l'Europe, un autre fait brutal retient l'attention ; deux chiffres permettent d'en mesurer l'importance : la population de l'Europe qui, ainsi qu'on vient de le voir, atteint, en 1930, 526 millions d'habitants, n'en comptait que 188 millions en 1800.

Ainsi donc, en 130 ans, la population de l'Europe a augmenté de 338 millions d'individus auxquels il convient d'ajouter les 30 millions d'Européens qui, de 1830 à nos jours, ont franchi les océans sans espoir de retour, ainsi que les dix millions d'hommes dévorés par la Grande Guerre ; au total, on peut considérer que la production de l'Europe en hommes est passée de 188 millions à 566 millions en 130 ans.

Comment expliquer que le plus petit des continents, celui dont les terres fatiguées sont d'une fécondité quelconque, dont le sous-sol n'offre que peu d'intérêt vis-à-vis des autres, celui qui n'a connu ni la splendeur des fertilités tropicales, ni la richesse d'une Californie ou d'un Transvaal, comment expliquer que l'Europe ait pu, en un laps de temps infiniment court, non seulement nourrir 300 millions d'individus de plus qu'elle n'en contenait, mais encore alimenter le nouveau continent en germes si féconds et si forts, qu'en moins de cent ans la population de celui-ci atteignait déjà 200 millions d'individus ?

Qu'on y réfléchisse ! Le fait est mis en lumière par P. Valéry et est d'essence transcendentale. Il tient cependant à très peu de chose, à un rêve. Et, en effet, alors que la splendeur du règne ptolémaïque couvrait le monde ancien de ses bibliothèques et de ses temples dont la plupart devaient tomber en cendres sous la torche incendiaire des César et des Ben Omar, le cerveau d'un homme engendrait la plus formidable des spéculations humaines qui devait survivre aux rafales romaines et musulmanes, au torrent dévastateur des barbares, aux guerres sans merci comme aux fléaux sans limite, et plus encore au temps lui-même.

Cette spéculation s'appelle la géométrie euclidienne.

Mère de toutes les manifestations rationalistes de l'esprit, elle a connu des fortunes diverses : la stagnation succédant aux Barbares, la gestation lente du grand siècle et l'épanouissement du monde moderne par l'asservissement de la matière à la volonté humaine en créant la machine, en domptant la vapeur et en apprivoisant l'électricité.

La vapeur, l'électricité, le téléphone, le moteur à explosion, le sous-marin, l'avion, la T.S.F., la radio ne sont que des produits de la formation euclidienne. On peut dire que la Méditerranée, puissant cratère des gestations cérébrales, a été la mère de toutes les idées, de tous les arts, de toutes les conceptions et enfin de ce qu'aujourd'hui nous appelons avec tant d'orgueil la civilisation moderne.

C'est elle aussi qui, par voie de conséquence, a substitué à la « douceur de vivre » la plus effroyable des batailles : la lutte

pour la vie qui n'est, après tout, que la rançon du rêve d'Aristote et de la spéculation euclidienne [1].

Mais si l'esprit trouve une satisfaction philosophique dans un tel examen rétrospectif, il importe, pour satisfaire la raison, de rechercher d'une façon plus objective les causes d'un aussi prodigieux accroissement de population. Tout d'abord :

Il n'est jamais survenu, au cours de l'histoire, des changements plus considérables dans le mouvement naturel des populations de l'Europe que ceux qui ont commencé dans la seconde moitié du XIX[e] siècle et se sont très notablement accélérés pendant le XX[e] siècle. Bien qu'on manque de renseignements numériques exacts pour les siècles antérieurs, on dispose d'une documentation suffisante pour pouvoir affirmer que les périodes d'augmentation de la population ont alterné avec des périodes de diminution. La guerre, la famine et les épidémies ont suffi, d'une manière générale, à faire obstacle à toute augmentation rapide et continue. A partir du commencement du XIX[e] siècle, l'accroissement de la population est devenu plus régulier ; l'augmentation moyenne annuelle européenne s'est élevée à 7 pour 1 000 habitants au début, elle est tombée à 6 pour 1 000 habitants vers le milieu du siècle, et s'est de nouveau progressivement élevée jusqu'à 10 pour 1 000 habitants vers la fin. De 1901 à 1910, elle était de 11,8 pour 1 000 habitants annuellement.

Il faut attribuer cet énorme accroissement à une augmentation non de la fécondité, mais de la longévité. Si le taux de la mortalité était demeuré aussi élevé qu'au XVIII[e] siècle, on aurait constaté une dépopulation constante et très rapide dans les deux tiers de l'Europe au cours des trente dernières années....

La pression de la population causée par cet excédent de naissances sur les décès n'est naturellement pas proportionnée à l'augmentation naturelle, mais se trouve déterminée par la faculté d'absorption de chaque pays. Ainsi l'accroissement naturel de la population est entre 10 et 11 pour 1 000 au Danemark et en Italie ; or, tandis qu'au Danemark cet excédent est presque entièrement absorbé par le pays lui-même, l'émigration reste très importante dans la vie nationale de l'Italie, bien qu'elle ait considérablement diminué depuis la guerre. La France est le seul pays d'immigration important de l'Europe [2].

Le tableau ci-dessous, dressé d'après les études de la Section Économique et Financière de la Société des

1. E.-L. Guernier, *L'Afrique, champ d'expansion de l'Europe.*
2. Conférence Économique Internationale, Genève, mai 1927, Société des Nations.

Nations, donne une idée exacte du taux de l'excédent des naissances pour la période allant de 1910 à 1925. Les taux considérés vont en ordre décroissant. On constate, non sans un certain effroi, que le taux d'excédent des naissances le plus élevé est celui des masses bolchevisantes de la Russie (19,2), alors que le plus faible de tous est celui de la France.

EXCÉDENT DES NAISSANCES POUR 1 000 HABITANTS (1925)

U. R. S. S.	19,2	Lithuanie	12,0	Finlande	7,1
Argentine	17,9	Portugal	11,4	Venezuela	7,1
Salvador	17,1	Hongrie	11,2	Belgique	6,6
Afrique du Sud	17,1	Italie	10,9	Irlande du Nord	6,3
Égypte	16,8	États-Unis	10,8	Suisse	6,2
Pologne	16,7	Chili	10,7	Angleterre et Galles	6,1
Bulgarie	15,9	Danemark	10,2	Indes	6,0
Pays-Bas	14,5	Algérie (popul. européenne)	10,1	Irlande	5,8
Australie	13,7	Tchécoslovaquie	9,9	Suède	5,8
Uruguay	13,6	Espagne	9,9	Autriche	5,7
Roumanie	13,4	Norvège	9,1	Esthonie	3,0
Nouvelle-Zélande	12,9	Allemagne	8,7	Algérie (popul. indigène)	2,5
Canada	12,9	Écosse	7,9	France	1,4
Colombie	12,8	Lettonie	7,3		
Japon	12,6				

Mais il est une remarque consolante qu'il importe de faire : tous les pays européens ci-dessus ont des excédents de naissance. Or, cet excédent décroît pour la plupart des pays. Cette diminution d'excédent de naissances est surtout frappante pour les pays suivants, où le taux d'excédent par 1 000 habitants diminue ainsi qu'il suit pour la période allant de 1910 à 1925 : Roumanie, 17,4-13,4 ; Danemark, 13,5-10,2 ; Italie, 12,8-10,9 ; Norvège, 12,0-9,1 ; Allemagne, 11,6-8,7 ; Écosse, 10,6-7,9 ; Finlande, 12,2-7,1 ; Suisse, 9,2-6,2 ; Suède, 9,8-5,8.

Par contre, le taux d'excédent des naissances augmente dans les pays suivants et entre les mêmes dates : U. R. S. S., 15,6-19,2 ; Tchécoslovaquie, 9,6-9,9 ; Espagne, 8,9-9,9 ; Autriche, 5,3-5,7 ; France, 0,9-1,4.

On constate même que, si la France est le pays où le taux d'excédent des naissances est le moins élevé, c'est aussi le pays où l'augmentation de cet excédent est proportionnellement la plus élevée, devant de nombreux pays où cet excédent diminue.

En définitive, l'augmentation de la population euro-

péenne, variable suivant les pays, montre, dans sa courbe représentative, des maxima et des minima ; mais quoi qu'il en soit, l'Europe voit son chiffre absolu de population augmenter sans cesse.

Cela est un fait indéniable et sur lequel il importe d'insister, car on a fait de telles campagnes en faveur du relèvement de la natalité, que l'on pourrait être tenté de croire qu'il y a perte de population. Il y a, par période et pour certains pays, diminution du taux d'excédent, de même qu'il y a, par période et pour certains pays, augmentation du taux d'excédent. Dans l'ensemble, il peut y avoir, par période, augmentation ou diminution de l'excédent, mais ce qui reste acquis et certain, c'est qu'il y a toujours eu excédent depuis 130 ans : les chiffres comparés de 1800 (188 millions) et de 1930 (526 millions) en sont un éclatant témoignage.

IV. — LES MIGRATIONS EUROPÉENNES DANS L'AVENIR

A. — L'Europe et l'émigration

Pour avoir une idée exacte du résultat net des migrations européennes, il faut évidemment tenir compte des populations qui, ayant émigré, retournent ensuite dans leur pays d'origine.

Les émigrants ne sont pas tous animés des mêmes intentions : le Chinois s'expatrie volontiers, mais il exige toujours de l'employeur son rapatriement, vif ou mort ; l'Espagnol, le Portugais, au contraire, s'expatrient souvent avec joie et sans aucun esprit de retour.

Quoi qu'il en soit, au point de vue du résultat final du mouvement migratoire vis-à-vis de l'Europe, il importe donc de considérer ce que l'on pourrait appeler l'état des soldes des comptes des mouvements de sortie et d'entrée des migrateurs.

Cette balance, dressée d'après les travaux de la Société des Nations, pour les années 1920 à 1928, indique que la moyenne annuelle de la perte nette de l'Europe, par le

fait des migrations, est de 300 000 individus. Cette moyenne se vérifie de 1920 à 1928. Mais cette perte nette de population n'est plus rien en face de l'augmentation énorme du taux d'excédent des naissances.

Un seul pays était, en 1928, en perte nette : l'Irlande où le taux de l'excédent des naissances est de 5,8 contre 7,7 comme taux net d'émigration. Par contre, tous les autres pays, et en particulier ceux à forte émigration comme l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, l'Angleterre, ont des taux d'excédent de naissances qui surpassent considérablement ceux de l'émigration.

Dans quel sens peut-on penser que le chiffre net de l'émigration européenne puisse évoluer ? En matière de démographie, rien n'est plus délicat que de prédire ; la méthode historique se trouve constamment en faillite devant le caractère de variabilité éminente des contingences du lieu et du moment, tant dans leur valeur absolue que dans leur valeur relative. Il s'agit donc d'avancer avec la plus grande circonspection.

Nous avons vu que les premiers pays d'Europe qui commencèrent à fournir un contingent d'émigrants furent les pays du Nord : Angleterre, Écosse, Irlande, etc. Ensuite le mouvement se déclancha vers le Sud : Italie, Espagne, etc. Nous examinerons successivement ces deux courants.

L'Angleterre et l'émigration. — L'Angleterre fut, pendant longtemps, la source la plus importante de l'émigration jusqu'au début du XXe siècle ; à cette époque, elle fut atteinte, puis largement dépassée par l'Italie. L'émigration anglaise atteint son maximum vers 1913 (400 000), diminue pendant la guerre, reprend ensuite à raison de 250 000 par an, pour tomber à 136 000 individus en 1928. L'émigration anglaise est donc, aujourd'hui, en pleine régression.

Il est intéressant d'étudier les raisons de ces variations.

Il est difficile de dire si c'est le travail qui manque ou s'il y a trop d'Anglais, s'il y a chômage ou bien surpopulation. C'est sans doute une discussion d'École, mais, quelle que soit la réponse donnée, elle ne supprime pas le fait de ce résidu d'un million d'hommes, dont on ne sait, depuis dix ans, que faire. On ignore généralement qu'au XVIIe siècle l'Angleterre comp-

tait seulement cinq millions et demi d'habitants ; en 1815, le Royaume-Uni n'en comptait encore que quinze millions environ ; mais en 1921 la Grande-Bretagne seule avait une population de 42 766 000 âmes, qui s'élève vraisemblablement aujourd'hui à plus de 45 millions. En un siècle le chiffre a plus que triplé ; pendant la décade de la Grande Guerre elle-même, l'augmentation s'est poursuivie, quoique à un rythme réduit : il ne faut pas perdre de vue qu'en 1921, compte tenu des pertes de la guerre et de l'émigration, l'Angleterre et le Pays de Galles contenaient 1 875 000 personnes de plus qu'en 1911. Le chômage persistant exprime évidemment, de la part de l'organisme, l'impuissance d'absorber, dans les conditions actuelles, de nouveaux surplus [1].

Le chômage !

Il a été la conséquence immédiate de la crise commerciale qui a commencé à toucher l'Angleterre depuis 1880, avec le relèvement industriel de l'Allemagne. La guerre, tout en arrêtant le développement de l'Angleterre, a aussi arrêté la crise, quant à ses effets. Mais celle-ci redouble en 1921 où l'indice des exportations, rapporté au chiffre 100 pour 1913, tombe à 50.

La date de 1921 indique, pour l'Angleterre, avec le déclenchement d'un chômage permanent et accéléré, le commencement de la décadence de son hégémonie commerciale et financière. C'est l'époque fatale où le nombre des chômeurs dépasse le chiffre d'un million, au-dessous duquel il ne doit plus descendre, et au-dessus duquel il devait monter avec une vitesse vertigineuse.

De 2 500 000 chômeurs en juillet 1920, le chiffre tombe à 1 423 000 à la même époque de 1922, puis il se maintient autour d'une moyenne de 1 500 000, pendant les années 1924 à 1929, pour atteindre 2 070 000 en juillet 1930, 2 663 000 en janvier 1931 et dépasser enfin le chiffre de 3 000 000.

Comment un tel mouvement a-t-il pu se développer dans de semblables proportions ?

Pour comprendre la puissance et aussi la fragilité de l'immense édifice économique anglais, il faut se rappeler que, de 1850 à 1900, l'Angleterre a maintenu le monde entier dans l'asservissement économique par la maîtrise

1. A. Siegfried, *La crise britannique au XX[e] siècle*, Librairie Armand Colin, Paris, 1931.

du marché du charbon. Le développement subit et extrêmement rapide de la vapeur comme force motrice a fait des différents pays d'Europe et du monde, pendant près d'un demi-siècle, les vassaux économiques de l'Angleterre.

En 1868-70, sur une production mondiale de 130 millions de tonnes, elle en extrayait 80 millions. Mais la Prusse en restait-elle toujours à 12 millions de tonnes, les États-Unis à 14 millions [1] ?

Et, pour mieux asservir le monde, la Grande-Bretagne développait parallèlement sa marine marchande de telle sorte qu'elle réalisait, pour elle seule, les bénéfices sur l'extraction du charbon, sur son transport et sur assurances maritimes.

D'autre part, le prodigieux développement de ses mines de charbon et de sa flotte marchande lui permettait d'importer, à bas prix, toutes les matières premières destinées à être transformées par des usines alimentées par un charbon extrait lui-même à bas prix, si bien que l'Angleterre, la plus grande puissance manufacturière de l'époque, pouvait inonder tous les marchés du monde de ses produits.

Enfin ce vaste mouvement d'échanges, encerclant la planète, donnait, à son tour, naissance à la plus splendide organisation bancaire qu'ait connue le monde, si bien que la parfaite connaissance des marchés d'outre-mer permettait aux banquiers anglais de devenir les banquiers de l'univers. Ce fut le splendide apogée des « Big Five », c'est-à-dire des cinq plus grands organismes financiers de Londres.

Tout cet édifice : charbon pour l'exportation et pour l'industrie nationale, marine pour l'exportation du charbon et l'importation des matières premières destinées à être transformées sur le territoire anglais et financement enfin de toutes ces opérations jusqu'à la livraison des produits finis, aux quatre coins du monde, reposait sur une base éminemment fragile : la constance de la vapeur comme force motrice et de la valeur relative des mines anglaises.

1. A. Siegfried, ouv. cité.

Les événements actuels démontrent que l'Angleterre a mal calculé et mal bâti son édifice. Non seulement les mines anglaises ont été petit à petit concurrencées par les charbons allemands, américains, polonais, indochinois, chinois, mais encore la vapeur a considérablement perdu de son importance devant le développement grandissant de l'utilisation du pétrole et de la houille blanche.

En ce qui concerne le pétrole, l'Angleterre a tenté un redressement. La masse de ses courtiers et de ses marchands de charbon, de ses « coalbrokers » se sont transformés en « oilbrokers » ; la masse de ses constructeurs de navires habitués à construire des « charbonniers » se sont mis à faire des « pétroliers » ; mais l'Angleterre a été rattrapée par les autres pays ; son hégémonie, détruite « sur le charbon », n'a pu se refaire « sur le pétrole ».

Quant à l'électricité, il s'agit d'une marchandise « impondérable », d'une fabrication territoriale et qui se consomme au fur et à mesure de sa fabrication ; ce n'est pas un produit pour « marchands », ni « boutiquiers », ni « exportateurs ». Dans ce domaine la formule mercantile anglaise était impuissante. La fragilité de l'édifice économique anglais a donc eu pour conséquence le chômage.

Mais si l'Anglais socialiste et démagogue cherche, par tous les moyens, à diminuer le nombre des « profiteurs » du chômage, c'est moins dans un but d'amélioration sociale qu'avec l'arrière-pensée de consolider sa situation de rentier de l'État.

Et nous touchons ici au point crucial du problème : la doctrine socialiste en entretenant le peuple dans l'idée qu'« il faut prendre l'argent là où il se trouve » a fait naître cet état d'esprit spécial que « vivre sans travailler » est un droit dont ceux qui produisent en travaillant doivent faire les frais. Et quels frais ! Un ouvrier marié reçoit 17 shillings par semaine plus 9 shillings pour sa femme et 2 shillings par enfant, si bien qu'un ménage de 5 enfants, et ils sont nombreux en Angleterre, reçoit 36 shillings par semaine auxquels il convient d'ajouter les allocations spéciales des municipalités qui, variant de 6 à 7 shillings, peuvent permettre au ménage considéré de toucher 43 shillings par semaine, soit environ 1 050 fr.

par mois au cours de 125. Mais ce n'est pas tout. L'ouvrier en chômage peut travailler pourvu que ce ne soit pas plus de 3 jours par semaine : il continue, dans ces conditions, à jouir de l'intégralité de l'indemnité de chômage. Comment s'étonner qu'aux heures pénibles de la chute du franc des chômeurs anglais, élégamment vêtus, soient venus par caravanes compactes visiter les sites touristiques de France, ou passer une quinzaine à la Côte d'Azur.

On comprend alors que les milieux bourgeois d'Angleterre commencent à s'émouvoir. Chacun pense que la soupape de sûreté que fut l'émigration devrait bien s'ouvrir à nouveau. Les politiques et les économistes avertis n'oublient pas que, de 1815 à 1920, soit pendant un peu plus d'un siècle, l'Angleterre pour sa plus grande gloire et sa plus grande puissance a essaimé à travers le monde plus de 17 millions d'émigrants.

Et voici l'Angleterre devant le même problème qu'en 1830 où les Anglais, après avoir peuplé les immenses espaces du Centre et de l'Ouest du Canada, jettent leur dévolu sur l'Afrique du Sud.

Nous démontrerons qu'ainsi que Wakefield l'avait prévu, le salut actuel de l'Angleterre est dans l'Afrique.

Mais pour ce faire, il faut que l'Angleterre sorte de sa torpeur, il faut que, devant l'effondrement de son commerce et de sa monnaie, devant la masse grandissante d'une classe nouvelle de chômeurs appointés s'endormant dans les douceurs d'une vie facile, des hommes sages, énergiques et courageux répètent sans cesse le mot fameux du roi George V, alors prince de Galles : « Wake up John Bull ! », « Réveille-toi, John Bull [1] ! »

L'Italie et l'émigration. — Après l'Angleterre, une des sources principales de l'émigration européenne fut l'Italie.

1. Ces lignes étaient écrites lorsque survint la manifestation grandiose de réconciliation nationale avec les élections du 27 octobre 1931. C'est une victoire sans précédent de la grande démocratie anglaise sur ceux qui voulaient créer une caste de non-travailleurs payés par les possédants. Ainsi que l'ont dit les journaux, cette victoire du bon sens anglais sur le marxisme et sur l'internationalisme a été la manifestation de la révolte de la dignité anglaise outragée contre un système social tendant à avilir l'homme. Et ainsi John Bull, obéissant une fois de plus à son roi, s'est réveillé. Nous verrons comment John Bull « *réveillé* » devra tourner ses regards vers l'Afrique.

L'Italie atteint, aujourd'hui, après les annexions consécutives à la guerre, une superficie de 310 000 km² avec une population qui est passée de 16 millions en 1815 à 41 508 000 âmes en 1928, donnant ainsi la densité de 130 habitants au km².

On peut dire que l'augmentation annuelle de la population territoriale italienne a été d'environ 200 000 habitants, auxquels il conviendrait d'ajouter le montant net de l'émigration, dont la cadence importante commence dès 1850 avec le chiffre de 120 000 émigrants en moyenne par an. En 1900, ce nombre dépasse 400 000 individus pour atteindre, en 1913, le chiffre considérable de 872 000.

La guerre arrête l'émigration. Celle-ci reprend en 1920, si bien que, pendant la période de 1920-1924, la moyenne annuelle des émigrants transocéaniques est de 125 282. Mais, à partir de cette époque et sous la vigoureuse restriction des lois du régime mussolinien, elle diminue sans cesse.

Mais, en ce qui concerne l'Italie, les chiffres de l'émigration transocéanique ne donnent qu'une faible idée du problème de l'émigration italienne. En effet les moyennes annuelles fournies par le Bureau International du Travail s'établissent ainsi pour la période de 1876 à 1929.

Émigration italienne totale
(Moyennes annuelles)

1876-1900	210 372
1901-1914	615 980
1915-1918	90 797
1919-1927	319 763
1928-1930	186 530

Ces chiffres comprennent les travailleurs saisonniers qui, chaque année, vont faire la moisson en Argentine et rentrent en Italie : on les appelle les « hirondelles ».

Le résultat de ce courant d'émigrants fut qu'en 1927 le nombre des Italiens établis à l'étranger était supérieur à 9 millions et se répartissait ainsi : Europe, 1 267 841 ; Asie, 9 674 ; Afrique, 188 702 ; Amérique du Nord, 3 millions 914 416 ; Amérique Centrale, 6 453 ; Amérique du Sud, 3 753 714 ; Australie, 27 567 ; total : 9 168 367, soit, sensiblement, le quart de la population italienne.

Ce chiffre suffirait à prouver la force du courant de l'émigration italienne et, malgré la rigueur du régime mussolinien tendant à fixer l'Italien sur le sol national, le Duce commence à se rendre compte qu'il est un moment où, pour des raisons politiques autant qu'économiques, l'émigration constitue une soupape de sûreté nécessaire.

Il est, en effet, un chiffre qui mérite de retenir l'attention : le taux de l'excédent de la natalité italienne a eu pour maximum 12,8 p. 100 ; c'est un des taux les plus élevés d'Europe. Il est en régression, mais il atteint encore un chiffre voisin de 11 p. 100, ce qui assure à l'Italie un excédent annuel de 455 000 individus constituant pour le pays une densité de 130 habitants au km², densité qui monte à 143, si on rapporte la population à la surface productive, et qui devient la plus élevée d'Europe après celles de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre.

Mais il serait imprudent de ne pas tenir compte des efforts accomplis par l'État mussolinien, non seulement pour développer la natalité, mais encore pour attacher au sol national le plus grand nombre possible d'Italiens.

L'examen de ces efforts mérite une attention spéciale, car de leur plus ou moins grande intensité dépendra une plus ou moins grande émigration italienne.

Tout d'abord le Gouvernement s'attache à diffuser la technique agraire, non seulement pour le développement des terres cultivées, mais encore pour amener l'homme des champs à étendre son action sur les terres disponibles. Toute une législation spéciale de crédit fut érigée : création de caisses de crédit hypothécaire, destinées à faciliter l'exploitation et l'amélioration des terres.

En outre, comme les instituts précités, quoique autorisés à accorder des crédits d'amélioration, ne pourraient pas donner aux opérations afférentes un ample développement sans s'exposer à immobiliser leurs propres disponibilités et, partant, à ralentir la fonction spécifique à eux confiée, il a été institué un Consorzio Nationale per il Credito agrario di miglioramento (Consortium National pour le Crédit agraire d'amélioration) auquel incombe la tâche de financer toutes les opérations d'amélioration et de bonification agraire qui ne peuvent pas être effectuées, pour les raisons indiquées, par les instituts locaux.

Le Consortium a la faculté d'émettre des bons productifs

d'intérêts, nominatifs et au porteur, remboursables dans un délai n'excédant pas 5 ans, ainsi que des obligations nominatives et au porteur remboursables par tirage.

Au Consortium participent, outre l'État, 53 instituts parmi lesquels de puissants offices autonomes financiers au capital initial de 270 millions de lires [1].

Le financement de l'agriculture étant ainsi assuré, le chef du Gouvernement voulut livrer la bataille du blé pour libérer son pays de la tutelle étrangère.

Le résultat de cette ferveur intense de passion et d'œuvres a été l'augmentation de la récolte de blé, d'une moyenne de 50 millions de quintaux avant la guerre et de 45-46 millions à peine durant les années de l'immédiat après-guerre, à une moyenne de plus de 61 millions de quintaux durant les six premières années de la Bataille du Blé ; tandis qu'en 1929 on a touché 71 millions de quintaux, avec un rendement moyen de 14 quintaux à l'hectare (19,7 pour le Nord, 12 pour le Centre, 13,5 pour le Sud et 12,9 dans les îles).

Dans les dernières années, on a atteint des points de production unitaire maximum allant jusqu'à 61,5 quintaux par hectare dans le Nord, et jusqu'à 40 et plus dans le Sud, suivant un système intégral de culture intensive [2].

Le résultat est d'importance.

L'action se poursuit sur toutes les autres cultures : céréales (seigle, riz, orge, avoine), betterave, tabac, mûrier avec la constitution d'un Institut National Séricicole, vigne, olivier, primeurs ; elle s'étend enfin à l'élevage. Et toutes ces formes de l'activité gouvernementale s'intègrent enfin en une vaste synthèse qui porte un nom spécial à l'Italie fasciste : la Bonification Intégrale des Terres.

La bonification intégrale, écrit Arrigo Serpieri, sous-secrétaire d'État à la Bonification Intégrale, est une des initiatives fondamentales du Régime. Elle résulte des caractères matériels de l'économie italienne et de la volonté du Fascisme.

Une population extrêmement dense, resserrée sur un territoire restreint et pauvre ; une Nation qui veut grandir encore, pour sa propre puissance, pour l'expansion de l'idée italienne dans le monde, doit nécessairement créer de nouveaux foyers de vie rurale intense, pour augmenter le revenu national en même temps que pour sauvegarder, contre les forces funestes

1. Tomaso Sillani, *L'État mussolinien*, Paris, 1931.
2. *Ibid.*

de la ville, la vie familiale des campagnes, saine, réglée et prolifique.

Et, de fait, les résultats acquis méritent d'être signalés.

Sur 2 300 000 hectares soumis à la Bonification Hydraulique, 700 000 ont été bonifiés, 1 200 000 sont en voie de bonification.

Et l'œuvre de bonification qui couvre la plaine s'étend à la montagne, aux forêts, aux pâturages.

Pour assurer à l'Italie une vie plus intense par l'utilisation et la transformation intégrale des produits de la terre, il fallait encore procéder à la restauration complète de l'industrie et à la création des voies et moyens de communication propres à assurer l'acheminement rapide des matières premières nécessaires à cette agriculture et à cette industrie, ainsi qu'une meilleure diffusion des fruits de la terre et des produits manufacturés.

Les efforts fascistes sont, dans cette branche, aussi louables que ceux tentés dans l'agriculture.

Alors que de 1919 à 1921 la moyenne des sommes affectées aux travaux publics atteignait 240 millions de lires-or, elle passait à 306 millions pour la période 1921-1924, à 454 millions pour la période 1924-1927 et à 517 millions pour la période 1927-1930. Ces dépenses se rapportent toutes à des travaux de première urgence propres à assurer la mise en valeur du pays : routes, travaux hydrauliques, travaux de bonification, travaux maritimes et édilitaires, voies ferrées. Ces travaux n'ont pas peu contribué à la diminution de l'émigration : en effet le chiffre des ouvriers employés à ces fins est passé, de mai 1925 à mai 1930, de 60 800 à 177 770. Mais ces travaux une fois terminés, il importera de savoir si la terre italienne pourra continuer à occuper les bras de cette armée ouvrière.

L'action fasciste s'est également portée sur l'industrie. Si les chiffres obtenus par l'industrie italienne, grâce aux mesures prises dès 1922, marquent un progrès presque constant jusqu'en 1925, cela est moins dû à un développement intensif d'une industrie déjà existante qu'au sauvetage d'une industrie en péril.

Les statistiques italiennes indiquent que de 1922 à

1927 la production italienne a crû de 41 p. 100, tandis que dans le même temps la production française augmentait de 40 p. 100, la production allemande de 31 p. 100, la production des États-Unis de 26 p. 100 et celle de l'Angleterre de 16 p. 100, mais il est un fait qu'il importe de retenir : c'est qu'en 1922 l'industrie italienne était en faillite virtuelle.

En effet, si on appelle 100 l'indice de production industrielle, on obtient, pour les années 1921 à 1927, les indices suivants : 69, 81, 91, 103, 130, 127, 114 ; ce qui revient à dire qu'en définitive, si, en 1921, l'indice de la production avait baissé de 31 p. 100, les mesures fascistes ont rétabli la situation industrielle d'avant-guerre avec une légère amélioration de 14 p. 100. Les chiffres de la période 1921-1927 ne donnent donc pas la mesure exacte de la prospérité réelle : ils ajoutent et confondent, en même temps, le taux de l'indice correspondant au rétablissement au taux de l'indice correspondant vraiment à une amélioration absolue.

Ainsi donc, grands ont été les moyens d'action mis en œuvre par le Gouvernement mussolinien pour rétablir la prospérité compromise de la nation et aussi, et surtout, pour arrêter l'émigration.

Or, si on étudie avec soin les statistiques générales et comparées fournies par la Société des Nations, on constate que les résultats obtenus dans le domaine de l'activité économique ne correspondent pas aux efforts employés.

En effet on constate une augmentation constante du commerce mondial : 1926, 61 millions de dollars ; 1927, 67 ; 1928, 68,7.

Or, si on considère les chiffres du commerce européen, le rythme de l'augmentation est du même ordre. La cadence de l'augmentation du commerce de l'Italie est tout simplement en concordance avec la cadence de l'augmentation du commerce de l'Europe et du commerce du monde : 1926, 1,7 milliard de dollars ; 1927, 1,8 ; 1928, 1,9.

On peut donc dire que les efforts admirables déployés par le Gouvernement mussolinien ont eu pour effet, fort

intéressant d'ailleurs, de maintenir l'Italie à la hauteur normale et moyenne d'amélioration du commerce des autres pays.

En définitive, on peut dire que les mesures adoptées et appliquées avec assez de bruit par le Gouvernement de Mussolini ont permis à l'Italie de reprendre le rang qu'elle avait failli perdre après la guerre sous une poussée marxiste et que, remise dans le rang, elle a poursuivi sa marche en avant à l'allure des autres nations. Quant à penser que les mesures prises pour la bonification intégrale permettent à l'Italie de loger et de nourrir 10 millions d'individus, ainsi que l'a prétendu un Ministre italien de l'Agriculture, et arrêtent ainsi l'émigration pendant vingt ans, c'est une conception qui n'a que la valeur d'un rêve.

Le problème de l'émigration italienne va se poser, à nouveau, incessamment, avec la même acuité.

En effet, si l'Italie a lutté avec succès contre l'émigration transocéanique qui lui paraissait constituer, pour elle, une perte définitive, elle n'a pu s'opposer, malgré les progrès de la bonification intégrale à une certaine émigration continentale qui a atteint des chiffres considérables. Or, depuis la guerre, le principal débouché de cette émigration a été la France tant que celle-ci a dû combler les vides créés par la guerre et procéder au repeuplement des campagnes. Le chiffre des Italiens établis en France (1931) dépasse 800 000. Aujourd'hui, la France, sans être atteinte comme les autres pays par une crise intense de chômage, commence, cependant, à connaître une pléthore de main-d'œuvre et il lui faut, dès maintenant, fermer, à son tour, la porte aux émigrants.

Et ainsi l'Italie va se trouver, à nouveau, devant la nécessité de songer à assurer la vie de son excédent annuel de natalité se montant à 455 000 hommes qui, ne pouvant plus ni franchir l'Atlantique, ni franchir les Alpes, ni vivre sur un sol où la densité humaine devient trop forte, devront, pour une partie d'entre eux, jeter leurs regards vers l'Afrique.

L'expérience historique montre également qu'aux gouvernements de dictature succèdent toujours de longues

périodes d'agitation politique où cherchent à s'assouvir les passions et les rancœurs : la période qui, en France, a suivi l'Empire comme celle qui commence à peine en Espagne après le Directoire en sont de frappants exemples.

L'Italie vit, aujourd'hui, sous le régime d'une dictature qui n'est qu'un spasme de la volonté d'un peuple en péril à la recherche d'une formule d'autorité. Ce pays de la « vendetta » connaîtra, à son tour et par réaction, une période d'agitation politique qui contribuera violemment à l'accélération d'une émigration devenue fatale.

L'Espagne et l'émigration. — L'Espagne, dont la superficie atteint 512 000 km², avec les Canaries, soit sensiblement celle de la France, ne compte que 22 602 000 habitants, soit environ 44 hab. par km².

On pourrait donc penser que ce territoire nourrit aisément sa population, mais il n'en est rien.

L'Espagne s'est habituée de bonne heure, aussitôt après les conquêtes coloniales du XVe siècle et plus particulièrement pendant la période de colonisation, à vivre sur ses territoires d'outre-mer, si bien que, pendant le XVIe et le XVIIe siècles, l'Espagne produisit l'impression d'un territoire abandonné tant était grande l'émigration des Espagnols se lançant à la conquête des Indes occidentales.

Puis, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, l'Espagne ravagée par les guerres et les luttes intestines ne sut, à aucun moment, ni retenir l'exode de sa population, ni rien faire pour établir une prospérité quelconque.

Qu'il suffise de dire, à titre d'exemple, qu'en 1750 la misère était si grande dans toute l'Andalousie que le roi dut faire distribuer 10 000 réaux pour empêcher une émigration massive de toute la population des campagnes.

Fatiguées des exactions de la métropole, les colonies se soulevèrent vers 1820 ; quatre ans après, en 1824, toute l'Amérique latine se séparait de l'Espagne. Elle ne conservait que Cuba et Puerto Rico, qui devaient lui être arrachés par les États-Unis en 1898.

C'est alors que les Espagnols, devant la carence d'un Gouvernement toujours incapable d'assurer au pays la moindre stabilité politique et économique, commencèrent

à émigrer en masse non plus vers les colonies disparues, mais vers les mêmes territoires devenus des pays indépendants où ils étaient sûrs de trouver, outre la communauté de langue et d'habitudes, la liberté, l'indépendance et une vie plus facile.

De 1880 à 1900, l'émigration atteint environ 40 000 personnes par an, mais, à l'appel des jeunes républiques Sud-américaines, elle se développe rapidement, si bien que, pour la période qui s'étend de 1911 à 1913, la moyenne annuelle des émigrants atteint 161 700 par an, pour une population ne dépassant pas alors 19 millions.

Pendant la guerre, une renaissance de l'agriculture et de l'industrie espagnoles, due essentiellement aux besoins des belligérants, restreint l'émigration. Elle reprend en 1920 jusqu'en 1924 à raison d'une moyenne annuelle de 44 000 émigrants, puis, sous la poussée des grands travaux du Directoire, elle tombe graduellement pour atteindre un minimum de 2 350 émigrants en 1927.

Quelle est aujourd'hui la situation ?

Le Directoire, remplacé par la République, après la révolution de février 1931, a beaucoup fait pour empêcher l'émigration. L'œuvre politique du Directoire peut être discutée, mais le progrès accompli dans le développement de l'outillage économique du pays fut très réel. Avant le Directoire, on peut dire que le réseau des routes était inexistant alors qu'aujourd'hui il existe, en Espagne, un réseau de routes bitumées pouvant servir de modèle à celui de beaucoup de puissances européennes. On constate un développement et une amélioration identiques dans les télégraphes et téléphones, la construction des ports, les travaux hydrauliques, les constructions d'écoles et d'édifices publics.

Sans avoir une envergure comparable à l'œuvre mussolinienne, celle du général Primo de Rivera, marquis de Estella, marquera dans les annales de l'histoire de l'Espagne pour avoir, en sept ans, de septembre 1923 à janvier 1930, provoqué une amélioration certaine de l'outillage économique de l'Espagne.

Grâce à cette œuvre, on peut dire que l'Espagne était arrivée à enrayer l'émigration et à repeupler ses villes

abandonnées de la Galice qui, il y a vingt ans, offraient au voyageur le spectacle désolé de leurs maisons désertes et en ruines, mal alignées au bord de bandes de terrains en friche rappelant, avec peine, le souvenir d'avoir été des rues.

Primo de Rivera, assistant à cette renaissance, devait souvent songer à l'exhortation qu'il lançait au peuple frondeur de Cadix, alors qu'il était simplement sénateur : « Bénie soit la terre d'Afrique si, en l'abandonnant, elle peut être le prix de la régénération nationale. »

Primo de Rivera oubliait que les Espagnols, dont l'intelligence admirable et subtile a fait le peuple élu de l'Europe et peut-être du monde, sont par cela même le peuple le moins gouvernable de la terre, se complaisant sans cesse dans un individualisme outrancier. Si la démocratie espagnole voulait créer par elle-même l'aristocratie, au sens étymologique et élevé du mot, dont elle manque, l'Espagne pourrait être demain à la tête des nations ; mais il lui faudra un siècle d'expérience démocratique pour comprendre son rôle : entre temps, l'Espagnol, épris de paix, de liberté et de prospérité, ne réalisera son idéal que dans l'émigration.

L'Allemagne et l'émigration. — Le traité de Versailles a réduit la superficie de l'Allemagne de 540 521 à 472 034 km^2.

La population actuelle de l'Allemagne (1929) étant de 63 603 000 individus, la densité est de 135 habitants au km^2.

Cette densité fort élevée n'est dépassée que par les pays suivants : Belgique 254, Pays-Bas 211, Angleterre 181 hab. au km^2.

L'Allemagne, dont la superficie est de 1 /6 inférieure à celle de la France, a une population de 1 /3 supérieure à celle de la France.

La progression de la population allemande a franchi les étapes troublantes suivantes : 1816, 25 millions d'habitants ; 1850, 35 ; 1870, 45 ; 1880, 49 ; 1900, 56 ; 1910, 65 ; 1914, 67,8 ; 1919 (pertes dues à la guerre et amputations territoriales), 59 ; 1925, 62,4 ; 1929, 63,6.

On peut donc dire que, malgré les pertes de la guerre et même malgré les amputations territoriales, l'Allemagne

se prépare à atteindre, de nouveau, le chiffre le plus élevé de sa population, soit 67 millions d'habitants.

Comme terme de comparaison, signalons que, de 1871 à 1910, la population française a augmenté de 8,5 p. 100 et que, pendant le même temps, la population de l'Allemagne a augmenté de 58 p. 100.

On comprend dès lors que l'émigration allemande ait atteint des chiffres fort importants, surtout vers 1880 où l'activité économique allemande était à peine à ses débuts.

De 1820 à 1900, soit en 80 ans, l'Allemagne a essaimé à travers le monde 6 millions d'hommes.

Commencée en 1850, l'émigration allemande atteint un maximum élevé vers 1880 avec 220 000 émigrants par an ; ce chiffre tombe à partir de 1890, accélère sa chute vers 1900 ; il était devenu insignifiant au moment de la guerre.

La raison de cette régression est connue : c'est le développement de l'industrie allemande, conséquence de la mise en exploitation de ses mines de fer et de charbon, qui amena l'Allemagne à couvrir le pays d'usines pour lesquelles une main-d'œuvre sans cesse plus nombreuse était nécessaire.

A la faveur des hauts salaires, le pouvoir d'achat de l'ouvrier augmenta dans des proportions telles qu'une armée de commerçants et d'intermédiaires s'enrichit derrière les industriels et les ouvriers satisfaits, si bien que la masse renonça très vite à l'émigration.

Telle était la situation de l'émigration allemande au moment de la guerre.

Elle contraste nettement avec celle des autres pays : en effet l'émigration allemande a surtout été très forte de 1880 à 1890, pour descendre ensuite progressivement de 1890 à 1913.

Au contraire, l'Angleterre — ou plutôt l'Irlande et l'Écosse — l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche ont atteint des chiffres d'émigration considérables de 1900 à 1913.

Cette contradiction, mise en évidence par F. Delaisi dans *Les deux Europes*, est intéressante à signaler, quant à ses causes. L'émigration européenne, primitivement

nordique, a été arrêtée par le développement de l'industrie qui a stabilisé la main-d'œuvre dans l'Europe septentrionale. Pendant le même temps, l'émigration sudique a pris naissance là où le développement industriel était presque nul et où l'agriculture, toujours rudimentaire, ne suffisait plus à nourrir la population.

Aussitôt après la guerre, l'émigration sudique s'est arrêtée sous la férule des dictateurs latins, tandis que la crise violente de l'industrie allemande donnait naissance à une nouvelle émigration nordique vers 1923.

C'est à ce moment que l'émigration reprend pour atteindre le chiffre de 115 416 (1923).

On connaît la crise du mark qui dura de janvier 1922 à décembre 1923 : elle fut la grande déterminante du regain de l'émigration allemande. Mais dès le début de 1924, c'est-à-dire au moment de la restauration de la Reischbank entraînant une stabilisation au moins apparente de l'organisme monétaire allemand, les capitaux en quête d'intérêt élevé affluent vers l'Allemagne qui reprend son idée d'offensive économique. L'Allemagne vit, à ce moment, sur une inflation prodigieuse de crédits entraînant inévitablement une diminution angoissante des réserves de change, si bien que, dès le 13 mars 1924, le Gouvernement est obligé de constituer un organisme bancaire nouveau lui assurant des disponibilités en livres et en dollars.

En avril, nouvelle alerte sur le mark qu'entraîne la décision, si nécessaire, de la restriction des crédits (7 avril 1924) provoquant ainsi rapidement l'ascension du mark au pair.

L'avenir financier de l'Allemagne s'éclaire, l'indice de la production augmente, de janvier à mars 1924, de 50 p. 100, le chômage diminue et, conséquence immédiate, l'émigration diminue. Elle tombe de 115 416 à 30 000 individus par an.

En février 1925, la production allemande retrouve son « standing » d'avant-guerre et le dépasse bientôt. Mais cette prospérité paraît plutôt « soufflée » que réelle. Dès juillet 1925, les faillites recommencent : c'est l'époque de l'effondrement de toute la charpente de la combinaison

Hugo Stinnes et vers décembre 1925 le nombre des chômeurs, qui n'a fait qu'augmenter depuis juillet, atteint le chiffre de 2 millions. Et c'est pourquoi le nombre des émi-

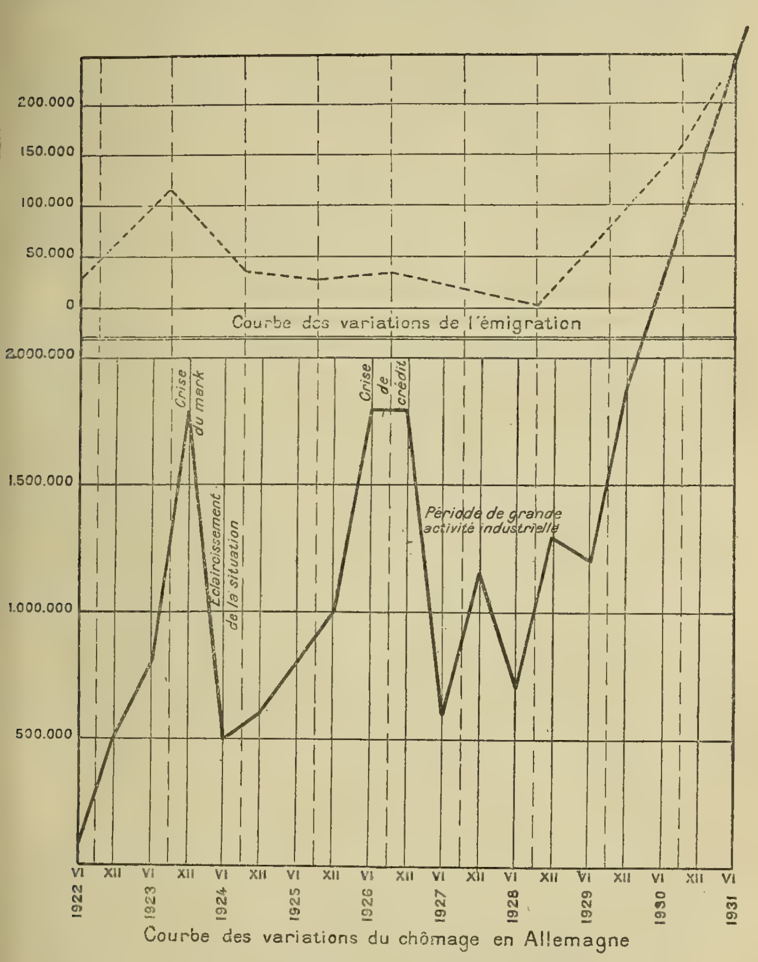


Fig. 1. — Courbes des variations du chômage et de l'émigration allemande de 1922 a 1931.

grants, qui, en 1925, était tombé à 30 000 individus, remonte en 1926 à 35 624.

Mais, devant l'action combinée du Gouvernement, des industriels et des banques, la situation s'améliore vers juin 1926. C'est que, dans le monde entier, il y a un affai-

blissement continu du taux de l'argent, tandis que l'Allemagne, toujours avide de crédits pour toujours augmenter sa production déjà pléthorique, offre aux détenteurs de capitaux un intérêt plus élevé que partout ailleurs.

L'Allemagne voit s'ouvrir, devant elle, une ère nouvelle de prospérité provoquée aussi par la grève générale anglaise. C'est la grande période d'activité économique qui dure jusqu'en 1929.

C'est aussi la chute rapide de l'émigration : 1926, 35 624 ; 1927, 23 108 ; 1928, 12 166.

La concordance des variations de l'économie allemande et de l'émigration semble donc un fait indéniable mis en lumière par l'examen du graphique ci-dessus (fig. 1).

L'Allemagne emboîte le pas à l'Amérique et se lance à corps perdu dans la « rationalisation ». On fabrique sans compter pour « abaisser le prix de revient » et augmenter ainsi le pouvoir de consommation des masses qu'on espère illimité. Le « rush » des capitaux anglais et américains continue sans cesse. L'Allemagne dévore tous les capitaux disponibles pour développer son industrie, construire des usines nouvelles, embellir ses villes et ses villages. C'est la folie de la dépense en fonction des capitaux qu'il faudra un jour rembourser.

Par une chance exceptionnelle dont il est impossible d'indiquer les causes, la débâcle américaine de l'automne 1929 se produit au moment où la réorganisation allemande est complète. Et c'est la victoire, non de l'économie allemande, mais du système monétaire allemand.

Et cependant la prospérité de l'industrie allemande est certaine. En 1930, elle aboutit à un équilibre des crédits. Bientôt, la balance commerciale est favorable si bien que, si, à ce moment, l'Allemagne, au lieu d'escompter et de spéculer sur l'avenir, avait voulu vivre sur ses positions, elle aurait pu connaître une vie de stabilité économique et sociale.

Mais l'Allemagne, enhardie par ses succès, fascinée, à l'occident, par l'exemple de l'Amérique qu'elle admire et qui l'étonne, frappée aussi à l'orient par l'équipement soviétique dû à l'application du plan quinquennal, se propose de rester le « Deutschland über alles » de toujours

et d'être, dans le domaine économique, la première nation du monde.

Elle appelle, à nouveau, des crédits ; au lieu d'appliquer les bénéfices de sa balance commerciale à l'amortissement des emprunts extérieurs, elle les investit dans des usines nouvelles si bien que, fin 1931, l'Allemagne est débitrice de 170 milliards de francs (novembre 1931), dont 42 exigibles en février 1932.

Mais c'est alors qu'apparaît l'erreur de la méthode avec la crise économique qui, sans exemple dans l'histoire, devait ébranler jusqu'au plus profond de sa base l'édifice économique et capitaliste moderne.

Malgré la grandeur de l'édifice créé, malgré le soutien des pouvoirs publics vis-à-vis des initiatives individuelles, malgré l'Institut pour la Production économique, malgré le Conseil des Normes, malgré les Concerns, les Cartels et les Comptoirs qui tous cherchent, dans un but unique, la meilleure organisation rationnelle de vente à l'intérieur et à l'extérieur, malgré tout cet effort, l'Allemagne aboutit à la plus effroyable crise des débouchés qu'elle ait connue, déterminant à son tour le germe par excellence de l'instabilité sociale et politique : le chômage qui, fin 1930, frappe 5 millions d'individus.

Et, fait troublant qu'il convient d'enregistrer et de méditer, le chômage est le résultat d'un emploi exagéré de la machine et de l'accroissement du rendement de l'ouvrier.

C'est tout l'édifice qui s'écroule, c'est le rêve d'hégémonie mondiale qui s'évanouit.

Autre fait plus troublant encore : la méthode économique américaine se voit condamnée à une irrémédiable faillite par l'abus du crédit. Un homme, le Président Hoover, se dresse pour ordonner un remède : la création d'un superorganisme de supercrédit devant sauver la vie aux organisations existantes ; de même, en Allemagne, les industriels, aveuglés par les succès apparents et déjà lointains d'une industrie mégalomane, réclament de nouveaux crédits pour construire de nouvelles usines dans l'espoir d'asservir les consommateurs du monde à leurs produits fabriqués. Folie contagieuse qui

semble être la résultante de deux civilisations opposées, mais qui se rejoignent par leurs effets : la pseudo-civilisation américaine faite de l'épanouissement illimité d'un individualisme outrancier né à la faveur d'une notion déformée de la liberté et l'infra-civilisation soviétique enfantée dans la négation de l'individu pour la glorification d'une mystique nouvelle née dans l'erreur psychologique d'une illusoire égalité.

Dans la course à l'avenir, on peut choir, mais on ne s'arrête pas. L'Allemagne est lancée sur la pente, plus vite peut-être que ses chefs mêmes ne l'eussent désiré.

Le XIXe siècle, dit Spengler, est le siècle de l'Allemagne. Le mot est juste, car le XIXe siècle a été celui de la conscription militaire et industrielle. On saura plus tard si c'est un titre de gloire. Mais on doit espérer que le XXe siècle ne sera le siècle de personne : mieux vaudrait sans doute, pour tous ceux qui n'ont pas oublié dans le travail la primauté du bonheur familial, qu'il fût le siècle de la sagesse, du bien-être et de la liberté [1].

Et si, maintenant, nous dressons en face de cette situation économique le bilan de l'état démographique de l'Allemagne, nous devons retenir les chiffres suivants : le rythme probable de l'accroissement de la population allemande est de 550 000 individus pour un chiffre de chômeurs de 5 000 000.

Devant la paralysie actuelle de l'industrie allemande atteinte pour de nombreuses années, devant l'accroissement constant de la population, devant une telle masse de sans-travail, il semble impossible de trouver une autre solution à l'état pléthorique de la population allemande que dans la recrudescence d'une émigration organisée qui, pendant les années antérieures, fut, à l'occasion de chaque crise grave, une admirable soupape de sûreté.

La Pologne et l'émigration. — La Pologne, telle qu'elle a été établie par le traité de Versailles (28 juin 1919), le traité de Riga (18 mars 1921), le plébiscite du 18 juin 1922 relatif à la Haute-Silésie et la décision du 15 mars 1923 de la Conférence des Ambassadeurs relative au territoire de Wilno, mesure environ 388 000 km² pour une

1. Max Hermant, *Les paradoxes économiques de l'Allemagne moderne*, Librairie Armand Colin, Paris, 1931.

population de 30 408 000 hab., soit une densité de 78 hab. au km².

Cette densité paraît considérable eu égard à la richesse relative du sol polonais et on comprend aisément la tendance marquée du Polonais à l'émigration. En effet, à titre de comparaison, la France, qui a un sol exceptionnellement riche, aux cultures nombreuses sous des climats divers, n'a qu'une densité de 74 hab. au km², alors que la Pologne, qui comprend au Nord tout un pays de plaines sablonneuses et marécageuses, sous un climat rigoureux, compte 78 hab. au km².

La Pologne étant, avant la guerre, incorporée dans les trois États : Russie, Allemagne, Autriche-Hongrie, il est impossible d'établir des chiffres d'émigration si ce n'est à partir de 1919, date de création de la Pologne.

Il n'est pas douteux cependant que, avant la guerre, sauf pour les territoires incorporés à la Russie où l'émigration n'a jamais été reconnue juridiquement, les provinces actuellement polonaises ont fourni de forts contingents d'émigrants allemands et autrichiens.

A partir de 1920, l'émigration nette transocéanique s'établit comme suit : 1920-1924, 22 252 (moyenne nette) ; 1925, 34 348 ; 1926, 43 876 ; 1927, 51 381 ; 1928, 58 422.

Ces chiffres appellent quelques remarques importantes. En 1919 et 1920, l'émigration transocéanique brute avait atteint le chiffre important de 75 000 individus. Mais, en 1919, une réforme agraire importante vint apporter un frein puissant à l'émigration : la loi agraire du 10 juillet 1919 fit procéder, en effet, à l'expropriation des grands propriétaires, si bien que la Pologne est devenue un pays de petite et moyenne propriété. La réforme a eu une conséquence immédiate : l'émigration nette annuelle est tombée à 22 000 individus pour la période succédant à la réforme : 1920-1924.

Mais depuis, étant donné la natalité considérable, l'émigration polonaise a repris un rythme accéléré pour atteindre près de 60 000 individus (émigration transocéanique nette) en 1928. La natalité polonaise est, en effet, fort élevée et son taux d'excédent est le plus important d'Europe après celui de la Russie : il atteint près de

16 p. 1 000 contre 1,4 p. 1 000 en France. Ce fait, digne d'être remarqué, assure à la Pologne un contingent d'augmentation annuelle de population de 486 528 individus, ce qui, au point de vue de l'émigration, met la Pologne sensiblement sur le même pied que l'Italie.

Aussi, devant les vides créés en France par la guerre, les Polonais se sont-ils précipités en masse en Picardie, Artois et Ile-de-France, en y formant de véritables agglomérations polonaises. En 1920, l'émigration continentale polonaise atteignait 14 000 individus ; elle passe à 117 616 en 1926, 89 427 en 1927 et 122 049 en 1928.

Elle est pour ainsi dire complètement dirigée vers la France. Or, la France atteint aujourd'hui (fin 1931) son plein au point de vue main-d'œuvre et se trouve dans l'obligation, devant un certain chômage, de fermer ses frontières.

Il en est de même de l'Allemagne qui recevait, chaque année, 50 000 Polonais, émigrants saisonniers il est vrai, qui, devant le chômage considérable de l'Allemagne, ne pourront plus y trouver d'occupation.

La Pologne devra donc, avant peu, ouvrir des voies nouvelles à la masse de ses émigrants.

Le Portugal et l'émigration. — Le Portugal est, par excellence, le pays des colonies lointaines et de l'émigration.

Mesurant 93 000 km² avec les archipels pour une population de 6 345 000 âmes, il présente une densité de population de 68 habitants au km². Si l'on tient compte de la richesse très relative du sol, du peu d'outillage économique du pays, du fait que la balance commerciale du Portugal est toujours déficitaire, on est obligé de reconnaître que cette densité est fort élevée.

Si, à cette situation économique particulière, on ajoute le fait que le Portugal a connu constamment l'instabilité politique et que, par nature, le Portugais est éminemment voyageur, on comprend que le mouvement d'émigration ait atteint, certaines années, des chiffres fort importants.

Pour le Brésil seul, qui reste le grand pays d'immigration portugaise, on note les chiffres suivants : de 1820

à 1900, 515 454 ; de 1901 à 1928, 888 853 ; au total : 1 404 307 [1].

Or, pendant la même période, l'émigration italienne vers le Brésil n'atteint que 1 450 423. Si on tient compte de la proportion des populations : Italie, 41 508 000 ; Portugal, 6 345 000, on constate, en ce qui concerne le Brésil, que le coefficient d'émigration du Portugal est beaucoup plus élevé que celui de l'Italie, qui est cependant la grande source européenne d'émigration.

Examinons le rythme annuel de cette émigration.

C'est surtout avant la guerre que le mouvement est le plus accéléré, puisque de 1911 à 1913 la cadence atteint la moyenne de 82 909 individus.

Arrêtée par la guerre, l'émigration reprend en 1920 avec 12 786 émigrants, en 1925 avec 2 364, en 1926 avec 18 235, en 1927 avec 12 282 et en 1928 avec 29 032 ; ce qui constitue, pour le Portugal, un chiffre fort élevé, d'ailleurs, relativement le plus élevé de l'Europe.

En effet, ramené à la population, le chiffre de l'excédent de l'émigration portugaise est de 4,6 p. 1 000, loin devant les coefficients des autres pays.

Cela est d'autant moins étonnant que le taux d'excédent de la natalité, pour l'année 1928, est, au Portugal, fort élevé et atteint 13,80 p. 1 000, ce qui met le Portugal immédiatement derrière la Roumanie (15,70) et la Pologne (15,90), fort avant l'Italie (10,50).

Ce taux d'excédent procure donc annuellement au Portugal un excédent de population de 87 561 individus qui est loin d'être absorbé par le taux actuel d'émigration pourtant fort élevé relativement.

Les difficultés politiques constantes qui frappent le Portugal, unies à l'absence de tout développement de l'outillage économique, conduisent fatalement ce pays à envisager une émigration croissante.

Les autres pays d'Europe et l'émigration. — En dehors des pays dont il vient d'être parlé et qui constituent les grandes sources d'émigration européenne, il existe encore, en Europe, un grand nombre de pays qui fournissent

1. Riberio Salgado, *Le Brésil et les colonies portugaises*, Lisbonne, 1930.

chaque année un contingent important d'émigrants : État libre d'Irlande, 22 538 ; Yougoslavie, 13 645 ; Tchécoslovaquie, 11 894 ; Suède, 88 731 ; Roumanie, 7 541 ; Hongrie, 6 078 ; Belgique, 1 090.

On constate que, pour les pays d'Europe, la raison dominante de l'émigration est l'instabilité politique et sociale.

On pouvait croire qu'après le traité de paix signé à Londres le 6 décembre 1921 l'Irlande connaîtrait une vie de prospérité et de paix. Mais l'Irlande est un pays qui, divisé politiquement, reste soumis aux agitations intérieures, à caractère religieux, politique ou social. L'Irlande reste ainsi un grand pays d'émigration éminemment agricole. Pour une population totale de 2 972 000 habitants, 1 800 000 Irlandais sont installés à l'étranger. Ce dernier chiffre mérite une mention spéciale puisqu'il représente les 2/3 de la population métropolitaine. Ce fait est unique dans l'histoire moderne de l'émigration européenne.

En ce qui concerne la Yougoslavie, le pays étant essentiellement montagneux, d'accès difficile, à densité de population faible (52 hab. au km²), on ne peut concevoir son émigration que par le fait d'une richesse agricole et minière très relative dans un pays à stabilité politique et religieuse encore mal assurée.

La Tchécoslovaquie, au contraire, est un pays beaucoup plus évolué, à développement industriel très poussé, à stabilité politique très affermie ; mais par contre sa densité de population est assez forte, 100 au km², soit le double de celle de la Yougoslavie. Comme, d'autre part, son taux d'excédent de population est de 8 p. 1 000, c'est un contingent nouveau de 115 000 hommes qui vient grossir la population déjà dense.

Les contingents formés par les autres pays (Suède, Roumanie, Hongrie, Belgique) ne méritent pas de mention spéciale.

Ayant passé en revue la situation démographique des différents pays d'Europe et leur position relative dans les courants d'émigration, il convient de résumer les données acquises.

Sur 2 milliards d'êtres humains qui peuplent le monde, 526 millions, soit plus du quart de la population du globe, occupent l'Europe, qui apparaît comme le continent de la plus forte densité humaine.

La population de l'Europe, qui était de 188 millions en 1800, est montée au chiffre de 526 millions en 130 ans et pendant le même temps l'Europe a « exporté » 75 millions d'êtres humains qui sont allés au delà des mers créer d'autres nations : l'Amérique du Nord, le Canada, les Républiques Sud-américaines, l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud, l'Australie.

Comme ces 75 millions d'émigrants étaient des êtres jeunes, énergiques, ils ont procréé infiniment plus que leurs ascendants ou leurs collatéraux restés en Europe : une étude superficielle permet de supposer qu'ils sont devenus 225 millions d'êtres.

Ainsi donc, le plus petit des continents, porteur de la race blanche, a essaimé sur le globe de telle sorte que 770 millions de Blancs, plus du tiers de la population de l'univers, règnent sur la terre.

Cette source de vie est loin de présenter des signes de faiblesse, bien au contraire. D'autre part, les faits qui ont déterminé l'émigration européenne se renouvellent avec une fréquence indubitable : guerres intérieures politiques et religieuses ; luttes religieuses en Irlande, en Espagne, en Pologne ; luttes politiques en Irlande, Angleterre, Allemagne, Italie, Espagne ; chômage, dernier venu, et non le moins important, parmi les phénomènes qui provoquent l'émigration, puisque, de son fait, 11 millions d'Européens sont sans travail, à la date du 1er novembre 1931, soit autant de candidats possibles à l'émigration.

Le chiffre actuel d'émigration européenne (nous parlons d'émigration nette transocéanique), soit 300 000 individus environ comme moyenne des 4 dernières années, ne correspond nullement à la nécessité, ni au désir d'émigration. En effet, d'après les études du Bureau International du Travail, on constate, pour l'Europe, que, sur 15 demandes de visa de passeports d'émigration, pour la seule destination des États-Unis, il y a une seule autorisation accordée du fait des mesures prises par ce pays contre l'immigration.

Ce qui revient à dire qu'étant donné le nombre des émigrants européens admis aux États-Unis en 1929, soit environ 150 000, il y a eu au cours de la même année 2 250 000 demandes de passeport d'émigration pour la seule destination des États-Unis.

En tenant compte des mesures restrictives prises dans les pays d'immigration (Brésil, Argentine, Australie) et dans certains pays d'émigration (Italie, Russie), le potentiel d'émigration actuel de l'Europe est voisin de 3 millions d'individus.

Or, si nous prenons une période récente de forte migration mondiale (1920-1924), nous constatons ce qui suit :

3 805 810 personnes ont émigré au delà des mers ;
1 695 943 personnes ont réintégré leur pays ;

2 109 867 personnes ont émigré définitivement au delà des mers ;

2 607 631 personnes ont émigré sur leur propre continent ;
1 482 517 personnes ont réintégré leur pays ;

1 125 114 personnes ont émigré définitivement.

En définitive en 5 ans :

2 109 867 émigrés transocéaniques ;
1 125 114 émigrés continentaux ;

3 234 981 émigrants ont quitté définitivement leur pays, soit environ 600 000 personnes par an, et ce, dans le monde entier.

Le problème de l'émigration européenne, qui touche au sort de 3 millions de personnes, atteint une gravité sans précédent, surtout devant l'attitude des pays d'immigration, attitude qu'il importe maintenant d'étudier (fig. 2).

B. — L'Europe et les pays d'immigration

Les principaux pays d'immigration européenne se classent ainsi, par ordre d'importance : Amérique du Nord (États-Unis, Canada) ; Amérique du Sud (Argentine, Brésil) ; Océanie.

Il existe, bien entendu, d'autres pays où les Européens émigrent : Mexique, Venezuela, Uruguay, Indochine, Indes néerlandaises, Rhodésie, Maroc, etc. Mais les premiers

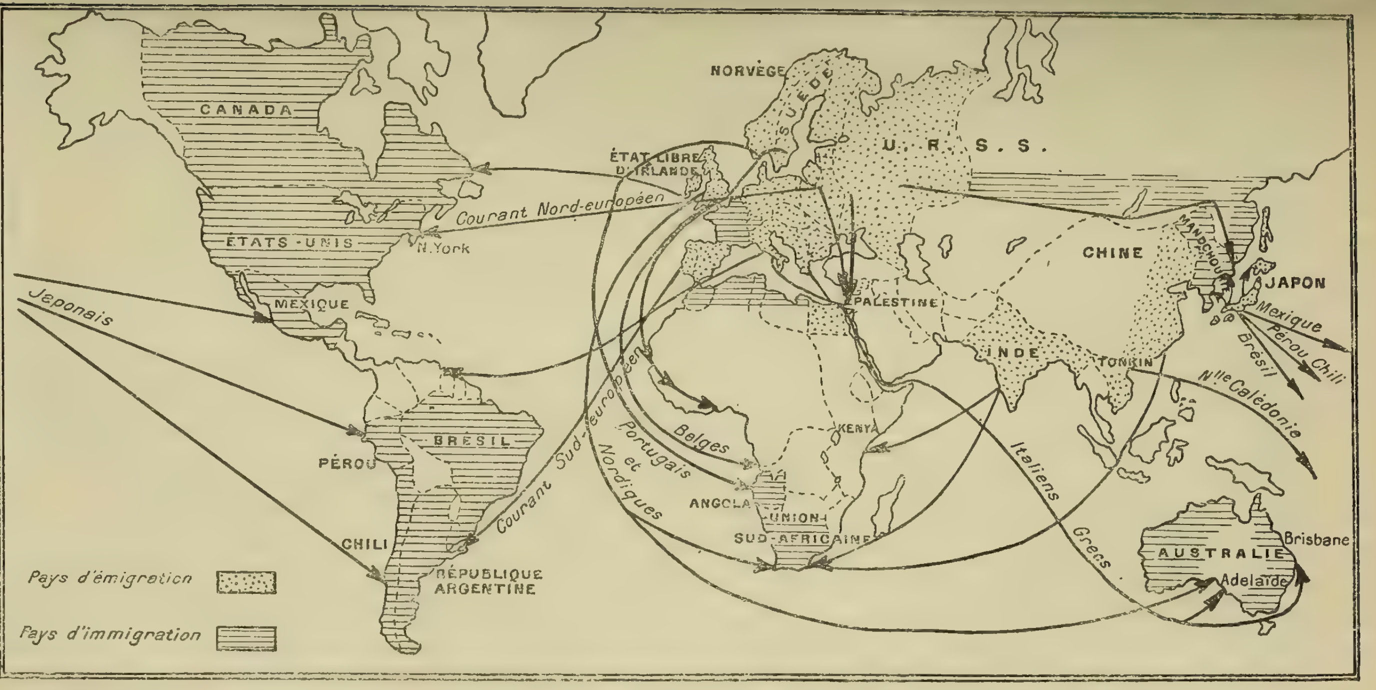


FIG. 2. — LES COURANTS D'ÉMIGRATION.

sont ceux qui, au moment des grands courants d'émigration européenne, ont accueilli et seraient encore susceptibles d'accueillir le plus grand nombre d'émigrants.

1°) *Les États-Unis et l'immigration.* — Pour un territoire de 7 839 000 km², les États-Unis ont une population de 120 700 000 hab., soit une densité de 15 au km². Si on tient compte du fait que la superficie productive est d'environ 4 000 000 km², on peut dire que la densité réelle est de 30 au km². Nous sommes donc loin des densités élevées connues et rapportées aux superficies productives : Belgique, 296 ; Hollande, 251 ; Japon, 200 ; Italie, 143 ; Suisse, 123 ; Indes anglaises, 122.

Les États-Unis seraient donc susceptibles de recevoir encore de grandes masses d'émigrants européens.

Quoi qu'il en soit, le peuple américain a pensé que le moment était venu d'apporter une série de restrictions à l'émigration européenne, tandis qu'il arrêtait net toute immigration jaune, japonaise ou chinoise.

Pendant la plus grande partie du XIXe siècle, le principe de la « libre immigration » avait prédominé aux États-Unis. C'est seulement à partir de 1882 qu'une sélection individuelle avait été instituée ; la loi de 1907, confirmation et développement de plusieurs textes antérieurs, fermait rigoureusement la porte aux indésirables. C'était l'affirmation pour le pays du droit de se protéger contre toute addition, non voulue de lui, à sa population. Cependant, sauf à l'égard des Chinois et Japonais, exclus en vertu de mesures ou d'ententes spéciales, aucune considération de race n'intervenait.

Tout en maintenant et même en resserrant encore la sélection individuelle, la nouvelle législation introduit la doctrine, entièrement différente, de l'origine ethnique. La loi de 1917, initiatrice en l'espèce, détermine une certaine section de la surface terrestre, d'où l'immigration est purement et simplement interdite : il s'agit de la plus grande partie de l'Asie méridionale et occidentale (Indes, Siam, Indochine, Afghanistan, Balouchistan, Arabie) et des îles de la Polynésie, le traitement de l'immigration chinoise et japonaise étant d'ores et déjà réglé par ailleurs ; le but non dissimulé est d'exclure les races jaune et brune, considérées comme inassimilables. Dans les lois de 1921 et 1924, cette préoccupation de la défense persiste, mais on l'étend en outre partiellement à l'Europe. Les « personnes non admises à la naturalisation » se voient interdire toute forme permanente d'établissement, ce qui, indépendamment de toute condition géographique, repousse sans appel les Asiatiques. Quant aux

autres races, elles sont traitées selon leur continent ou leur pays d'origine : les immigrants du Canada, de l'Amérique Centrale ou méridionale sont admis sans limitation de nombre, en voisins ; mais à ceux originaires de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie méditerranéenne ou russe, on applique le système du quota, c'est-à-dire que le contingent alloué à chaque pays ne peut s'élever qu'à 2 p. 100 des personnes nées dans ce pays qui résidaient aux États-Unis en 1890 (la loi de 1921 avait dit 3 p. 100 et 1910). Ce traitement différentiel vise à favoriser, dans l'immigration européenne, l'élément nordique au détriment des Méditerranéens et des Slaves, car, en 1890, le nombre de ces derniers ayant traversé l'Atlantique n'était pas encore important : il en résulte que, sur la base de la loi de 1924, le contingent annuellement admis ne peut comprendre que 13,3 p. 100 de Latins-Slaves, contre 86,6 p. 100 de Nordiques ; sur 165 000 immigrants autorisés, les Anglo-Irlandais peuvent être 62 000 et les Allemands 51 000, mais il ne saurait y avoir plus de 3 845 Italiens et 2 248 Russes. A partir de 1927, l'admission doit être réduite au chiffre permanent de 150 000 (sans préjudice des émigrants en provenance du nouveau monde), chaque nationalité étant reçue dans la proportion où elle a contribué à la formation du peuple américain.

Par cette réglementation draconienne le pays signifie nettement qu'il entend demeurer un pays de race blanche — ce qu'on savait déjà — mais surtout qu'il ne veut plus d'immigration massive et qu'il prétend conserver son caractère anglo-saxon [1].

Il importe de remarquer que les mesures prises l'ont été à une majorité écrasante de la Chambre des Représentants.

On est donc en droit de considérer la nouvelle politique de l'immigration comme l'expression d'une volonté nationale. Elle a fait l'objet d'études approfondies, d'enquêtes consciencieuses, elle n'est pas une œuvre de parti. La collaboration de la Science elle-même a été sollicitée : Philippe le Bel avait ses légistes, mais le Congrès ne s'est pas prononcé sans avoir reçu l'avis de ses eugénistes. Ils lui ont prouvé, pièces en mains, que l'Europe nordique (Iles Britanniques, Scandinavie, Allemagne, Belgique et Hollande, Suisse, Lombardie, France, du moins au Nord de la Loire) peut à la rigueur concourir utilement au développement ethnique du peuple américain, mais que l'Europe slavo-latine risque, par ses apports, de le dégrader. La biologie, l'ethnologie, Weismann, Mendel sont appelés à la rescousse, mais, derrière cet appareil scientifique, il est aisé de discerner la réaction toute primitive de la vieille Amérique, anglo-saxonne et protestante, qui se défend [2].

1. A. Siegfried, *Les États-Unis d'aujourd'hui*, Librairie Armand Colin, Paris, 1927.
2. *Ibid.*

Et les conséquences si merveilleusement mises en lumière par A. Siegfried sont intéressantes à noter :

Sur les 227 000 immigrants de 1926, l'Europe en a fourni 95 000, le nouveau continent 132 000. Sur les 294 000 immigrants de 1925, l'Europe en a fourni 148 000, le nouveau continent 141 000, et, dans ces limites restreintes, le but poursuivi par les puristes anglo-saxons a été atteint : dans le total des entrées soumises au quota, l'Europe nordique figure pour 85,6 p. 100, celle du Sud-Est pour 13,3 p. 100 ; c'est le renversement complet des proportions d'avant-guerre. Le contingent alloué, qui était de 165 000, n'a du reste même pas été atteint ! Sans doute y a-t-il lieu de penser que beaucoup d'Européens ont traversé incognito la frontière canadienne ou mexicaine : c'est toutefois une fraude que les services d'immigration réussiront vraisemblablement à réduire de plus en plus. En réalité, le vieux continent a cessé de jouer un rôle notable dans le peuplement des États-Unis [1].

Les récents événements économiques de l'année 1931, la crise boursière, industrielle et commerciale qui sévit dans le monde et plus particulièrement sur les États-Unis, viennent de donner une justification inattendue aux mesures prises.

En effet une crise de chômage sans précédent frappe l'Amérique. Des chiffres colossaux sont cités : 14 millions de chômeurs disent les économistes, 11 millions disent les associations ouvrières, 8 millions affirment les milieux officiels. Si l'on s'en tient à un chiffre moyen, environ 10 millions, c'est 20 p. 100 de la masse totale des travailleurs qui reste sans travail.

Il serait donc puéril de penser qu'avant longtemps, très longtemps même, les États-Unis ouvrent leurs portes à l'émigration européenne.

2°) *Le Canada et l'immigration.* — Supérieure à celle des États-Unis, 18 fois plus grande que celle de la France, la superficie du Canada est de 9 659 400 km² pour 9 millions 700 000 hab., ce qui donne environ un habitant au km². Mais il importe de dire que le recensement de la superficie productive n'accuse que 444 000 km² et que, par conséquent, la densité rapportée aux terrains utiles est sensiblement de 22 hab. au km².

1. A. Siegfried, ouv. cité.

La marge reste donc importante pour l'immigration qui, depuis ces dernières années, est en voie d'augmentation sensible : années 1920-1924, 85 658 (moyenne) ; 1925, 67 190 ; 1926, 115 040 ; 1927, 135 066 ; 1928, 136 849.

Sur l'ensemble de la population canadienne, 55 p. 100 sont d'origine anglaise, 28 p. 100 d'origine française, 17 p. 100 d'origines diverses : ce qui, pour les Canadiens d'origine française, donne le chiffre important de 2 millions 700 000.

Au point de vue de l'immigration, le Canada a adopté une politique nettement et franchement favorable. Le Canada, pays éminemment agricole, s'est développé grâce au régime des concessions territoriales, gratuites ou très faiblement onéreuses, de sorte que le colon s'est surtout attaché à la terre.Les produits tirés de l'agriculture représentent, au Canada, 80 p. 100 du commerce total d'exportation.

Mais, par contre, le Canada doit lutter, à son tour, contre une émigration, d'ailleurs aujourd'hui fort ralentie, du Canadien vers les États-Unis où, pendant longtemps, la politique des hauts salaires a exercé une attraction étonnante tant sur les ouvriers canadiens que sur les ouvriers mexicains.

Pour ces différentes raisons, il est donc permis de penser que, pendant longtemps, et surtout lorsque le cours des produits agricoles aura repris un taux rémunérateur, le Canada offrira aux Européens un vaste champ d'immigration. Toutefois importe-t-il de dire que cette terre d'immigration ne convient qu'aux Nordiques anglo-saxons eu égard aux conditions climatériques spéciales au Canada, pays au froid rigoureux, et aux conditions linguistiques, religieuses et sociales qui semblent rendre impossible, pour l'Europe, toute émigration sudique.

3º) *L'Argentine et l'immigration.* — L'Argentine est 5 fois plus grande que la France et compte 2 797 113 km² pour une population de 10 922 000 hab., soit un peu moins de 4 hab. au km². Cette population a augmenté d'une façon surprenante au cours des dernières années : 1870, 1 900 000 ; 1880, 2 400 000 ; 1895, 4 405 000 ; 1914, 7 885 237 ; 1926, 9 000 000 ; 1928, 10 922 000 ; 1930, 11 441 964.

Cette population a été largement alimentée par l'immigration dont il est intéressant de noter la marche (immigration nette) : 1910, 211 246 ; 1911, 109 478 ; 1912, 213 204 ; 1913, 143 238 ; 1914-1919, il y a sortie d'habitants ; 1919, 12 170 ; 1920, 39 771 ; 1921, 165 753 ; 1922, 103 393 ; 1923, 160 799 ; 1924, 114 053 ; 1925, 75 277 ; 1926, 90 462 ; 1927, 111 878 ; 1928, 86 182 ; 1929, 89 221 ; 1930, 73 417.

Ces chiffres correspondent parfois à des mouvements considérables de voyageurs.

	ENTRÉES	SORTIES	IMMIGRATION NETTE
1910	421 599	210 353	211 246
1912	478 058	264 854	213 204
1929	437 455	348 234	89 221

Ces chiffres donnent une idée du nombre des « hirondelles » ou ouvriers saisonniers qui vont d'Europe en Argentine pour les moissons et rentrent ensuite en Europe.

Mais, depuis 1930, époque à laquelle a commencé la baisse des produits agricoles : blé, orge, maïs, laine, viande, ces chiffres ont considérablement baissé et, comme depuis 1931 l'Argentine connaît, à son tour, les effets du chômage, il est à présumer que l'immigration va s'arrêter, ce qui va compliquer encore la situation européenne. Il n'est pas douteux, cependant, que la crise passée et les conditions économiques redevenues normales, le mouvement d'immigration argentin reprendra, mais il sera lent et soumis au développement des voies de communication vers l'intérieur.

D'autre part, il importe aussi de noter que l'Argentine convient exclusivement aux Sudiques à cause des affinités de langage, de religion et de coutumes.

La répartition démographique très spéciale à l'Argentine et qui a pour conséquence une concentration pléthorique des populations urbaines (plus du tiers de la population habite les villes) aboutira, tôt ou tard, à un décongestionnement obligatoire des villes, ce qui ne facilitera

pas l'immigration. Enfin les troubles politiques actuels sont un obstacle sérieux à l'établissement des nouveaux venus, qui sont souvent chassés de leur patrie par des troubles similaires et qui recherchent précisément, en s'expatriant, une plus grande stabilité politique.

4°) *Le Brésil et l'immigration.* — Plus grand que l'Europe (Russie exceptée), le Brésil est par son étendue le quatrième pays du monde avec 8 511 189 km² après l'U. R. S. S. (21 343 000 km²), la Chine (11 081 000 km²) et le Canada (9 834 000 km²).

La population du Brésil est très inégalement répartie. Deux tiers du territoire brésilien sont habités par 1/10 de la population qui, au total, atteint 39 104 856 individus. Or, sur ce chiffre déjà imposant, 33 334 681 habitants occupent seulement une superficie de 2 235 269 km².

La population du Brésil a augmenté dans des proportions énormes, ainsi qu'on peut s'en rendre compte : 1776, 1 900 000 ; 1830, 5 340 000 ; 1890, 14 333 000 ; 1900, 17 318 000 ; 1910, 23 414 000 ; 1920, 30 635 000 ; 1928, 39 104 856.

Au cours du siècle présent l'accroissement de la population brésilienne a été de 13 317 049 (de 1901 à 1920 date du dernier recensement), soit une augmentation de plus de 70 p. 100. De 1920 à 1928, d'après les calculs officiels, cette augmentation aurait dû être de 8 468 251, soit 27,5 p. 100. L'accroissement total de ces dernières années (21 785 300), c'est-à-dire 125 p. 100, « a une haute signification devant la sociologie, car il s'est opéré principalement par suite de l'augmentation végétative, de l'expansion naturelle de la population, eu égard au mouvement immigratoire réduit pendant cette période....

L'immigration est régie au Brésil par les dispositions de la loi n° 4 247 du 6-I-21 et par les dispositions du règlement publié avec le décret n° 16 761 du 21-XII-24. D'après la réglementation en vigueur, quelques restrictions sont mises à l'entrée des étrangers sur le territoire national ; par contre à ceux qui débarquent comme immigrants il est accordé certaines faveurs tendant à les localiser convenablement, selon leurs aptitudes et leurs désirs [1].

Il faut convenir que le Brésil pourrait, pendant longtemps, servir de trop-plein à l'excédent des populations latines. Mais les événements de la grande crise économique

1. Ribeiro Salgado, ouv. cité.

qui bouleverse le monde depuis 1930-1931 démontrent que le Brésil a mal orienté son exploitation agricole, seule richesse du pays, en s'adonnant, tête baissée, à une monoculture, celle du café.

Certes, l'État brésilien est habitué à lutter contre la mévente du café. On connaît les opérations de valorisation effectuées en 1906, 1917 et 1921, qui ont eu pour but de retirer les stocks afin de maintenir les cours. Depuis, un Institut du Café, créé le 19 décembre 1924, a pris en main la défense de cette culture, en même temps qu'il a entrepris une intense propagande à l'étranger. L'action envisagée semblait atteindre le but recherché, puisque, de 63 francs-or le sac de 60 kg. en 1909, le prix était passé à 137 francs-or en 1925. Mais depuis les prix n'ont fait que baisser ; une mévente considérable a frappé le café brésilien. Le Gouvernement, voulant à tout prix soutenir les cours, a racheté les stocks invendus pour les détruire.

Une telle politique économique peut permettre de franchir une passe difficile ; elle ne résout pas la question. La politique agricole au Brésil, mal orientée vers la monoculture du café, devra être modifiée.

Et pendant ce temps qui, peut-être, sera long, l'immigration européenne au Brésil sera considérablement restreinte.

5°) *L'Australie et l'immigration.* — Nous ne parlerons que de l'Australie continentale et non de l'archipel australasiatique qui appartient au régime colonial ou sous mandat.

Quatorze fois plus grand que la France, égal aux 3/4 de l'Europe, le continent australien mesure 7 704 000 km² pour une population de 6 337 000 habitants. La densité apparaîtrait donc de l'ordre de 0,8. Mais, étant donné les immenses espaces désertiques qui couvrent la majeure partie du continent, la surface productive de l'Australie n'est de 485 000 km², ce qui modifie la densité et l'élève à 13 habitants au km².

En 1825, l'Australie ne comptait que 52 000 âmes. Mais elle devait s'augmenter rapidement : 1825, 52 000 ; 1858, 1 000 000 ; 1877, 2 000 000 ; 1889, 3 000 000 ; 1913, 4 872 000 ; 1925, 5 992 000 ; 1928, 6 337 000.

L'immigration a été surtout considérable vers 1870, à la suite de la découverte des mines d'or et du développement intense de l'élevage des moutons.

Ensuite, l'immigration n'a jamais présenté de chiffres très élevés : au maximum 61 655 en 1927.

L'augmentation de la population tient surtout au taux très faible de la mortalité : 9 p. 1 000 contre 12 en Angleterre, 17 en France, 22 au Japon. De ce fait, le taux d'accroissement est un des plus élevés du monde : 15 p. 1 000.

Au point de vue de l'immigration, on connaît la doctrine intangible du Gouvernement du Commonwealth : l'Australie blanche entraînant l'exclusion rigoureuse des races de couleur. Mais, d'autre part, cette immigration blanche, éminemment européo-nordique, est maintenant presque complètement arrêtée devant les exigences des trade-unions qui, jalouses des taux élevés de la main-d'œuvre, s'opposent avec une invincible énergie à tout apport humain nouveau.

L'Australie, en proie aux rêves démagogiques, n'offre plus aucun attrait pour l'émigrant qui, par définition, est avant tout un individualiste et qui, de ce fait, ne peut plus trouver sa place dans un pays où le socialisme intégral et même le communisme ont fait des progrès rapides.

Les éléments du problème de l'émigration européenne apparaissent ainsi avec plus de clarté.

D'un côté, un potentiel européen d'émigration annuelle de trois millions d'êtres : tel est le fait brutal dont la guerre (1914-1918) n'a point diminué l'importance, bien au contraire.

En effet, si la guerre a eu pour conséquence la disparition d'une masse humaine de 10 millions d'Européens, elle a déterminé, d'autre part, un arrêt absolument net de l'émigration de 1914 à 1920, soit pendant environ 6 ans ; celle-ci est loin d'avoir repris son rythme d'avant-guerre, de sorte que l'arrêt d'émigration provoqué par la guerre et le ralentissement dans l'émigration d'après-guerre, comparée à celle d'avant 1914, font qu'on peut dire que l'Europe, en définitive, n'a pas perdu plus d'hommes du fait

de la guerre qu'elle n'en aurait perdu du fait de l'émigration si celle-ci avait suivi son rythme normal.

D'un autre côté, les terres propices à l'immigration d'Européens se ferment peu à peu : ou bien les Gouvernements, soit en vertu d'un principe de politique démographique (comme c'est le cas des États-Unis), soit en vertu d'un principe de politique sociale (l'Australie), édictent des lois et des règlements sévères qui limitent ou arrêtent même l'immigration ; ou bien certains pays, soit sous la poussée de phénomènes économiques spéciaux déterminant des crises longues à guérir (tel le Brésil), soit du fait d'une insuffisance dans leur développement économique déterminant la formation de villes pléthoriques et l'arrêt, vers l'intérieur, de l'extension de la colonisation (tel est le cas de l'Argentine), n'offrent plus aucun attrait possible pour l'émigrant qui préfère vivre chez lui une vie difficile que de tenter ailleurs l'aléa d'une vie qu'il sait plus difficile encore.

Dans ces conditions, devant une Amérique en partie fermée, devant une Australie réfractaire, que reste-t-il pour satisfaire aux besoins urgents de l'Europe ? L'Asie et l'Afrique.

Mais l'Asie est elle-même un territoire surpeuplé, source d'émigrations nombreuses. Un seul territoire immense et riche, tel un nouveau Canada, la Sibérie, pourrait offrir un champ d'expansion aux Jaunes migrateurs et aux Blancs. Mais la Russie n'a jamais reconnu le « droit à l'émigration », c'est-à-dire la liberté qu'a tout individu de disposer de lui-même, alors que ce droit a été reconnu par tous les autres pays. Dans ces conditions, il est naturel que la Russie d'Europe en voie de surpopulation (le taux d'excédent des naissances est plus élevé en Russie que dans tous les autres pays du monde : 19 à 20 p. 1 000) se réserve la Sibérie comme terre d'immigration, pour former bientôt l'Eurasie, cet immense empire, pont jeté entre deux civilisations qui s'affrontent, la jaune et la blanche, et qui demain, peut-être, se pénétreront ou entreront en lutte.

Le reste des terres asiatiques, celles qui du moins pourraient offrir un but à l'émigration européenne, sont surchargées d'une population grouillante, d'un nationalisme

qui a puisé sa source essentielle dans une xénophobie outrancière.

Qu'il s'agisse de la Chine avec ses 460 millions d'habitants (41 au km²), masse qui, chaque année, grossit de 6 millions d'hommes, qu'il s'agisse de l'Inde britannique avec ses 333 millions d'hommes (77 au km²), il est impossible de songer un instant à y loger un Blanc.

Bien plus, les Jaunes ont été amenés eux-mêmes à émigrer. Après avoir envahi la côte Ouest des États-Unis où ils sont aujourd'hui 170 000 environ (60 000 Chinois et 110 000 Japonais), ils ont été arrêtés par les lois d'exception, si bien que le danger jaune en Amérique est pour le moins circonscrit.

Par contre, son importance grandit en Amérique du Sud, aux Philippines, dans toutes les îles de l'Australasie et jusqu'en Afrique du Sud. Le Jaune envahit le Pacifique où il va se heurter au Blanc, de plus en plus, mais ceci est un autre problème qui sort du cadre de cette étude.

En définitive, pour satisfaire aux besoins de l'émigration européenne, il ne reste plus qu'un seul continent : l'Afrique. Non certes l'Afrique considérée comme terre de peuplement, à l'exemple du Canada et de l'Argentine, mais une Afrique éminemment intéressante pour l'Europe qui a besoin de débouchés, non seulement pour ses hommes en surnombre, mais encore et surtout pour ses capitaux et ses produits.

Nous démontrerons que les étapes de la mise en valeur de l'Afrique seront tout à fait différentes de celles qui ont caractérisé la mise en valeur du continent américain. En Afrique, le capital et l'intelligence devront précéder la main-d'œuvre, tandis qu'en Amérique les émigrants ont précédé le capital.

C'est en préparant en Europe l'immense outillage dont l'Afrique a besoin que le chômage européen baissera, c'est pour installer cet outillage en Afrique que l'émigration européenne commencera, c'est pour utiliser enfin cet outillage pour une mise en valeur complète de l'Afrique que l'Europe pourra y lancer à plein ses émigrants en surnombre.

CHAPITRE II

L'AFRIQUE ET LA PÉNÉTRATION EUROPÉENNE

I. — LES POPULATIONS AFRICAINES ET LES PREMIÈRES EMPRISES DE L'EUROPE JUSQU'AU PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

Seule de tous les continents, l'Afrique n'a pas d'histoire. Il ne faut pas confondre, en effet, l'histoire de la pénétration des Blancs en Afrique avec celle des Noirs d'Afrique. Si la première est assez connue, la seconde l'est beaucoup moins et quant à la synthèse de l'histoire des deux races, elle est encore en enfance.

Les autres continents, au contraire, offrent à l'homme cultivé une synthèse historique qui forme un tout et satisfait l'esprit : l'Europe, après avoir connu la douceur d'une civilisation grecque qui effleure à peine ses rives méridionales, subit la dictature romaine qui, après plusieurs siècles de gloire, conduit à une dissociation de l'empire, engendrant, à son tour, sous la poussée des barbares, un embryon de peuples dont la cellule basique prend naissance dans la vie municipale du moyen âge. Par décantations successives, dans le temps aussi bien que dans l'espace, les individus se groupent par affinités de mœurs et de langage. Une première notion territoriale naît avec la province sous l'autorité féodale qui apparaît comme une première étape vers l'idée de nation et de patrie.

A l'idée féodale se substitue l'idée royale qui n'est, à son tour, qu'une étape nouvelle de la notion d'autorité, laquelle fait place bientôt à la forme démocratique actuelle

dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'a point non plus trouvé de forme définitive de stabilité.

Mais, à travers ces vicissitudes de la vie politique, religieuse et sociale de vingt peuples qui se heurtent pendant plus de vingt siècles, une civilisation naît, se dresse et s'impose. Elle dédaigne les luttes et les batailles, elle ne connaît ni les races, ni les peuples, ni les nations, ni les religions, ni les limites factices et fragiles des frontières. Héritière d'une pensée séculaire que lui ont transmise les civilisations assyrienne, grecque et romaine, l'Europe bâtit, à son tour, une forme nouvelle de vie en évolution constante et dont l'étape actuelle se caractérise par la diffusion infinie de l'asservissement des forces naturelles aux mille caprices de l'homme.

Et déjà, à l'étroit sur les terres restreintes de son « cap asiatique », l'Européen essaime vers les Indes occidentales et crée un nouveau continent à son image : l'Amérique.

L'histoire de l'Amérique se confond avec celle de l'Europe : elle en est inséparable. Et si, demain, quelque historien fait renaître des forêts mexicaines ou colombiennes les vestiges insoupçonnés de quelque civilisation inca ou aztèque, rien de ce qui a pu appartenir à ces civilisations n'a pu marquer une empreinte si, faible soit-elle, sur la pensée européenne génératrice incontestée des peuples nouveaux.

Il en est de même pour la lointaine Australie. Là aussi, la pensée européenne crée de toutes pièces un empire nouveau qui n'emprunte rien aux autochtones, mais qui, par contre, voulant imiter et faire mieux que sa génératrice, s'égare dans l'excès d'une démagogie outrancière.

Mais si, remontant le courant qui pousse l'Européen vers l'Occident, on cherche à découvrir la source originelle de l'esprit européen dont nous sommes si légitimement fiers, si, remontant dans le temps et dans l'espace le cours des civilisations romaine, grecque, égyptienne, lagide et séleucide, on s'arrête un instant face à l'Orient, l'esprit reste saisi, frappé et étonné, devant la puissance et la splendeur des civilisations asiatiques.

L'Asie ne doit rien à l'Europe. Son histoire éminemment originale se confond avec elle. L'Européen, subrep-

ticement, a tenté de « coloniser » l'Asie. Pendant que l'Europe, après le moyen âge, courait à la recherche d'une formule de stabilité à travers les vicissitudes des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, l'Asie, après avoir vécu les jouissances d'une civilisation très poussée, connaissait, à son tour, l'époque de torpeur qui succède toujours à celle des civilisations avancées : l'Asie a vécu alors son « moyen âge ».

Réveillée en sursaut, au moment que l'Europe et l'Amérique allaient l'asservir à leurs desseins, l'Asie, à son tour, connut les vicissitudes de la recherche d'une formule de stabilité.

Quoi qu'il en soit, son histoire lui appartient, l'Europe n'y a rien changé. Bien plus, l'histoire de l'Europe est tout imprégnée de l'histoire de l'Asie.

Si l'on cherche à établir les synthèses successives des éléments rétrospectifs ainsi rassemblés, on s'aperçoit que l'Europe et l'Asie ne sont que les composantes d'un même continent, l'Eurasie, dont deux colonies seulement peuvent légitimer la fierté : l'immense Amérique et la petite Australasie.

Pourquoi donc l'Afrique, ce continent si intimement uni à l'Asie et à l'Europe par l'isthme de Suez et l'isthme disparu de Gibraltar, a-t-elle échappé jusqu'ici à la conquête de l'esprit « eurasien », tandis que d'autres terres éminemment lointaines, hors de sa portée immédiate, ont subi intégralement son empreinte et sa domination ?

Il est peut-être opportun de s'arrêter un instant à l'étude de ce problème.

Certes, les rives méditerranéennes de l'Afrique ont connu, bien avant l'Europe, l'empreinte de la pensée « eurasienne ». L'Égypte et Carthage restent dans l'histoire de l'Afrique ancienne les témoins particulièrement éloquents de sa puissance. Mais ces empires ne constituent que des accidents. Et cependant, si on remonte aux sources de l'histoire, on constate, non sans quelque surprise, que le « Blanc » a essayé depuis des milliers d'années de « forcer » le continent « noir ».

Avant de passer, très sommairement, en revue l'histoire des insuccès de la pénétration européenne en Afrique, il

paraît nécessaire de définir tout d'abord les éléments démographiques autochtones africains.

Nous nous en tiendrons aux classifications issues des travaux du R. P. Van der Burght et de Maurice Delafosse [1].

Au Nord, le long de la côte méditerranéenne, un bloc de populations berbères dont on retrouve les descendants dans toutes les parties montagneuses de l'Afrique septentrionale et dont l'origine paraît devoir se rattacher à la race blanche.

Au Sud, dans toute la partie aujourd'hui occupée par le désert du Sahara, la haute vallée du Nil et le Soudan égyptien, des populations extraordinairement mélangées, les libyco-berbères.

Les vallées du Sénégal, du Niger et du Congo sont occupées par les nègres soudanais, populations très métissées par des apports arabes.

A l'Est, tout le territoire de l'Abyssinie est habité par des Blancs-Noirs, c'est-à-dire par une race indubitablement d'origine blanche, mais à la peau pigmentée, sans doute par adaptation au milieu. Cet îlot démographique est une des particularités les plus surprenantes de l'Afrique.

Plus au Sud, vient la masse Bantu qui peuple l'Afrique des forêts tropicales et des plateaux du Sud ; enfin, les San-Khoï qui occupent l'Afrique australe.

Parsemant l'ensemble du continent noir au Nord et au Sud de l'équateur, une race spéciale se répand surtout dans les forêts : les négrilles (fig. 3).

Des courants migrateurs importants venus surtout d'Asie couvrent l'Afrique et accentuent le mélange des races.

La civilisation égyptienne crée des œuvres puissantes et ce sera le début de l'évolution africaine. Depuis, et jusqu'à l'arrivée des hordes islamiques, l'Afrique connaîtra des invasions nombreuses : l'infiltration grecque, la conquête assyrienne et perse à laquelle se substitue la Grèce sous la conduite d'Alexandre, Carthage, la domination romaine, la ruée des hordes barbares, l'autorité protectrice de Byzance.

1. Maurice Delafosse, *Les Noirs de l'Afrique*, Paris, 1922.

C'est surtout sous la domination de Rome et de Byzance, qui devait durer plus de 700 ans, que l'Afrique subit la première empreinte européenne dont les vestiges couvrent l'Afrique du Nord sous la forme de ses ruines et de ses Villes d'or, tandis qu'à chaque pas on sent, jus-

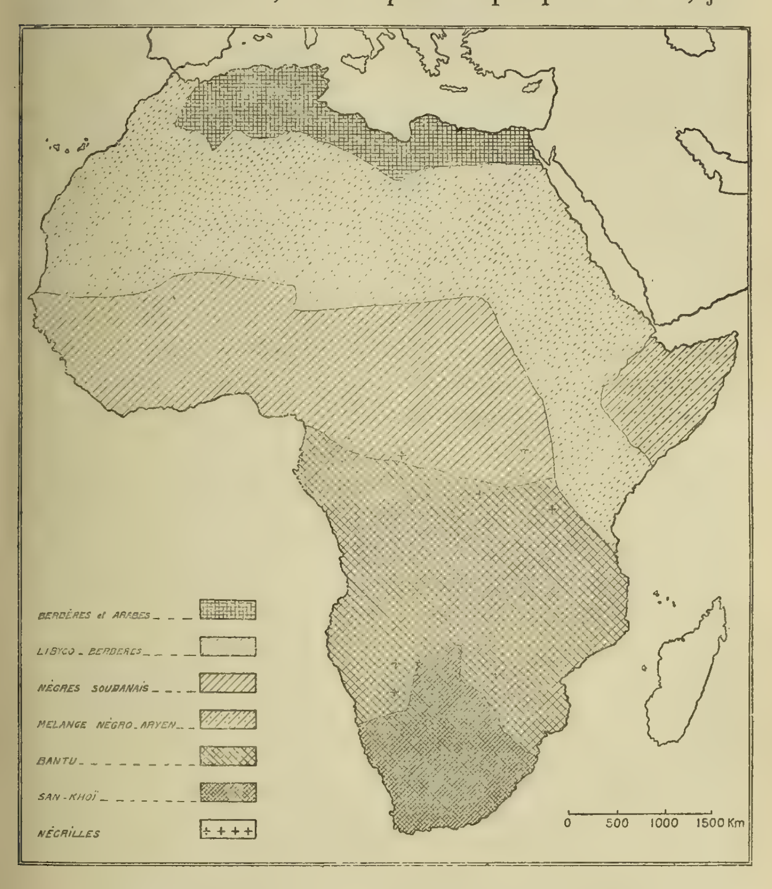


FIG. 3. — RÉPARTITION DES RACES AFRICAINES.

que dans les habitudes les plus simples des commerçants et des artisans, l'atavisme des conquérants disparus.

Est-ce à dire que les marchands d'Alexandrie, de Carthage, de Rome et de Byzance n'aient connu que l'Afrique méditerranéenne ? Non pas.

En 470 avant J.-C., Hannon, lors du périple célèbre, va jusqu'au golfe de Guinée et visite les montagnes du Came-

roun, les Sémites colonisent Zanzibar et les Comores, Madagascar est un protectorat égyptien [1].

Mais si, pendant plus de sept siècles, l'Europe devait dominer l'Afrique du Nord, il importe de remarquer qu'au VIIe siècle de notre ère elle devait être en chassée par l'islam pour n'y revenir que 800 ans plus tard. Ce fut le premier grand échec de la pénétration européenne en Afrique.

L'invasion musulmane eut d'abord un caractère éminemment commercial plutôt que guerrier. C'est l'ère des « sultanats » qui s'étendent au Sud jusqu'au tropique, à l'Ouest jusqu'à l'Atlantique maghrébin et à l'Est jusqu'à la côte de Zanzibar. Leur domination ne rencontre qu'une résistance : celle des Berbères du Nord, résistance qui dure encore, après douze siècles d'occupation, et qui trouve son plus solide bastion dans l'Atlas marocain. Au moyen âge, l'Europe aura quelques soubresauts offensifs pour reprendre sa place perdue en Afrique, mais ce sont plutôt des croisades à caractères religieux que des manifestations conquérantes : entreprise de Roger II, expéditions de saint Louis, tentatives espagnoles et portugaises après les succès de la « reconquista », qui aboutissent pourtant à l'établissement de l'Espagne sur la côte méditerranéenne de Melilla à Tripoli et des Portugais sur toute la côte atlantique du Maroc.

Ces succès devaient être de courte durée et la Méditerranée, qui « semblait tant près de revenir un lac européen », allait passer à nouveau sous la domination islamique à la suite de l'invasion turque du XVIe siècle, L'Europe cependant réagit et, bientôt, commence la longue histoire de la pénétration portugaise à caractère éminemment religieux, la pénétration mercantile des Hollandais, l'établissement politique des Français et des Anglais bientôt suivis par les Belges, les Allemands, les Italiens et les Espagnols.

Si, remontant le cours de cette pénétration européenne, nous cherchons à en marquer les principales étapes, nous arrivons à des constatations des plus instructives.

L'occupation de l'Afrique septentrionale, pendant sept siècles, par Rome et par Byzance, a laissé des traces indéniables.

1. Voir Sir H. H. Johnston, *The opening up of Africa*, Londres, 1911.

Se superposant à cette emprise européenne, déferle la vague islamique venue d'Égypte, où les Arabes sont définitivement installés (646 ap. J.-C.).

La conquête va de succès en succès, si bien que le XIe siècle devient la période de grande islamisation de l'Afrique, s'étendant sur toute l'Afrique du Nord, le Soudan, le Sénégal, le Niger. Quoique le mouvement se brise sur la citadelle abyssine, il s'étend aux tropiques où il se consolide sous la forme de sultanats.

L'islam semble, à la fin du XIe siècle, être devenu la grande religion africaine.

Les Arabes entendent consolider cette situation et, pendant toute la période qui s'étend du XIIe au XIXe siècle, soit durant sept cents ans, on peut dire que l'islamisation de l'Afrique n'a connu que des succès et n'a enregistré que des progrès.

Or, si on tient compte de ce fait primordial que l'islam ne constitue pas seulement une religion et une morale, mais un statut politique et social complet, satisfaisant parfaitement à tous les besoins d'une race qui s'est volontairement cristallisée à un stade précis de sa civilisation, on comprendra que les races primitives conquises ont trouvé là, à leur tour, une occasion de satisfaction sociale et de stabilité durable.

Le progrès troublant de l'islam en Afrique s'explique aussi par un fait qu'il est peut-être intéressant de décrire. Lorsqu'on étudie les causes des attaques nombreuses que subit la religion chrétienne, on constate que les critiques s'adressent toujours, non aux dogmes, qui restent la base des principes moraux éternels que l'on retrouve dans toutes les religions, mais à l'Église, c'est-à-dire à son clergé, à ses princes et à ses pompes.

Or, l'islam n'a pas de clergé et, dans ces conditions, l'Islam n'ayant pas d'interprétateurs ni de ministres du culte, le dogme intangible se transmettant oralement, sous le contrôle de tous, ne peut souffrir que des déformations insensibles qui s'estompent dans la masse des croyants.

L'islam n'ayant pas de clergé ignore la hiérarchie et les princes de l'Église. C'est une religion éminemment « démo-

cratique » au sens actuel du mot, donc accessible à tous, et plus encore aux races primitives qu'aux races évoluées.

Tout ceci explique son incontestable succès en Afrique où son empreinte est plus forte que jamais, surtout au Maroc, devenu le grand centre de diffusion depuis que Rabat a remplacé Byzance et que le Sultan du Maroc est devenu le Chef des Croyants.

Dans toute l'histoire de la pénétration de l'Afrique devenue, aujourd'hui, une « marche » européenne, il est impossible de ne pas tenir compte des effets des invasions islamiques successives.

Les premières manifestations européennes en Afrique commencent au XI[e] siècle, mais nous avons vu qu'il ne s'agit là que de mouvements à allure religieuse, puis commerciale avec l'entrée en jeu des Portugais qui fondent en Afrique un immense empire.

Ensuite, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, c'est l'ère des grandes Compagnies commerciales et des petits établissements essaimés sur les côtes sans coordination et sans politique bien définie.

A la fin du XVIII[e] siècle, la consistance et la puissance de rayonnement des établissements européens en Afrique sont insignifiantes.

La France conserve sur la côte occidentale les postes de Saint-Louis, Gorée et Albréda.

L'Angleterre possède l'île de Sainte-Hélène et quelques comptoirs en Gambie, à Sierra Leone, sur la côte de l'Or.

L'Espagne tient les Canaries, l'île de Fernando Po et, sur la côte méditerranéenne du Maroc, quelques places isolées, Ceuta, Mellila, Le Peñon de Velez, Alhucemas.

Le Portugal est un peu plus riche, mais ses établissements sont généralement délabrés et surtout échelonnés, à de grandes distances les uns des autres, sur toute la côte : à Loango, Saint-Paul-de-Loanda, Saint-Philippe-de-Benguela, Lourenço Marquez, Sofala, Quilimane, Mozambique.

Les Danois et les Hollandais entretiennent péniblement quelques comptoirs dans le golfe du Bénin.

La seule installation qui ressemble un peu à une colonie, c'est le Cap, peuplé de soldats hollandais qui s'étaient transformés en colons, et de Français immigrés après la révocation de l'Édit de Nantes. Peu à peu, ces Européens, transplantés dans une région dont le climat convenait à leur activité, avaient quitté la côte et s'étaient établis, avec leurs esclaves cafres, sur

les plateaux de l'intérieur, menant une vie simple et saine et s'attachant à ce sol étranger comme au sol même de la patrie : un vrai peuple était né de cette transplantation, le peuple « afrikander ».

En dehors de ce succès imprévu, le compte de l'Europe en Afrique, vers la fin du XVIIIe siècle, ne se chiffre guère que par des échecs. Les Compagnies de commerce sont presque toutes ruinées : il ne reste de leur action que peu de bénéfices et beaucoup de méfaits [1].

Vint l'ère des grandes explorations européennes du XIXe siècle favorisées par l'échec du Portugal et de l'Espagne en Amérique du Sud et de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord, échec qui marque la fin de la puissance européenne en Amérique.

Une soif ardente de connaissances géographiques s'étend alors à tous les peuples d'Europe. Le mouvement sentimental du XIXe siècle qui détermine l'abolition de l'esclavage tourne les regards vers le « continent noir » ; les uns rêvent de le connaître, les autres de l'évangéliser ; l'Afrique est à la mode.

La ruée des explorateurs commence vers 1880. Les Anglais avec Livingstone et Stanley, les Portugais avec Serpa Pinto, Capelo et Ivens, les Allemands avec Siegfried et Schultze, les Français avec Savorgnan de Brazza, Crampel, Fourneau, etc., les Belges avec Wissmann, Lemaire, etc., dressent et complètent la nouvelle carte du continent africain qui va devenir l'immense enjeu de la politique européenne.

C'est que ces premières découvertes ont démontré le partage de l'Afrique en zones climatiques équidistantes de l'équateur permettant tous les degrés de la végétation depuis la tropicale jusqu'aux cultures méditerranéennes, tant au Nord qu'au Sud du continent.

L'Afrique apparaissait immense et riche, avec une ethnographique et une hydrographie spéciales.

Réservoir considérable de matières premières avec des possibilités infinies par son potentiel agricole et minier, l'Afrique, par contre, se présentait comme une masse compacte, sans accès faciles, sans ports, sans voies de com-

1. G. Hardy, *Vue générale de l'histoire d'Afrique*, Collection Armand Colin, Paris, 1922.

munication naturelles, peuplée de races hétérogènes où prédominaient la misère, la peur et la paresse.

L'Afrique, enfin, apparaissait sous un jour plus particulier encore : cet agrégat de races et non de peuples, ces tribus errantes, perpétuellement en luttes, ne connaissaient ni l'autorité de la loi, ni l'idée de nationalité : deux notions qui étaient devenues à la fois et la raison de la stabilité des sociétés et la raison de l'émulation des peuples de l'Europe.

L'Afrique était vierge encore des conceptions de l'esprit humain.

Quel immense champ d'action pour l'Europe ! Quel immense champ de convoitises aussi pour les peuples européens épiant le moindre mouvement d'expansion de chacun d'eux. La France, l'Angleterre, l'Italie affirment et consolident des positions sans cesse élargies, des domaines coloniaux s'ébauchent, mais l'Afrique sort du cadre des initiatives et des convoitises individuelles, il ne s'agit plus de créer des comptoirs épars, ni de batailler contre l'infidèle. Il s'agit de délimiter les droits et les espoirs de chacun et il faudra parvenir jusqu'à la Conférence de Berlin (1885) pour définir le statut politique actuel de l'Afrique (fig. 4).

II. — LES ÉTAPES DU PARTAGE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

DE 1876 (CONFÉRENCE DE BRUXELLES) A 1928 (STATUT INTERNATIONAL DE TANGER)

La conquête de l'Algérie et les années qui suivirent (1830-1845), la transformation du Soudan grâce à Faidherbe (tandis que des explorateurs sans cesse plus nombreux et plus hardis montraient le vrai visage de l'Afrique avec l'ensemble de ses richesses économiques et aussi de ses misères sociales et politiques) amenèrent la France à envisager, dès 1881, une vaste politique africaine.

Des faits économiques nouveaux obligeaient, d'autre part, les puissances du Vieux Monde, en même temps que les États-Unis, à chercher à leur industrie transformée,

métamorphosée et aux forces décuplées, de nouveaux débouchés ; et, en effet, l'application de la vapeur et de l'électricité à la production en masse accélère le rendement des usines, tandis que le développement de la consommation

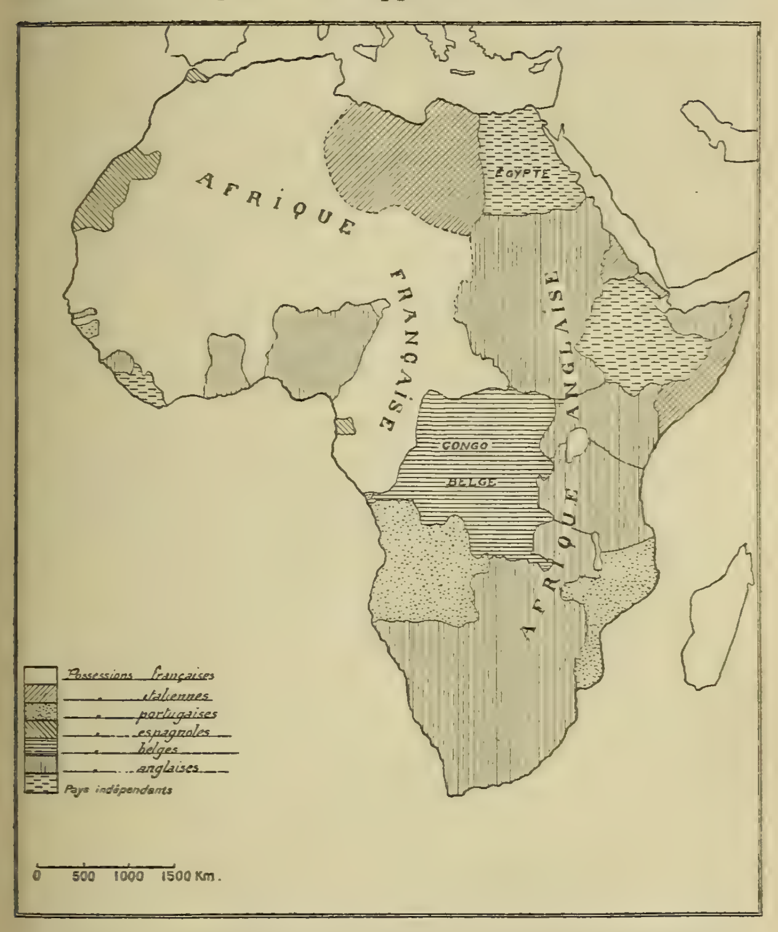


FIG. 4. — RÉPARTITION DES POSSESSIONS EUROPÉENNES EN AFRIQUE.

de l'Europe oblige celle-ci à rechercher de nouvelles sources de matières premières.

La politique d'expansion de l'Europe commence à naître, mais elle rencontre cependant, dans les différents mouvements d'opinion politique, de puissants courants contraires.

La création de l'Afrique Occidentale Française a été l'objet de tout un travail de préparation fort délicat. Il ne s'agissait pas d'occuper un territoire défini et délimité comme Madagascar ou l'Algérie. L'œuvre était plus complexe. Nous travaillions dans l'incertitude à tous points de vue. Il eût été certes plus aisé pour nous de conquérir une entité, un continent, un pays, une nation avec une histoire et un passé. Nous allions prendre notre part dans une Afrique qui n'était qu'une nébuleuse de tribus. Au départ, nos comptoirs. A l'arrivée, un empire.

Selon l'image classique, nos comptoirs sont situés sur les rebords de la cuvette africaine. Des légendes millénaires prêtaient au centre de l'Afrique des richesses mystérieuses. La civilisation des Atlantides hantait les imaginations. Les chemins de l'or et de l'ivoire menaient à des lacs que les anciens soupçonnaient déjà.

Il fallait pénétrer à l'intérieur pour approcher du grand axe du continent. Vers ce grand axe, nous allions nous diriger par nos comptoirs qui furent autant de parallèles de départ : le Sénégal, la Guinée, le Fouta-Djallon, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Gabon, le Congo [1].

L'Allemagne, enhardie par ses succès, veut aussi devenir une puissance coloniale et l'on sait avec quelle hardiesse elle passe de la théorie à l'action. Elle espère trouver, dans ces nouveaux domaines, un exutoire aux 250 000 émigrants qui, chaque année, quittent l'Allemagne pour l'Amérique, et établir ainsi, sous son hégémonie, une nouvelle terre allemande.

L'Angleterre, impassible, entend démontrer partout la légitimité des droits « acquis » ; l'Espagne et le Portugal parlent de leurs droits historiques sur la terre d'Afrique, tandis que les contingences économiques augmentent sans cesse l'importance de l'Afrique comme débouché et comme réservoir de matières premières.

La fièvre coloniale gagne l'Europe ; la question africaine sort du terrain des rivalités économiques pour passer sur celui des discussions politiques ; le problème africain sort bientôt du domaine des chancelleries pour gagner l'opinion publique de l'Europe et du monde.

Mais, devant tant d'appétits et tant de convoitises, on commence à manifester partout le désir d'une entente. Aux accents utilitaires des hommes politiques et des grands

1. Pierre Lyautey, *L'empire colonial français*, Paris, 1931.

industriels, aux manifestations courageuses et hardies des explorateurs, se joint bientôt la voix des scientifiques et des humanitaires. La Belgique, qui n'a encore pris aucune place dans la bataille de l'Europe pour l'Afrique, fait entendre sa volonté par la bouche de son roi Léopold II qui lance, en septembre 1876, un appel à tous les géographes et explorateurs en vue de la réunion d'une Conférence qui se tiendra à Bruxelles et dont le but sera d'organiser en Afrique une véritable croisade à caractère scientifique et humanitaire.

L'importance de cette conférence est primordiale. Elle marquera le point de départ de la nécessité constante d'un accord européen pour tout ce qui touche à l'Afrique. Elle sera aussi la base de la Charte politique de l'Afrique qui devient à partir de cette date et mieux encore, comme nous le verrons plus loin, après la Conférence de Berlin (1885), la grande « marche européenne ».

C'est le 12 septembre 1876 que le roi Léopold II présidera la première réunion de l'assemblée géographique convoquée par ses soins. L'appel avait été adressé aux principales sociétés de géographie de l'Europe [1]. Les délégués français étaient : l'Amiral de la Roncière Le Noury, Président de la Société de Géographie de Paris, Duveyrier, le Marquis de Compiègne. Les Allemands, les Autrichiens, les Belges, les Anglais, les Russes, les Italiens avaient répondu favorablement à la convocation. Dans le discours d'ouverture, le roi ne manqua pas d'appeler l'attention de l'assemblée sur le caractère hautement humanitaire et civilisateur de l'œuvre à entreprendre. Il déclara notamment : « Je suis heureux que Bruxelles devienne en quelque sorte le quartier général de ce mouvement civilisateur. »

Plus loin, il ajoutait qu'il comptait sur l'autorité des membres de l'assemblée pour « planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique Centrale ».

L'assemblée décida, au cours de cette première session, la création de stations destinées à servir de base d'action

1. La plupart des renseignements concernant l'Association Internationale Africaine (septembre 1876, Bruxelles) sont tirés d'une thèse de doctorat : *L'État indépendant du Congo*, par Louis Jozon, Paris, 1900.

pour les missions chargées de la pénétration de l'Afrique Centrale. Ces stations devaient affecter trois caractères différents : des stations hospitalières destinées à être les bases de ravitaillement et de relais des expéditions ; des stations scientifiques ou centres d'études de la géologie, du climat, des populations, de la faune et de la flore ; ces dernières stations munies de bibliothèques devaient également servir de musées ; des stations civilisatrices servant d'exemples pour les indigènes et de centres de protection contre les traitants arabes aussi bien que de bases commerciales, amorces de futurs villages. Dépourvues d'armes, ces stations devaient agir par l'exemple, la douceur, la persuasion. Le délégué anglais avait indiqué qu'il désirait que ces stations fussent « des centres de renseignements, des postes hospitaliers, des foyers de civilisation ».

Une note dominait ces discussions : les stations ne devaient avoir aucun caractère religieux, afin de respecter les croyances indigènes. Elles ne devaient pas non plus avoir un caractère national, mais bien au contraire être essentiellement internationales et devenir le centre d'attraction des Blancs et des Noirs.

Ce programme était non seulement grandiose, mais encore faisait preuve d'un esprit particulièrement nouveau. On peut regretter que cette première initiative n'ait pas fait de progrès et on peut s'étonner, 55 ans après, qu'on soit obligé de la reprendre telle qu'elle avait été conçue.

L'organe d'exécution fut baptisé « Association Internationale Africaine, pour réprimer la traite et ouvrir l'Afrique Centrale ».

La première réunion fut tenue le 20 juin 1877. On y décida la création d'un drapeau de la première expédition qui fut aussi la dernière. Tous les explorateurs choisis succombèrent l'un après l'autre. Ce fut un insuccès total.

Cette œuvre, premier geste d'union coloniale pour la pénétration africaine, fut au contraire le signal d'une véritable « curée ». Chaque État, comprenant enfin l'intérêt de l'Afrique, voulut à la faveur de l'insuccès de l'Union se substituer aux Comités nationaux et faire cavalier seul. Ce fut le « pillage » de l'Afrique. L'Italie s'installa sur les bords de la mer Rouge, les Allemands au Cameroun, les

Français, derrière Brazza, faisaient une concurrence directe à l'œuvre belge et créaient un Congo français.

Bientôt les Comités disparurent complètement, remplacés par les États de l'Association.

Quel fut le caractère réel de l'idée du roi des Belges ? Si l'on s'en tenait à la lecture des nombreux pamphlets parus à Bruxelles contre l'œuvre de l'Association, nul doute possible : le roi des Belges aurait cherché à monter une « affaire » au sens le plus positif du mot et c'est ce que les événements ultérieurs paraissent démontrer.

En effet, quand Stanley revint du Congo en 1878, le roi Léopold le fit recevoir à Marseille en lui offrant une mission en Afrique Centrale. La création nouvelle du « Comité d'Études du Haut-Congo », composé d'un certain nombre de capitalistes dont le roi est le Rothschild, ne laisse plus aucun doute à cet égard. Stanley devient l'agent de ce Comité. Doté de capitaux importants, le Comité fit de brillantes opérations commerciales. L'initiative du roi paraissait heureuse quant à ses résultats, et bientôt Stanley apparut comme le véritable exécutant de l'œuvre, nanti des pleins pouvoirs du Comité désormais confondu en une seule entité avec l'Association pour créer un vaste empire « au sein duquel le commerçant européen fraterniserait avec le Noir commerçant ».

On voit déjà l'évolution de la méthode. On ne parle plus du but humanitaire, mais d'opérations commerciales, faites, il est vrai, dans la « fraternité », mais dont le résultat recherché est bien celui de la création d'un empire.

Et de fait, Stanley fait bien œuvre politique en signant des pactes et des conventions, véritables traités de protectorat, avec les grands chefs indigènes qui n'hésitaient pas à abdiquer leur souveraineté précaire entre les mains généreuses des Blancs puissants et riches.

Ce fut là l'origine de la prétention de souveraineté du roi des Belges qui n'hésita pas à accepter l'endos, à son profit, des traités conclus par Stanley. Désormais, on ne parle plus de buts humanitaires et pas même de fins commerciales, mais plus simplement de droits acquis. Toutefois, l'organisme créé empruntait un nom capable de calmer certaines appréhensions : l'Association internationale du

Congo. Cependant la France, inquiète des progrès de Stanley, bâtissait un projet parallèle à celui du roi des Belges. Elle acceptait, à cet effet, les offres d'un officier de marine, Savorgnan de Brazza, qui, appuyé par le Comité Français et le Parlement qui lui vota un subside de cent mille francs (1879), partit avec l'idée de bâtir un empire sur les rives du haut Ogooué.

La mission réussit vite. Brazza, à l'exemple de Stanley, conclut un certain nombre de traités avec les chefs indigènes dont le plus important fut le traité avec Makoko, que le Parlement ratifiait aussitôt (1882) : le Congo français était créé.

Les protestations furent nombreuses : les Portugais accusaient les Belges d'empiétement ainsi que les Anglais et les Français. Mais, bientôt, par le jeu des compensations et des traités, toutes les puissances d'Europe et même les États-Unis reconnurent l'Association en tant que puissance, si bien que le Congo fut créé sous la forme d'un État libre.

Telle était la situation lorsque, devant les difficultés d'établissement de frontières sur les territoires revendiqués par le roi des Belges, le Portugal et l'Angleterre, l'Allemagne prit l'initiative d'une Conférence devant se réunir à Berlin dans le but de rédiger un code international destiné à régler toutes les questions pendantes et relatives au partage de l'Afrique entre les puissances européennes.

La Conférence, réunie à Berlin en septembre 1884, se sépara en février 1885, après avoir signé un Acte général le 26 février.

Les États représentés étaient les suivants : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Angleterre, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la Russie, la Suède et la Norvège, la Turquie.

Les plénipotentiaires discutèrent et adoptèrent :

1°) une Déclaration relative à la liberté du commerce dans le bassin du Congo, ses embouchures et pays circonvoisins, avec certaines dispositions connexes ;

2°) une Déclaration concernant la traite des esclaves et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissent des esclaves à la traite ;

3°) une Déclaration relative à la neutralité des territoires compris dans le bassin conventionnel du Congo ;

4°) un Acte de navigation du Congo, qui, en tenant compte des circonstances locales, étend à ce fleuve, à ses affluents et aux eaux qui leur sont assimilées, les principes généraux énoncés dans les articles 108 à 116 de l'Acte final du Congrès de Vienne et destinés à régler, entre les puissances signataires de cet Acte, la libre navigation des cours d'eau navigables qui séparent ou traversent plusieurs États, principes conventionnellement appliqués depuis à des fleuves d'Europe et de l'Amérique, et notamment au Danube, avec les modifications prévues par les traités de Paris de 1856, de Berlin de 1878 et de Londres de 1871 et 1883 ;

5°) un acte de navigation du Niger, qui, en tenant compte également des circonstances locales, étend à ce fleuve et à ses affluents les mêmes principes inscrits dans les articles 108 à 116 de l'Acte final du Congrès de Vienne ;

6°) une déclaration introduisant dans les rapports internationaux des règles uniformes relatives aux occupations qui pourront avoir lieu à l'avenir sur les côtes du continent africain [1].

Ces déclarations et ces actes, ainsi que ceux qui les précédèrent et les suivirent, constituent en quelque sorte le droit international public de l'Afrique et, plus encore, le statut politique de l'Afrique.

De l'Acte général de la Conférence de Berlin se dégagent les grands principes suivants :

1°) liberté commerciale du bassin du Congo ;

2°) liberté de navigation, même en temps de guerre, sur le Congo et le Niger, suivant les principes équivalents appliqués en Europe (Danube) ;

3°) liberté religieuse ;

4°) application de l'Union Postale Universelle au bassin du Congo ;

5°) interdiction de la traite des Noirs ;

6°) déclaration de neutralité des territoires du Congo ;

7°) nécessité de notifier aux puissances signataires toutes les annexions de nouveaux territoires, qu'ils proviennent d'acquisition ou de prise de possession ;

8°) nécessité de maintenir dans les territoires ainsi annexés une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis ;

9°) droit de pousser les limites d'une zone maritime

1. *Documents diplomatiques. Afrique*, Imprimerie Nationale, 1898.

acquise jusqu'aux limites terrestres d'autres possessions européennes reconnues.

Ces résultats sont particulièrement importants. Ils marquent la volonté de l'Europe d'appliquer à l'Afrique la loi des traités et le respect des conventions — la *dura lex sed lex* — qui ont fait de l'Europe ce qu'elle est et qui ont fait de l'Afrique le seul continent qui soit dans la dépendance absolue de l'Europe. Ils marquent quelque chose de plus et qui constitue en quelque sorte la justification de la thèse de cet ouvrage : la possibilité d'un accord européen en vue de la mise en valeur de l'Afrique pour le plus grand salut économique et social de l'Europe.

A partir de cette date, les traités, les actes, les conventions se succèdent sans arrêt. Leur examen détaillé sort du cadre de cet ouvrage, mais il convient, à chaque instant, de pouvoir se référer aux principaux documents constitutifs du statut actuel de l'Afrique, nous les avons groupés ci-après en un tableau chronologique auquel le lecteur pourra, constamment, se reporter.

Après la série de ces traités de partage, quelle était la situation de l'Afrique politique au début du XXe siècle ?

A part les États indépendants de l'Abyssinie et de la république de Liberia, fondation philanthropique et économique d'origine américaine, la situation était la suivante :

Deux puissances, l'Angleterre et la France, étaient singulièrement favorisées : elles sortaient chacune de l'aventure africaine avec un véritable empire, composé de régions riches, variées, généralement cohérentes et solidement occupées.

L'empire anglais comprenait trois groupes : l'Égypte et ses annexes du Soudan et de la côte orientale, la colonie du Cap étendue jusqu'aux Grands Lacs et devenue l'Union Sud-Africaine, les colonies du golfe de Guinée (Gambie, Sierra Leone, Côte de l'Or et Nigeria), sans compter quelques îles dans l'Atlantique et l'océan Indien.

L'empire français rassemblait en un bloc énorme les pays méditerranéens de l'Algérie et de la Tunisie, le Sahara, les régions tropicales du Sénégal, du Niger et du Tchad, les régions subéquatoriales de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, une bonne partie du Congo, et les colonies étrangères n'apparaissaient en ce bloc qu'à l'état d'enclaves. A l'Est, la France possédait encore une grande île ou plutôt un petit continent, Madagascar, avec l'île voisine de la Réunion, et, à l'entrée de la mer Rouge, l'escale d'Obock et ses dépendances.

Au cœur de l'Afrique, s'étendait l'immense domaine d'un colonisateur assez inattendu, le royaume de Belgique, héritier de l'État indépendant du Congo.

Sur les côtes du golfe de Guinée, de l'Afrique australe et de l'Afrique orientale, un autre colonisateur improvisé, l'empire d'Allemagne, avait installé quatre colonies importantes : le Togo, le Cameroun, le Sud-Ouest Africain et l'Afrique Orientale Allemande.

L'Italie ne gardait que de pauvres débris de son rêve éthiopien : l'Érythrée sur la mer Rouge et la Somalie sur l'océan Indien.

Quant aux vieux peuples ibériques qui, si longtemps, s'étaient regardés comme les maîtres-nés de l'Afrique, ils étaient assez mal lotis : le Portugal, il est vrai, conservait un empire de plus de deux millions de kilomètres carrés (îles du Cap-Vert, Guinée, îles de Principe et de Sao Thomé, Angola, Afrique Orientale), mais sans grandes ressources, et les Espagnols en étaient réduits à la possession de quelques postes sur la côte méditerranéenne, des Canaries, des dunes du Rio de Oro et de deux îlots au fond du golfe de Guinée, Annobon et Fernando Po.

Le Portugal paraissait se résigner à cette infériorité ou, du moins, céder à l'intimidation. Mais l'appétit des autres concurrents n'était nullement satisfait ; la France et l'Angleterre elles-mêmes estimaient leur compte incomplet, et cette carte de l'Afrique, en dépit des multiples traités qui en fixaient les traits, semblait encore toute provisoire [1].

De 1900 à 1931, des changements nombreux interviennent encore.

L'Italie essaye de refaire un empire africain en s'installant en Tripolitaine.

Le 8 avril 1904, l'Angleterre et la France règlent leurs positions relatives en Égypte et au Maroc ; le 6 octobre, l'Espagne, en échange de la reconnaissance de ses droits historiques, adhère à cet accord.

La Conférence d'Algésiras, en 1906, résout apparemment la question du Maroc ; la convention franco-allemande du 9 novembre 1911, dite du « bec de canard », met fin à un incident dont les conséquences auraient pu être graves et, le 30 mars 1912, la France établit son protectorat sur le Maroc.

La guerre de 1914 et le traité de Versailles dépossèdent l'Allemagne dont les terres africaines sont confiées, par

1. G. Hardy, ouv. cité.

mandat de la Société des Nations, aux pays les mieux placés pour les gouverner.

La carte de l'Afrique prend alors son aspect d'aujourd'hui : les terres anglaises barrent l'Afrique du Nord au Sud avec une tendance à l'indépendance au Nord, en Égypte, et au Sud, dans l'Union Sud-Africaine. Les terres françaises forment un bloc imposant à l'Ouest ; l'Allemagne a disparu de la terre d'Afrique ; les terres belges et portugaises restent inchangées. Tanger est doté d'un statut international. Une certaine stabilité « politique » a gagné l'Afrique. Sa dépendance européenne est plus apparente que jamais.

Le moment paraît donc opportun d'étudier les raisons qui militent en faveur d'une Afrique « champ d'expansion de l'Europe », mais, auparavant, il importe encore d'étudier les causes qui ont permis à l'Afrique de rester un continent isolé du reste du monde économique pendant si longtemps.



Etat chronologique des étapes de la pénétration européenne en Afrique

Du Ier au VIIe siècle ap. J.-C. — Occupation de l'Afrique du Nord par les Romains.

Du VIIe au XVe siècle ap. J.-C. — Disparition de l'occupation romaine et conquête de l'Afrique du Nord et de l'Afrique orientale par les Arabes.

1365. — Établissement des premiers Normands au Sénégal.

1485. — Création de la colonie de l'Angola par les Portugais.

XVIe siècle. 1500-1578. — Occupation du Maroc, de la Côte d'Or, du Congo Mozambique par les Portugais.

1575. — Occupation de la Gambie et de la Côte d'Or par les Anglais.

1578. — Défaite des Portugais par les Arabes à Ksar el Kébir. Fin de l'hégémonie portugaise en Afrique.

XVIIe siècle. 1637. — Installation des Hollandais au Sénégal et en Côte d'Or.

1640. — Les Portugais inaugurent une politique de mise en valeur agricole en Angola et au Mozambique. C'est le premier essai européen de « colonisation » en Afrique.

1642. — Création par Richelieu de la « Compagnie de Madagascar ».
1648. — Débarquement des Hollandais dans la baie de la Table (origine de la Colonie du Cap).
1652. — Établissement de la « Compagnie Hollandaise des Indes Orientales ».
1680. — Arrêt du Conseil Royal réunissant Madagascar à la Couronne des rois de France.
1696. — Installation des Français en A.O.F.

XVIIIe siècle. 1721. — Occupation de l'île Maurice par les Français.
1744. — Occupation des Seychelles par les Français.
1754. — Occupation de la Réunion par les Français.
1781. — Prise du Cap par les Anglais (début de l'ingérence anglaise en Afrique du Sud).
1791. — Proclamation d'indépendance des Boers.
1798. — Conquête de l'Égypte par Bonaparte.

XIXe siècle. 1806. — Le drapeau anglais flotte en compagnie du drapeau hollandais sur la Colonie du Cap. Fin de l'hégémonie hollandaise.
1815. — Traité de Vienne qui reconnaît à l'Angleterre la Colonie du Cap.
1820. — Fondation de Port Elisabeth, Colonie du Cap, par les Anglais.
1822. — Constitution de la « Compagnie Américaine de Colonisation du Liberia ».
1830. — Conquête de l'Algérie par les Français.
1835. — Les Boers proclament la République du Fleuve Orange.
1842. — Les Anglais prennent le Natal.
1843. — La Gambie devient colonie de la Couronne d'Angleterre.
1847. — Proclamation de la République de Liberia.
1848. — Création de la République du Transvaal.
1849 (1873). — Explorations de Livingstone.
1855. — Occupation du Sénégal par Faidherbe.
1862. — Établissement de la Côte Française des Somalis.
1867. — Découverte de mines de diamants à Kimberley (Colonie du Cap).
1871. — La Côte de l'Or devient colonie de la Couronne d'Angleterre.
1872. — Essai de constitution d'un Gouvernement autonome de la Colonie du Cap.
1876. — Conférence de Bruxelles. Début de la pénétration belge et du partage politique de l'Afrique.
1876. — Constitution d'un « Condominium » franco-anglais

pour le contrôle des Dettes égyptiennes : point de départ de la domination anglaise en Égypte.

1877. — Les Anglais prennent le Transvaal.

1880. — Occupation du Niger par les Français et exploration de Brazza.

1881. — Défaite des Anglais par les Boers. La République des Boers est indépendante sous la suzeraineté anglaise.

1882. — Occupation de l'Égypte par les Anglais.

1883. — Protectorat de la France sur la Tunisie.

1884. — 27 février. Convention de Londres reconnaissant l'indépendance du Transvaal.

1884. — Établissement de l'Érythrée en colonie italienne.

1884. — Occupation de la Nigérie par les Anglais.

1884-1885. — Occupation du Togo, du Cameroun, de l'Est-et de l'Ouest-Africain par les Allemands.

1885. — Conférence de Berlin : origine du premier Statut européen en Afrique.

1885. — 23 février. Création de l'État indépendant du Congo.

1885. — Protectorat de l'Angleterre sur le Bechouanaland.

1887. — Convention anglo-allemande délimitant le Zanzibar du Sud-Oriental Africain allemand.

1888. — Protectorat de l'Italie sur la Somalie.

1889. — Constitution de l'unité de l'Éthiopie.

1889. — Constitution de la *British South Africa Chartered* pour exploiter la Rhodésie.

1890. — Occupation de la Rodhésie et du Nyassaland par les Anglais (contre les Portugais).

1890. — Protectorat de la France sur Madagascar.

1890. — Convention anglo-française délimitant la Nigérie et le Territoire du Tchad.

1890. — Transformation de Zanzibar en État britannique.

1890. — 2e Conférence de Bruxelles fixant les droits de la France au Gabon et au Congo.

1891. — Convention anglo-italienne délimitant le Soudan anglais et l'Éthiopie.

1891. — 11 juin. Traité anglo-portugais reconnaissant la souveraineté anglaise sur le Manicaland et le Mashmaland ; création de la Rhodésie et du Nyassaland. Rupture de la zone d'influence portugaise allant de l'Atlantique à l'océan Indien.

1892. — Conquête du Dahomey par les Français.

1893. — Occupation de Tombouctou par les Français.

1894. — Convention anglo-égyptienne délimitant Adden et le Harrar.

1895. — Expédition de Madagascar par les Français. Établissement d'un protectorat.

1896. — Madagascar devient colonie française.

1898. — Convention anglo-française succédant à l'incident de

Fachoda et délimitant le Soudan anglais, le Soudan français et le Congo.

1899. — Guerre des Boers contre les Anglais.

1899. — 19 janvier. Convention anglo-égyptienne déclarant le Soudan égyptien colonie des deux nations.

xxe siècle. 1901. — Protocole franco-italien fixant les limites entre la Somalie française et l'Érythrée.

1902. — Accord entre la France et l'Italie relatif à l'action des deux pays au Maroc et en Tripolitaine.

1902. — 31 mai. Traité de Prétoria donnant le Transvaal et l'Orange aux Anglais.

1904. — Déclaration franco-anglaise concernant l'action des deux pays au Maroc et en Égypte.

1904. — Décret d'organisation administrative de l'A.O.F.

1905. — Conférence d'Algésiras sur le Maroc.

1906. — 13 décembre. Indépendance de l'Éthiopie.

1907-1908. — Transformation de l'État indépendant du Congo en colonie belge.

1908. — Création de l'Union Sud-Africaine (alliance anglo-boer).

1910. — 31 mai. Création de l'Union Sud-Africaine (Colonie du Cap, Colonie de l'Orange River, Transvaal, Natal).

1910. — Décret d'organisation administrative de l'A.É.F.

1911. — Coup d'Agadir.

1911. — Cession du « bec de canard » congolais à l'Allemagne.

1912. — Occupation de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque par les Italiens.

1912. — Établissement du Protectorat de la France sur le Maroc.

1914. — Établissement du protectorat de l'Angleterre sur l'Égypte.

1914-1918. — La Grande Guerre.

1919. — 28 juin. Traité de Versailles. Renonciation de l'Allemagne à ses colonies africaines.

1919. — 10 juillet. Accord franco-anglais sur le partage administratif du Cameroun et du Togo.

1919. — 12 septembre. Cession par la France à l'Italie de territoires le long des frontières occidentale et méridionale de la Libye.

1921. — Mainmise économique des États-Unis sur le Liberia.

1921. — Congrès Pan-Noir de Bruxelles.

1922. — Abolition du Protectorat anglais sur l'Égypte (28 février) et déclaration de l'Indépendance égyptienne (16 mars).

1922. — Création des Mandats par la Société des Nations sur les colonies allemandes en Afrique au profit des puissances alliées.

1924. — Traité anglo-italien incorporant à la Somalie ita-

lienne les territoires de la rive droite de Djouba, l'ancien Jubaland.

1927. — Acte accordant à l'Union Sud-Africaine sa propre nationalité et son drapeau national.

1928. — Statut international de Tanger[1].

III. — LES CAUSES DE L'ISOLEMENT DE L'AFRIQUE JUSQU'AUX GRANDES EXPLORATIONS

Ces causes sont multiples et d'ordres divers. Nous les examinerons, tour à tour, puisqu'elles constituent des obstacles à la pénétration de l'Afrique dont il convient désormais d'étudier les étapes dans l'avenir.

Tout d'abord, il est un fait géographique qui frappe et retient l'attention. La nature de la côte maritime africaine ou, plus exactement, du rivage africain a joué dans l'antiquité et joue encore dans les temps modernes un rôle primordial au point de vue de la loi des échanges. En effet les anciens marins n'ont pratiqué qu'une navigation côtière essentiellement diurne et estivale ; autrement dit, les moyens nautiques à leur disposition étaient tels que, dépourvus d'instruments d'orientation et de phares, ils étaient dans l'obligation de voyager « à l'estime », c'est-à-dire en s'orientant par l'examen des côtes. D'autre part et pour les mêmes raisons, ils évitaient la navigation nocturne, ce qui les obligeait à relâcher avec fréquence. Mais comme pour relâcher il est prudent de chercher un lieu sûr, de préférence des rades abritées des vents du large, ils fuyaient les côtes sans golfes ni havres.

1. Cet état n'a pas la prétention de viser tous les actes diplomatiques européens relatifs à l'Afrique : protocoles, lettres diplomatiques, arrangements, actes et conventions, mais seulement les traités et les principaux faits organiques historiques. Comme échantillon de la complexité de ces textes, nous citerons l'exemple du Congo belge dont les limites, d'abord fixées par la Conférence de Berlin, furent complétées et modifiées par 7 conventions, savoir : 21 novembre 1885, convention avec la France pour la fixation des limites aux environs du Manyanga ; 29 avril 1887, convention avec la France concernant l'Oubangui ; 25 mai 1891, convention avec le Portugal concernant le bas Congo ; 24 mars 1894, convention avec le Portugal concernant la région de Lunda ; 12 mai 1894, convention avec l'Angleterre concernant le Nil, les lacs Albert et Tanganyika ; 14 août 1894, convention avec la France concernant le M'Banou ; 5 février 1895, convention avec la France concernant le Stanley Pool.

Plus tard, lorsque les modernes munis de boussoles ont pu mieux se diriger, il n'en est pas moins certain que les capitaines au long cours ont, eux aussi, recherché des havres et des côtes propices au mouillage de leur navire pour exercer en paix et en sécurité leurs opérations commerciales de troc et d'échange.

Or, la côte de l'Afrique, à part la côte septentrionale et la côte australe, qui furent précisément « colonisées » les premières, n'offre qu'un rivage bas, hostile, inhospitalier, éternellement battu et défendu par la « barre » dont tous ceux qui ont abordé en Afrique ont conservé le plus détestable souvenir.

Les marins du siècle passé, qui étaient aussi des commerçants, n'appréciaient guère les voyages en Afrique et leur préféraient de beaucoup les courses en Extrême-Orient ou aux Indes occidentales où les rivages sont plus accueillants [1].

Cela est très certainement la raison pratique et tangible pour laquelle les marins anciens délaissaient l'Afrique. Il ne faut pas oublier, en effet, que le commerce maritime ne se pratiquait pas autrefois comme aujourd'hui.

A l'heure actuelle, les navires partent chargés avec des marchandises vendues d'avance, pour des destinations connues et absolument invariables. Le capitaine et l'équipage n'interviennent pas dans les opérations commerciales relatives à la marchandise transportée. Le rôle de marin n'empiète pas sur le côté commercial des opérations dont la marchandise transportée est l'objet. Une fois à destination, les agents du navire se préoccupent eux-mêmes et d'avance de trouver au navire un fret nouveau pour une autre destination et ainsi de suite. Le marin reste dans son rôle de navigateur. Il conduit son navire en obéissant aux ordres de l'armateur qui, la plupart du temps, ignore la nature de la marchandise transportée ainsi que le nom de l'expéditeur et du destinataire.

Il en était, autrefois, tout autrement. Le capitaine et l'équipage étaient les associés de l'armateur, généralement propriétaire du navire. Dans l'association ainsi formée, les bénéfices de l'opération commerciale se répartissaient « à la part », ce qui veut dire qu'une partie du bénéfice allait

1. E.-L. Guernier, article cité.

au navire, une autre au capitaine, une troisième à l'équipage. Ces parts n'étaient naturellement pas égales.

Les marchandises chargées étaient achetées par l'armateur suivant les indications du capitaine et suivant le pays où on décidait d'envoyer le navire tenter sa chance. Si le navire allait en Extrême-Orient, la cargaison comprenait des tissus divers et, plus particulièrement, des draps et des soieries, des métaux, des céréales, du sucre. Arrivée dans les mers de Chine, elle était vendue de port en port par les soins du capitaine et de l'équipage, qui, de marins, devenaient des commerçants d'autant plus avisés qu'au fur et à mesure de l'épuisement de leur cargaison d'aller, ils se préoccupaient de refaire une cargaison de retour, qui, dans le cas présent, se composait de soieries fines, de laques, de porcelaines de Chine, d'essences, d'épices, etc.

Le navire allait-il tenter quelque opération plus lucrative et aussi plus risquée vers l'Afrique aux rivages difficiles, il emportait surtout de la bimbeloterie, de la verroterie, quelques étoffes, du vin et de l'alcool. En échange, il chargeait de l'ivoire, des plumes, des bois précieux que l'armateur revendait en France, dès l'arrivée du navire.

Pour faire de telles opérations commerciales, décharger la marchandise par petits paquets en rades foraines, procéder à de longs palabres avec les chefs de tribus détenteurs de marchandises, il fallait être sûr du mouillage du navire et pouvoir y rester un mois ou deux.

Or, non seulement la côte africaine n'offre aucun abri, aucune anse abritée, mais encore toutes les embouchures de fleuves, où des navires pourraient à la rigueur se mettre à l'abri, sont rendues le plus souvent impraticables par la présence d'un phénomène particulier à l'Afrique et qu'on appelle la « barre ». Il s'agit d'un seuil géologique sous-marin qui court le long de la côte et qui, heurté par la houle du large, provoque des vagues en rouleaux, de hauteur parfois considérable, rendant la navigation particulièrement dangereuse. La barre semble monter la garde tout autour du continent africain.

On comprend dès lors que les anciens marins n'aient jamais été tentés de commercer avec l'Afrique. Et ce phénomène est d'autant plus rare que la mer constitue, dans

le monde entier, l'élément qui unit beaucoup plus qu'il ne sépare. Et c'est pourquoi l'Afrique apparaît comme frappée d'une originalité particulière : ses populations ignorent la mer qui ne leur apporte rien. Les habitants des côtes ne connaissent pas la pêche qu'ils ne peuvent pratiquer, alors que d'autres pays, comme le Japon, aux côtes découpées d'anses et de havres innombrables, connaissent une industrie familiale de la pêche qui fait vivre une population nombreuse et nourrit des millions d'individus dont les qualités dominantes, du fait de cette alimentation azotée et phosphorée, sont la robustesse et la fécondité, qualités qui manquent aux races africaines.

En quittant cette côte inhospitalière pour gagner l'intérieur, on constate que, hors le rivage marin du Sahara, de la Somalie italienne et de la Cyrénaïque, c'est-à-dire trois rivages desservant trois territoires désertiques, tout autour du continent un bourrelet de montagnes semble constituer une deuxième défense, une deuxième armature contre l'envahisseur. Et ainsi, le long des côtes, une mince bande forme le seul territoire accessible aux débarquants qui, s'ils veulent pénétrer plus avant, doivent gravir ce gradin derrière lequel le continent semble s'être fortifié.

On comprend dès lors comment ce gradin oblige les fleuves venant de l'intérieur à descendre vers la mer par des sauts énormes, donnant naissance aux rapides et aux chutes qui rendent les cours d'eau impropres à la navigation des bateaux venant de la mer.

En définitive, le continent africain est entouré, sur une grande partie de son périmètre, par un double gradin, le premier, sous-marin, engendre la barre, le second, terrestre, engendre les chutes des fleuves qui plus en amont sont navigables.

Et ceci constitue encore une des originalités de l'Afrique. Si l'on jette un coup d'œil sur le relief des autres continents, on constate qu'en Europe on gagne facilement l'intérieur du continent soit qu'on remonte le Rhin, la Seine ou la Tamise, soit qu'on débarque le long des côtes bordant des plaines largement ouvertes comme celles de l'Allemagne du Nord, des Pays-Bas ou des Landes ; en Amérique, si le continent est mieux défendu du côté du Pacifique, il

est largement accueillant soit par ses grands fleuves du Saint-Laurent, du Mississipi, de l'Amazone ou du Rio de la Plata, soit par leurs vallées très ouvertes vers l'Atlantique ; de même en Asie, les fleuves ont accueilli l'étranger et permis la pénétration.

En Afrique, la carence de rapports entre les populations et la mer a eu de multiples conséquences dont la pire a été de mettre ce continent en retard de plusieurs siècles vis-à-vis des autres dans la marche de l'humanité vers le progrès. Parmi les effets moins importants, mais pourtant fort curieux, il en est un que nous retiendrons : les populations vivant à l'intérieur des terres n'étant pas, comme le sont tous les autres pays, ravitaillés en sel par les populations de la côte recherchent ce minéral indispensable à l'homme avec une avidité si grande que celle-ci a donné naissance à l'anthropophagie, la viande humaine étant riche en sel ; cette avidité a encore donné naissance à une industrie spéciale qui fait aujourd'hui la fortune des îles Canaries et de l'Angola, celle du poisson séché et salé qui sert aux populations terriennes beaucoup plus comme véhicule de sel que comme aliment.

L'Afrique, par sa masse continentale compacte, aux côtes plates et sans découpures, enveloppée d'une « mare importuosum », est bien le continent qui s'oppose le plus à la pénétration.

Il existe, en effet, une relation évidente entre la longueur d'une côte et la superficie de territoire desservie par cette côte ou par les fleuves qui, aboutissant à l'océan, sont navigables pour des bateaux de haut bord, et constituent ainsi un véritable prolongement de la mer à l'intérieur des terres.

Plus la côte est longue, c'est-à-dire plus elle est découpée par une infinité de golfes profonds, d'anses ou de havres découpant des presqu'îles longues et nombreuses, plus le pays est facile d'accès par la mer : c'est particulièrement le cas de l'Europe, « petit cap du continent asiatique », ce dernier étant plus massif.

Largement et profondément découpée par les presqu'îles scandinave, danoise, ibérique, italienne et grecque, l'Europe est éminemment accessible par mer, puisque 1 km. de côte dessert 300 km² de territoire, tandis qu'en Afrique

1 km. de côte dessert 1 100 km² de territoire et qu'en Amérique du Nord on compte 1 km. de côte pour 700 km².

L'Asie a bien une proportion plus forte encore que l'Afrique ; mais elle est sillonnée de fleuves immenses, puissants et navigables qui ressemblent à de longues antennes maritimes plongeant au cœur même du continent asiatique. Rien de semblable en Afrique [1].

En effet les fleuves africains sont éminemment continentaux et non maritimes. Ils se jettent à la mer en torrents ou en deltas, après avoir cédé aux mille caprices de la nature, sous la forme de chutes ou de rapides au passage du bourrelet montagneux qui court le long des côtes et fait de l'Afrique une véritable cuvette.

Cela ne veut pas dire qu'ils ne soient pas navigables : le Congo, par exemple, long de 4 600 km., large de 4 à 45 km., forme, avec ses innombrables affluents, un réseau fluvial navigable de 12 250 km. Mais, malheureusement, cette navigabilité intérieure ne va pas jusqu'à la mer ; elle s'arrête au Stanley Pool à 600 km. de la mer, tandis que, de la mer, l'estuaire n'est navigable que sur 150 km. Il y a donc environ 450 km. de rapides infranchissables formant une barrière entre le Centre-Afrique et la mer.

Il en est de même pour les autres grands fleuves africains, le Niger, le Nil et le Zambèze, et la remarque s'applique également à presque tous les fleuves côtiers de l'Afrique.

Ce continent inabordable et impénétrable ne pouvait donc être habité que par des races repliées sur elles-mêmes, n'ayant aucun contact avec l'extérieur, vivant loin de toutes les civilisations en marche. Cela leur assurait d'ailleurs une inviolabilité qui ne faisait qu'accentuer l'originalité de leur caractère, qui, pendant longtemps, ne connut que l'empreinte des invasions islamiques par la côte orientale, invasions facilitées par le phénomène côtier de la mousson et le caractère un peu moins inhospitalier de cette côte.

Ces races, primitives et fermées à une civilisation qui d'ailleurs ne venait pas vers elles, n'avaient guère de besoins

1. E.-L. Guernier, article cité.

et, par conséquent, ne constituaient pas pour les capitaines-commerçants une clientèle bien intéressante, et cela explique encore l'isolement de l'Afrique.

Bien plus, à ceux qui s'y aventuraient, le sol offrait sur plus de la moitié de son étendue soit le désert, produit de l'excès de sécheresse n'offrant que mort et désolation, soit la forêt tropicale, produit de l'excès d'humidité, n'offrant que la traîtrise de ses hôtes innombrables ou l'insalubrité de ses lieux [1].

Après la disparition de Carthage et de Rome, lorsque les invasions islamiques eurent asservi les territoires de l'Afrique du Nord et donné naissance aux sultanats de l'Afrique orientale, la pénétration européenne trouva là encore une difficulté de plus. Bien plus, on a vu comment l'islam fit échec à la pénétration européenne pendant huit longs siècles en développant la xénophobie chez les races primitives de l'Afrique.

Les difficultés de la pénétration de l'Afrique pendant plusieurs siècles expliquent celles que rencontrèrent les explorateurs dont l'action marqua une période nouvelle de l'histoire de l'Afrique.

Elles marquent aussi le programme des opérations à entreprendre pour la mise en valeur du continent africain.

IV. — LES RAISONS PRÉSENTES DE L'ENTRÉE DE L'AFRIQUE DANS LE CIRCUIT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

L'Afrique constitue à la surface du globe le seul continent qui, hormis les formes polaires de la faune et de la flore, offre l'universalité des richesses connues, en présentant en quelque sorte, comme l'a écrit M. G. Hardy, « un raccourci de la vie terrestre ». Cela tient à ce que l'Afrique est le seul continent qui dispose, de chaque côté de l'équateur, de zones équidistantes, comparables, tant par leurs conditions climatiques que par leur production végétale et animale. Prenons, en effet, les extrêmes et comparons-les : l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud.

1. E.-L. Guernier, article cité.

Ces deux régions présentent des analogies géologiques étonnantes.

L'Afrique du Sud est un plateau cristallin très ancien, bordé au Nord par des plissements parallèles encadrant de hauts plateaux. C'est aussi le cas de l'Afrique Mineure, avec un renversement des orientations.

Les climats de ces deux régions ne sont pas seulement comparables : ils sont identiques. Ils appartiennent à la classe des climats dit « méditerranéens », ce qui détermine fatalement une similitude complète de végétation, avec cette différence primordiale que, grâce à l'inversion des saisons, les produits de l'une et l'autre région apparaissent à des époques que l'on pourrait appeler « diamétralement opposées ».

Si l'on « remonte » du Cap au désert de Kalahari, on retrouve les mêmes dispositions géographiques, la même zone côtière, les mêmes chaînes, les mêmes plateaux, le tout sous un même climat engendrant les mêmes productions, que lorsque l'on « descend » du Tell au Sahara.

A l'occasion de l'Exposition Coloniale, le Gouvernement de l'Union de l'Afrique du Sud a publié une plaquette où on lit cette description que l'on pourrait appliquer intégralement à l'Afrique du Nord :

L'Union est un pays essentiellement méridional, très ensoleillé, et les journées en général claires et radieuses, inondées d'un doux soleil, invitent à sortir. Il n'y a pas de ces journées sombres et mélancoliques, la plaie des pays du Nord, et si l'on peut se plaindre d'une certaine monotonie, c'est d'un beau temps trop continuel.

Le Sud-Africain, en général, aime vivre au dehors et est un fanatique de tous les sports en plein air. On prétend que l'amour du Sud-Africain pour le grand air l'empêche de se plier à l'étude et au travail, il est certain que, par temps radieux, on ne désire pas s'enfermer pour travailler ou lire comme on le fait dans les pays du Nord où les hivers sont longs et les journées tristes et mornes, mais ce fait a contribué au magnifique développement physique de la race, sans détriment pour son développement intellectuel.

Le climat de l'Union est agréable et fortifiant. Les maladies tropicales, très répandues dans le Centre et dans d'autres parties de l'Afrique, y sont très rares ; c'est un des pays les plus sains. Quoique en été la température soit plus chaude qu'en Europe, elle n'est jamais accablante — exception faite des bas

plateaux — parce que l'air y est toujours très sec. Par contre, les hivers y sont d'une douceur et d'une égalité de température remarquables [1].

Cette similitude de climats a provoqué une similitude de produits agricoles étonnante.

En 1929, l'Union Sud-Africaine exporte en Europe 70 000 quintaux d'œufs, le Maroc 120 000.

Pendant la même année, on note les similitudes suivantes de production et d'exportation (chiffres approximatifs) :

	Afrique du Nord (Exportation)	*Afrique du Sud* (Production)
Laine	20 000 t.	125 000 t.
Peaux.	12 000 t.	36 000 t.
Fruits frais	1 000 000 q.	1 287 400 q.
Vins	15 000 000 hl.	817 940 hl.
Tabac.	6 000 t.	7 500 t.

Au moment où en Afrique du Nord la récolte va être mûre, l'Afrique du Sud termine la sienne et réciproquement, si bien que l'Europe peut utiliser sans arrêt la flore africaine de même que l'Afrique elle-même, quand elle sera munie de voies de communication, ne connaîtra pas, pour les produits agricoles qu'elle peut consommer, le décalage des saisons. Pendant six mois d'hiver, l'habitant de Tombouctou pourra manger des oranges de la vallée de la Mitidja (Alger) et, pendant six mois d'été, il pourra consommer celles de l'Union.

La similitude s'étend même, en vertu de la concordance géologique des deux régions, à certains produits miniers : charbon, fer, cuivre, plomb, manganèse, molybdène, monazite, antimoine, titane, cobalt, graphite, marbre, phosphate, sel gemme.

Il semble que la nature ait distribué également ses richesses aux deux extrémités de ce continent, créant ainsi une répartition idéale qu'on ne retrouve sur aucun autre point du globe.

Ce parallélisme se poursuit d'ailleurs jusque dans la pauvreté, le désert de Kalahari correspond à celui du Saha-

1. *L'Union de l'Afrique du Sud* (Exposition Coloniale Internationale, Paris, 1931).

ra. On ne sait d'ailleurs ce que ces déserts recèlent dans leur profondeur.

Ce qu'il importe de retenir de ce qui précède, c'est qu'ainsi l'Afrique, grande marche européenne, « chasse gardée » de l'Europe, peut offrir au monde, sans solution de continuité dans les récoltes, l'universalité des produits de la terre, et ceci n'est pas le moindre avantage qu'aurait l'Europe à outiller l'Afrique.

Les premières difficultés à vaincre sont celles de la pénétration. Celles-ci se réfèrent essentiellement non aux hommes, mais aux choses, c'est-à-dire à des causes d'ordre physique que les progrès de la science permettent aujourd'hui de réduire.

En effet, sauf les Arabes qui ont perdu beaucoup de leur caractère belliqueux et plus encore de leur caractère fanatique, les races africaines n'ont ni le sens nationaliste générateur de guerres, ni l'esprit conquérant générateur de mouvement. Les races africaines, affaiblies par un habitat précaire, par la maladie et l'inquiétude d'une vie instable, tracassées par un caciquisme local, ne songent guère à résister à l'Européen, surtout lorsque les moyens employés pour la colonisation ou la mise en valeur des terres s'inspirent des méthodes françaises instaurées par les Galliéni et les Lyautey.

Est-ce à dire que nulle part en Afrique ne persiste l'idée d'un certain nationalisme ? Non pas. Jusqu'à l'occupation européenne, les races africaines n'étaient cimentées entre elles que par une communauté physique et religieuse. Mais l'Européen, le jour où il s'est trouvé face à face avec un autre Européen, a introduit dans la vie africaine une notion nouvelle : celle de la frontière. Toute l'histoire diplomatique européo-africaine de 1884 à nos jours ne se réfère qu'à des questions de frontières, toutes les innombrables conventions européennes relatives à l'Afrique n'ont pour objet que des délimitations de territoires.

Cette division de la terre a amené les habitants à se considérer comme n'appartenant plus à la même communauté. Ils ont appris à se parer de noms nouveaux et le verbe a engendré l'idée : la frontière, si virtuelle fût-elle, a donné à l'indigène, et au colon lui-même, l'idée de possession pri-

vative et collective, première étape de l'idée de nation. Puis le Noir a eu conscience d'être méprisé ; il a voulu, à son tour, entrer dans la grande famille humaine à la faveur d'une instruction souvent mal digérée.

Grâce au développement économique de l'Afrique, l'indigène a connu l'aisance et la richesse génératrice d'individualisme et ennemie de la vie collective qui était et est encore la base statutaire des sociétés africaines. Certains rois déchus dans la misère ont voulu rétablir leur trône fragile dans la richesse.

Aux Africains avertis, ces manifestations à tendance politique et qu'on ne trouve d'ailleurs que sur la bande côtière, n'offrent pas, pour l'instant du moins, un grand danger. Toutefois, ne pas en tenir compte serait commettre une lourde faute politique. L'importance des aspirations des masses africaines ne doit pas être sous-estimée ; elle ne doit pas non plus être exagérée.

L'étude et le règlement de la question impliquent, plus que jamais, un plan d'action commune des nations tutélaires et un grand discernement dans le choix des méthodes à employer, domaine où le Français est passé maître.

La difficulté de pénétration réside donc, surtout, dans des causes relatives à la configuration physique du continent : côtes inhospitalières et sans havres, bourrelets ou gradins montagneux défendant le centre de la cuvette africaine, etc. Les progrès de la science moderne viendront à bout de toutes ces difficultés. Avec les moyens dont l'homme dispose aujourd'hui, il suffit de vouloir pour réussir.

Et de fait, le colon moderne, ayant compris l'intérêt de créer des voies d'accès, de construire des ports pour mieux abriter ses navires sans cesse plus rapides, pour décharger ses cargos sans cesse plus pressés, s'est livré, depuis cinquante ans, à la construction d'abris artificiels. Le nombre en est encore restreint et cependant les ports de Tanger, Casablanca, Saffi, Agadir, Dakar, Douala, Pointe-Noire, le Cap, Port Elizabeth, Durban, Lourenço Marquez, Beïra, Dar-es-Salam, Djibouti, Alexandrie, Tripoli, Tunis, Alger, Oran, Saïda, Cala Quemada ou Villa San Jurgo sont autant de portes d'entrée sur le continent noir.

Les matériaux employés pour leur construction : chaux, ciment, fer, machines, wagons, autant que pour leur outillage représentent des milliards et il ne s'agit que d'une ébauche. Tous les ports cités sont à compléter, de nombreux restant à construire. Et cela représente pour l'Europe un débouché d'une valeur considérable que nous chiffrerons plus loin.

Il en est de même des fournitures métallurgiques à prévoir pour la construction et l'équipement des routes, des voies ferrées, des chutes d'eau, des lignes électriques, téléphoniques et télégraphiques. Nous démontrerons, ultérieurement, l'importance de ces données et, pour l'instant, qu'il suffise de dire qu'en procédant à cet équipement, à cet outillage africain, l'Europe serait ainsi appelée à résoudre un certain nombre de problèmes capitaux pour elle. En effet l'Europe trouverait, et c'est dans la crise économique actuelle la question la plus urgente, un débouché à sa production pléthorique, ce qui pourrait lui permettre également de maintenir ses usines en marche, résolvant ainsi, partiellement du moins, le problème du chômage. Elle trouverait encore un placement pour les nombreux capitaux inemployés, une plus grande indépendance pour l'achat de ses matières premières que l'Afrique peut fournir.

Mais, d'autre part, au fur et à mesure de son équipement, la condition de vie des indigènes s'améliorera, entraînant, de ce fait seul, un accroissement de consommation tant de produits vestimentaires que de produits alimentaires : dans les pays neufs le fait de créer des voies de communication, routes et chemins de fer, arrive à augmenter le pouvoir de consommation des indigènes de 1 500 p. 100.

On comprend, dès lors, l'intérêt considérable de la solution qui consiste à « outiller » des pays neufs plutôt que de se complaire, comme l'a fait l'Allemagne, depuis plusieurs années, et comme malheureusement semble vouloir le faire la France, à n'entreprendre que des travaux d'embellissement inutiles et sans rendement. Vouloir réduire le chômage en donnant, à tout prix, des travaux quelconques sans utilité immédiate et sans rendement, est une œuvre nettement anti-économique. Elle aboutit, tout au plus, à

entretenir, faiblement d'ailleurs, le pouvoir d'achat de la masse, sans améliorer la situation. Bien plus, celle-ci empire ; le travail inutile correspond à une augmentation du capital immobilisé qu'il faut bien amortir un jour ou l'autre. Un pays qui veut, par des travaux quelconques, faire vivre avant tout sa masse ouvrière s'endette sans arrêt ; il creuse sans cesse l'abîme de sa détresse. C'est le cas de l'Allemagne (crise de 1930-1931-1932).

La France a un autre rôle à jouer et peut, tout autrement, non seulement diminuer son chômage, affaiblir sinon annihiler les effets de la crise, mais encore améliorer sa situation économique générale en outillant le pays neuf qu'est l'Afrique et en déclanchant ainsi, lentement mais sûrement, le pouvoir d'achat d'une masse considérable.

Cette œuvre d'ailleurs ne peut se concevoir sans une action concertée des puissances européennes à laquelle l'Allemagne, quoique dépourvue de possessions africaines, doit être nécessairement conviée.

Mais l'accomplissement d'une telle œuvre doit fatalement être précédée d'une mobilisation de capitaux. Ceux-ci sont nombreux et inemployés. La crise de confiance de 1931 raréfie les disponibilités, chacun thésaurise, personne ne croit plus aux « affaires ». Et cela se conçoit. L'Europe, autrefois banquier du monde, promoteur des grandes entreprises, aimait placer ses capitaux pour la réalisation de vastes projets : canal de Panama, canal de Suez, Transpacific, Transsibérien, mines d'or, de cuivre ou de diamants.

L'Afrique offre à l'Europe des projets grandioses à réaliser : réseau transafricain, dont le Transsaharien n'est qu'un faible tronçon, canaux titanesques devant relier les bassins navigables du Nil, du Congo et du Zambèze, barrages d'irrigation et de captation destinés à la création d'une agriculture vivrière indispensable pour rétablir la santé des races abâtardies autant qu'à l'amélioration de la condition de l'habitat de l'indigène, etc.

L'Afrique a un potentiel de richesses capable de rémunérer tous les capitaux de l'Europe pendant plus d'un siècle ; les capitaux européens employés à équiper l'Afrique feront la fortune de l'Europe infiniment mieux qu'en les employant à des travaux d'urbanisation superfétatoires,

à des embellissements inutiles et improductifs qui n'augmenteront pas d'un centime la capacité d'achat de la masse et qui, en fin de compte, ne sont que des manifestations représentant un gaspillage de marchandises et de main-d'œuvre, donc de capitaux.

Il y a plus encore. L'industrie européenne ne peut vivre sans acheter au dehors, à l'Amérique, à l'Asie, à l'Océanie et aussi à l'Afrique des matières premières dont elle a besoin. L'Europe est ainsi dans la dépendance du monde extérieur. Or, en équipant l'Afrique, l'Europe peut y trouver toutes les matières premières dont elle a besoin et se libérer ainsi de l'étreinte extérieure, puisque, seule de tous les autres continents, l'Afrique est dans la dépendance politique absolue de l'Europe.

Elle est aussi dans sa dépendance physique et ceci n'est pas de moindre importance. Le Transafricain construit, avec ses grandes antennes lancées vers l'Europe, vers la Méditerranée et vers l'Atlantique, sera, à ce moment, intimement solidaire de l'Europe ; peut-être, un jour, verrons-nous le détroit de Gibraltar supprimé par le tunnel souterrain prévu, soudant l'Europe à l'Afrique, projet qui retient d'ailleurs toute l'attention des techniciens espagnols.

C'est face au Sud, face à l'Afrique, que l'Europe doit désormais jeter ses regards pour sauver son économie en désagrégation et pour sauver sa civilisation en péril devant les mâchoires de l'étau qui la menacent à l'Est comme à l'Ouest.

Et rien ne peut mieux marquer l'intérêt qu'il y a aujourd'hui à faire rentrer l'Afrique dans le circuit économique de l'Europe que ces paroles prononcées, le 6 décembre 1931, par le Président J. Caillaux, dans son discours sur « l'Europe en désagrégation » :

Ballottée entre les deux grandes agglomérations dont elle redoute non sans raison les envahissements économiques, voire les envahissements militaires, l'Europe vacille. Elle sent qu'elle ne peut se sauver, sauver sa civilisation qui, elle, a une âme, qu'en s'unissant pour organiser en commun une production adaptée aux possibilités d'une consommation qu'elle a la latitude d'élargir par la mise en valeur du vaste continent noir que la nature a placé dans sa dépendance.

CHAPITRE III

L'AFRIQUE DANS L'ÉCONOMIE MODERNE

I. — LES ÉLÉMENTS DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE ACTUELLE DE L'AFRIQUE

Politiquement, l'Afrique actuelle se présente avec un visage spécial qu'il importe de définir et de préciser. Ce continent apparaît nettement, à la lecture du tableau ci-après, comme une « dépendance » de l'Europe.

PAYS	SUPERFICIE (en milliers de km²)	POPULATION
Union de l'Afrique du Sud	1 223	7 840 000
Égypte	1 000	14 500 000
Éthiopie	900	10 000 000
Liberia	100	2 500 000
Territoire sous administration internationale :		
Tanger	0,6	80 000
Colonie belge :		
Congo belge	2 385	10 000 000
Colonies britanniques, protectorats, etc. :		
Afrique occidentale britannique :		
Côte de l'Or	208	2 696 000
Gambie	11	201 000
Nigeria	871	18 800 000
Sierra Leone	71	1 600 000
Bassoutoland	30	570 000
Betchouanaland	712	160 000
Kenya	583	2 892 000
Maurice	1,9	405 000
Nyassaland	125	1 329 000
Ouganda	245	3 255 000
Rhodésie du Nord	746	1 270 000
Rhodésie du Sud	389	1 000 000
Sainte-Hélène	0,1	4 000
Seychelles	0,4	27 000
Somalie britannique	176	347 000
Swaziland	17	123 000
Zanzibar	2,16	220 000

PAYS	SUPERFICIE (en milliers de km²)	POPULATION
Colonie anglo-égyptienne :		
Soudan	2 628	6 469 000
Colonies espagnoles, protectorats, etc. :		
Afrique du Nord	0,2	58 000
Guinée espagnole	27	120 000
Maroc espagnol	22	750 000
Rio de Oro	285	22 000
Colonies françaises, protectorats, etc. :		
Afrique Équatoriale Française	2 370	3 130 000
Afrique Occidentale Française	3 750	13 800 000
Dakar et dépendances	192	
Sénégal		
Mauritanie	400	
Guinée française	232	
Côte d'Ivoire	440	
Dahomey	107	
Soudan français	1 059	
Niger	1 320	
Algérie	2 195	6 300 000
Côte des Somalis	22	90 000
Madagascar et dépendances	616	3 700 000
Maroc français	415	5 000 000
Réunion	2,5	190 000
Tunisie	125	2 180 000
Colonies italiennes, protectorats, etc. :		
Érythrée	119	430 000
Libye	1 500	850 000
Tripolitaine	900	600 000
Cyrénaïque	600	250 000
Somalie	498	1 000 000
Colonies portugaises, protectorats, etc. :		
Angola	1 248	2 512 000
Iles du Cap-Vert	3,9	150 000
Guinée portugaise	36	338 000
Mozambique :		
Colonie	764	2 750 000
Territoires des Compagnies	345	770 000
Saint-Thomas et Prince	0,9	60 000
Territoires sous mandat : belge		
Ruanda-Urundi	53	3 750 000
britannique		
Cameroun (mandat brit.)	88	719 000
Tanganyika, Territ. du Togo (mandat brit.)	34	190 000
français		
Cameroun (mandat français)	430	1 890 000
Togo (mandat français)	52	748 000
Sud-africain		
Sud-Ouest Africain	835	289 000
Total	29 210	143 000 000

Pour avoir une idée plus en raccourci de la situation

d'ensemble, on peut réunir les renseignements du tableau ci-dessus sous la forme suivante (chiffres arrondis) :

	SUPERFICIE (en milliers de km²)	POPULATION
Pays indépendants		
Union Sud-Africaine	1 200	7 800 000
Égypte	1 000	14 000 000
Éthiopie	900	10 000 000
Liberia	100	2 500 000
Possessions européennes		
françaises	9 500	35 000 000
britanniques	7 000	41 000 000
belges	2 400	10 000 000
italiennes	2 100	3 000 000
portugaises	2 300	6 500 000
espagnoles	325	1 000 000
Territoires sous mandat		
français	482	2 500 000
britannique	1 070	5 700 000
belge	50	3 700 000
Sud-africain	835	300 000
	29 262	143 000 000

L'Afrique entière, continent plus grand que l'Europe et que l'Asie, égal aux deux tiers du continent américain, est aux mains de six puissances européennes dont deux d'entre elles, la France et l'Angleterre, possèdent plus des deux tiers de la superficie totale et commandent à plus de la moitié des habitants du continent noir. On verra plus loin comment cette prédominance politique a agi sur les contingences commerciales, conférant également à ces deux puissances tutélaires une prédominance économique.

La répartition de ces 143 millions d'habitants est extrêmement inégale, mais il convient, pour comparer l'Afrique aux autres continents, d'opérer sur des moyennes.

Nous rappellerons, ci-dessous, la densité comparée de ces grands continents : Afrique, 5 hab. au km² ; Amérique du Nord, 7, Centrale, 16, du Sud, 4 (en moyenne 6) ; Asie, 20 ; Europe, 40.

Il apparaît donc bien que l'Afrique, avec ses 143 000 000 d'hab., est le moins peuplé des grands continents. Nous

passons volontairement sous silence l'Australie dont toute la partie centrale est nettement désertique, ce continent insulaire n'offrant aucun élément de comparaison possible avec les continents massifs du globe.

Ceci conduit fatalement à penser que l'Afrique offre des possibilités au point de vue de l'augmentation éventuelle de ses habitants. Toutefois, nous démontrerons que l'Afrique n'est pas, aujourd'hui, en état de recevoir de forts courants d'immigration, mais est, au contraire, apte à recevoir un outillage et un équipement préalable à toute immigration massive.

Sans admettre pour l'Afrique une densité aussi forte que celle de l'Europe ou de l'Asie, on peut concevoir aisément que la population puisse être doublée par une action sanitaire efficace tendant à fortifier les masses autochtones, à accélérer la natalité et à ralentir la mortalité en même temps que par un mouvement continu d'immigration au fur et à mesure de l'équipement du pays. Et nous touchons déjà à la solution du problème le plus poignant de l'Europe, celui que nous avons longuement exposé dans le chapitre premier : la possibilité, après équipement du continent noir, d'acheminer, pendant un siècle, d'Europe vers l'Afrique, nos excédents de population dans une proportion très faible d'abord, mais qui, avant un quart de siècle, pourrait parfaitement subvenir aux nécessités du moment. Nous étudierons, d'ailleurs, les solutions de ces questions dans le chapitre IV.

Examinons, maintenant, la situation économique actuelle de l'Afrique par rapport à l'Europe et au monde.

Considérons l'année 1928 et prenons les chiffres globaux, exprimés en dollars, du commerce par tête d'habitant : Afrique, 21 dollars ; Amérique du Nord, 91, du Centre, 45, du Sud, 52 ; Asie (sans l'U. R. S. S.), 9 ; Europe (avec la Russie d'Asie), 66 ; Océanie, 212.

Ces chiffres ne sauraient représenter, ainsi qu'on le croit souvent, le revenu national, par tête d'habitant. Mais ils donnent, à n'en pas douter, un ordre de grandeur de la fortune des habitants.

Ainsi, suivant les chiffres ci-dessus, le commerce par tête d'habitant le plus élevé du monde correspond aux habi-

tants de l'Océanie. Et de fait, on sait que la Nouvelle-Zélande (dont les statistiques sont incluses dans celles de l'Océanie) est le pays le plus prospère du monde. La richesse par tête est estimée à 13 000 francs-or, ce qui n'existe dans aucun autre pays. Le commerce total spécial à la Nouvelle-Zélande a connu les ascensions suivantes, par tête d'habitant : en 1926, 310 dollars ; en 1928, 327.

Ce commerce est exclusivement dû à l'exportation des produits d'un élevage très poussé, permettant ainsi aux Néo-Zélandais d'acheter un grand nombre d'objets manufacturés.

Au contraire, on constate que le continent le plus pauvre du monde serait l'Asie, où la Chine représente le pays dont le commerce par tête est le plus faible : en 1926, 3,36 dollars ; en 1927, 2,91 ; en 1928, 2,91.

La vie économique chinoise est essentiellement familiale. Le Chinois vit sur lui-même et les échanges intérieurs tiennent la première place. La balance commerciale de la Chine est nettement déficitaire.

Les chiffres cités donnent donc bien une image de la richesse du pays et il y a, par conséquent, intérêt à étudier la position relative de l'Afrique en établissant la valeur de son commerce par tête d'habitant et en la comparant à celle des autres pays.

Pour avoir une idée plus vivante de la situation des pays d'Afrique relativement à celle des autres, il suffit d'intercaler les chiffres africains entre les maxima et minima connus et en les comparant à ceux des principaux pays.

Le commerce total par tête d'habitant s'établit ainsi (en dollars) pour 1928 [1] : Nouvelle-Zélande 327, Angleterre 192, France 98, Allemagne 96, *Union Sud-Africaine* 94, États-Unis 94, *Côte de l'Or* 65, *Rhodésie* 60, *Tunisie* 58, *Algérie* 57, Italie 47, *Égypte* 35, *Maroc* 25, *Kenya-Ouganda* 11, *Soudan* 8, *Nigeria* 8, *Afrique Occidentale Française* 8, *Congo belge* 7, Inde 6, Russie 5, Chine 3.

De ces chiffres se dégage toute la philosophie de l'économie africaine.

La colonie européenne d'Afrique la plus ancienne, dé-

1. *Memorandum sur le commerce international*, Société des Nations, Genève, 1929.

nommée aujourd'hui *Union Sud-Africaine*, est celle dont le chiffre commercial par tête est le plus élevé et se rapproche le plus des pays d'Europe. La valeur de l'économie de l'Union Sud-Africaine est sensiblement égale à celle de la France et de l'Allemagne. Il s'agit, en effet, de la terre d'Afrique la plus évoluée, celle qui porte l'empreinte européenne continue depuis plus de deux cents ans. On peut même constater que la valeur économique de l'Union est méconnue par rapport à celle des États-Unis, malgré le prodigieux essor de ce pays, d'autant que les États-Unis sont, en quelque sorte, une colonie européenne plus récente.

La liste ci-dessus, qui a la prétention de classer les territoires africains par ordre économique décroissant, semble les avoir classés, en même temps, par rang d'âge, entendant par là le temps depuis lequel ils sont entrés sous la souveraineté européenne. En effet le premier pays du classement est l'Union Sud-Africaine (1780). Le dernier est le Congo belge (1908).

Et ceci prouve bien que la « colonisation », dont nous aurons ultérieurement à justifier les raisons, apporte aux territoires neufs une élévation constante et continue de la condition de vie de leurs habitants.

Nous pourrions déjà, de ce premier examen superficiel, tirer une conclusion tendant à démontrer les avantages économiques certains qu'on est en droit d'attendre d'une mise en valeur de l'Afrique. Sans admettre, pour l'instant, que l'habitant africain puisse atteindre le chiffre de commerce annuel du Sud-Africain, 94 dollars, ou du Rhodésien, 60 dollars, ce qui cependant n'offre, *a priori*, rien d'impossible, on peut concevoir qu'il se rapprochera de celui de l'*Algérien*, soit environ 50 dollars par tête. Et dans ce cas, le commerce actuel de l'Afrique, qui atteint $ 3 056 000 000, dépasserait $ 7 500 000 000, soit 187 500 000 000 francs, c'est-à-dire plus du cinquième du commerce de l'Europe.

Les esprits sceptiques en matière coloniale, et ils sont nombreux, ne manqueront pas de dire que les besoins des indigènes sont essentiellement limités et qu'on ne peut prévoir, de ce côté, aucun accroissement d'achat.

Les chiffres démontrent que cette thèse est nettement erronée.

Considérons, en effet, les groupes continentaux et comparons l'indice de changement en ramenant cet indice à 100 pour l'année 1926. Nous obtenons les chiffres suivants correspondant aux années 1927 et 1928 : Europe (y compris l'U. R. S. S.), 110, 113 ; Amérique du Nord, 99, 103 ; Amérique Centrale, 99, 93 ; Amérique du Sud, 109, 116 ; Afrique, 111, 118 ; Asie, 97, 95 ; Océanie, 102, 98.

On voudra bien reconnaître que le commerce de l'Amérique Centrale, de l'Asie et de l'Océanie a été en diminuant ; que celui de l'Amérique du Nord s'est maintenu sensiblement stationnaire et que, parmi tous les continents dont le commerce a été en augmentant, Europe, Amérique du Sud, Afrique, c'est pour l'Afrique que l'augmentation est la plus importante.

Bien plus, si, au lieu de considérer l'Afrique dans son ensemble, on étudie l'indice du développement du commerce, par territoire, — indice = 100 pour 1926 — on constate que les pays africains occupent, sauf exception, en 1928, une place prépondérante, devançant presque tous les autres pays du monde.

Pour cette année 1928, en effet, le nouvel indice est le suivant : *Maroc* 164,4, *Tunisie* 151, *Algérie* 132,9, Allemagne 129,9, *Côte de l'Or* 125,6, *Rhodésie* 117,6, *Soudan anglais* 114,8, *Égypte* 114,4, *A. O. F.* 119,9, Italie 111, *Nigeria* 100,5, *Union Sud-Africaine* 109,3, *Kenya-Ouganda* 108,7, *Congo belge* 107,4, France 106,4, Angleterre 101,9, États-Unis 99,9, Japon 93,1, Chine 88,2.

Ces chiffres, extraits des travaux de la Société des Nations, prouvent donc que tous les pays africains ont une augmentation d'indice commercial supérieur à celui de la France, de l'Angleterre, des États-Unis, qui se targuaient, jusqu'à ce jour, d'être les pays de la « prospérité ». Bien plus, on constate encore que l'indice d'augmentation commerciale le plus élevé du monde appartient à un territoire africain, au Maroc.

Ce dernier pays est d'ailleurs un exemple vivant de l'augmentation de la consommation indigène du fait de la « colonisation » ou, plus exactement, de la mise en valeur

du pays. On sait l'effort fait par la France au Maroc sous la haute direction du prestigieux animateur que fut le maréchal Lyautey. On sait le développement du pays dû aux ports, aux routes, au réseau de chemin de fer électrifié et, en général, à toutes les innovations de l'administration française.

Ce que l'on sait beaucoup moins, c'est le développement de la puissance d'achat de l'indigène marocain du fait des améliorations d'outillage économique énumérées ci-dessus.

En 1900, donc douze ans avant l'occupation française, le Maroc, dont la population était sensiblement égale à celle d'aujourd'hui (la colonisation n'a augmenté la population que de 150 000 Européens sur un chiffre de 5 millions d'indigènes), avait un mouvement commercial d'environ 125 millions de francs-papier.

Il atteint, aujourd'hui, sensiblement 4 milliards de francs, soit 32 fois plus qu'en 1900. Bien entendu, une grande partie de cet accroissement provient de l'entrée des matériaux de construction et de la sortie de richesses nouvelles comme les phosphates.

Mais si nous considérons les articles de grande consommation indigène : sucre, thé, cotonnades, drap, soie, nous constatons que les chiffres d'importation de 1929 sont les suivants : sucre 300 960 000 fr., thé 142 683 000, cotonnades 380 849 000, draps 29 549 000, soie 22 411 000, au total : 876 452 000.

Or, en 1900, le commerce total du Maroc atteignait 125 millions de francs dont environ 75 millions pour le commerce d'importation.

En 1929, le nombre des indigènes est sensiblement le même qu'en 1900. On peut donc dire, et c'est là le point capital, que le pouvoir d'achat du Marocain est, en 1929, environ 12 fois plus élevé qu'en 1900.

Nous ajouterons un chiffre qu'on ne trouve pas dans les statistiques officielles, mais qui est connu par les résultats des taxes sur les bêtes abattues sur les marchés indigènes, c'est qu'en 1929 le Marocain consommait 13 fois plus de viande qu'en 1913, date à laquelle les autorités françaises ont pris en mains la surveillance des droits de marché.

Ces chiffres sont d'une éloquence particulière. Ils détruisent à jamais les théories des politiciens européens qui ne croient pas au rendement des territoires coloniaux, parce que ces politiciens continuent à voir l'indigène dans un état primitif, alors que le secret du succès économique de la colonisation réside tout entier dans la recherche de l'élévation constante de la condition de vie de l'indigène : cela explique le succès commercial du Maroc, cela explique aussi le succès de la méthode de colonisation du maréchal Lyautey.

Nous allons maintenant situer le commerce africain dans le commerce mondial.

On constate que, de 1926 à 1928, le commerce total de l'Europe a augmenté de 13 p. 100, celui de l'Amérique du Nord de 4 p. 100 et celui de l'Afrique de 15 p. 100, tandis que le commerce total de l'Amérique Centrale a baissé de 8 p. 100, celui de l'Asie de 5 p. 100 et celui de l'Océanie de 1,75 p. 100.

En définitive, durant la période envisagée, c'est en Afrique que le commerce mondial a marqué le plus grand progrès, ce qui confirme les résultats donnés plus haut par l'examen des indices.

Connaissant la situation du commerce africain et de celui des autres continents, nous allons examiner la part relative de commerce africain dans le monde.

Dans le commerce mondial, la part de l'Afrique est donc extrêmement faible, 4,6 p. 100. Mais il est cependant une constatation importante à enregistrer. Les pays dont la part, dans le commerce mondial, a augmenté, sont les suivants : Europe 5 p. 100, Amérique du Sud 7 p. 100, Afrique 10 p. 100, tandis que la part des autres a diminué : Amérique du Nord 5 p. 100, Océanie 10 p. 100, Asie 13 p. 100.

Là encore, la situation relative de l'Afrique est la meilleure.

Si on prend le pourcentage du commerce de chaque continent dans le monde et si on le compare à la part de population du continent considéré, on constate les chiffres suivants :

Pays	Part du commerce mondial	Part de la population mondiale
Europe	52 p. 100	28 p. 100
Asie	15 »	52 »
Amérique	26 »	12,5 »
Afrique	4 »	7 »
Océanie	3 »	0,5 »
	100 »	100 »

Ce qui montre l'inégalité de la répartition du commerce dans le monde et la marge que les races moins évoluées (Afrique et Asie) peuvent franchir pour atteindre une condition de vie sinon égale à celle du Néo-Zélandais, du moins comparable à celle de l'Américain, terme pris dans son sens le plus extensif.

Connaissant l'importance absolue du commerce mondial et la part relative du commerce africain dans le monde, nous devons maintenant nous proposer d'étudier la situation comparative du commerce africain avec celui de l'Europe et des autres continents.

Le commerce d'importation, en Afrique, c'est-à-dire celui qui sert à l'alimentation du continent africain, se répartit ainsi entre les différentes parties du monde :

COMMERCE D'IMPORTATION EN AFRIQUE						
Provenance		Pourcentage				Pourcentage total
		1925	1926	1927	1928-1930	
Europe	Angleterre ...	34,6	32,8	32,9	31,3	82,4 p. 100
	Allemagne ...	4,8	5,6	5,8	6,1	
	France	19,7	20,0	19,5	20,6	
	Italie	4	3,3	3,1	3,4	
	Pays-Bas	1,3	1,3	1,4	1,5	
	Belgique	1,8	2,1	2,3	2,2	
	Autres pays ..	16,3	17,3	17,7	17,3	

Amérique	États-Unis ..	8	9,5	9,3	9,7	11,4 »
	Canada	1,3	1,3	1,3	1,3	
	Argentine ...	0,3	0,2	0,3	0,4	
Asie	Inde	3,4	2,8	2,4	2,2	4, »
	Japon	1,1	1,1	1,3	1,5	
	Chine	0,6	0,4	0,3	0,3	
Australie..............		2,8	2,3	2,4	2,2	2,2 »
						100 »

Ce tableau montre clairement que l'Afrique est dans la dépendance absolue de l'Europe pour son approvisionnement, puisqu'elle y achète 82,4 p. 100 des marchandises dont elle a besoin. L'Europe est presque l'unique fournisseur de l'Afrique.

En ce qui concerne l'exportation, le tableau suivant est très éloquent :

COMMERCE D'EXPORTATION DE L'AFRIQUE

Destination		Pourcentage				Pourcentage total
		1925	1926	1927	1928-1930	
Europe	Angleterre	45,1	46,9	45,3	42	89,7 p. 100
	Allemagne	6,2	5,2	6,8	7,5	
	France	15,9	19,3	17,6	19,4	
	Italie	3,1	2,7	2,9	3,5	
	Pays-Bas	2,3	1,8	2,2	1,9	
	Belgique	1,5	1,7	2,5	2,5	
	Autres pays ...	9,5	10,2	12,3	12,9	
Amérique	États-Unis ...	6,9	5,7	6,1	5,8	5,8 »
	Canada		0,1	0,1		
	Argentine					
Asie	Inde..........	6,6	4,9	2,9	3,2	4,4 »
	Japon					
	Chine					
Australie...............		1,6	0,4	0,2	0,1	0,1 »
						100 »

Plus clairement encore que le tableau précédent, ce dernier montre combien l'Afrique est dans la dépendance économique presque totale de l'Europe, puisque ce dernier continent est pour ainsi dire son unique client. Cela tient surtout à ce que l'Afrique, terre exclusivement productrice

de matières premières, nécessaires aux industries transformatrices de l'Europe, n'a pas trouvé de clients dans les continents non industrialisés comme l'Asie, l'Océanie ou l'Amérique du Sud. Quant à l'Amérique du Nord, ses immenses richesses naturelles la dispensent de s'adresser à l'Afrique, sauf en ce qui concerne certains produits comme l'ivoire et les bois précieux, ces derniers n'étant pas encore exploités dans l'Amérique équatoriale.

Ainsi donc toute la masse continentale africaine, politiquement et économiquement, se trouve complètement dans la dépendance de l'Europe : politiquement puisque toute l'étendue territoriale est partagée comme on l'a vu entre six puissances européennes, les pays indépendants étant eux-mêmes largement imprégnés d'influence européenne ; économiquement puisque, d'une part, l'Afrique a un fournisseur, l'Europe, qui lui livre 82,4 p. 100 des marchandises dont elle a besoin, et, d'autre part, un client, l'Europe encore, qui lui achète 89,7 p. 100 de ses produits.

Le lecteur français connaîtra sans doute avec intérêt la part de la France dans cette évolution économique de l'Afrique, d'autant que les chiffres que l'on va lire apparaissent comme la justification la plus éclatante de nos méthodes coloniales.

Pour permettre des comparaisons ultérieures, on notera d'abord que de 1900 à 1929, soit pour une période inférieure à 30 ans, le commerce extérieur de l'ensemble des territoires français d'outre-mer est passé de 7 340 051 980 fr. en 1900 à 34 379 829 068 fr. en 1929.

Autrement dit, en 29 ans, le commerce extérieur des colonies a quintuplé. Dans les chiffres donnés ci-dessus, comme dans ceux qui vont suivre, les valeurs antérieures à 1914 ont été multipliées par le coefficient monétaire 4,92, afin de rendre les chiffres comparables.

Le commerce extérieur des territoires français d'Afrique est passé, pendant le même temps (1900 à 1929), de 4 941 757 425 fr. pour 1900 à 23 738 478 185 fr. pour 1929 (coefficient d'augmentation : sensiblement 5).

Serrant la question de plus près et la ramenant dans le cadre plus étroit de la France, on constate que le commerce

des terres françaises d'Afrique avec la métropole est passé, en 29 ans, de 3 202 976 704 fr. à 14 408 198 723 fr. (coefficient d'augmentation : 4,5).

En définitive, la situation économique de l'Afrique, vis-à-vis de l'Europe, étant ainsi fixée dans ses grandes lignes, on peut se demander quelle est l'importance du contingent de Blancs qui, peuplant l'Afrique noire, ont ainsi fait évoluer l'économie de cet immense continent.

On trouvera, ci-dessous, par territoire, la répartition des Blancs et des indigènes, étant entendu que par « Blancs » sont désignés les habitants d'origine européenne. Pour chaque territoire et pour les totaux, le premier chiffre est celui des *Blancs*, le second chiffre celui des indigènes.

Pays indépendants. — Union Sud-Africaine : 1 767 719, 6 126 848 (1929). Égypte : 500 000, 14 000 000. Éthiopie : 5 000, 9 995 000 (tous autochtones). Liberia : 2 500 000. Total : 2 272 719, 32 621 848.

Possessions belges. — Congo belge et territoires sous mandats : 20 000, 9 980 000.

Possessions anglaises. — Gambie : 2 000, 199 000. Côte de l'Or : 2 500, 2 693 500. Nigeria : 4 000, 18 796 000. Sierra Leone : 1 000, 9 599 000. Bassoutoland : 2 000, 568 000. Bechouanaland : 1 800, 158 200. Kenya : 12 000, 2 880 000. Maurice : 5 000, 400 000. Nyassaland : 1 500, 1 388 500. Ouganda : 1 500, 3 253 500. Rhodésie du Nord : 3 000, 1 267 000. Rhodésie du Sud : 34 000, 966 000. Saint-Hélène : 100, 3 900. Seychelles : 500, 26 500. Somalie : 100, 346 900. Swaziland : 2 200, 120 800. Zanzibar : 2 700, 214 000. Soudan anglo-égyptien : 100, 6 468 900. Total : 76 000, 41 136 000.

Possessions espagnoles. — Afrique du Nord : 87 000, 13 000. Guinée : 5 000, 115 500. Maroc : 10 000, 740 000. Rio de Oro : 500, 21 500. Canaries : 950 000. Total : 1 052 500, 890 000.

Possessions françaises. — Afrique Équatoriale : 2 500, 3 127 500. Afrique Occidentale : 16 000, 13 784 000. Algérie : 850 000, 5 450 000. Somalie : 100, 89 900. Madagascar : 20 000, 3 680 000. Maroc : 150 000, 4 850 000. Réunion : 2 000, 188 000. Tunisie : 160 000, 2 020 000. Total : 1 200 600, 33 189 400.

Possessions italiennes. — Érythrée : 3 650, 426 350. Libye Tripolitaine : 23 000, 577 000. Libye Cyrénaïque : 10 000, 240 000. Somalie : 1 500, 998 500. Total : 38 150, 2 241 850.

Possessions portugaises. — Angola : 32 500, 2 479 500. Cap-Vert : 4 100, 145 900. Guinée : 1 000, 337 000. Mozambique : 18 000, 3 502 000. San Thomas et Prince : 1 650, 58 350. Total : 57 250, 6 522 750.

Territoires sous mandat. — Ruanda-Urundi : 2 608 000. Cameroun britannique et Cameroun français : 1 000, 189 500. Togo britannique et Togo français : 500, 748 000. Tanganyika : 5 000, 4 795 000. Sud-Ouest Africain : 20 000. 269 000. Total : 26 500, 8 609 500.

Soit, pour l'ensemble de l'Afrique, un total de 4 743 719 *Blancs* et de 102 569 500 indigènes de couleur.

Sur une population globale de 143 000 000 d'individus, les « Blancs » immigrés, c'est-à-dire « l'état-major » qui conduit les destinées économiques de l'Afrique, comptent donc seulement pour 4 743 719, soit un peu plus de 3 p. 100 de la population totale du continent noir.

La disproportion énorme entre les résultats économiques acquis, déjà considérables, et la faiblesse de l'effectif de l'état-major auquel ils sont dus, méritait d'être mise en valeur.

II. — LA POSITION RÉCIPROQUE DES ÉCONOMIES EUROPÉENNE ET AFRICAINE

A. — Les productions africaines utiles a l'Europe

Les statistiques précédentes ont donné un ordre de grandeur quantitatif des économies relatives de l'Europe et de l'Afrique.

Il importe maintenant d'étudier quel est l'ordre de grandeur qualitatif des économies respectives des deux continents afin d'établir dans quelle mesure ces deux économies peuvent s'interpénétrer, se compléter et former une harmonie économique. Nous ne pouvons pas avoir la prétention de l'étudier, produit par produit, la liste en étant trop longue, mais nous procéderons à un examen des pro-

duits basiques, c'est-à-dire des produits jouant un rôle primordial dans l'activité des deux continents. Face aux nécessités de l'un d'eux, nous dresserons l'inventaire présent des ressources de l'autre et nous mesurerons les possibilités de l'étape à franchir pour mettre les deux continents en équilibre quant aux produits considérés.

Ces inventaires de l'un, dressés face aux potentiels d'absorption de l'autre, n'auront naturellement pas la valeur des éléments d'une équation. Ils ne représenteront que des ordres de grandeur comparables dont l'interprétation pourra fournir les bases du grand plan d'outillage et de mise en valeur de l'Afrique qui fera l'objet du chapitre IV.

Nous diviserons cette étude en plusieurs parties :

Produits agricoles : céréales et légumes ; oléagineux ; denrées coloniales et plantes médicinales ; produits forestiers ; fibres végétales ; caoutchouc ; sucre ; tabac.

Produits animaux : viandes diverses ; peaux ; laine ; poissons.

Produits minéraux : houille ; pétrole ; phosphates ; fer ; cuivre ; or ; diamant ; métaux divers.

Produits manufacturés : produits vestimentaires ; produits alimentaires ; huiles minérales ; ouvrages en métaux ; autos ; machines ; fers ; matériaux de construction.

Produits agricoles

Céréales

Blé

Nous commencerons cette étude par celle du blé parce qu'il joue, aujourd'hui, dans l'alimentation humaine, un rôle essentiel. Alors que, jusqu'à la fin du siècle dernier et même jusqu'à la Grande Guerre, le blé n'entrait pas dans l'alimentation des races noire et jaune, il y pénètre aujourd'hui en y prenant une place, sinon aussi importante que celle du riz, du moins fort appréciable.

Le blé est, d'autre part, une valeur d'échange internationale dont le cours mondial est accepté comme celui de l'or. N'a-t-on pas vu, en France, pendant les années qui ont succédé à la guerre, les propriétaires fonciers formuler

le paiement des baux à ferme en sacs de blé, de préférence aux billets de la Banque de France ? Dans un pays où on a le culte de l'or et de la thésaurisation, le fait méritait une mention et consacre, en tout cas, la valeur mondiale reconnue du blé.

Cette valeur d'échange s'explique par le pouvoir nutritif du blé dont un hectare suffit à l'alimentation de cinq personnes par an. Le riz a un pouvoir nutritif plus grand, puisque un hectare nourrit aisément 8 personnes, mais le riz n'est cultivable que dans des conditions géographiques et climatiques spéciales, tandis que le blé se cultive dans les deux hémisphères et pour ainsi dire sous toutes les latitudes : c'est une question de choix de semences.

L'Afrique, par la disposition de ses terres au Nord et au Sud de l'équateur, se prête à un cycle ininterrompu de récoltes de blé. Son rôle de nouveau venu parmi les producteurs de blé mérite donc un examen spécial, d'autant que le froment a une tendance de plus en plus marquée à jouer un rôle de premier plan dans l'alimentation de la race noire, phénomène nouveau auquel n'est pas étranger le fait que, pendant la Grande Guerre, les soldats noirs ont pris l'habitude du pain de froment.

Cette habitude s'est vite propagée dans toute l'Afrique et on assiste, aujourd'hui, à quelque chose de très curieux : le Noir de l'A. O. F. et de l'A. É. F. ne saurait se contenter d'un pain bis, ni même d'un pain de ménage ordinaire ; il lui faut un pain non seulement blanc mais extra-blanc, à tel point que les minoteries françaises ne fabriquant qu'une farine première qu'il est interdit de blanchir artificiellement, ce sont des minoteries américaines et canadiennes, spécialisées dans les farines extra-blanches, qui sont les grands fournisseurs du marché africain. Le même phénomène s'est produit en Afrique du Nord où les Arabes consommant, autrefois, du pain d'orge, ne veulent plus manger que du pain blanc de froment.

Dans l'antiquité, l'Afrique du Nord, appelée le « grenier de Rome », a joué un rôle important dans l'approvisionnement en blé des races méditerranéennes. La colonisation française a rendu à l'Afrique du Nord son rôle de grenier et, aujourd'hui, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont des pro-

ducteurs importants, devenus exportateurs ; il en est de même de l'Égypte et du plus récent producteur africain de blé : l'Afrique du Sud. Enfin dans le Bassoutoland, le Kenya et la Rhodésie, commence une production qui peut atteindre des proportions considérables.

Pour l'ensemble du monde, et par rapport à l'Afrique, le problème du blé présente les données suivantes :

PRODUCTION DU BLÉ DANS LE MONDE ET EN AFRIQUE (1929)

	Superficie (en milliers d'hectares)	*Production* (en milliers de quintaux)	*Rendement moyen sur 3 ans* (nombre de q. à l'ha.)
Amérique du Nord	33 343	301 016	12
— Centrale	527	3 187	6
— du Sud	9 611	53 507	10,3
Asie	16 700	100 200	6
Europe	57 159	558 700	10,5
Océanie	5 838	35 952	7,8
AFRIQUE	4 525	35 500	6,8
Détail de l'Afrique			
Afrique du Sud	400	2 796	4,7
Algérie	1 479	8 936	5,6
Bassoutoland	36	280	7,7
Cyrénaïque	11	57	
Égypte	592	12 309	15,8
Érythrée			
Kenya	36	315	5,7
Maroc français	1 078	7 317	6,2
Rhodésie du Nord	1	10	
— du Sud	1	10	
Soudan anglo-égyptien	11	144	13,5
Tripolitaine	10	40	
Tunisie	814	3 350	4,1

On constate que le continent qui produit le plus de blé, l'Europe, est aussi celui qui en manque le plus. Il résulte, en effet, des mouvements d'échange connus du blé et de la farine que la zone qui manque le plus de blé pour se nourrir est la grande région industrielle de l'Europe qui comprend la Grande-Bretagne, la France septentrionale, la Belgique et la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et l'Italie.

De son côté, l'Afrique, mal outillée, sans moyens de communication, assiste à des mouvements désordonnés de sa récolte de blé : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie exportent sur la France et l'Italie, tandis que l'Afrique Occidentale importe de la farine américaine, qui sera consommée sur les bords du Niger et du lac Tchad. On comprend sans peine que le jour où l'Afrique possédera une armature ferroviaire vertébrale sur laquelle viendront s'articuler les lignes côtières, les blés en excédent du Soudan égyptien ravitailleront les populations des territoires du Tchad et de l'Oubangui, tandis que les farines algériennes et marocaines pourront atteindre les oasis du Sahara et les tribus du Niger.

Et, tandis que les blés de l'Afrique septentrionale descendront vers l'équateur, les blés de l'Afrique du Sud, du territoire de Kenya et de la Rhodésie ravitailleront toute l'Afrique australe. Cet équilibre africain du blé tend déjà à s'établir, tant en quantité qu'en qualité. La gamme des climats africains, ajoutée à l'inversion des saisons, permet la culture de toutes les gammes du blé. Le développement des voies ferrées entraînera une extension facile de la culture du blé, ainsi que le fait s'est produit en Argentine, qui exporte 71 p. 100 de sa production, et au Canada, qui exporte 60 p. 100 de la sienne.

L'Afrique importe, aujourd'hui, une quantité négligeable de froment : 3 500 000 q. de farine environ, pour une production de 35 500 000 q., soit donc 10 p. 100 de sa production. Mais il faut tenir compte du fait que la consommation du blé en Afrique se développe très rapidement et que, pour se suffire à elle-même, l'Afrique devra augmenter les surfaces d'emblavement.

La chose est-elle possible ?

Indubitablement oui, et la question est d'importance puisqu'on sait que, dans le domaine du blé, l'Europe ne peut pas apporter beaucoup d'aide à l'Afrique. En effet on constate d'abord que c'est en Afrique, l'Égypte et le Soudan mis à part, que le rendement à l'hectare est le plus faible de tous les rendements du globe. De ce côté, une amélioration des méthodes de culture et l'emploi judicieux d'engrais, conditionné par les voies de communication, provoqueront une augmentation de rendement.

Enfin les espaces africains propres à la culture du blé sont immenses. L'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie, Maroc, Cyrénaïque, Égypte, plateaux abyssins, n'a pas encore donné son plein rendement ; l'Afrique du Sud a fait un effort qui peut être considérablement augmenté ; enfin de vastes territoires, convenant, non seulement à la culture du blé, mais encore à l'habitat de l'Européen, ont été délimités dans l'Ouganda, dans la Rhodésie, dans le Tanganyika et le Kenya. Si bien que, s'il est aisé de prévoir qu'à brève échéance l'Afrique se suffira à elle-même au point de vue de son alimentation en blé, en se libérant ainsi d'une étrange tutelle américaine, il n'est peut-être pas téméraire de penser que, grâce à la gamme infinie de ses climats déterminant à son tour une gamme nombreuse de blés tendres et durs, dont les récoltes se répartissent uniformément sur toute la longueur du calendrier, l'Europe pourra trouver dans l'Afrique non plus le fournisseur massif, imposant d'un seul coup une seule qualité à un seul prix, mais au contraire tout un ensemble de fournisseurs, dont les produits variés s'échelonneront de janvier à décembre en s'harmonisant constamment avec les besoins si divers et si constants de la clientèle européenne.

Le champ d'action est particulièrement vaste pour l'Afrique : l'Europe,qui, avant la guerre,importait 140 000 000 q., a vu ses besoins monter à 200 000 000 q. L'Afrique peut donc envisager l'avenir avec confiance puisque, tant pour faire face à sa propre consommation que pour aider au ravitaillement de l'Europe, elle peut, dès aujourd'hui, décupler sa production.

Riz

Le riz nourrit, dit-on, les deux tiers de l'humanité. Il est, en tout cas, depuis des siècles, la base de l'alimentation de la race jaune, mais, et c'est là un événement nouveau, il joue, depuis quelques années, un rôle considérable dans l'alimentation de la race noire.

Or, le riz exige un sol extrêmement riche, une chaleur tropicale et une quantité d'eau considérable. Ces conditions se trouvent particulièrement réunies en Chine, en Indochine, dans l'Inde et au Japon. En Europe, quelques

cantons spéciaux de l'Espagne, de l'Italie et de la Russie se prêtent à la culture du riz, mais en faibles proportions. Les États-Unis et l'Amérique latine produisent également du riz ainsi que l'Australie, mais ce dernier continent en très faible quantité.

L'Afrique vient d'entrer parmi les pays producteurs et, d'un seul coup, ce continent, poussé par la consommation croissante du riz, s'est placé second, après l'Asie, mais très loin derrière elle.

PRODUCTION DU RIZ DANS LE MONDE
(1929)

Pays	*Superficie* (en milliers d'hectares)	*Production* (en milliers de quintaux)	*Rendement moyen sur 3 ans* (nombre de q. à l'ha.)
Amérique du Nord	395	8 209	22,3
— Centrale	63	995	15,8
— du Sud	467	9 100	21,4
Asie	52 375	818 900	15,8
Europe	440	13 500	30,7
Océanie	9	285	31,6
AFRIQUE [1]	1 800	22 400	12,0

Devant les chiffres ci-contre, une remarque s'impose de suite à l'esprit : l'Afrique est le continent où le rendement à l'hectare est le moins bon. L'Europe, dont la moyenne est de 30 q. à l'hectare, offre l'exemple de l'Espagne où certains terrains donnent 60 q. à l'hectare. Le rendement africain peut donc être très largement amélioré, d'autant que la culture du riz est à caractère intensif et non extensif, c'est-à-dire éminemment familial, et rentre donc spécifiquement dans le cadre du statut social africain.

D'autre part, sur une production d'environ 25 millions de quintaux de riz, l'Afrique en exporte environ 20 millions et semble importer un chiffre voisin d'un million de

1. Détail de l'Afrique (production en milliers de q.) : A. É. F. 7, A. O. F. 9 000, Angola 12, Cameroun 20, Congo 60, Égypte 3 376, Madagascar 7 228, Mozambique 6, Sierra Leone 2 740.

quintaux, ce qui prouve, comme pour le blé, un déséquilibre complet dans le mouvement mondial du riz.

Le commerce du riz étant essentiellement un commerce « non en droiture », c'est-à-dire celui d'une marchandise importée et réexportée en plusieurs fois, il est extrêmement difficile de connaître les consommations exactes des pays importateurs.

Ce qu'il importe de retenir, c'est que les terres africaines sont en grand nombre propices à la culture du riz (riz de montagne et riz de plaine) et ce, dans les deux hémisphères, ce qui n'existe pas dans les greniers à riz de l'Extrême-Orient. D'autre part le rang fort honorable occupé de suite par l'Afrique dans ce genre de culture, malgré les procédés archaïques employés et une consommation locale restreinte eu égard à l'absence de moyens de communication, prouve que demain, non seulement l'Afrique pourra se suffire à elle-même, mais encore pourra jouer un rôle dans l'approvisionnement de l'Europe.

Maïs

Sur une production mondiale de 110 000 000 t., la part des différents continents s'établit ainsi :

PRODUCTION DE MAIS EN 1929

Pays	*Superficie* (en milliers d'hectares)	*Production* (en milliers de quintaux)	*Rendement moyen sur 3 ans* (nombre de q. à l'ha.)
Amérique du Nord	41 651	667 000	17
— Centrale	3 600	26 000	7
— du Sud	6 400	15 000	7
Asie	5 300	53 000	10
Europe	15 930	219 000	8
Océanie	168	3 054	18
AFRIQUE [1]	4 500	50 000	11

1. Détail de l'Afrique (on donne, pour chaque pays, d'abord le chiffre de la superficie en milliers d'ha., ensuite celui de la production (1929) en milliers de q.) : A. É. F. 28, 140 ; A. O. F. 193, 1 700 ; Afrique Sud 2 260, 23 000 ; Afrique Sud-Ouest, superficie non évaluée, 60 ; Algérie 9, 66 ; Angola, superficie non évaluée, 1 300 ; Bassoutoland, 81, 550 ; Cameroun 8, 102 ; Congo belge 86, 2 200 ; Égypte 863, 20 000 ; Érythrée, superficie non évaluée, 40 ; Kenya 87, 1 800 ; Madagascar 81, 1 050 ; Maroc français 242, 1 200 ; Maurice 0,8, 30 ; Mozambique 50, 573 ; Nyassaland 2, 21 ; Ouganda 17, pro-

Tous les pays d'Afrique se prêtent à la culture du maïs, dans les deux hémisphères et, là encore, l'Afrique, non seulement peut se suffire à elle-même dans la culture de cette céréale de remplacement, mais encore pourra jouer un rôle de premier plan dans l'approvisionnement de l'Europe, en prenant la place tenue, jusqu'à ce jour, par l'Argentine et les États-Unis, libérant ainsi l'Europe d'une emprise américaine.

Orge

La diffusion de la consommation de la bière dans le monde a donné une importance particulière à la culture de l'orge.

La production mondiale, qui atteint 363 millions de quintaux (1929), se répartit ainsi :

PRODUCTION DE L'ORGE EN 1929

Pays	*Superficie* (milliers d'hectares)	*Production* (milliers de quintaux)	*Rendement moyen sur 3 ans* (nombre de q. à l'ha.)
Amérique du Nord	7 073	89 000	15
— Centrale	181	913	5
— du Sud	600	6 000	10
Asie	6 600	66 000	10
Europe	18 267	253 291	11,8
AFRIQUE [1]	3 425	23 380	7,2

On constate, là encore, que c'est en Afrique que le rendement à l'hectare est le plus bas.

Or, quoique l'Europe soit le grand pays producteur d'orge, elle est aussi le grand importateur de cette denrée : l'Allemagne en importe 9 millions de quintaux, l'Angleterre 8, la Hollande 3, la Belgique 2,5, l'Autriche 1 et la France 0,5 ; soit environ 24 millions de quintaux, c'est-à-

duction non évaluée ; Rhodésie Nord 18, 169 ; Rhodésie Sud 137, 1 787 ; Sierra Leone 2, 8 ; Somalie italienne 13, 192 ; Soudan anglo-égyptien 8, 101 ; Tunisie 17, 65.

1. Détail de la production africaine de l'orge en 1929 (milliers de q.) : Afrique du Sud 372, Algérie 8 917, Cyrénaïque 343, Égypte 2 758, Érythrée 155, Maroc français 10 000, Soudan 51, Tunisie 2 500.

dire un peu plus que la production de l'Afrique, dont la majeure partie est d'ailleurs consommée sur place, l'exportation africaine ne dépassant pas 5 millions de quintaux. Mais, pour satisfaire aux besoins de l'Europe, l'effort à fournir par l'Afrique sera donc insignifiant : une meilleure exploitation des seules terres actuellement en culture, dans le sens d'un plus grand rendement, suffirait à rendre l'Europe indépendante du monde.

Autres céréales, farines et légumes

Pour les autres céréales : avoine, dont la consommation tend à décroître, millet, manioc, pois du Cap, etc., l'Afrique peut satisfaire à tous les besoins de l'Europe.

En ce qui concerne le manioc, c'est actuellement Madagascar qui satisfait à la plus grande partie des besoins de la France (35 000 000 t. sur 42 000 000), le solde étant fourni par l'Indochine (6 000 000 t. environ), tandis que les seules terres de l'A. O. F., du Togo et du Cameroun pourraient fort bien compenser l'apport indochinois. Un développement moyen de cette culture permettrait à l'Afrique, non seulement de couvrir les besoins de l'Europe, mais encore d'y permettre un développement de l'industrie du tapioca.

Le pois, la fève, la lentille, le pois chiche, le millet, l'alpiste, la graine de lin sont cultivés dans toute l'Afrique septentrionale et satisfont déjà à la majeure partie des besoins de l'Europe. Une simple amélioration des cultures permettrait l'exportation de l'Eurafrique sur les autres continents.

En ce qui concerne les primeurs et les fruits, l'Afrique du Nord prend de plus en plus d'importance dans l'économie européenne. Les exportations atteignent sensiblement les chiffres suivants : Algérie, 30 000 000 fr. ; Maroc, 4 000 000.

Ces chiffres peuvent être considérablement augmentés non seulement par une amélioration des moyens de transport de l'Afrique sur l'Europe, mais encore, et surtout, par la création des voies de communication vers l'Afrique centrale.

En effet l'Afrique occidentale et centrale manquent de produits vivriers. Déjà, un mouvement se dessine par

mer : le Maroc exporte sur le Sénégal une certaine quantité de légumes et de produits frais. Mais le jour où les transports rapides seront possibles par le Sahara, toute l'Afrique occidentale et centrale s'approvisionnera en Afrique du Nord de pommes de terre, artichauts, tomates, etc. Il en sera, d'ailleurs, de même pour le vin, le poisson séché et de nombreux produits alimentaires manufacturés : sucre peut-être, conserves de toutes sortes, farines et pâtes alimentaires, biscuits, etc. L'Afrique du Nord, qui, en particulier pour ses vins, avait tendance à gêner l'économie européenne, trouvera un débouché nouveau pour tous ses produits naturels et manufacturés, provoquant ainsi un nouveau progrès de son économie propre.

L'importance du commerce des légumes et des fruits est assez ignorée et, cependant, ce commerce joue un rôle intéressant.

La Hollande, seule, exporte 350 000 t. de légumes valant près de 500 millions de francs ; l'Espagne 200 000 t. valant 150 millions ; l'Italie exporte près de 400 millions de francs de fruits frais et conservés ; l'Europe centrale près de 120 000 t. de haricots ; la Russie, avant la guerre, exportait 250 000 t. de légumes.

Or, l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud se prêtent admirablement à la culture des légumes et des fruits. Déjà, nos tables connaissent la « clémentine » d'Alger, la tomate du Maroc et les pommes du Cap, tandis que les 125 millions d'indigènes africains les ignorent, mais les connaîtront lorsque les moyens de transport permettront de les livrer sur les marchés. L'exportation actuelle de l'Afrique du Nord en légumes ne dépasse pas 35 000 t., tandis que celle des fruits atteint 52 000 t.

L'Afrique du Sud, de son côté, exporte 40 000 t. de fruits.

Ces chiffres sont insignifiants eu égard à la quantité qui pourrait être consommée par les populations africaines elles-mêmes.

En tout état de cause, la production africaine doit tout d'abord suffire aux besoins de l'Europe, qui, malgré sa grande production, importe beaucoup de légumes et de fruits. Sait-on, par exemple, que l'Angleterre importe pour 30 000 000 fr. de pommes du Canada, que l'Allemagne

importe pour plus de 2 milliards de francs de fruits divers et l'Angleterre pour 1 250 000 000 fr. ? On peut estimer que l'Europe entière importe, par an, pour plus de 4 milliards de francs de fruits divers provenant de tous les points du globe, alors que l'Afrique pourrait satisfaire à tous ses besoins.

Parmi les fruits exotiques de grand commerce, l'Afrique offre toutes les conditions requises pour satisfaire à tous les besoins de l'Europe : ananas, bananes et pamplemousses.

La seule Guinée française se prête parfaitement à la culture de ces fruits et devrait aisément satisfaire aux besoins de la France, qui, en bananes par exemple, nécessitent 120 000 t. par an. Une extension de ces cultures, tant en Guinée qu'au Dahomey, en Nigérie et au Congo, ainsi qu'une organisation complète des moyens de transport spéciaux, base du commerce d'exportation des fruits exotiques, permettraient rapidement à l'Afrique de prendre une place prépondérante sur le marché mondial des fruits, en libérant l'Europe de la tutelle des grands trusts fruitiers américains.

Pour se rendre compte de l'importance du marché mondial des bananes, il suffira de dire que le commerce annuel porte sur les chiffres suivants :

	Régimes	*Kilogrammes*
Amérique		
Honduras	12 000 000	300 000 000
Jamaïque	10 000 000	250 000 000
Costa Rica	8 000 000	200 000 000
Guatémala	5 000 000	125 000 000
Colombie.	3 000 000	75 000 000
Afrique		
Canaries	4 000 000	100 000 000
Guinée.	400 000	10 000 000

soit plus de 1 000 000 t. dont l'Europe consomme plus de la moitié, la France, pour elle seule, important plus de 120 000 t.

Or, tout le commerce américain des bananes et celui des Canaries, représentant par conséquent 99 p. 100 du commerce mondial, est entre les mains de la *United Fruit C^{o}* et

de ses filiales ou affiliées, *Fyffes C°*, *Elder Dempster C°*, etc.

La Guinée, dont la production est passée de 266 t. en 1920 à 10 000 t. en 1930, ce qui constitue un progrès appréciable, pourra, le jour où les voies de communication lui permettront une diffusion du fruit dans l'intérieur et une exploitation soutenue, décupler sa production.

Mais la Guinée est loin d'être la seule terre d'Afrique propre à la culture de la banane. Au Maroc, le Souss, récemment ouvert à la colonisation française, se prête parfaitement à cette culture, sur plus de 1 000 ha. La Nigérie, le Cameroun, le Congo pourraient également contribuer à cette culture, qui n'a pu s'y développer, il importe de le souligner sans cesse, faute de moyens de transports.

Pour finir, qu'on veuille bien retenir les chiffres suivants livrés à la méditation des hommes d'action : les Canaries possèdent 4 400 ha. seulement plantés en bananes et produisent, par an, 151 000 t. de bananes, représentant environ 350 000 000 fr., correspondant sensiblement au chiffre de l'importation française. L'hectare, planté en bananes, vaut aux Canaries 120 000 pesetas, soit environ 250 000 fr. et donne un rapport brut d'environ 75 000 fr. par an. Les planteurs n'hésitent pas, en année de sécheresse, à acheter chaque matin, à la Bourse des eaux de Arrucas (Grande-Canarie), l'eau dont ils ont besoin pour leur irrigation jusqu'à 2 pesetas, 50 le mètre cube, soit environ 6 fr. le mètre cube.

Oléagineux

Nous les examinerons par ordre d'importance de production dans le monde.

Graines de coton

Les graines de coton, noires et charnues, sont incluses dans la capoule dont elles sont extraites pour la fabrication de l'huile. 100 kg. de coton donnent 70 kg. de graines et comme le rendement est de l'ordre de 20 p. 100, on peut dire que 100 kg. de coton donnent 14 kg. d'huile.

La production mondiale de graines de coton s'établit ainsi :

	Milliers de quintaux
Amérique du Nord	57 969
» Centrale	1 500
» du Sud	4 160
Asie	39 200
Europe	139
Océanie	50
Afrique (environ)[1]	9 700

Les deux grands producteurs sont donc l'Amérique et l'Asie.

Or, le chiffre d'importation en Europe atteint des proportions imposantes : Angleterre, 600 000 t. ; Allemagne, 45 000 ; France, 2 000 ; au total, 647 000 t., ou environ 6 500 000 q. Comme les États-Unis, gros producteurs, sont néanmoins importateurs (300 000 q. par an), il en résulte que l'Europe est surtout approvisionnée en graines de coton par l'Asie et l'Amérique du Sud.

Là encore, l'Afrique peut et doit prendre la place de l'Asie. En effet la note ci-dessous montre que toutes les latitudes africaines produisent du coton, depuis l'Afrique du Nord jusqu'à l'Afrique du Sud, en passant par l'A. O. F., le Congo, le Mozambique, l'Ouganda et la Rhodésie.

Lors de l'étude du coton-fibre, nous dirons l'effort fait pour le développement de la culture du coton en Afrique et l'œuvre qui reste à accomplir.

Graines de lin

Le développement de l'industrie des pigments et des vernis en même temps que la fabrication du linoléum maintiennent une production importante de graines de lin.

La situation mondiale de la production s'établit ainsi :

	Milliers de quintaux
Amérique du Nord	4 787
» du Sud	14 900
Asie	3 320
Europe	9 000
Afrique[2]	140

1. Détail de la production africaine de graines de coton (en milliers de quintaux) : Afrique du Sud 51, A. O. F. 174, Algérie 27, Angola 8, Congo belge 140, Égypte 7 000, Érythrée 13, Maroc 2, Mozambique 60, Nigérie 144, Nyassaland 20, Ouganda 828, Rhodésie 2, Somalie italienne 36, Soudan anglais 717, Tanganyika 116, Togo 24.

2. Égypte 10 000 q., Érythrée 20 000, Maroc 100 000, Tunisie 10 000, Kenya et Algérie (production insignifiante).

On peut donc dire que l'Amérique et l'Asie fournissent les 2/3 de la production mondiale.

Or, l'Europe, malgré une production appréciable, importe de grandes quantités pour son industrie. L'Angleterre importe 4 000 000 q., la Hollande 2 500 000 q., l'Allemagne 2 000 000 q., la France 1 600 000 q., la Belgique 750 000 q., soit un total de 10 850 000 q.

La plus grande partie de cette importation provient de l'Argentine et des Indes.

L'Afrique apparaît comme nettement déficitaire et cependant la partie septentrionale du continent noir se prête parfaitement à cette culture. Le Maroc, en particulier, apparaît comme un producteur intéressant. Mais la culture du lin à graines fatigue considérablement la terre et cette culture réussit surtout dans les terrains vierges comme en Argentine ou mieux encore lorsqu'elle est pratiquée sous forme familiale comme en Chine et aux Indes.

Si l'Afrique, aux terres chaudes et sèches, convient mal à la culture du lin-fibre, il n'en est pas moins certain qu'elle constitue un habitat parfait pour le lin-graine. Mais, pour compenser la fatigue des terres, créée par cette culture, il conviendra d'étudier des méthodes spéciales d'assolement et un emploi judicieux d'engrais chimiques qui ne sera possible en Afrique que lorsqu'on aura résolu la question des transports, question qui domine entièrement toute l'économie africaine.

Arachides

L'arachide constitue, par excellence, l'oléagineux du type africain et asiatique.

La production mondiale s'établit ainsi :

	Milliers de quintaux
Amérique du Nord	3 879
» Centrale	75
Asie (moins la Chine)	34 600
Afrique[1]	10 000

1. Détail de la production africaine (en milliers de quintaux) : A. O. F. 6 000, Afrique du Sud 95, Angola 5, Égypte 133, Gambie 756, Kenya 12, Mozambique 375, Nigérie 1 048, Rhodésie 32, Sierra Leone 22, Soudan anglais 170, Tanganyika 162, divers 1 200.

Toute la production asiatique provient de l'Inde qui fournit une arachide décortiquée, qui rancit à l'exportation et fournit une huile employée surtout pour la fabrication des savons.

Les arachides africaines, et en particulier celles du Sénégal, fournissent environ 25 p. 100 de leur poids, cosse comprise, d'une huile comestible excellente, très employée dans l'industrie des conserves. L'A. O. F. exporte de 400 000 à 450 000 t. d'arachides, représentant environ 600 000 000 fr. et dont 350 000 t. atteignent le marché français, qui en importe près de 1 200 000 t. et constitue un des marchés les plus importants d'Europe.

L'Afrique peut donc largement augmenter sa production puisque, ainsi que le prouve le tableau des productions, tous les pays d'Afrique se prêtent à cette culture.

Mais, là encore, l'Afrique est arrêtée dans son essor par une question de transport et de voies de communication. Au Sénégal, la culture est limitée aux régions voisines des chemins de fer et ne peut s'étendre tant qu'on ne développera pas les voies ferrées.

Au Soudan, même problème de transport à résoudre. A noter encore que la culture pourra se développer le jour où la technique permettra, sans altérer la matière, le transport des graines décortiquées.

Mais, ce qu'il importe de retenir, c'est que l'Afrique possède les terres propres à assurer, et au delà, les besoins de l'Europe,qui pourra ainsi se libérer des exigences asiatiques.

Huile de palme

On peut dire que l'huile de palme est essentiellement africaine. Sur une production mondiale de 4 317 000 q., c'est à peine si le Brésil produit 90 000 q.

Pour l'Afrique, l'exportation de noyaux se chiffre ainsi en milliers de quintaux : Nigérie 2 500, Congo belge 700, Sierra Leone 600, Dahomey 480, Cameroun français 300, Côte d'Ivoire 150, Guinée française 100, Guinée portugaise 100, Liberia 100, Togo français 100, Angola 60, Côte de l'Or 60, Moyen Congo 60.

Cette exportation provient entièrement de régions où le palmier à huile pousse spontanément. Mais il semble

bien que, comme pour le caoutchouc, le palmier sauvage doive céder la place au palmier de plantation dont le rendement est infiniment plus élevé.

L'huile de palmiste, généralement extraite en Europe, sert surtout pour la fabrication de la margarine, du chocolat, ainsi que du savon. Les tourteaux constituent un excellent aliment pour le bétail.

Pour maintenir sa prédominance en la matière, l'Afrique devra moderniser ses plantations et ses cultures, afin de ne pas se laisser supplanter par le Brésil ou les Indes néerlandaises, où 40 000 ha. sont déjà plantés en palmiers à huile.

Autres oléagineux

L'Afrique se prête encore à la culture de toute la gamme des oléagineux secondaires : huile d'olive dans toute l'Afrique du Nord ; huile de sésame dans le Soudan, l'Ouganda et le Tanganyika ; huile de coprah au Kenya, au Mozambique, au Tanganyika et à Zanzibar ; huile de ricin au Sénégal et au Cameroun ; beurre de karité dans l'A. O. F.

Au point de vue des oléagineux, l'Afrique se trouve donc dans une situation particulièrement privilégiée.

Au point de vue géographique, l'Afrique offre une particularité qui la distingue des autres continents et susceptible d'ouvrir le champ à une forme nouvelle d'activité économique : l'Afrique est le continent qui possède le plus de masse terrestre dans les zones équatoriales et tropicales.

En effet la bande circulaire traverse l'Amérique à l'étranglement de l'isthme de Panama ; elle affleure les pointes Sud des presqu'îles asiatiques ; elle touche à peine le continent australien.

Au contraire, la bande équatoriale croise le continent africain à l'endroit de sa plus grande densité de superficie. Conséquence : les plantes oléagineuses à grand rendement et, en général, toute la flore équatoriale et tropicale se développeront en Afrique avec un rendement qui dépassera de beaucoup en quantité celui de tous les autres continents.

Or, jusqu'à ces dernières années, le monde a connu surtout l'usage des huiles végétales des régions tempérées : huile d'olive, de noix, de lin, de colza, d'œillette, qui se trouvent au bord de la Méditerranée.

Aujourd'hui, ces huiles ne suffisent plus, ni de loin, à la con-

sommation mondiale, tant pour les usages domestiques qu'industriels.

Or, les huiles végétales domestiques empruntent chaque année aux huiles des régions tropicales un contingent plus élevé : huiles d'arachides et de coprah, huile de ricin, dont l'Afrique a le monopole de la fourniture à l'Europe.

De même, les huiles végétales industrielles proviennent surtout de l'Afrique : huile de palme, huile de ricin, huile de coton (pour cette dernière le contingent américain est très important, mais l'Afrique est appelée, après les aménagements du Niger, à développer la culture du coton dans des proportions considérables).

L'Afrique apparaît donc comme étant aujourd'hui, et comme devant être demain, le grand fournisseur de l'Europe et du monde en huiles végétales tant comestibles qu'industrielles.

Or, si demain les expériences en cours venaient établir la possibilité de l'emploi de l'huile végétale comme carburant dans les moteurs à explosion, il se produirait une révolution dans l'économie du monde : le pétrole, qui fut et est encore le grand enjeu des rivalités modernes, serait relégué au rang d'un produit secondaire, et l'huile végétale, dont la production annuellement renouvelée et augmentée est pratiquement intarissable, deviendrait la grande vedette des Bourses mondiales. Du coup, l'Afrique monterait dans l'échelle sociale des continents.

Ici encore, l'Afrique apparaît comme un merveilleux laboratoire économique [1].

Or, lors de l'Exposition Coloniale Internationale, les études faites au cours des Congrès et Journées des combustibles et lubrifiants nationaux, métropolitains et coloniaux ont jeté un jour nouveau sur la question.

Le 4 juin 1931, M. Graetz, ingénieur-chimiste, communique ce qui suit :

Il est nécessaire d'envisager la synthèse des carburants sous deux aspects bien différents, suivant qu'on envisage le temps de guerre ou le temps de paix, le problème politique et le problème économique.

Dans le premier cas, il s'agit de fabriquer à n'importe quel prix des carburants nécessaires à la défense nationale, en partant des matières premières indigènes.

Dans le deuxième cas, il s'agit de fabriquer ces carburants à un prix de revient susceptible de leur permettre de concurrencer les carburants extraits des pétroles naturels.

On peut admettre aujourd'hui que ce premier problème est résolu et qu'en cas de conflit les différents pays ont la possi-

1. E.-L. Guernier, article cité.

bilité de fabriquer des carburants, même si leurs ports bloqués ne pouvaient recevoir de pétrole brut.

Nous allons rapidement rappeler les différents procédés qui permettent d'obtenir ce résultat. Pour plus de clarté, nous les classerons, non pas d'après les carburants qu'ils permettent d'obtenir, mais d'après les matières premières qu'ils mettent en œuvre.

Ce sont :

les carburants tirés des matières premières végétales....

On distingue : les procédés par dissociation catalytique, les procédés par fermentation alcoolique.

Le procédé Mailhe permet de transformer les huiles végétales en un mélange d'hydrocarbures analogue aux pétroles naturels, par dissociation en présence de catalyseurs appropriés. M. Mailhe, en variant les catalyseurs utilisés, a obtenu des mélanges de constitutions très diverses. Les rendements sont de l'ordre de 65 p. 100.

Les procédés de fermentation utilisent des déchets végétaux qui, suivant le cas, sont soumis à une saccharification préalable. On obtient évidemment de l'alcool éthylique. Les rendements sont très variables suivant les procédés et sont compris entre 100 et 250 litres d'alcool à la tonne de matière traitée (compte en alcool absolu).

A ces procédés, il faut joindre le procédé Fouque de fermentation de la pulpe d'agave sisal, procédé permettant d'utiliser les déchets fermentescibles de la préparation des fibres.

Le 16 juin 1931, M. Gauthier, ingénieur en chef des Établissements d'Indret, expose une étude expérimentale complète sur l'utilisation des huiles végétales comme carburant.

Il est bien certain que, si la question technique est résolue, la question économique ne l'est pas : l'huile végétale africaine convient parfaitement au moteur Diesel, mais son prix est *actuellement* plus élevé que celui des dérivés du pétrole : gaz oil, fuel oil. Mais la technique n'a pas dit son dernier mot et, quoi qu'il en soit, le problème de la mise en valeur de l'Afrique étant avant tout et par dessus tout un problème de circulation avant d'être un problème de production, le fait d'avoir à pied d'œuvre, en pleine brousse, sur un nombre considérable de points, un carburant « possible », non seulement pour les autos, les camions, les avions (l'adaptation du Diesel à l'avion n'est qu'une question de temps), les bateaux circulant sur l'immense réseau fluvial africain, mais encore pour les

« Michelines », qui demain traverseront le désert et la brousse à 150 km. à l'heure, peut réaliser une véritable révolution.

L'avenir de la culture des oléagineux en Afrique serait ainsi illimité, son emploi assurerait un développement rapide des transports, donc des conditions de vie de la masse des populations africaines et ce, pour la plus grande prospérité de l'Europe.

Denrées coloniales et plantes médicinales

Café

Le café est une plante originaire d'Abyssinie, donc essentiellement africaine. Et cependant, aujourd'hui, la presque totalité du café consommé dans le monde provient d'Amérique : du Brésil et de la Colombie.

L'Asie suit l'Amérique de très loin. Quant à l'Afrique, elle en est encore, en cette matière, à ses débuts.

Et cependant le champ d'action est particulièrement vaste.

La production mondiale atteint 1 660 000 t. se répartissant ainsi :

Amérique Centrale	268 500 t.
Amérique du Sud	1 200 000 t.
Asie	135 000 t.
Afrique[1]	48 000 t.

Une remarque s'impose : le café croît en Afrique, dans les deux hémisphères, de la Côte de l'Or à Madagascar. Les possibilités de culture sont donc étendues et certaines. Mais, dans ce domaine, il conviendra d'avancer avec une extrême prudence et non à l'aveuglette comme l'a fait le Brésil. Il conviendra tout d'abord de procéder à un inventaire sévère des terres propices et de ne permettre que la culture de cafés sélectionnés et adaptés au goût européen.

L'Europe, en effet, importe, par an, des quantités considérables : France 160 000 t., Allemagne 60 000, Italie 47 000, Suède 40 000, Belgique 35 000, Hollande 34 000, Espagne 26 000, Danemark 22 000, soit près de 425 000 t.

1. Angola 19 000 t., Côte d'Ivoire 200, Kenya 7 800, Madagascar 6 300, Ouganda 2 100, Sierra Leone 100, San Thomas 300, Tanganyika 10 600, Congo 1 537.

La production africaine atteint environ le dixième de cette consommation : la marge est donc très importante.

Les essais tentés en A. O. F. sont d'ailleurs particulièrement encourageants. La Côte d'Ivoire exporte déjà plus de 400 t. et dans le centre de Baoulé plus de 100 ha. sont plantés. Les indigènes, eux-mêmes, commencent à s'intéresser à cette culture. En Guinée, l'Administration distribue plus de 100 000 pieds par an ; dans le Fouta Djallon, le caféier « arabica » donne d'excellents résultats et au Dahomey on compte plus de 2 millions de pieds de caféiers en pépinière. On a vu, d'autre part, d'après les chiffres ci-dessus, les résultats obtenus, au Kenya, au Tanganyika, à Madagascar. Bientôt l'Afrique sera un grand fournisseur de café de l'Europe.

Cacao

Pour la culture du cacao, l'Afrique est le premier des continents.

Sur 5 200 000 quintaux de production mondiale, celle de l'Afrique atteint 3 380 000 quintaux :

Amérique Centrale	623 000 q.
» du Sud	1 140 000 q.
Asie	60 000 q.
Océanie	25 000 q.
Afrique [1]	3 380 000 q.

L'Europe en utilise environ 2 500 000 q. pour son industrie chocolatière. L'Afrique suffit donc amplement aux besoins de l'Europe, et se trouve ainsi nettement exportatrice sur les autres continents. En cette matière, l'Afrique ne doit pas tant chercher à augmenter ses plantations qu'à améliorer la qualité de ses plants, afin de garder sa prépondérance sur le marché mondial.

Dans le domaine assez restreint des épices : vanille, clous de girofle, piment, l'Afrique peut aisément satisfaire à tous les besoins de l'Europe.

1. Cameroun 73 000 q., Côte de l'Or 2 233 000, Côte d'Ivoire 165 000, Fernando Po 76 000, Guinée espagnole 3 000, Madagascar 2 000, Nigérie 500 000, San Thomas 146 000, Togo français 63 000, Congo 11 952, etc.

La culture des plantes médicinales mérite également une mention spéciale ainsi que celle des plantes à parfum.

Dans ce domaine, le Sous-Secrétariat d'État au Service de Santé a créé, en 1918, un Comité interministériel des plantes médicinales et à essences. En 1919, ce Comité est devenu l'Office National des Matières premières pour la Droguerie, la Pharmacie, la Distillerie et la Parfumerie. Cet Office a d'abord contribué à régulariser le marché desdits produits et cherche à créer aux colonies la culture de plantes pour lesquelles nous sommes tributaires de l'étranger.

Or, l'Afrique offre déjà, par elle-même, des types intéressants dont la culture aura besoin d'être organisée et encouragée : l'aloès, la gomme arabique dont la Mauritanie exporte 4 000 t. par an et le Soudan égyptien 20 000 t., les produits balsamiques, la calumba du Mozambique, le quinquina dont la France importe plus de 10 000 quintaux par an, le senné, etc., etc.

En plantes médicinales, la France seule importe plus de 100 millions de francs par an. Ce chiffre permet de se rendre compte des achats possibles de l'Europe.

Quant aux plantes à parfum, l'Afrique est particulièrement bien placée pour alimenter l'Europe ; déjà l'Algérie fournit 150 000 kg. d'essence de géranium dont la culture s'étend au Maroc, 10 000 kg. d'essence de menthe, néroli, thym et absinthe ; l'A. O. F. produit une importante quantité de citronelle et tente une large utilisation des fleurs d'oranger sauvage, dont l'Afrique compte de vastes peuplements.

Pour se rendre compte de l'importance du commerce de la parfumerie, nous dirons seulement qu'en 1930 la seule exportation française atteignit un chiffre voisin de 1 milliard de francs.

Produits forestiers

On peut calculer que la forêt équatoriale africaine, riche en essences exploitables, couvre 3 millions de km², soit 300 millions d'hectares.

Sur ce chiffre, les colonies françaises d'Afrique comptent : Afrique du Nord 5 000 000 ha., la Côte d'Ivoire 11 000 000,

le Gabon et le Congo 20 000 000, le Cameroun 8 000 000, Madagascar 9 000 000.

L'Europe importe, par an, 40 millions de tonnes de bois divers. Sur ce chiffre, la France seule importe 2 500 000 t., dont 213 000 t. de bois coloniaux d'Afrique.

L'Europe entière importe 575 000 t. de bois coloniaux français, dont 530 000 d'Afrique. Ces chiffres prouvent déjà l'importance prise par le marché des bois coloniaux. Il n'est pas sans intérêt d'en étudier la répartition : France, 230 653 t. ; Angleterre, 24 629 ; Belgique, 17 071 ; Allemagne, 154 946 ; Italie, 30 069 ; Hollande, 57 286 ; Espagne, 5 589.

La crise actuelle (1930-1932) n'est pas sans toucher profondément cette source de richesse africaine. Dès la reprise des affaires, le développement de cette exploitation ne manquera pas de reprendre, mais il n'atteindra jamais les chiffres qu'on est en droit d'escompter, tant qu'une exploitation rationnelle n'aura pas été organisée, les espèces classées et standardisées, la forêt tropicale scientifiquement régénérée, les moyens de transport établis. Nous retombons toujours sur le problème majeur qui domine toute l'économie de l'Afrique : le problème de la circulation.

Fibres végétales

L'importance prise par l'industrie des textiles végétaux est prodigieuse.

La France importe, par an, pour son industrie, un chiffre supérieur à 6 milliards de francs de textiles végétaux, dont voici le détail indiqué en millions de francs : coton, 4 500 ; jute, 500 ; lin, 450 ; abaca, 250 ; ixtle et sisal, 50 ; raphia et ramie, 10 ; kapok, dâ, alfa, crin végétal, 10.

L'Afrique est certainement de tous les continents celui qui répond le mieux à une telle diversité de besoins.

Coton

Le coton est au premier rang des grands textiles. C'est en tous cas le plus abondant et les chiffres suivants permettront de juger de son importance (année 1929-1930).

PAYS	SUPERFICIE (milliers d'ha.)	PRODUCTION (milliers de q.) 1929	RENDEMENT MOYEN SUR 3 ANS (à l'ha.)
Amérique du Nord......	18 349	32 347	1,7 q.
— Centrale	290	660	2,5 q.
— du Sud	770	2 000	2,6 q.
Asie	13 600	16 800	1,2 q.
Europe	33	60	1,8 q.
AFRIQUE [1]............	1 500	4 600	3 q.

Un fait domine : les États-Unis sont les maîtres du marché, puisque sur une production mondiale de 55 500 000 q., ils en produisent 32 347 000, tandis que l'Asie, malgré les vastes plantations de l'Inde et du Turkestan russe, n'atteint que 16 800 000 q.

L'Afrique vient loin derrière avec seulement 4 600 000 q., mais une remarque s'impose : une grande partie des terres africaines se prête à la culture du coton et c'est pourquoi l'Angleterre et la France, en même temps que la Belgique, se préoccupent si activement de se libérer de l'emprise américaine et asiatique pour essayer d'obtenir que le continent noir suffise à leurs besoins.

L'Angleterre, sentant que l'Égypte lui échappe politiquement ainsi que l'Inde, a reporté ses efforts sur l'Ouganda, sur le Soudan égyptien et la Nigérie. C'est la *British Cotton Growing Association* qui, depuis 30 ans, a mené le combat pour le développement et l'intensification de la culture du coton sur les terres d'empire. Et, pour ce faire, cette association n'a pas hésité, en Afrique, à conseiller aux gouvernements des colonies la réalisation d'immenses travaux de barrage pour l'irrigation en même temps que tout un réseau de routes et de voies ferrées.

Le résultat est particulièrement encourageant : les terres anglaises d'Afrique fournissent aux usines de Lancashire plus de 700 000 q. de coton.

La France, de son côté, n'est pas restée inactive. L'Asso-

1. Détail de la production africaine (en milliers de quintaux) : A. O. F. 60, A. É. F. 22, Afrique du Sud 16, Algérie 4, Congo 50, Égypte 3 557, Érythrée 3, Kenya 1, Maroc 1, Mozambique 32, Nigérie 62, Nyassaland 8, Ouganda 355, Rhodésie 1, Somalie italienne 16, Soudan anglais 351, Tanganyika 50, Togo français 9.

ciation Cotonnière, créée en 1903 par un groupe d'industriels français a déterminé, après de longues et patientes études, les colonies françaises susceptibles de fournir du coton.

Pour l'Afrique française, c'est incontestablement l'A.O.F. et, plus tard, l'A. É. F. qui seront susceptibles de devenir de grands fournisseurs de coton pour l'Europe.

Le tonnage expédié par l'Afrique occidentale en Europe a dépassé 4 000 tonnes en 1929. Bien que cette quantité soit faible, comparée aux 350 000 tonnes dont la métropole a besoin pour ses usines, on est obligé de reconnaître que, grâce à l'effort fait dans ces dernières années, il existe maintenant un coton de l'Ouest africain français. Il est produit en quantité suffisante pour que l'industrie ait pu apprécier ses défauts et ses qualités et fournir de précieuses indications pour son amélioration.

Pour entreprendre l'intensification de la culture et l'amélioration de la matière première, l'administration supérieure de la colonie a créé un service d'études agronomiques et techniques du coton ayant ses agronomes, ses établissements spéciaux d'expérimentation, ses botanistes, entomologistes, etc. Ce service a, dans ses attributions, notamment l'organisation de la production textile de la colonie (recherches des meilleures espèces de coton à cultiver, méthodes de culture, multiplication des graines). A l'aide d'établissements secondaires existant dans chacune des colonies du groupe, il vulgarise dans les milieux indigènes les connaissances acquises dans les stations expérimentales et s'efforce de faire pénétrer chez le cultivateur les procédés de culture adoptés. Enfin ces établissements locaux sont chargés eux aussi de la multiplication et de la répartition dans la campagne des semences des espèces les plus acclimatées au milieu.

Les résultats déjà obtenus ont permis de sélectionner quelques espèces déjà étudiées dans des pays similaires et y donnant de bons résultats. Le coton « Allen » de Nigeria, variété « hirsutum américain » bien acclimatée, est, selon toutes probabilités, la meilleure fibre à cultiver au Soudan. D'autres variétés de gossypium hirsutum américain ont donné de bons résultats dans les autres régions de l'A.O.F. Le « sakellaridis » d'Égypte réussit particulièrement dans le Sahel.

Quoique l'exportation de fibres de coton de l'Afrique Occidentale soit encore peu développée, il y a lieu de constater que les chiffres d'exportation suivent une courbe, lente il est vrai, mais ascendante. C'est le résultat de l'effort soutenu depuis plus de dix ans. Les chiffres d'exportation sont les suivants : 1913, 171 t. ; 1921, 562 ; 1922, 440 ; 1923, 1 212 ; 1924, 1 742 ; 1925, 2 250 ; 1926, 3 991 ; 1927, 3 387 ; 1928, 3 412 ; 1929, 4 120.

Il faut ajouter que la quantité de coton utilisée dans la colonie pour les besoins de la consommation locale se chiffre par 4 000 tonnes environ, ce qui correspond à une production totale de 8 000 tonnes [1].

On estime enfin que les vastes travaux d'irrigation accomplis sur le Niger pourront donner à la culture du coton 5 000 km² irrigables, soit environ 500 000 ha. Le rendement de 800 kg. à l'hectare étant généralement admis, on peut donc dire que la production organisée, après aménagement des irrigations et des moyens de fumure, pourrait permettre à la vallée du Niger de produire 400 000 t. de coton, ce qui représente sensiblement les besoins français (350 000 t.).

L'A. É. F., le Maroc, l'Algérie, la côte Ouest de Madagascar fourniront, avec le Congo et les colonies anglaises, un tonnage imposant, susceptible d'assurer à l'Europe une indépendance presque totale.

Jute

Sur une production mondiale de 17 770 000 q. de jute, 17 721 000 q. sont produits par l'Inde pour l'industrie de la sacherie et des tissus d'emballage. Sur ce tonnage imposant, trois grands marchés européens prélèvent ce dont ils ont besoin pour une redistribution : l'Allemagne, 1 440 000 q. ; l'Angleterre, 900 000 ; la France, 1 220 000. Ils représentent sensiblement un commerce de 200 millions de francs auxquels il faudrait ajouter la valeur des sacs importés confectionnés.

Cette prédominance du marché de l'Inde est aujourd'hui battue en brèche par les cultures rationnelles faites à Java. D'autre part, le développement de l'emploi du sac-papier, armé de jute ou non armé, a porté atteinte à cette culture dont la localisation absolue soumet les rendements aux aléas de la température entraînant des variations de cours sur la matière et, partant, une instabilité constante des prix du sac.

Or, dans les fibres à emballage, l'Afrique peut jouer un rôle important quand les cultures encore peu connues et peu développées de certains textiles auront été poussées,

1. *Le développement de l'agriculture et les grands produits naturels d'exportation* (Exposition Coloniale Internationale).

en particulier dans la vallée du Niger. Tout d'abord, le *dâ*, que les indigènes cultivent pour en extraire une fibre imputrescible qu'ils emploient pour la fabrication de leurs filets de pêche. On exporte déjà par an plus de 100 t. de cette fibre. Des essais sont actuellement tentés pour en développer l'emploi en même temps que celui de la *crotalaria* légumineuse, qui donne une fibre de deuxième qualité, mais qui conviendrait à la confection des sacs.

Sisal

Tandis que l'*abaca*, ou chanvre de Manille, fibre extraite d'un bananier spécial, est l'apanage des Philippines, où la France seule achète par an jusqu'à 7 000 t. de ce textile, l'*agave* est surtout cultivée en Afrique. C'est une plante vivace aux feuilles épaisses et charnues ressemblant à d'immenses lames d'acier contenant des faisceaux de fibres noyés dans un tissu aqueux.

La fibre extraite par des peigneuses à grand rendement s'appelle sisal.

Cette culture s'est beaucoup développée, non seulement en A. O. F., où les plantations de Diakandapé, au Soudan, couvrent plusieurs milliers d'ha., mais encore dans les colonies anglaises.

Le sisal du Soudan est maintenant connu et coté en Europe. Cette fibre fournit une ficelle remarquable nécessaire aux moissonneuses-lieuses pour le bottelage des gerbes. Elle tend, d'autre part, à supplanter le chanvre de Manille ou abaca, dans un grand nombre d'emplois. Or, il se consomme, dans le monde, plus de 1 800 000 q. de chanvre de Manille, tandis que la production de sisal africain français atteint seulement 8 000 q. Le champ d'expansion de cette culture est donc largement ouvert.

Des essais intéressants de plantations viennent d'être tentés avec succès dans le Sud marocain.

Raphia

Il s'agit d'un palmier africain poussant en abondance dans les terres basses de Madagascar, qui a le monopole de la production mondiale qui atteint, aujourd'hui, près de

70 000 q., tandis qu'en 1928 elle avait été de 100 000 q., valant près de 65 millions de francs.

L'utilisation du raphia dans la confection d'étoffes d'ameublement et de chapeaux, dans l'horticulture et la viticulture, pourrait appeler un développement de la culture dont des essais encourageants ont été faits en A. É. F.

Il ne tient qu'à l'Afrique de garder ce monopole.

Ramie, kapok, alfa, crin végétal

L'abondance de la main-d'œuvre nécessaire à la culture de la ramie a fait abandonner ce textile qui est, aujourd'hui, une production exclusivement chinoise. La ramie, en effet, correspond au type de culture familiale si développé en Chine, avec le thé. La ramie donne une fibre utilisable pour une infinité d'usages : batistes et dentelles fines, toiles résistantes et linge de table soyeux. Enfin, elle est encore d'un usage non négligeable et assez curieux : les déchets de ramie servent à la fabrication des billets de banque.

La France, à elle seule, importe par an, plus de 12 000 q. de ce singulier textile.

Or, des essais effectués en Algérie et au Maroc ont donné des résultats particulièrement encourageants. La culture du type familial étant celle qui convient dans nombre de territoires africains, on peut espérer que celle de la ramie s'y développera et formera un élément de plus à la variété nécessaire des cultures en pays agricole.

Le kapok, qui joue un rôle si important dans l'industrie de l'ameublement, est une plante essentiellement tropicale, dont la culture rationnelle n'est développée qu'à Java, où elle couvre plus de 30 000 ha., assurant au monde plus de 75 p. 100 de ses besoins.

Mais cette culture se développe également en Afrique où elle commence à donner des résultats fort appréciés.

En 1929, l'A. O. F. a exporté 2 000 t. de kapok seulement, mais le Togo, à lui seul, en a exporté 80 000.

L'alfa, plante exclusivement Nord-africaine, couvre plus de 5 millions d'ha. en Algérie et 1 200 000 en Tunisie. La production atteint 400 000 t. par an, servant dans les industries de la sparterie, de la vannerie, de la brosserie,

de la chaussure, des tapis, de la pâte à papier. La production ira en augmentant le jour où son utilisation se généralisera pour la fabrication du papier de luxe, comme le fait aujourd'hui l'Angleterre dont toutes les belles éditions journalistiques sont imprimées sur papier d'alfa.

Le crin végétal provient des peuplements naturels de palmier nain qui couvrent une grande partie de l'Afrique du Nord. Il joue aujourd'hui un rôle important dans la fabrication des matelas, des coussins, des harnais et des meubles bon marché. On ne peut, toutefois, compter sur un développement de cette industrie, car le palmier nain disparaît de plus en plus devant des cultures plus riches.

Ce rapide examen d'ensemble montre tout le développement qu'on est en droit d'espérer, en Afrique, de la culture des textiles, non seulement pour l'approvisionnement de l'Europe, mais encore pour satisfaire aux besoins inévitables de l'amélioration de l'habitat de plus de 100 millions d'indigènes dont la condition de vie évoluera parallèlement à celle des transports.

Caoutchouc

C'est incontestablement le développement de l'automobile qui a fait classer le caoutchouc parmi les produits agricoles importants.

On n'importait autrefois que du caoutchouc de cueillette provenant des peuplements naturels du Brésil et de l'Afrique.

La France, qui, en 1850, importait 120 t. de caoutchouc, voit ce chiffre passer à 2 500 en 1890, à 45 728 en 1925, à 60 000 en 1930. L'importation n'a pas augmenté dans les mêmes proportions pour les autres pays d'Europe, mais elle marque des progrès du même ordre.

Puis, sous la pression de la consommation, on a commencé en Asie le système de vastes plantations d'heveas, qui couvrent aujourd'hui 2 millions d'ha.

Le centre de production mondial s'est alors déplacé vers l'Asie, tandis que, à la faveur du développement de l'automobile, le grand centre de consommation s'implantait en Amérique.

En 1929, la production mondiale s'établissait ainsi :

Amérique du Sud 23 000 t., Asie 849 000 t., Afrique 6 000 t., au total : 878 000 t.

Sur ce total de 878 000 t., il faut compter 850 000 t. de caoutchouc de plantation et 28 000 t. de caoutchouc sauvage.

D'autre part, sur cette production de 878 000 t., les États-Unis traitent environ 700 000 t., soit 80 p. 100 du total, et l'Europe 170 000 t. Comme l'Afrique ne lui procure que 6 000 t. environ, on voit les progrès que le continent noir peut effectuer pour satisfaire aux besoins de l'Europe, qui, aujourd'hui, possède une industrie caoutchoutière qui est la deuxième du monde, mais qui est placée dans la dépendance absolue de l'Asie et un peu du Brésil.

Mais, jusqu'à ce jour, peu de progrès ont été faits en Afrique quant aux plantations d'heveas. Toutefois, des essais importants ont été effectués au Cameroun et au Congo, ainsi que dans certaines colonies anglaises. Les résultats étant satisfaisants, les capitaux européens auront encore là un emploi intéressant.

Sucre

Il ne s'agit ici que de la canne à sucre, le problème de la culture des betteraves à sucre en Afrique étant loin d'être résolu.

La production mondiale de sucre de canne (brut) s'établit ainsi :

	Milliers de quintaux
Amérique du Nord	1 680
Amérique Centrale	61 400
Amérique du Sud	16 000
Asie	74 800
Europe (Espagne)	100
Océanie	15 475
Afrique [1]	7 660

Ainsi donc, sur une production mondiale de 177 100 000 q. de sucre de canne, l'Afrique ne produit que 7 660 000 q.

La production de sucre de betteraves n'étant que de

1. Afrique du Sud 2 680 q., Angola 100, Égypte 1 100, Madagascar 45, Maurice 2 381, Mozambique 800, Réunion 550.

90 000 000 q., on voit que la production du sucre de canne occupe une place prépondérante.

A cet égard, l'Europe et plus particulièrement la France sont dans la dépendance absolue de Cuba et des Indes britanniques. Or, la plus grande partie de ce sucre importé est réexporté, après raffinage, vers l'Afrique.

On conçoit, dès lors, les possibilités africaines en matière de sucre, d'autant que, à la lecture de la note ci-dessus, on s'aperçoit que presque tous les pays tropicaux de l'Afrique sont propices à la culture de la canne à sucre. Certains pays septentrionaux, comme le Souss et les îles Canaries, ont connu, pendant des siècles, cette culture aujourd'hui délaissée.

Tabac

L'augmentation considérable de la consommation du tabac dans le monde a donné à cette culture une importance de premier plan.

La situation comparative de la production dans les différents continents s'établit ainsi :

	Milliers d'ha.	*Milliers de q.*
Amérique du Nord	783	6 950
Amérique Centrale.		650
Amérique du Sud		1 000
Asie	1 000	9 000
Europe.	340	4 000
Afrique[1].	105	650

Ainsi donc, sur une production mondiale de 22 000 000 q. environ de tabac, l'Afrique n'intervient que pour 650 000.

L'Europe, qui produit 4 000 000 q., importe des quantités considérables de tabac. La France seule, qui produit 600 000 q., importe une quantité sensiblement égale pour satisfaire à ses besoins. Les principaux pays fournisseurs de l'Europe sont les États-Unis, le Brésil, les Indes, les Philippines, Cuba, la Colombie ; l'Algérie n'a exporté à elle seule que 65 000 q.

1. Voici le détail de la production africaine (le premier chiffre représente la superficie cultivée en milliers d'ha. ; le second, le rendement en milliers de q.) : A. É. F. 6, 4 ; A. O. F. 24, 62, Afrique du Sud 9, 75 ; Algérie 26, 250 ; Angola 0,6, 24 ; Congo belge 5, 2 ; Madagascar 14, 65 ; Nyassaland 10, 66 ; Rhodésie 10, 50 ; Tunisie 0,6, 7, etc.

Or, l'Afrique se prête, ainsi qu'on a pu le voir, d'une façon parfaite à la culture du tabac. De longs et patients efforts seront nécessaires pour la sélection des espèces, mais le champ d'action en cette matière est largement ouvert.

Produits animaux

Viandes diverses

Il n'est pas sans intérêt d'établir la situation mondiale en matière d'animaux de boucherie. Nous examinerons la question pour les trois cheptels importants : bovin, ovin et porcin.

Le *cheptel bovin* se répartit de la manière suivante (en milliers de têtes) : Indes britanniques 150 000, U. R. S. S. 65 000, États-Unis 60 000, Argentine 37 000, Brésil 35 000, Allemagne 17 000, France 14 000, Australie 13 000, *Afrique du Sud* 10 000, Canada 9 000, *Tanganyika* 4 800, *Kenya* 3 400, *Rhodésie* 2 800, *Ouganda* 1 700, *Soudan* 1 500, *Maroc* 1 300.

Ces chiffres donnent une idée comparative du cheptel de différents pays par ordre d'importance décroissante.

Mais l'inventaire du cheptel bovin mondial par continent s'établit ainsi :

	Milliers de têtes
Amérique du Nord	69 000
» Centrale	6 000
» du Sud	90 000
Asie	170 000
Europe	140 000
Océanie	15 000
Afrique [1]	44 570

A part l'Océanie, l'Afrique est donc le continent dont le cheptel bovin est le plus pauvre : 44 millions de têtes, contre 140 à l'Europe, 160 à l'Amérique, 170 à l'Asie.

1. Répartition du cheptel bovin africain (en milliers de têtes) : Afrique du Sud 10 000, Sud-Ouest Africain 600, Algérie 630, Angola 1 074, Bassoutoland 650, Bechouanaland 625, Cameroun anglais 124, Cameroun français 400, Congo 480, Ruanda 950, Cyrénaïque 8, Égypte 790, Kenya 3 400, Madagascar 7 600, Maroc 1 300, Nigérie 3 000, Ouganda 1 700, Rhodésie du Sud 2 300, Somalie 1 104, Soudan 1 500, Tanganyika 4 895, Tripolitaine 40, Tunisie 400, divers 1 000.

Or, si on regarde le détail du cheptel bovin d'Afrique, on constate que celui-ci est relativement important en Afrique du Sud, en Afrique du Nord et, qu'au fur et à mesure qu'on se rapproche de l'équateur, surtout en partant du Sud, le cheptel se maintient à un chiffre fort respectable.

En matière d'élevage africain, sauf en Afrique du Sud devenu pays exportateur de viande congelée (8 000 t. en 1928), tout reste à faire. L'Algérie, le Maroc eux-mêmes n'ont pas accompli dans ce domaine les mêmes progrès qu'en agriculture. Cela tient à ce fait que l'Europe n'a jamais fait en Afrique, dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, l'effort financier nécessaire, devant des perspectives cependant fort encourageantes.

Le *cheptel ovin* se répartit de la manière suivante (en milliers de têtes) : U. R. S. S. 123 000, Australie 105 000, États-Unis 47 000, *Afrique du Sud* 42 000, Argentine 36 000, Indes anglaises 36 000, Nouvelle-Zélande 27 000, Grande-Bretagne 24 000, Uruguay 22 000, Roumanie 12 000, Pérou 12 000, France 10 000, Turquie 10 000, *Maroc* 8 000, *Algérie* 6 000, Grèce 6 000.

Ce tableau est loin de représenter la capacité du monde en cheptel ovin, mais il donne l'inventaire comparatif des principaux pays.

L'inventaire mondial par continent s'établit comme suit :

	Milliers de têtes
Amérique du Nord	52 000
» Centrale	245
» du Sud	85 000
Asie	50 000
Europe	226 000
Océanie	132 000
Afrique [1]	75 462

En cheptel ovin, l'Afrique vient encore loin derrière certains continents malgré un chiffre intéressant.

1. Répartition du cheptel ovin africain (en milliers de têtes) : Union Sud-Africaine 42 800, Sud-Ouest Africain 1 300, Algérie 5 600, Angola 132, Bassoutoland 2 100, Bechouanaland 152, Cameroun anglais 81, Cameroun français 150, Congo 270, Ruanda 125, Cyrénaïque 315, Égypte 1 180, Kenya 2 847, Madagascar 116, Maroc 8 035, Nigérie 1 100, Ouganda 960, Rhodésie du Sud 356, Somalie italienne 1 039, Soudan 2 201, Tanganyika 2 078, Tripolitaine 506, Tunisie 1 620.

Les remarques faites à l'occasion de l'examen du cheptel bovin s'appliquent intégralement au cheptel ovin : l'Afrique se prête parfaitement audit élevage et sur d'immenses étendues, mais, jusqu'à ce jour, on a manqué de capitaux et de moyens de transport.

Il importe, en effet, de signaler que, malgré son immense cheptel bovin et ovin, l'Europe est importatrice de bétail sur pied et de viande congelée.

Nous examinerons les chiffres relatifs au commerce de la viande congelée dont le pourcentage est beaucoup plus important que celui de la viande sur pied. L'Angleterre, par exemple, importe 97 p. 100 de viande congelée contre 3 p. 100 de viande sur pied.

Or, pour la période allant de 1924 à 1928, les moyennes annuelles d'importation des principaux pays d'Europe ont été les suivantes : Angleterre 906 000 t., Allemagne 116 430, Italie 80 300, Belgique 72 000, France 22 000, Hollande 11 000, et les principaux fournisseurs de l'Europe ont été les pays suivants :

	Bœuf congelé	*Mouton congelé*
Argentine	635 000 tonnes	69 000 tonnes
Nouvelle-Zélande . . .	28 000 »	132 000 »
Uruguay.	110 000 »	17 000 »
Australie.	110 000 »	
Brésil	36 000 »	
Afrique du Sud. . . .	8 000 »	

L'Afrique a donc, en matière d'élevage, un large avenir ouvert devant elle. Elle devra tenir compte des expériences faites en Argentine et en Australie et en adapter les résultats à son sol et à ses habitants.

D'ailleurs, au fur et à mesure du développement des communications entraînant une amélioration constante de la masse des 140 millions d'indigènes qui peuplent l'Afrique, on enregistrera une importante augmentation de la consommation de viande, qui entraînera une augmentation du cheptel.

On sait qu'au Maroc la consommation de la viande par l'indigène est, aujourd'hui, 13 fois plus forte qu'en 1913.

En Europe, d'ailleurs, des constatations du même genre ont été faites. On estime que la consommation de viande

est actuellement la suivante, par tête d'habitant : en Italie 16 kg. par an, en Angleterre 34, en France 40 (en Amérique 73).

On peut dire que ces chiffres donnent une image comparative de la condition de vie des pays considérés.

En ce qui concerne l'élevage du porc, la question n'offre pas pour l'Afrique le même intérêt. Tout d'abord, la masse musulmane est réfractaire à la consommation de la viande de porc et on sait que l'Afrique contient un grand nombre de peuplades musulmanes.

Ensuite, les conditions climatériques se prêtent moins bien à cet élevage que dans l'Amérique du Nord et en Europe, qui restent, l'un et l'autre, les grands pays éleveurs de porc.

Le *cheptel porcin* mondial se répartit, en effet, ainsi, approximativement :

	Milliers de têtes
Amérique du Nord	60 000
» Centrale et du Sud	500
Asie	12 000
Europe	140 000
Océanie	3 270
Afrique[1]	1 389

On peut estimer que l'élevage du porc en Afrique sera toujours limité à ses deux pôles où il pourra d'ailleurs se développer largement surtout dans le Nord, quand on voit les résultats prodigieux qui ont été obtenus dans le Sud.

Peaux

Le commerce des cuirs et peaux est évidemment fonction du cheptel de chaque pays.

Le cheptel africain étant en pleine formation, c'est dire que le commerce des peaux est à ses débuts.

Quelques pays africains ont fait un effort important, si on en juge par les chiffres d'exportation de certaines terres françaises (1929).

1. Répartition du cheptel porcin africain (en milliers de têtes) : Sud-Afrique 840, Algérie 90, Angola 280, Congo 42, Égypte 15, Maroc 40, Rhodésie 67, Tanganyika 4, Tunisie 11.

	Tonnes	Valeur (en francs)
A.O.F	3 420	19 897 000
Madagascar	6 962	48 931 000
A.É.F	418	2 883 000
Cameroun	563	4 969 000
Togo	32	260 000
Algérie	4 341	56 750 000
Maroc	4 875	36 757 000

Mais cet ensemble représente un chiffre insignifiant quand on le compare au chiffre de la production mondiale, en cuirs à semelles par exemple, qui dépasse aujourd'hui 400 000 t.

Toutefois, les progrès rapides faits en la matière tant sur les terres françaises qu'en Afrique occidentale anglaise permettent de dire que ce commerce est susceptible d'un très gros développement devant la consommation européenne.

Laines

Là encore, il s'agit d'un commerce subordonné à l'élevage du mouton. Or, on a vu plus haut qu'en bétail ovin l'Afrique est loin derrière certains continents.

Or, la laine constitue, par excellence, le textile le plus utile du monde, qui est, en même temps, la base d'une industrie considérable.

La production mondiale de la laine atteint le chiffre de 1 582 000 t. se répartissant ainsi entre les différents continents :

Amérique du Nord	168 100	tonnes
» Centrale	1 800	»
» du Sud	256 000	»
Asie	65 500	»
Europe	406 000	»
Océanie	509 100	»
Afrique[1]	176 000	»

Or, si on étudie le mouvement commercial des laines, on s'aperçoit que, d'un côté, un groupe producteur et non consommateur : Australie, Argentine, Union Sud-Africaine, Nouvelle-Zélande, Uruguay, Algérie, Maroc, livre

1. Afrique du Sud 129 000 t., Algérie 9 100, Maroc 3 750, Tunisie 2 500, autres pays 32 000.

toute sa production à un groupe de pays industriels, éminemment consommateurs, dont la production ne suffit pas : États-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne, France.

Or, l'Europe a besoin, pour son industrie, d'environ 80 p. 100 de la laine produite et elle doit importer, pour suppléer à l'insuffisance de sa production, des tonnages considérables, à savoir : la France, 243 000 t. ; la Grande-Bretagne, 150 000 ; l'Allemagne, 120 000 ; l'Italie, 35 000 ; la Belgique, 45 000 ; la Tchécoslovaquie, 25 000 ; la Hollande et la Suisse, 15 000.

En regard de cette masse imposante de plus de 633 000 t. nécessaire à l'Europe, l'Afrique ne peut guère fournir que 176 000 t.

On se rend compte ainsi des perspectives qui sont largement ouvertes en Afrique pour l'élevage du mouton, tant pour la viande de boucherie que pour la laine, nécessaires l'une et l'autre à l'approvisionnement de l'Europe.

Poisson

En dehors de quelques efforts, louables d'ailleurs, effectués sur les côtes de l'Afrique du Nord, on peut dire qu'en Afrique la pêche est complètement embryonnaire.

La raison dominante est que, hors les côtes de la Méditerranée, la côte africaine battue par la barre, sans havres ni abris, ne se prête pas à la pêche familiale comme le fait existe dans toute l'Asie. D'autre part, si quelques ports aujourd'hui organisés permettent, devant certaines côtes particulièrement poissonneuses, de recevoir des chalutiers de gros tonnages, l'inexistence d'une organisation correspondante de transports vers l'intérieur ne permet pas de rémunérer de semblables entreprises.

Et, cependant, si on consulte les statistiques de pêches du monde entier, on arrive à des chiffres qui invitent à la méditation.

Production de poisson pour l'année 1928

	Poids en tonnes	Valeur
Amérique	847 000	$ 70 000 000
Asie (Japon)	209 000	£ 1 000 000
Océanie	22 000	
Europe	2 000 000	2 000 000 000 francs-or

Au total, on estime que la pêche est une industrie mondiale dont le chiffre d'affaires est de l'ordre de 5 à 6 milliards de francs-or, dans lesquels l'Afrique entre pour un chiffre insignifiant, l'Europe pour un chiffre considérable.

Dans les quelques pays africains où il existe un embryon d'industrie de la pêche, on relève les chiffres suivants : Maroc 1 590 t., Algérie 2 500, Tunisie 2 000.

Cet état lamentable de l'industrie de la pêche en Afrique peut et doit être amélioré, surtout en présence de l'effort particulièrement intéressant de l'Angola, qui réussit à exporter dans le Centre de l'Afrique plus de 11 000 t. de poissons séchés, correspondant à une pêche de plus de 25 000 t. de poissons frais.

L'Angola possède 126 établissements de pêcheries, de conserves et de séchage. Le Maroc, qui est cependant souvent cité en exemple de progrès, ne possède que 7 établissements du même genre.

Il est à présumer que le développement des voies de communication vers l'intérieur amènera les populations côtières à une plus grande intensité de la pêche, d'autant que certaines côtes comme celle voisine du Banc d'Arguin sont plus particulièrement poissonneuses.

Mais il est un fait économique qui dominera toujours l'industrie de la pêche en Afrique : la nature ingrate des côtes ne permettra jamais la pêche familiale par petits bateaux ; cette industrie ne pourra se concevoir que concentrée en certains ports aménagés pour des chalutiers de haute mer dont le rendement élevé demande évidemment des débouchés nombreux, qui ne seront créés que par un développement intérieur du réseau de voies ferrées et routières.

Cette difficulté sera, toutefois, atténuée par le fait que de nombreuses peuplades indigènes consomment avec plaisir du poisson séché et salé, qui ne peut se préparer qu'à la côte, mais qui se prête à la conservation.

La seule A. É. F. consomme, par an, plus de 3 000 t. de poissons séchés dans un pays où les voies d'accès vers l'intérieur sont encore à l'état embryonnaire.

Un développement judicieux des routes, des voies fer-

rées et fluviales provoquera un développement prodigieux de la consommation du poisson séché et salé.

Ce développement provoquera, à son tour, l'institution d'industries nombreuses des dérivés de la pêche dont l'Europe fait une si grande consommation : colles et gélatines, produits azotés pour la pâtisserie et la biscuiterie, engrais riches, farines de poisson, peaux diverses pour la maroquinerie, etc., etc.

Produits minéraux

Houille

Pour comprendre l'importance mondiale du charbon, il faut jeter un coup d'œil sur les chiffres de la production actuelle, qui atteint 1 milliard 318 millions de tonnes.

Amérique du Nord	558 384 000	tonnes
» Centrale	1 016 000	»
» du Sud.	2 000 000	»
Asie	86 000 000	»
Europe	643 000 000	»
Océanie.	13 339 000	»
Afrique [1]	13 990 000	»

Devant l'Europe, l'Amérique du Nord et même l'Asie, l'Afrique occupe une place bien peu importante.

Cependant il importe de noter que la production Sud-africaine permet déjà une certaine exportation, qui atteint, aujourd'hui, 1 800 000 t.

D'autre part, les découvertes faites récemment en Afrique du Nord et plus particulièrement au Maroc, à Berguent au Sud d'Oudjda et à Bigoudine dans l'Atlas, permettront un rapide développement de la force motrice dans ces régions. C'est sous ce jour qu'il importe de considérer la question du charbon en Afrique : non comme une concurrence possible aux charbons européens, mais comme un moyen propre à assurer un développement plus rapide de tous les moyens de transport dont l'Afrique a tant besoin.

A cet égard, la découverte d'un gisement de plus de 1 milliard de tonnes à Madagascar mérite d'être signalée

1. Union Sud-Africaine 12 624 000 t., Algérie 17 000, Rhodésie 1 350 000.

et doit surtout encourager les efforts des prospecteurs du continent noir.

Pétrole

Comme pour le charbon, l'Afrique est toute nouvelle venue dans l'extraction du pétrole.

Or, on sait l'importance prise aujourd'hui par ce combustible, qui tend, chaque jour davantage, à détrôner le charbon, d'autant que les réserves du précieux liquide semblent de plus en plus importantes.

L'Amérique du Nord d'abord a pris la tête des pays producteurs, suivie aujourd'hui par l'Amérique du Sud, puis par l'Asie. On peut dire que dans le marché mondial du pétrole la place occupée par l'Afrique est imperceptible comme le prouvent les chiffres ci-dessous.

Or, si l'Europe occupe une place honorable dans la production du monde, elle le doit surtout à des centres de production placés à l'orient de l'Europe, hors de la zone de grande consommation concentrée en Europe occidentale. Cette dernière zone se trouve ainsi dans la nécessité de faire face à ses besoins en Amérique et même en Asie.

L'Afrique, placée aux portes de l'Europe, serait donc tout indiquée pour approvisionner l'Europe, mais malheureusement sa production actuelle est insignifiante.

Amérique du Nord	1 010 000 000	barils
» Centrale.	50 000 000	»
» du Sud.	178 000 000	»
Asie	90 000 000	»
Europe	135 000 000	»
Afrique (Égypte)	1 900 000	»
Total :	1 464 900 000	»

Mais il convient de dire que les recherches faites en Afrique étaient, jusqu'à ce jour, inexistantes. Depuis 2 ans à peine, des recherches méthodiques, faites en particulier au Maroc, ont déjà démontré l'exploitabilité du Tselfat à 190 m. de profondeur, en attendant les résultats recherchés par sondages à des horizons géologiques plus lointains, dans la région qui s'étend de Larache à Fez.

En Égypte, les résultats obtenus sont déjà intéressants. Des recherches méthodiques sont en cours.

A Madagascar et en A. É. F., des efforts méthodiques entrepris sous l'égide de l'Office National des Combustibles Liquides permettront également de résoudre bientôt la question.

En Afrique australe (République d'Orange), le pétrole vient d'être découvert.

Il faut reconnaître que l'absence de moyens de communication avait, jusqu'à ce jour, gêné l'action des géologues. Enfin, la science géologique a fait elle aussi, en la matière, des progrès indubitables, qui permettront sans doute bientôt à l'Afrique d'entrer dans le cycle des producteurs de pétrole et ainsi de résoudre pour elle, d'une façon favorable, l'angoissante question des transports et d'aider aux besoins de l'Europe.

Phosphates

Si pour le charbon et le pétrole l'Afrique joue un rôle insignifiant dans le concert des puissances productrices, par contre, dans la production du phosphate, elle s'est placée en tête du mouvement mondial.

Amérique du Nord	3 495 000 tonnes
» Centrale	104 000 »
Asie	193 000 »
Europe	335 000 »
Océanie.	705 000 »
Afrique[1]	5 600 000 »
Total :	10 432 000 »

L'Afrique, à elle seule, couvre la moitié des besoins du monde et on peut dire qu'elle couvre, en tout cas, la totalité des besoins de l'Europe.

Voilà donc un produit pour lequel l'Afrique répond au rôle qu'elle doit jouer pour toute la gamme de ses richesses vis-à-vis de l'Europe : assurer à ce dernier continent une pleine indépendance quant à son approvisionnement en matières premières nécessaires à son industrie, à son agriculture et à son commerce, toutes branches d'activité impérativement nécessaires à la vie de ses territoires surpeuplés.

1. Algérie 817 000 t., Égypte 206 000, Maroc 1 772 000, Seychelles 16 000, Tunisie 2 789 000.

Le phosphate africain est la base d'une industrie puissante, celle du superphosphate de chaux, engrais indispensable qui, lui-même, fait vivre une autre industrie non moins puissante, dont on a considéré longtemps le développement comme l'indice du progrès humain, l'industrie de l'acide sulfurique.

L'Afrique détient là un record qu'il ne tient qu'à elle de garder, eu égard à la puissance des réserves du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie. Elle le fera d'autant mieux que certains de ses propres territoires seront bientôt ses meilleurs clients : l'Afrique du Nord d'abord, où les terres ont déjà besoin d'engrais, l'A. O. F., où on constate une certaine dégénérescence de l'arachide, l'Afrique du Sud et l'Afrique Centrale elle-même.

Fer

Le fer joue dans le monde un rôle primordial et ce, depuis la plus haute antiquité.

La production de ce minerai a augmenté dans de telles proportions, passant de 30 millions de tonnes en 1871 à 172 millions en 1913, qu'on s'est posé, à juste titre, la question de savoir si les réserves mondiales permettraient de maintenir une telle consommation.

En 1920, un calcul fait sur les réserves connues du monde donnait le chiffre de 33 milliards de tonnes, ce qui assurait, au rythme connu de la consommation, une vie industrielle mondiale de deux siècles.

Mais, depuis 1920, le chiffre des réserves a considérablement augmenté du fait des découvertes des prospecteurs et, d'autre part, la consommation a diminué. Celle-ci n'est plus que de 150 millions de tonnes et les réserves connues sont aujourd'hui de près de 60 milliards de tonnes, si bien que le monde a devant lui une vie industrielle de plus de trois siècles.

Les réserves connues du puissant minerai s'établissent ainsi :

Amérique.	26,2	milliards	de	tonnes
Europe.	22,6	»	»	»
Afrique.	4,6	»	»	»
Asie	4,1	»	»	»

En regard de ces réserves, il est intéressant d'observer les chiffres de la production des différents continents :

Amérique du Nord	65 000 000	tonnes
» Centrale	391 000	»
» du Sud	1 550 000	»
Europe	100 000 000	»
Asie	5 325 000	»
Afrique[1]	3 175 000	»

L'Europe use donc ses réserves plus vite que l'Amérique.

D'autre part, l'Europe contient des pays éminemment métallurgiques comme l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, soit dépourvus, soit insuffisamment pourvus de minerai et qui s'adressent à la Suède, à l'Espagne, à l'Afrique du Nord.

D'ores et déjà, l'Afrique est donc un puissant fournisseur de l'Europe, environ 3 millions de tonnes. Dès que les conditions économiques permettront la reprise des affaires et que les capitaux se décideront à se porter vers l'équipement des pays vierges et non vers des dépenses somptuaires et inutiles dans les vieux pays, on peut s'attendre à une consommation grandissante du minerai de fer par l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. L'Afrique occupe une position particulièrement propice pour essaimer vers ces trois continents la masse de ses réserves connues, sans parler de celles qui sont insoupçonnées et qui apparaîtront au fur et à mesure du développement des études géologiques. Déjà, l'inventaire dressé dernièrement par les Gouvernements du Maroc, de l'A. O. F., de l'A. É. F., du Cameroun, du Congo et de l'Union Sud-Africaine permet de dire que l'Afrique, nantie de moyens de transport, est apte à suppléer à toutes les insuffisances.

Cuivre

La consommation du cuivre est intimement liée à la prospérité industrielle.

En 1880, la consommation du cuivre atteignait à peine 130 000 t. ; elle passe à 400 000 en 1900, à 1 100 000 en 1920, tombe à 560 000 en 1921, puis remonte à 1 427 000 en 1925 et atteint enfin 1 778 900 en 1928.

1. Union Sud-Africaine 25 000 t., Algérie 2 025 000, Congo 75 000, Égypte 150 000, Tunisie 900 000.

En d'autres termes, de 1880 à 1930, soit sur un demi-siècle, la consommation du cuivre a plus que décuplé. L'industrie électrique a prodigieusement contribué à cet accroissement. Or, si l'on veut bien tenir compte du fait que les continents organisés, Europe et États-Unis, ont un outillage électrique à peine constitué et que les continents retardataires comme l'Asie et l'Amérique du Sud ont un outillage électrique embryonnaire, tandis que l'Afrique n'en possède pour ainsi dire aucun, on peut concevoir le développement encore nécessaire de l'industrie du cuivre.

En tant que producteur de minerai de cuivre, l'Afrique occupe une place fort honorable et est appelée, d'ailleurs, à se placer dans le peloton de tête du mouvement mondial.

Amérique du Nord	51 525 000	tonnes
» Centrale	83 000	»
» du Sud	17 858 000	»
Europe	6 312 000	»
Asie	100 000	»
Océanie	12 000	»
Afrique[1]	4 528 400	»

Ces chiffres se référant à des minerais, sans spécifier la teneur, ne donnent aucune idée de la vérité. La place prise par le Congo apparaît comme toute différente, si on tient compte du cuivre pur produit.

La production africaine est à ses débuts à la suite de la mise en exploitation des gisements du Katanga. Il a fallu réunir le Katanga au réseau de l'Afrique du Sud pour permettre la sortie des minerais du Centre-Afrique par son pôle Sud !

En 1911, l'exploitation commence avec parallèlement un haut fourneau et donne 998 tonnes de *cuivre pur*.

La progression apparaît avec les chiffres suivants :

Années	*Production*	*Années*	*Production*
1911	998 tonnes	1918	20 000 tonnes
1912	2 500 »	1919	23 000 »
1913	7 500 »	1920	19 000 »
1914	10 000 »	1921	30 500 »
1915	14 000 »	1922	43 500 »

1. Congo belge 4 500 000 t., Rhodésie 6 000, etc.

1916 . . .	22 000 tonnes	1926 . . .	80 000 tonnes
1917 . . .	27 500 »	1927 . . .	89 000 »
1923 . . .	58 000 »	1928 . . .	112 500 »
1924 . . .	86 000 »	1929 . . .	130 000 »
1925 . . .	90 000 »	1930 . . .	140 000 »

Si, au lieu de comparer les productions de minerai de cuivre, on compare les productions de *cuivre pur* en production de fonderie, la situation de l'Afrique apparaît comme une des plus importantes du globe :

Amérique du Nord	1 030 000 tonnes
» Centrale	45 000 »
» du Sud	336 000 »
Asie	73 000 »
Europe	162 000 »
Océanie	12 000 »
Afrique [1]	136 000 »

En 1930, le chiffre de production du Congo belge a atteint 146 748 790 kg.

On peut donc dire que les mines africaines de cuivre du Katanga, propriété de la société « L'Union Minière du Haut-Katanga », ont pris rang parmi les producteurs les plus importants du monde.

Jusqu'en 1927, les États-Unis détenaient le monopole du raffinage du cuivre brut par l'électrolyse, la majeure partie de la production du Katanga était expédiée aux États-Unis.

Depuis, une importante raffinerie de cuivre a été créée en Europe, à Dolen près d'Anvers, par l'Union Minière : on y traite par an 80 000 t. de cuivre pur servant à l'approvisionnement de l'Europe.

Celle-ci consomme par an : Allemagne, 180 000 t. ; Angleterre, 150 000 ; France, 130 000 ; Italie, 60 000 ; Belgique, 20 000 ; Espagne, 20 000 ; divers, 20 000 ; au total : 580 000 t. ; et comme elle ne produit que 162 000 t., elle doit donc importer 418 000 t. de cuivre, qui lui sont fournies par les États-Unis et le Congo.

Ces chiffres montrent l'avenir immense réservé aux mines africaines de cuivre, dont les réserves, pour les seules mines du Katanga, sont évaluées à plus de 5 millions de tonnes de cuivre pur correspondant à une masse

de 75 millions de tonnes de minerai de cuivre d'une teneur qui varie de 3 à 25 p. 100, avec une moyenne de 7,05 p. 100[1].

Le spectacle offert, en pleine Afrique Centrale, par le développement prodigieux des mines de Ruashi, de Kambove, des usines métallurgiques de Panda et de Lubumbashi, avec leurs fours gigantesques, leurs cheminées immenses, la foule grouillante de leurs 17 000 travailleurs, évoquant le souvenir des villes américaines, donne une idée de ce que sera l'Afrique quand les capitaux européens auront enfin compris le rôle qu'ils doivent jouer dans l'équipement de ce continent. Souhaitons que bientôt les mines de Mindouli, situées dans le Congo français, prennent un aussi vaste développement après la mise en service du Congo-Océan.

Or

Pour l'or également, l'Afrique est à la tête des continents producteurs, avec une extraction annuelle de 350 000 kg., sur 600 000 kg. que produit le monde.

Si l'on se réfère seulement à la production de l'époque moderne, on constate que, de 7 000 kg. par an au XVIe siècle, elle passe à 9 000 kg. au XVIIe siècle, à 20 000 kg. au XVIIIe.

Puis, avec la découverte de la Californie et du Transvaal, la production passe de 11 000 kg. à 200 000 en 1860 et à 600 000 en 1906. Le maximum de production est atteint en 1913 avec 768 000 kg.

La guerre arrête la production.

Elle reprend avec les chiffres suivants : 1921, 495 137 kg. ; 1922, 476 051 ; 1923, 551 545 ; 1924, 583 688 ; 1925, 504 741 ; 1926, 598 627 ; 1927, 594 951 ; 1928, 600 200.

Ces chiffres se décomposent ainsi :

Amérique du Nord	126 138 kg.
» Centrale	22 100 »
» du Sud	17 000 »

1. Les chiffres concernant le Katanga ont été pris dans une brochure *Le Katanga, pays du Cuivre*, publiée en 1930 par « L'Union Minière du Haut-Katanga ».

Asie	37 000	kg.
Europe	26 000	»
Océanie	21 000	»
Afrique[1]	355 000	»

En 1930, le chiffre de production du Congo a atteint près de 6 000 kg. (5 946 comme exportation ; 6 008 comme production).

L'or à la vue, au Congo, est estimé, en l'état actuel des découvertes de Kilo et de Moto, à 70 000 kg. Ce chiffre se maintient constant depuis plusieurs années et la prospection est loin d'être terminée.

Ce qui frappe le plus dans la lecture du tableau ci-dessus, c'est que non seulement l'Afrique occupe la première place, très en avant des autres continents, puisqu'elle produit à elle seule plus de la moitié du chiffre mondial, mais encore qu'elle est susceptible de produire de l'or sur presque toute son étendue.

Ainsi donc, tandis que la production des États-Unis diminue, ainsi que celle de l'Asie, la production déjà considérable de l'Afrique augmente chaque année, à cause des découvertes nouvelles.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, le tonnage à la vue, soit 770 millions de tonnes de minerai à 10 grammes par tonne, soit 7 700 000 kg. d'or, permet d'envisager, au rythme actuel de production, environ 20 ans d'exploitation. Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres les découvertes constantes, mais il y aurait lieu aussi d'en déduire une certaine quantité due aux difficultés grandissantes d'exploitation eu égard à la profondeur actuelle des masses extraites.

Mais le Congo et l'Afrique Équatoriale n'ont pas dit leur dernier mot et les découvertes faites récemment, unies à une amélioration des conditions de transport, permettront à l'Afrique de garder son rôle éminent comme grand distributeur d'or dans le monde pouvant suppléer, au besoin, à la pénurie constante du métal dans les autres continents.

Comme l'or reste, à n'en pas douter, la seule monnaie internationale permettant de régler d'une façon définitive

1. Détail de la production d'or africaine (en kg.) : Abyssinie 284, A. O. F. 210, Mozambique 200, Sud-Afrique 323 870, Sud-Ouest Africain 17, Bechouanaland 54, Congo 4 129, Côte de l'Or 6 000, Égypte 2, Kenya 25, Madagascar 195, Nigérie 3, Rhodésie 17 444, Soudan 182, Swaziland 11, Tanganyika 400.

les échanges entre nations et ces échanges ne pouvant, d'autre part, que s'accroître avec le développement de l'outillage des continents arriérés, la demande d'or ne fera que progresser à son tour.

L'Europe, maîtresse aujourd'hui, par sa mainmise sur l'Afrique, du grand distributeur de ce qui est au fond l'enjeu de la lutte pour la vie, peut ainsi affirmer, une fois de plus, dans le monde, la suprématie incontestée de sa sagesse pour le plus grand bien-être des hommes.

Diamants

L'Afrique est aujourd'hui le grand fournisseur de diamants du monde entier.

Ayant éclipsé, tour à tour, l'Inde, Bornéo et l'Australie, l'Afrique est devenue le grand producteur, surtout depuis l'entrée en ligne du Congo, qui a produit, en 1930, 2 086 768 carats contre une production de 6 000 000 carats pour l'Afrique du Sud.

L'Angola est entré, à son tour, dans la liste des producteurs avec 318 634 carats en 1930.

L'Afrique fournit ainsi 95 p. 100 de la production mondiale.

Certes, le diamant ne constitue pas une marchandise de première nécessité, mais il joue néanmoins dans l'économie mondiale un rôle important.

Il était intéressant de noter qu'en cette matière l'Afrique est à la tête des continents.

Autres richesses minérales
(plomb, zinc, étain, radium, cobalt, molybdène, titane, zirconium, thorium, cérium)

Pour le plomb, le zinc et l'étain, l'Afrique ne figure pas au nombre des grands producteurs.

Mais, là encore, nous retrouvons la conséquence du manque de moyens de transport ; à cela, il convient d'ajouter l'indifférence des prospecteurs pour des métaux frappés depuis plusieurs années par la crise mondiale.

Cependant les travaux faits en Afrique du Nord, ainsi qu'en Rhodésie, ont déterminé certaines découvertes intéressantes en plomb et en zinc.

L'Afrique du Nord produit 50 000 t. de minerai de plomb et 43 000 t. de minerai de zinc ; la Rhodésie 5 000 et 13 000 respectivement.

En ce qui concerne l'étain, l'Afrique produit 11 800 t. de minerai pour une production mondiale de 180 000 t. Mais les travaux faits en Nigérie et surtout au Congo permettent de penser que cette production est susceptible d'importants progrès.

Il est enfin un certain nombre de minerais rares pour lesquels l'Afrique est un facteur important de leur économie mondiale.

En particulier, pour le radium qui joue aujourd'hui un rôle capital, l'Afrique peut, à elle seule, satisfaire aux besoins du monde entier. En effet un minerai d'uranium à teneur très élevée en radium a été découvert au Katanga, dans le Congo belge. La production a commencé en 1922 et a marqué successivement les progrès suivants : 1923, 20 grammes ; 1924, 22 ; 1925, 20 ; 1926, 20 ; 1927, 26 ; 1928, 42 ; 1929, 60.

Ce radium, produit aux usines d'Oolon en Belgique, répond à la demande du monde entier. La teneur des minerais est tellement élevée que les autres exploitations situées en Amérique ont dû, pratiquement, s'arrêter.

Pour le cobalt, le Congo a également la bonne fortune d'être à la tête des producteurs.

Son seul concurrent est le Canada qui produit 200 à 300 t. contre 708 t. produites par le Congo en 1929. Signalons qu'au Maroc des prospecteurs viennent de découvrir dans l'Atlas la présence d'un gisement de cobalt.

Au Maroc encore, la découverte d'un puissant gisement de molybdénite, exploité par la société *Le Molybdène*, vient de mettre l'Afrique en vedette, puisque, aujourd'hui, il n'existe que deux gisements connus, un en Amérique, l'autre en Suède. Le molybdène joue, aujourd'hui, un rôle important pour la fabrication des ferro-molybdènes ou aciers durs des bases de filaments métalliques pour lampes de T. S. F. et dans la fabrication des molybdates ou mordants utilisés comme fixatifs dans la teinture des étoffes.

Au Maroc enfin, de même qu'au Sénégal, en Égypte et à Madagascar, on a découvert de puissants gisements de

minerais d'ilménite ou titanate de fer, base actuelle de la fabrication du blanc de titane destiné à remplacer, dans le monde entier, les blancs de zinc et de plomb.

Ces gisements contiennent toujours des proportions importantes de zirconium, dont l'usage se répand pour la fabrication des briques réfractaires destinées aux fours électriques à haute température, de monazite en phosphate double : phosphate de cérium servant à la fabrication des pierres à briquet et phosphate de thorium utilisé dans les becs Auer.

Est-ce à dire que les richesses naturelles que nous venons d'étudier constituent les seules qu'on puisse trouver en Afrique ? Loin de là.

Le sous-sol inexploré contient des minéraux nombreux, qui ne pourront être utilisés qu'après l'équipement de l'Afrique.

L'agriculture et l'élevage ne sont qu'à leurs débuts et cependant de nombreux produits dont nous n'avons pas parlé occupent une place intéressante dans l'économie moderne : ivoire, plumes d'autruche, peaux de serpents et de crocodiles et de tous animaux sauvages, soie, sésame, ricin, coprah, mil, tapioca, manioc, poivre, vanille, gommes, etc., etc.

L'Afrique apparaît donc désormais comme la grande source inépuisable des matières premières nécessaires à l'Europe industrielle. Par une exploitation judicieuse, rationnelle, méthodique, entreprise le plus souvent par un commun accord entre les puissances tutélaires, établi en fonction des besoins de l'Europe, il n'est pas douteux que notre continent pourrait ainsi trouver un aliment constant à son activité en se libérant de l'étreinte des continents occidental et oriental. A l'Est, en effet, c'est-à-dire en Asie, une révolution prodigieuse excite les convoitises des Japonais et des Américains sur l'Empire du Milieu, tandis qu'une réaction morale, sociale et religieuse semble vouloir ramener 90 millions d'Hindous à une vie plus primitive encore Quoi qu'il en soit, une tendance domine toutes les secousses sociales de l'Extrême-Orient : la xénophobie. Non pas seulement une xénophobie haineuse et

personnelle contre le « Blanc », mais une xénophobie plus tangible et plus désastreuse pour l'économie européenne, qui se manifeste surtout par un boycottage organisé des produits étrangers ; l'Asie est fermée à l'Europe.

A l'Ouest, c'est-à-dire en Amérique, la lutte se complique d'un mouvement inverse : non seulement l'Amérique, par une élévation constante de ses barrières douanières, ferme ses portes aux produits européens, mais encore, par le jeu incessant de ses trusts, elle a une tendance continue à tenir l'Europe dans sa dépendance, l'obligeant à absorber les matières premières qu'elle produit en excédent, à des cours imposés.

Refoulée par l'Est, envahie par l'Ouest, l'Europe a devant elle l'Afrique, non seulement pour alimenter ses industries, mais encore pour les faire vivre.

Il a été démontré que le commerce africain est de tous les commerces du monde celui qui a marqué le plus de progrès pendant ces dernières années.

Nous venons d'étudier la marche progressive des principaux produits exportés. Il nous reste à examiner l'allure du commerce d'importation et à en énumérer les éléments :

B. — Les productions européennes nécessaires a l'Afrique

Elles se répartissent en *produits vestimentaires*, en *produits alimentaires* et en *produits divers* (huiles minérales, ouvrages en métaux, autos, machines, fers, matériaux de construction, etc.).

Nous avons déjà étudié la question en ce qui concerne les possessions françaises et nous avons constaté une progression continue de l'importation correspondant à une exportation en progrès, le tout traduisant, par conséquent, une amélioration des conditions de vie de l'indigène.

Si nous examinons la question pour les terres anglaises, nous constatons également une progression constante du commerce d'importation.

Les chiffres ci-après représentent des millions de dollars et correspondent à ces dernières années :

Union Sud-Africaine	340	342	361
Nigérie.	62	70	75
Côte de l'Or	50	67	67
Kenya-Ouganda.	34	34	36
Rhodésie du Sud	26	31	31
Soudan.	28	31	32

L'augmentation est continue.

Si nous prenons les terres portugaises, les chiffres sont encore assez éloquents, malgré l'absence de mise en valeur de ces pays. Le commerce d'importation du Mozambique (en £ millions) accuse la progression suivante : 2,4 ; 3,3 ; 4 ; 4,54.

Les chiffres sont pour l'Angola (en £ millions également) : 1,1 ; 2 ; 3 ; 3.

Il en est de même des terres belges, c'est-à-dire de l'immense Congo où la crise actuelle fait accuser à l'importation un recul assez important en 1930, soit 1 581 millions de francs contre 1 943 en 1929, 1 624 en 1928, 74 en 1918.

Nous savons, d'autre part, que 82 p. 100 du commerce africain d'importation est aux mains de l'Europe.

Il est intéressant de rechercher les articles pour lesquels cette progression d'importation est continue, afin de mieux suivre sa répercussion sur l'économie européenne.

Importation en Afrique de produits vestimentaires. — La difficulté de la comparaison des statistiques, eu égard aux nombreuses monnaies employées ainsi qu'à la très grande différence des nomenclatures publiées, ne permet pas d'établir des résultats avec une exactitude mathématique.

Néanmoins, les chiffres énoncés ci-dessous, pris dans les statistiques officielles publiées par les différents États, permettent de donner un ordre de grandeur intéressant.

Les investigations portent sur les principales terres anglaises, françaises, belges et portugaises.

Pour les terres anglaises, les importations en produits vestimentaires donnent : Union Sud-Africaine, £ 6 418 406 ; Kenya, 1 124 113 ; Rhodésie du Sud, 1 596 702 ; Nigérie, 3 412 853 ; Gold Coast, 2 108 602 ; Sierra Leone, 448 917 ; Soudan, 815 028 ; Tanganyika, 944 915 ; au total : £ 16 millions 869 536.

Si on ajoute à ces chiffres les importations de l'Ouganda, de Zanzibar, de Maurice, du Nyassaland, du Somaliland, de la Rhodésie du Nord, des territoires sous mandat, on arrive

à un chiffre voisin de £ 20 000 000, soit, au cours du jour considéré, environ 2 500 000 000 fr.

Pour les terres françaises, on a les chiffres suivants : Algérie, 555 654 000 fr. ; Tunisie, 251 511 705 ; A. É. F., 36 000 000 ; A. O. F., 465 000 000 ; Maroc, 380 000 000 ; au total : 1 688 165 705 fr.

Si on ajoute les importations des territoires sous mandat, de Madagascar, de la Côte française des Somalis, on arrive à environ 2 000 000 000 fr.

Les terres belges (Congo) accusent 110 000 000 fr. ; les terres portugaises 250 000 000 fr.

De sorte que, en définitive, le chiffre de l'importation africaine, en produits vestimentaires, à l'exception de l'Égypte, de l'Abyssinie et du Liberia, atteint environ 4 milliards et demi de francs sur un chiffre total d'importation de 37,5 milliards.

Ces produits vestimentaires intéressent au plus haut degré l'industrie européenne et plus particulièrement les industries française et anglaise, la majeure partie de ces produits consistant en cotonnades, tissus de laine et de soie, vêtements confectionnés qui sont la base des filatures européennes.

Importation en Afrique de produits alimentaires. — Union Sud-Africaine, £ 7 268 442 ; Kenya, 706 329 ; Rhodésie du Sud, 806 717 ; Nigérie, 371 093 ; Gold Coast, 1 581 000 ; Sierra Leone, 100 000 ; Soudan, 1 079 000 ; Tanganyika, 245 000 ; au total : £ 12 157 581.

Si on ajoute à ce chiffre les importations correspondant aux autres terres anglaises d'Afrique, on peut estimer que les produits alimentaires atteignent £ 15 000 000, soit environ 1 875 000 000 fr.

Les terres françaises donnent : Algérie (en dehors des importations françaises), 760 000 000 fr. ; Tunisie, 362 millions ; A. É. F., 45 000 000 ; A. O. F., 308 000 000 ; Maroc, 507 000 000 ; au total : 1 982 000 000 fr., soit environ 2 milliards de francs ; les terres belges, 195 000 000 ; les terres portugaises, 250 000 000.

Les produits alimentaires importés, si on y ajoute l'importation dans les pays indépendants, atteignent donc de 4 milliards et demi à 5 milliards de francs.

Nous avons démontré, au début de ce chapitre, que ces chiffres, comparés à ceux des autres pays, étaient extrêmement bas et laissaient entrevoir les plus belles perspectives d'augmentation rien que par l'amélioration des conditions de vie des indigènes.

Mais, pour provoquer cette amélioration et la maintenir constante, il faut équiper l'Afrique suivant un programme et des méthodes dont l'étude fera l'objet du chapitre IV.

Or, pour équiper l'Afrique, il faut lui fournir tout ce qui constitue l'outillage moderne d'un pays : matériaux de construction, fers et aciers ; machines, automobiles, métaux ouvrés, matériel de chemin de fer, carburants, etc.

En cette matière, une généralisation des statistiques ne démontrerait rien. En effet, si la dépense en produits alimentaires et vestimentaires d'un indigène du Nord est comparable à celle d'un indigène du Sud, permettant ainsi une étude généralisée du problème sur toute l'Afrique, il ne saurait en être de même pour ce qui concerne l'outillage, celui-ci étant fonction des efforts de l'administration et de la collectivité de chaque pays. On ne peut, par exemple, tirer des conclusions de la comparaison des chiffres d'importation de ciment au Maroc, pays d'activité surprenante, avec ceux du Rio de Oro, pays de stagnation totale, ni même avec ceux de d'Angola, pays d'activité relative. Tel pays doté de routes aura une consommation importante d'automobiles et de carburants ; tel autre, encore à la période des pistes et du portage, connaîtra des chiffres très inférieurs. Les différentes contrées de l'Afrique offrent, au point de vue de leur équipement et de leur outillage, une telle diversité et souvent une telle différence, que toute étude sur des chiffres d'ensemble donnerait, en fin de compte, sur la question, des idées dénuées d'intérêt.

Toutefois, les chiffres d'importation des ciments en terres françaises méritent de retenir l'attention :

Tunisie.	75 500	tonnes
Algérie.	187 800	»
Maroc	147 850	»
Colonies françaises.	125 000	»
	536 150	»

Ce chiffre permet d'estimer que le chiffre total d'impor-

tation de ciment en Afrique atteint environ 1 million de tonnes. Ce chiffre peut être rapidement décuplé.

Les importations d'acier sont importantes et elles constituent, avec le ciment, la base de l'outillage d'un pays.

On peut estimer ainsi que la consommation des différents produits sidérurgiques en Afrique s'élève, dans une année normale (1929 est l'année récente la plus favorable), de 1 500 000 à 1 600 000 t. environ. Sur ce chiffre, il faut compter approximativement 400 000 t. de matériel de voie, qui constitue le produit le plus important, comme il est de coutume dans tous les pays neufs ; c'est particulièrement cette catégorie qui est appelée à se développer le plus. On note ensuite, dans l'ordre, des entrées importantes de tôles, de produits marchands, de tubes et tuyaux et de fils.

C'est l'Union Sud-Africaine (dont l'étendue et la prospérité sont les plus grandes) qui achète le plus de produits sidérurgiques ; elle en importe de 400 000 à 500 000 t. par an. L'Égypte vient ensuite, suivie de l'Algérie et des colonies portugaises.

L'essai de synthèse de l'économie africaine et de l'économie européenne que nous tenterons au chapitre prochain permettra de se rendre compte des possibilités d'emploi en Afrique des fabrications européennes. Remarquons, pour l'instant, que le chiffre actuel d'importation de ces produits monte à 29 milliards de francs.

Des premiers résultats de cette étude, il ressort que le commerce d'exportation de l'Afrique, qui atteint aujourd'hui 37 500 000 000 fr., peut être considérablement augmenté par la mise en valeur du pays en tendant à satisfaire aux besoins de l'Europe en matières premières.

D'un autre côté, cette mise en valeur du pays contribuera, parallèlement et fatalement, à une augmentation correspondante du pouvoir d'achat de la masse africaine, qui atteint aujourd'hui 39 000 000 000 fr., et, comme conclusion à ce chapitre, nous dirons qu'il est déjà prodigieusement remarquable que l'économie totale du continent africain, dépourvu de tout équipement, de tout outillage, soit, en tout cas, dirigée sur une excellente voie, puisque le déficit de son commerce n'atteint qu'un milliard et demi.

IMPORTATIONS EN AFRIQUE DE PRODUITS SIDÉRURGIQUES EN 1929

	IMPORTATIONS TOTALES (en tonnes)	Dont : MATÉRIEL DE VOIE (en tonnes)
Colonies françaises :		
Afrique du Nord (*a*)	245 723	22 111
Autres (*a*)	57 240	13 818
Tanger	2 090	74
Égypte (*d*)	192 392	40 679
Union Sud-Africaine (*e*)	457 033	150 310
Colonies anglaises :		
Diverses (*c*)	167 027	26 574
Côtes orientale et occidentale (*b*)	4 657	
Colonies portugaises (*g*)	100 891	29 377
Congo belge (*b*)	67 527	44 935
	1 294 580	327 878
Exportations totales :		
Allemagne	200 100	53 290(*f*)
États-Unis	32 106	4 470
	232 206	57 760
Total général	1 526 786	385 638

(*a*) Statistiques d'importation des colonies françaises : importations totales à l'exclusion des États-Unis et de l'Allemagne.
(*b*) Exportations de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise seulement.
(*c*) Exportations de Grande-Bretagne seulement.
(*d*) Importations totales d'après le « Statistisches Jahrbuch für die Eisen- und Stahlindustrie », à l'exclusion des importations de l'Allemagne et des États-Unis.
(*e*) D'après les statistiques de la « National Federation of Iron and Steel Manufacturers », à l'exclusion de l'Allemagne et des États-Unis.
(*f*) Exportations de matériel de voie sur Madagascar, l'Égypte, l'Afrique Orientale Anglaise, l'Afrique du Sud, les îles Canaries, l'Afrique Orientale Portugaise.
(*g*) Exportations de la Grande-Bretagne et de l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise seulement.

CHAPITRE IV

LA MISE EN VALEUR DE L'AFRIQUE CHAMP D'EXPANSION DE L'EUROPE

« Je vous supplie, ne nous envoyez pas que des formules administratives et des machines. Envoyez-nous des âmes ! »

(Paroles du philosophe hindou TAGORE visitant l'Europe, souvent rappelées par le maréchal Lyautey.)

I. — LE CHOIX D'UN SYSTÈME

A. — LES PROCÉDÉS ANCIENS

La pénétration économique moderne de l'Afrique par l'Europe a commencé, nous l'avons vu, avec les Portugais.

A leur suite, sont venus les Hollandais, les Espagnols, les Anglais, les Français, les Belges, les Allemands, les Italiens. Nous examinerons très sommairement les méthodes de colonisation employées par chaque peuple, puis nous chercherons à dégager de cet ensemble des principes généraux intéressants.

La faute fondamentale de la première colonisation portugaise fut de s'appuyer sur une forme, atténuée il est vrai, de l'esclavage. Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, la pénétration religieuse, faite dans un but de conversion, n'apporte aucune amélioration à la condition de vie des indigènes.

Les colonies portugaises restent longtemps une expression d'expansion de foi religieuse masquant cependant quelques opérations commerciales fructueuses ; puis vinrent quelques essais de plantation vite abandonnés, aucun développement n'étant possible devant une absence complète d'outillage économique.

Les troubles politiques constants d'une métropole instable ne sont pas faits pour développer les colonies portugaises qui végètent longtemps sous la coupe de colons métis, d'indigènes convertis et misérables.

En Afrique orientale, les Portugais tentent alors un essai, qui n'est, en somme, qu'un aveu d'impuissance : le Portugal cède le Mozambique en fermage à la « Compagnie du Mozambique », qui d'ailleurs a parfaitement réussi dans sa tâche de mise en valeur de la colonie.

Mais ce procédé, lucratif sans doute, ne peut être retenu comme méthode de colonisation.

La République portugaise entend cependant jouer un rôle de premier plan, si l'on en juge par l'Acte Colonial du 8 juillet 1930 publié sous forme de décret. Dans son préambule on lit :

L'Acte Colonial représente une proclamation des garanties primaires que des faits intérieurs et extérieurs rendaient extrêmement urgentes pour la consolidation, le prestige et le développement du Portugal comme continuation de sa vie historique. La Nation comprendra, dans son patriotisme éclairé, qu'il était nécessaire de publier ce statut-base et qu'il était indispensable de le faire au moment où va être établi le crédit pour le développement économique de l'outre-mer, où l'on décrète un régime de modération pour les dettes de l'empire colonial à la métropole, où l'on prépare des travaux publics importants dans l'Afrique portugaise et où l'on a l'intention d'y favoriser la colonisation proprement dite avec expansion de notre race.

Cette déclaration donne bien l'idée de la volonté d'un développement économique par les travaux publics, mais elle ne contient rien sur la politique indigène.

Le texte de l'Acte Colonial prévoit quelques dispositions relatives aux indigènes. On se propose, sans dire comment, de « coloniser les domaines d'outre-mer et de civiliser les populations indigènes en y exerçant l'influence morale qui lui incombe par suite du Patronage d'Orient ».

C'est dire, en termes clairs, que le Gouvernement abandonne aux missions religieuses cette tâche morale qui lui incombe. La protection des indigènes, dans leurs biens et dans leur personne, est prévue ; le régime du contrat de travail des indigènes repose sur la liberté individuelle ;

des statuts spéciaux seront établis pour les indigènes et respecteront leurs us et coutumes individuels, domestiques et sociaux ; la liberté de conscience est prévue, mais les missions religieuses sont particulièrement protégées, et investies de la personnalité juridique.

De ce document se dégage donc la même tendance que toujours : une prédominance d'expansion de la métropole sous le couvert des missions, pour des fins économiques. Un premier souci de la condition de l'indigène semble préoccuper la nation colonisatrice, mais une doctrine d'action n'apparaît pas.

L'Espagne n'occupe pas en Afrique une place bien importante, mais on pourrait penser que, nantie d'une large expérience colonisatrice acquise en Amérique du Sud, elle aurait instauré en Afrique des méthodes neuves. Il n'en n'est rien. Quoi qu'en disent les Espagnols, qui ont toujours tenu à se défendre contre la réputation méritée de « conquistadores », malgré « la leyenda negra », œuvre qui tend à démontrer que l'Espagne a joué un grand rôle, ce que personne ne conteste, dans la colonisation de l'Amérique du Sud, il faut reconnaître que l'action de l'Espagne en Afrique a été nulle.

Cette carence ne tient ni à un manque de génie, ni à une absence de ressources, mais simplement à un désintéressement de la chose publique entraînant un délaissement total des colonies, qui restent exploitées souvent par des fonctionnaires prévaricateurs. L'Espagne, suffisamment occupée par sa politique intérieure depuis plusieurs siècles, est devenue inapte, pour l'instant, à tout mouvement d'expansion.

On ne saurait trouver non plus aucun principe directeur dans les procédés d'asservissement qu'employèrent les colons de l'Afrique australe ou Boers, qui, après avoir écrasé les Hottentots et les Cafres, ne surent pratiquer auprès d'eux qu'une politique d'oppression totale jusqu'à l'arrivée des Anglais, qui durent proclamer la suppression de l'esclavage.

La colonisation anglaise mérite au contraire de retenir l'attention.

Ce qui domine dans la pensée colonisatrice anglaise,

c'est le plus pur et le mieux compris des égoïsmes nationaux et impérialistes. L'expansion coloniale n'a qu'un but et un seul : fournir un aliment en matières premières aux usines anglaises et, à celles-ci, un élément non moins constant de consommation de leurs produits, afin de faire sans cesse prospérer l'industrie, le commerce et la marine marchande de Sa Majesté.

Pour arriver à ses fins, l'Angleterre essaye plusieurs formules. En premier lieu, elle concède le soin de « coloniser » les terres neuves à des compagnies désignées par mandat royal. Ces compagnies sont munies de pleins pouvoirs : elles administrent, traitent avec les chefs indigènes au nom du Roi, battent monnaie, rendent la justice, non pas dans le but d'améliorer le sort des indigènes, ni de créer une nouvelle Angleterre, mais pour mieux faciliter la pénétration des produits anglais.

Les colons anglais sont tous marchands. Lentement, posément, avec constance et ténacité, forts de l'appui de leur Gouvernement, qui les soutient toujours, ils travaillent modérément, mais sans défaillance, à améliorer leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices.

L'Angleterre, dans la métropole autant qu'aux colonies, se comporte éternellement comme un grand peuple de marchands, souvent de petits boutiquiers, constamment préoccupés d'eux-mêmes et jamais des autres. C'est ce qui explique que l'Angleterre n'a jamais cherché la réalisation d'aucune formule de pénétration, d'association et encore moins d'assimilation indigène. La forme de gouvernement par l'organisme d'un protectorat passif plaît infiniment plus à l'Angleterre que le gouvernement direct. Ainsi on n'a pas à faire preuve d'imagination pour tenter une amélioration morale ou sociale : la nation protectrice se contente de consolider ce qui existe, et cela est déjà fort bien. Pourvu que l'indigène achète beaucoup et paye mieux encore, l'Angleterre considère que tout va bien. Aussi n'hésite-t-elle pas souvent à créer tous les organismes propres à une meilleure diffusion de la marchandise, ainsi qu'à une plus grande consommation de l'indigène. Celui-ci sera soigné en vue d'en faire un meilleur client comme le paysan soigne son cheptel vivant en vue d'en tirer un meilleur ren-

dement. L'Anglais construira des routes splendides, des ports bien outillés, des chemins de fer confortables surtout pour lui, des hôpitaux vastes et bien aménagés, pour l'utilisation desquels toute promiscuité avec l'indigène et même avec l'étranger sera soigneusement écartée. L'Anglais ne considère jamais qu'il vit chez un autre peuple ; il vit, dans une « Angleterre prolongée », non pas dans la haine, ni même le mépris de ceux qui l'entourent et font sa richesse, mais dans la plus complète indifférence pour tout ce qui n'est pas anglais. « Buy british » et « English goods are best in the world » sont les deux commandements de tout colonial anglais ; ils suffisent à son idéal.

Une telle politique pouvait réussir chez des peuples asservis, ignorants des évolutions sociales, vivant dans l'éloignement et dans la méconnaissance des faits et c'est ce qui explique le succès séculaire des Anglais en Extrême-Orient.

La vapeur, l'électricité, puis l'explosion sociale que fut la Grande Guerre ont tout bouleversé. Les Égyptiens ont commencé à secouer le joug de ces commerçants exigeants mais honnêtes, corrects mais distants ; ils furent suivis bientôt par les Hindous et les Chinois. L'Extrême-Orient, qui fut pendant plus d'un siècle le grand marché, base de la puissance de l'Angleterre, a plus que jamais tendance à se suffire à lui-même. La carrière de boutiquier est accessible et voilà pourquoi dans tout l'Orient l'indigène prend la place de l'Anglais, qui, n'ayant su créer aucun lien entre lui et l'autochtone, a dû plier bagage et se retirer.

L'influence matérielle de l'Angleterre, la qualité parfaite de ses marchandises, la correction de ses procédés commerciaux, l'élégance de ses manières resteront longtemps vivaces dans les pays qui furent sous sa domination économique ; on y admirera l'œuvre anglaise, la splendeur élégante des constructions et des jardins, le confortable déjà un peu vieillot des hôtels, le fini des machines et la souplesse des draperies, et c'est tout ; pas d'œuvre constructive en matière administrative ou politique, nul souci de l'élévation de l'autochtone.

La méthode a rapporté beaucoup d'argent dans le passé ; dans le présent, elle ne paraît pas pouvoir résister à la

vague qui la balaye ; dans l'avenir, elle est irrémédiablement condamnée à la faillite. Plus que jamais, c'est le moment de répéter le mot d'ordre du roi, « Wake up, John Bull », que nous rappelions dans le premier chapitre de cet ouvrage.

Et ce n'est certes pas dans les méthodes employées par les Belges et les Italiens, nouveaux venus sur la terre d'Afrique, qu'il convient de rechercher un système de colonisation.

Les Belges, à leur arrivée au Congo, sous le couvert et l'anonymat de sociétés concessionnaires, mirent le pays à feu et à sang sous le fallacieux prétexte de le conquérir. Ce fut le régime de la « chicote », qui déchaîna d'ailleurs en Belgique et dans le monde un mouvement de réprobation.

A partir de 1910, le Gouvernement belge, en reprenant en main, sous le contrôle du Parlement, la direction de la colonie, a pu enfin, par une action soutenue et d'ailleurs efficace, faire passer au premier plan sa mission civilisatrice. Le Congo belge est, aujourd'hui, une colonie en plein essor, où l'effort belge est digne d'admiration.

Les Italiens, tard venus en Afrique, y ont acquis des territoires importants mais assez déshérités, consistant surtout en terres infécondes du fait d'un abandon séculaire.

La conquête militaire a été menée rapidement ainsi que l'équipement économique, mais l'État mussolinien a surtout été préoccupé d'établir et d'asseoir sur des bases inébranlables une domination militaire définitive.

Les institutions libérales de 1914 et 1917 : Comités consultatifs d'indigènes conférés à la Tripolitaine et à la Cyrénaïque, la création en 1919 de Parlements musulmans munis de pouvoirs les plus étendus, n'ont pas été pleinement retenues par l'Italie fasciste, qui a surtout été préoccupée d'ouvrir en Afrique une voie nouvelle à une émigration nécessaire. Dans ce but, l'Italie a ouvert dans ses colonies une ère de pénétration économique et de mise en valeur par des colons italiens. Elle a été très soucieuse de la condition des indigènes et a cherché la réalisation de plusieurs solutions trop jeunes encore pour permettre un jugement.

L'effort colonial italien, limité à l'Afrique, est, dans le

domaine économique, digne d'être admiré et il importait ici de le consigner.

L'Allemagne, dernière venue, était de tous les peuples européens d'Afrique celui dont l'éducation coloniale était à faire. Ses débuts au Cameroun, au Togo, en Afrique Orientale et Occidentale Allemande furent marqués par une ère de bureaucratisme et de militarisme intégral. Les rébellions indigènes furent toujours réprimées avec sévérité, mais il faut reconnaître qu'au moment de la guerre les Allemands avaient accompli en Afrique une grande œuvre économique et organisé leurs colonies avec méthode et sévérité au point d'en faire des comptoirs rémunérateurs.

L'indigène fut traité par eux comme un « matériel humain » nécessaire et utile. On retrouve dans les procédés allemands le fond de la méthode anglaise avec plus de rudesse, plus de raideur, moins de souplesse et surtout moins d'élégance.

On conviendra que, jusqu'ici, la méthode qui a prévalu, celle qui a dominé l'action des nations européennes, a consisté essentiellement à « exploiter » l'Afrique dans un but de mercantilisme certain. Et si, pour mieux affirmer leurs intentions, les nations en question ont été soucieuses d'organiser la paix des pays sous leur domination, c'est qu'elles savaient que le commerce n'est prospère que dans la stabilité.

A la faveur de cette stabilité créée par l'Europe, un certain nombre de tares sociales ont disparu : l'esclavage qui tend à diminuer et qui, tout au moins, a perdu sa forme primitive, la traite des Noirs, l'anthropophagie, le portage qui a eu de si tristes conséquences, etc., etc. Puis, sous l'action de l'outillage économique et de la pénétration, on note un certain accroissement de bien-être matériel, tant du fait de la lutte contre les maladies que du fait de l'adoption de meilleures conditions de vie, d'habillement et d'alimentation.

Mais il appartenait à la France, terre par excellence d'idéal et de progrès, de réaliser la formule coloniale qui a fait fortune, devant laquelle, ainsi que nous le verrons, toutes les puissances s'inclinent et qui forme vraiment aujourd'hui l'expression définitive de ce que nous appellerons la science coloniale.

Un fait domine toute la politique coloniale française : le besoin incessant de considérer toujours, comme primordiale, la condition de l'indigène. Si, au cours de sa longue vie coloniale, et plus particulièrement depuis la Révolution, la France, et plus encore la France républicaine, avait écouté un sentimentalisme égalitaire préoccupé de confondre tous ceux qui obéissent à sa loi, elle aurait réuni dans une même famille tous les indigènes de toutes les races, elle aurait volontiers étendu le décret Crémieux à tous ses sujets blancs, jaunes et noirs.

Heureusement pour la France et pour ses sujets, il n'en fut rien.

Cependant l'histoire des colonies françaises offre un exemple saisissant d'atermoiements divers dus précisément à cette recherche d'une méthode qui, tout en laissant la restauration morale des individus au premier plan de ses préoccupations, pouvait permettre à la France de réaliser parallèlement un développement économique profitable de ses terres d'outre-mer.

Persuadée de la valeur indiscutable de ses institutions, imbibée d'esprit romain au point de considérer comme infaillible le vieil adage *dura lex sed lex*, la France a été plusieurs fois prise du vertige de vouloir appliquer l'ensemble ou partie de ces institutions à des peuples et à des races dont elle a longtemps méconnu l'originalité de mœurs, de coutumes et de traditions.

Longtemps la France a péché et elle pèche encore, aujourd'hui même, par un esprit particulariste assez étroit dès qu'il s'agit non d'elle-même, mais des autres.

Convaincue, comme l'était Rome elle-même, de l'infaillibilité de la doctrine juridique ou mieux de la loi écrite, elle n'entend point que l'on puisse agir ou conditionner les actes de la vie humaine en fonction d'une autre création de l'esprit que celle de la loi. Et ceci explique bien des aspects des conflits actuels où les thèses françaises s'opposent à chaque instant à celles des autres pays.

La France a mis fort longtemps à comprendre que les relations entre les individus, le statut des personnes et des choses peuvent naître, se développer et évoluer en dehors des limites du Code Napoléon.

Et voilà pourquoi la politique coloniale française a cherché pendant longtemps et à plusieurs reprises à pratiquer l'assimilation des indigènes pour les soumettre à une même loi. Il est vrai que cette politique était conduite par des hommes dont l'horizon s'arrêtait à la place Beauveau ou à la rue Oudinot. Les grands hommes politiques de la Troisième République ont tous eu l'esprit nettement anticolonial : l'assimilation leur apparaissant nécessaire et l'entrevoyant difficile sinon impossible, ils concluaient vite que la colonie était inutile, ou tout au plus bonne à en extraire les quelques produits indispensables aux populations métropolitaines. Au XX[e] siècle, une évolution se fait : le développement de l'industrie pousse les nations européennes, donc la France, à penser que la colonie peut devenir un centre de consommation de ses produits. Le problème se dédouble, mais ne se résout pas.

Si on considère les pays islamiques situés dans la dépendance française, il ne faut pas oublier que la République a mis un siècle à comprendre que « l'islam est la plus haute expression de l'esprit guerrier des races asiatiques ; il est la coïncidence du fait et de l'idée, de l'intérêt et du sentiment arrivant à l'unité d'une grande organisation religieuse et politique. Il est doué d'une force d'expansion extraordinaire, qui le fera dépasser l'Afrique et l'Asie et entamera, par le Sud et l'Orient, l'Europe sauvée miraculeusement de la grande poussée du prosélitisme guerrier que, comme le cheval de course, ont produit le désert et les steppes asiatiques. L'islamisme, c'est l'effort historique le plus effectif pour réaliser la cité de Dieu sur la terre, par la destruction matérielle de toute résistance à la foi divine et à l'autorité politique réunies [1] ».

L'islam est plus encore : c'est le grand essai de synthèse sociale tendant à satisfaire à la fois aux nécessités spirituelles et aux nécessités sociales de l'homme ; l'islam est un statut, un évangile et un code.

C'est dire l'ampleur de sa conception et la souplesse de sa doctrine, dont le caractère essentiel est d'être universelle. L'islam est un tout qui répond à tout dans un horizon fini.

1. Mariano H. Cornejo, *L'équilibre des continents*, Paris, 1932.

L'erreur de l'annexion de l'Algérie est née de la méconnaissance de cette doctrine : on a eu tort de briser, dès la conquête, une ossature sociale, politique, administrative et religieuse, si fragile fût-elle, pour implanter sans transition notre administration centralisatrice et nos lois. L'indigène algérien refoulé vers le Sud, remonte maintenant vers le Nord, encombre nos écoles et nos facultés, nourrit son esprit, développe son intelligence, mais garde son âme et, lorsqu'il sort diplômé et titré des facultés, ne trouve pas place dans une société qui n'a rien fait pour se rapprocher de la sienne. L'assimilation ayant fait faillite, la République a cru, comme Rome, que la conquête résoudrait la question ; elle s'est lourdement trompée : la question algérienne commence à peine.

La France et l'Europe sont ainsi pleines de contradictions politiques. L'Europe a toujours été le flambeau de la pensée humaine. La science européenne a frappé l'humanité par son unité, tandis que la politique et l'économie européennes ont éternellement détruit la stabilité du monde par leur diversité.

Il n'y aura rien eu de plus sot dans toute l'histoire que la concurrence européenne en matière politique et économique, comparée, combinée et confrontée avec l'unité et l'alliance européenne en matière scientifique[1] !

Nous pouvons dire avec M. P. Valéry : « L'Europe n'aura pas eu la politique de sa pensée. »

La France non plus, et pendant longtemps, n'aura pas eu la politique coloniale de sa pensée. Certes, de grands politiques virent le danger. Jules Ferry jette, le premier, un cri d'alarme. Il reconnaît « que les lois françaises ne se transplantent pas étourdiment, qu'elles n'ont pas la vertu magique de franciser les rivages sur lesquels on les importe, que les milieux sociaux résistent et se défendent ».

Plus tard, vers 1911, on permet aux Gouverneurs des colonies d'agir et d'oser, mais le Ministère des Colonies est placé sous la tutelle des autres ministères, si bien que la décentralisation avance lentement.

La loi de 1920 donne un peu plus d'indépendance au Ministère des Colonies et, aux Gouverneurs, plus d'initia-

1. Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, Paris, 1931.

tive, mais il faut reconnaître que la France ne pratiquera vraiment de nouvelle politique coloniale qu'à partir du jour où un homme, après trente ans d'effort et de constance, aura su élever la pensée coloniale à la hauteur de la pensée européenne ; ce fut l'œuvre de Lyautey.

B. — La méthode nouvelle instaurée par le maréchal Lyautey ou élévation de l'esprit colonial a la hauteur de la pensée européenne

Elle se dégage tout entière de sa vie d'action, de ses « Paroles d'action », en un mot, de toutes les manifestations de sa personne et de sa pensée.

Il ne s'agit plus d'une méthode conçue et préparée d'avance, mûrement élaborée dans le silence du cabinet, rédigée, condensée en quelque manuel ou traité pouvant s'appliquer en tout moment et en tout lieu. Non ! Il s'agit de glaner dans toutes les décisions, dans tous les actes de volonté de la vie de Lyautey, au Tonkin, à Madagascar, en Algérie, au Maroc, les principes directeurs d'un système éternellement souple, constamment adapté à la vie et aux circonstances et qui s'affirme dès les premiers actes d'initiative et de commandement.

La vie et l'œuvre de Lyautey sont une leçon dont il importe de tracer les grandes lignes.

La politique à suivre sur chaque terre où il aborde, il ne la conçoit qu'après avoir étudié profondément et les hommes et les choses du nouveau pays soumis à sa juridiction. Mais pénétré bientôt de la valeur relative des institutions existantes, il saisit de suite celles qu'il importe de consolider ou de revivifier comme celles que, par opportunité ou par sagesse, il conviendra de laisser tomber en désuétude pour les reprendre, demain peut-être, sous une forme mieux adaptée aux contingences du moment, mais conforme toujours à la tradition historique du pays considéré.

Lyautey arrive en Indochine en 1894. Or, en 1883, un problème de succession au trône d'Annam s'était posé. Le Gouvernement français avait porté son choix sur le fils du roi défunt, un enfant de onze ans, qui, « élevé en

prison avec sa mère, dans les besognes serviles, loin des partis et des échos de la cour, était à notre merci, malléable à volonté [1] ».

Au lieu de cela, les bureaux l'avaient confié à un commis qui l'avait livré à la débauche et à l'oisiveté, si bien qu'un jour, à une réception au palais, en présence de ce « môme vicieux » qui « trônait », les fonctionnaires de la République, conviés à la fête, éprouvaient quelque rancœur et quelque dégoût.

Lyautey, lui, avait compris tout l'avantage qu'il fallait tirer de la situation :

> Eh ! qu'est-ce que ça me fait ses vices, la gale de son petit frère, ses néroneries de palais ; c'est le petit-fils des Gia-Long et des Mihn-Mang, le dernier des Nguyen, c'est la *Grande force sociale* de cet empire de 20 millions d'hommes, au passage duquel les populations se couchent dans la poussière, dont un signe du petit doigt est un ordre absolu ; eh, grand Dieu ! servons-nous-en et n'énervons pas cette force, puisque nous en tenons les ficelles, et persuadons-nous que ce n'est ni l'administration directe, ni toute la compétence technique des B... et des N... qui la remplaceront, et, ne fût-ce par conviction, honorons-le par politique. Toute la philosophie du Protectorat est là-dedans ; et c'est pourquoi... il ne fallait pas annexer Madagascar [2].

Et, pour mieux souligner ces paroles, nous ajouterons celles que le Président Barthou ajoute lui-même après la même citation :

> Vraiment, il est impossible d'exprimer dans un langage plus clair des idées plus précises et plus justes. La « philosophie » du Protectorat peut se traduire par des besoins, des modalités et des mesures qui changent selon les latitudes. Elle serait mal comprise et elle risquerait même d'être compromise, si elle se figeait dans les règles absolues d'un dogme. Mais elle répond à des principes essentiels qui ne varient pas [3].

Et de fait, après un premier séjour à Madagascar, après une étude sérieuse et minutieuse des institutions instaurées par la France après le vote du Parlement déclarant l'annexion de la grande île, le colonel Lyautey n'hésite pas à dire et à écrire : « ... il ne fallait pas annexer Madagascar ».

1. Lyautey, *Lettres du Tonkin*, Paris, Librairie Armand Colin, 1921.
2. *Ibid.*
3. Louis Barthou, *Lyautey et le Maroc*, Paris, 1930.

Pourquoi, dira-t-on ? Toujours pour la même raison : parce que, lorsqu'une nation tutélaire a pris en charge la protection d'un État mineur, son premier devoir politique est de savoir « que les lois ...ne se transplantent pas étourdiment..., que les milieux sociaux résistent et se défendent et qu'ensuite il importe, après étude des institutions politiques, sociales, juridiques et religieuses, de faire un choix judicieux de celles qu'il conviendra de garder et de renforcer ».

Et c'est alors qu'on comprend mieux toute la finesse de la doctrine lorsqu'on lit le rapport que Lyautey écrivit une fois rentré à Paris après l'occupation, au Maroc, du village de Settat par le général d'Amade, rapport où il conseillait « une occupation aussi légère que possible ne donnant en rien l'impression d'une administration directe, d'une substitution de nos rouages aux rouages locaux, mais au contraire de la reconstitution et de l'éducation de ces derniers ».

Et c'est bien au Maroc et à propos du Maroc que Lyautey a donné la définition la plus lumineuse de sa politique. Écoutons-le :

La conception du Protectorat est celle d'un pays gardant ses institutions, son gouvernement et s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne, laquelle, substituée à lui pour la représentation extérieure, prend généralement l'administration de son armée, de ses finances, le dirige dans son développement économique. Ce qui domine et caractérise cette conception, c'est la formule *Contrôle* opposée à la formule *Administration directe* [1].

Et ailleurs, il dit encore :

A nul pays ne convenait donc mieux le régime du Protectorat, *régime non pas transitoire mais définitif*, qui a comme caractéristique essentielle l'association et la coopération étroite de la race autochtone et de la race protectrice dans le respect mutuel, dans la sauvegarde scrupuleuse des institutions traditionnelles. Nul régime ne permet davantage d'utiliser à notre profit les organismes locaux et d'en développer les ressources. Le Protectorat y apporte tous les bénéfices du régime le plus souple [2].

Faut-il s'étonner alors que, constatant quelques années

1. L. Barthou, ouv. cité.
2. *Ibid.*

après l'instauration du protectorat (allocution aux chefs indigènes de Fez le 9 octobre 1916) les progrès politiques réalisés, il n'insiste dans un langage approprié au milieu :

Je crois que vous vous êtes tous rendu compte que le régime d'ordre que nous avons apporté ici a rétabli la paix et développé d'une manière inconnue la richesse du pays, sans toucher en rien aux choses traditionnelles et respectables, la religion d'abord, les coutumes familiales, les institutions.

Avant toute chose, la puissance chérifienne a été rétablie dans tout son éclat, et nous devons bénir Dieu d'avoir un Sultan qui, le premier, donne à tout son peuple l'exemple de la piété, de la justice et de la bonté, et auprès duquel, pour mon compte, je trouve toujours des avis si judicieux et un appui constant.

Le Maghzen fortuné, les Chefs héréditaires et les Pachas forment autour de lui comme une couronne éclatante de joyaux précieux, et vous savez tous avec quel soin je m'attacherai toujours, ainsi que tous ceux qui collaborent avec moi, à ce que *les rangs et les hiérarchies soient conservés et respectés, à ce que les gens et les choses restent à leurs places anciennes, à ce que ceux qui sont les chefs naturels commandent, et à ce que les autres obéissent*[1].

Ah ! certes, c'est le langage d'un aristocrate et on ne conçoit pas très bien un tel discours prononcé en province, à l'issue d'un banquet démocratique. Et cependant n'est-il pas vrai que le salut éternel de la démocratie est dans la création et le respect d'une aristocratie puisée dans son sein et sans cesse renouvelée.

Mais pour assurer une telle action politique, il faut être sûr de la stabilité du pays. Celle-ci ne peut s'obtenir que par « une occupation aussi légère que possible », mais efficace. Aussi conseille-t-il de « montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir », car pour lui l'armée n'est qu'un moyen, rien qu'un moyen et non un but.

Aussi Lyautey, toujours avide « de faire de la vie », considérera-t-il que partout le soldat doit préparer la paix pour éviter la guerre : « Un chantier vaut un bataillon. »

Toute sa conception de l'armée coloniale est dans le passage célèbre, si souvent cité, de sa harangue aux officiers qu'il vient de présenter à E. Étienne, alors vice-

1. Lyautey, *Paroles d'action*, Paris, Librairie Armand Colin, 1927.

président de la Chambre, le grand « patron » des coloniaux, le 22 avril 1904 :

Les officiers qui vous entourent ce soir, ils sont tous de la nouvelle école militaire coloniale. Ils renouent la tradition des légionnaires romains, fondateurs de villes mais toujours prêts à marcher à l'ennemi, demain, comme ils y marchaient hier : ils savent qu'un poste militaire colonial est bien moins une caserne ou un corps de garde qu'un centre de diffusion de l'influence française, dont le premier rôle est de protéger la construction d'un chemin de fer, d'assurer la sécurité d'un marché, d'ouvrir de nouvelles régions à notre pénétration économique. Leur vie, vous la connaissez, elle est rude et désintéressée entre toutes ; et pourtant ils sont tous ici volontairement ; il n'eût tenu qu'à eux de mener, comme d'autres, la vie confortable de garnisons de France ; mais c'est celle-ci qu'ils ont voulue parce qu'ils ont au cœur l'amour passionné de la plus grande France, parce qu'ils savent que, dans la lutte engagée, entre toutes les nations civilisées *pour la mise en valeur du globe*, il n'y a pas de tâche plus patriotique que d'être aux avant-postes [1].

La mise en valeur du globe ! Voilà bien le but à atteindre, nettement défini, sans ambage et sans détours : l'armée, instrument de paix, de paix féconde et non plus de guerre.

Non point que Lyautey perde de vue le sens de la nécessité d'une force, mais pour lui il n'y a qu'une méthode : « la combinaison incessante de l'action de force et de l'action pacifique qui exige à un égal degré la fermeté et la clairvoyance, l'énergie et la générosité, méthode de patience, de longue haleine, où il ne faut se lasser ni se décourager jamais ». C'est bien la définition la plus vigoureuse et la plus incisive que l'on puisse donner de ce que Lyautey a appelé « la pénétration pacifique ».

Mais cette pénétration ne peut se faire sans le concours de la masse indigène et c'est alors qu'il importe de prendre, vis-à-vis d'elle, une attitude définie qui constitue ce que l'on a appelé « la politique indigène ».

Des esprits enclins à prononcer l'exclusive contre tout ce qui n'est pas un but de démocratie, ou plutôt de démagogie, pourraient être portés à croire que ce grand aristocrate qu'est Lyautey, artiste par l'âme et réalisateur par la pensée et l'action, mais conservateur par tempérament, n'a rien fait pour tirer l'indigène de sa condition précaire.

1. Lyautey, ouv. cité.

Penser ainsi, c'est ignorer le fond de l'âme de Lyautey et ne rien savoir de sa méthode et encore moins des résultats acquis. Et pourtant il recommande dans ses instructions et autour de lui de « faire de la population notre premier auxiliaire, en ayant soin, pendant des années, de ne leur montrer de notre occupation que les aspects bienfaisants : écarter toute fiscalité ; l'impôt en nature si léger aux peuples primitifs, substitué à l'impôt en argent, si lourd ; proscrire les complications administratives pour les reconstitutions de centres ; se mouler sur les traditions et les habitudes. Être généreux.... »

C'est là tout un programme, où les qualités d'esprit n'excluent pas les qualités de cœur sans lesquelles tout homme d'action est incomplet.

Et qu'on lise maintenant la notion haute et généreuse que Lyautey se fait de l'évolution nécessaire de l'indigène ; elle apparaît magistrale et lumineuse dans le discours poignant qu'il prononça à Rabat le 19 décembre 1918, sur la tombe d'un de ses plus fidèles collaborateurs, le colonel Berriau :

S'il portait à l'indigène l'affection la plus sincère jusqu'à lui donner l'illusion parfois qu'il fût de la même race, il avait le sens le plus moderne, le plus pratique, le plus audacieux de l'évolution que ce peuple doit accomplir.

Ce qu'on peut redouter chez certains indigénophiles, c'est leur archaïsme, leur obstination à ne pas voir que la terre tourne, à croire que la meilleure preuve à donner de leur sympathie aux indigènes, c'est d'être plus traditionaliste qu'eux-mêmes et de ne les concevoir que figés dans une formule immuable.

Oh ! combien Berriau était loin de ceux-là ! Tous ceux qui ont, ici, collaboré avec lui dans nos conseils, se souviendront de l'esprit qu'il y apportait. Qu'il s'agît d'ouvrir des terres à la colonisation, d'associer les indigènes aux Européens, de les faire participer aux charges publiques, de les adapter à notre enseignement et à nos méthodes, il allait toujours au devant des solutions les plus hardies et les plus larges, mais là où intervenaient alors son sens si profond de l'indigène, la sympathie qu'il lui portait, c'était dans le souci qu'il avait des transitions, des adaptations. Nul n'était moins rétrograde, nul n'était plus prudent et sage.

Que de fois nous en avons parlé ! Combien d'heures j'ai passées à l'écouter, l'admirant, à la fois humain et novateur ! D'une part, il n'admettait pas que ce pays, où nous avons prodigué

notre sang et notre or, ne devînt pas pour nous un champ d'expansion, un réservoir de ressources et de bénéfices. Mais il n'admettait pas davantage que ce peuple, qui a donné tant de preuves de loyalisme et de fidélité, qui offre de telles qualités d'intelligence et de travail, pût être frustré de ses droits légitimes et de la participation à ces bénéfices. Et ce n'est pas seulement là de la doctrine de Protectorat, c'est de la doctrine politique et sociale de la plus haute et de la plus pure moralité, celle des droits des Peuples, celle dont nous sommes aujourd'hui même les porte-drapeau à travers le monde [1].

Il n'y a rien à ajouter à ces lignes si ce n'est ceci : au cours de quarante siècles connus d'épopée humaine, alors que des peuples ont sans cesse émigré à travers le monde à la conquête de champs nouveaux pour y trouver plus de liberté et plus de bien-être, sacrifiant parfois à cet idéal jusqu'à la vie de nations préexistantes et les bienfaits de civilisations préétablies, alors que plus tard, au fur et à mesure de l'évolution de l'esprit humain, les nations les plus fortes prétendaient encore asservir les peuples plus faibles à leurs institutions et à leurs lois, il s'est trouvé un homme, non pour dire en propos de salon ou de tribune, mais pour affirmer et établir en fait par une action féconde, tangible et réelle, que les Peuples ont droit au respect de leur conscience, et ce régénérateur d'empires s'appelle Lyautey.

Il n'était peut-être pas inutile de le souligner puisque le fait constitue à lui seul un progrès de l'esprit humain et un ennoblissement de la pensée européenne.

Le pays à peine pacifié, il convient avant tout de donner aux tribus apaisées l'impression que la justice doit se substituer à l'arbitraire des chefs rebelles abattus comme à la juridiction d'exception des armées. Et, dès le 15 octobre 1913, Lyautey procède à l'installation de la première Cour d'appel instaurée d'ailleurs d'après des conceptions très neuves ; à l'occasion de ce *cedant arma togæ*, il prononce là encore le plus élevé et le plus substantiel des discours :

Avant d'ouvrir l'audience, il convient de mettre en relief le haut enseignement qui se dégage de cette installation.

C'est un chef militaire qui, au nom du Gouvernement de la République, sur la terre du Maghzen, installe les magistrats ; le *cedant arma togæ* des Romains revêt ici le caractère d'un sym-

1. Lyautey, ouv. cité.

bole ; le bruit des combats est à peine apaisé. Demain peut-être nous arriveront les échos de ceux qu'il nous faudra sans doute livrer encore ; les troupes qui rendent les honneurs sont celles-là mêmes qui ont combattu pour établir la pacification ; les officiers dont les épées se sont inclinées devant vos toges sont ceux-là mêmes qui, hier, les ont conduits à la victoire. Et déjà vos robes rouges suivent nos armes victorieuses. Une fois encore, devant les nations attentives, la France renouvelle sa destinée. Une fois encore, elle prouve au monde qu'elle a voulu, par sa force, faire régner la Justice et le Droit [1].

Et c'est alors que commence la grande œuvre de l'outillage économique menée de front avec une autre œuvre plus délicate, mais aussi féconde : celle de l'assistance sociale à la masse indigène.

Nous n'avons point ici l'intention de passer en revue l'œuvre prodigieuse accomplie au Maroc par Lyautey. Nous voulons seulement en marquer les grandes idées maîtresses, en souligner les étapes pour marquer les raisons impératives de leur ordre chronologique dont chacune forme un rouage essentiel d'un tout harmonieux et complet.

Reprenons l'œuvre à son début : occupation, pénétration, association de l'indigène à l'œuvre commune, consolidation de l'ossature gouvernementale, administrative et judiciaire. Telle est la base solide, compacte.

Puis vient la création de l'outillage. Il faut, tout en construisant l'édifice, ménager de larges portes d'entrée : ce sont les ports. Œuvre immense, gigantesque, dont la hardiesse retient l'attention des techniciens du monde entier.

Mais un « port tout seul ne serait qu'une porte ouverte sur une maison sans corridor, sur les murs sans ouvertures ». Ce port ne vaudra que s'il est attelé à des « milliers de kilomètres de rails, des millions de chevaux-vapeur, des millions de kilowatts ».

Et c'est la grande entreprise des routes sillonnant l'empire, des routes dont la plupart traceront le chemin du rail, lequel tracera lui-même l'itinéraire du transport de force pour la diffusion d'énergie dans tout l'empire.

Le gros œuvre est prêt. Il faut aménager les locaux où vont s'établir demain ceux qui viendront avec leurs biens

1. Lyautey, ouv. cité.

et leurs capitaux mettre le pays en valeur. C'est tout le problème de l'urbanisme du Maroc qui se pose avec ses villes françaises juxtaposées aux villes indigènes respectées, avec leurs voies largement tracées, leurs plans amplement conçus, leurs adductions d'eau, leurs égouts, leurs hôpitaux, leurs écoles.

Les villes construites se peuplent peu à peu ; le commerce s'établit et prospère à la faveur des mouvements de troupes, de l'installation des fonctionnaires et des artisans de la première heure.

Et c'est alors, seulement, que vient l'heure du colon, et il faut bien le dire, l'heure des difficultés. Difficultés culturales d'abord : faudra-t-il cultiver des céréales, de la vigne, des plantes oléagineuses ou des plantes à parfum ? Faudra-t-il faire du Maroc une nouvelle Californie en y instituant un prodigieux verger ?

Mais la question, non encore résolue, fait poindre déjà une autre difficulté : pas de culture possible sans irrigation. Et c'est alors le problème gigantesque de l'hydraulique qui est ainsi posé.

Lyautey en saisit toute l'importance. Demain, l'occupation militaire sera conduite en vue d'assurer la libre disposition du « château d'eau » du Maroc, c'est-à-dire du Haut et Moyen-Atlas, aux neiges génératrices d'eau, donc de vie dans ce pays de soleil.

L'inventaire des richesses hydrauliques est dressé. Le plan d'aménagement des barrages est établi. Bientôt, le Maroc, vaste plaine adossée à la montagne, face à l'océan, recevra l'eau génératrice de fécondité. Et le choix des cultures aura demandé vingt ans d'études, d'expériences et d'essais !

Fort de l'expérience du passé, le colon va pouvoir enfin procéder à la mise en valeur réelle de ses terres. C'est toute la politique de colonisation qui commence, étayée par l'institution d'un Crédit Agricole, des œuvres d'assistance, d'enseignement et de science.

Simultanément sont dressés les inventaires des richesses minières, pétrolières et forestières, les troupeaux sont décomptés et les perspectives d'élevage sont établies ; les bancs de pêche sont repérés ainsi que les mouvements

des poissons migrateurs : autant d'industries nouvelles à créer.

Le Maroc, conscient de sa force et de sa puissance, se classe au rang des États modernes. Politiquement, socialement, économiquement, l'empire est régénéré ; telle est l'œuvre accomplie sous l'action d'une méthode sur laquelle on connaît déjà le jugement des contemporains et dont il n'est peut-être pas inutile, pour vaincre les plus sceptiques, de souligner les points essentiels.

Devant l'histoire, le jugement des Français est suffisamment connu pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister : les hommes les plus qualifiés de notre époque ont rendu hommage à l'œuvre coloniale française. Mais, comme cette œuvre est avant tout nationale, il faut, pour avoir une opinion impartiale, interroger l'étranger.

Il nous suffira de donner une opinion allemande et une opinion anglaise.

Un ancien consul général d'Allemagne au Congo belge, bien placé pour connaître la question de l'Afrique, commentant les débats du Congrès Noir, a écrit :

Le Noir des colonies françaises n'a aucune raison particulière d'élever des plaintes....

...pendant tout le Congrès n'a cessé de résonner la glorification de la France. La France deviendra maintenant pour les Noirs éclairés d'Afrique le pays modèle.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cet aveu allemand les deux aveux anglais suivants :

1°) de Sir Harry Johnston dans l'*Observer* :

A tout bien considérer, je suis de cet avis que, depuis 1871, la Nation française a traité le problème noir d'une façon plus sage, plus réfléchie et avec plus de succès que nous, Anglais, ne l'avons fait ;

2°) de Lord Northcliffe, dans le *Petit Journal* du 19 février 1922, à la suite d'une visite en Asie et en Afrique :

Nous nous piquons, nous autres Britanniques, d'en savoir aussi long que qui que ce soit en fait de colonisation ; mais pour l'œuvre que vous avez accomplie en Indochine, comme d'ailleurs au Maroc que j'ai visité récemment, nous vous devons, à vous Français, un grand coup de chapeau.

Ce coup de chapeau vaut mieux qu'un long discours.

II. — NÉCESSITÉ D'UNE ÉVOLUTION DE L'OPINION EUROPÉENNE

SUR LA NOTION COLONIALE ET LA CRÉATION D'UNE CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES INTÉRÊTS AFRICAINS

L'Europe, devant une Amérique fermée à l'immigration, devant une Asie en pleine crise de xénophobie suraiguë, reste donc repliée sur elle-même, face à l'Afrique.

Le continent noir, placé, nous l'avons vu, dans la dépendance politique et économique du continent blanc, se prête mieux que tout autre à l'expansion possible de l'Europe par la réalisation d'un vaste programme de colonisation.

Mais, avant que de commencer à élaborer un tel programme, les États européens d'Afrique doivent faire l'effort de comprendre que les moyens employés jusqu'à ce jour ont abouti à un isolement complet de l'Afrique, alors qu'il importe de faire entrer le continent noir dans l'orbite de l'économie européenne.

Ce but ne sera atteint qu'à une double condition : les nations intéressées devront accepter de reconnaître la nécessité d'une évolution de la notion coloniale dans le sens tracé par Lyautey ; ce choix d'une méthode étant admis, elles devront reconnaître encore que le résultat recherché ne sera obtenu que par une action concertée dans tous les domaines : politique, social, économique.

En effet, autrefois, coloniser, c'était conquérir pour faire ensuite œuvre politique ; c'était bâtir et instaurer une machine administrative en faisant table rase des institutions existantes. On aboutit ainsi au conflit latent entre le conquérant et le conquis (Transvaal, Égypte, Algérie) ou à la stagnation (Angola, Guinée espagnole, Mozambique).

Aujourd'hui, coloniser, c'est pacifier pour faire œuvre économique ; c'est régénérer d'abord, pour outiller ensuite. La prédominance de l'œuvre politique et sociale sur l'œuvre économique est fatale : la culture extensive du coton, dans la vallée du Niger, a donné lieu à tous les déboires parce qu'on a méconnu le statut social de l'indigène. C'est en régénérant la famille indigène, base de l'activité ralentie de

ce pays, qu'on pourra créer une culture intensive familiale du coton. On a commis la même erreur en Chine en voulant faire la culture industrielle intensive du riz dans un pays dont toute l'ossature sociale et économique est la famille : on a abouti à un échec. Au Japon, on a voulu instaurer d'un seul coup la pêche industrielle par gros chalutiers à vapeur dans un pays où des millions d'individus vivent de la pêche dont l'outil est la barque familiale : on a dû désarmer les chalutiers pour éviter une véritable révolution.

La machine, l'industrialisation, la standardisation, la taylorisation sont des moyens dont il faut user avec prudence en les pliant aux contingences du lieu et du moment, ce ne sont pas des fins en soi.

Si l'esprit européen a vaincu les éléments en créant la machine, la machine pourrait bien, à son tour, avoir raison de l'esprit européen.

On ne saurait donc convertir l'Afrique en « chantier » avant que de l'avoir régénérée : œuvre patiente et de longue haleine. Dire aujourd'hui que l'Afrique est le « chantier de l'Europe », c'est oublier ou ignorer que l'Afrique a une âme. Qu'est-ce donc, en effet, qu'un chantier ? C'est un terrain où, avant que d'agir, on fait d'abord table rase du passé. Quand on veut construire sur du vieux, et l'Afrique est un très vieux monde, le « chantier de démolition » précède toujours le « chantier de construction ». On démolit d'abord, on expulse au besoin. Ce fut l'erreur d'hier.

L'Amérique après la Grande Guerre a commis la même erreur. Issue de colons conquérants, elle a pensé qu'elle pourrait, à son tour, « coloniser l'Europe » par une conquête économique. Le temps des conquêtes est passé. « Le temps du monde fini commence [1]. »

Ouvrir l'Afrique à l'expansion de l'Europe, ce n'est pas jeter aveuglément sur l'Afrique des rails, des machines, des moteurs, de la verroterie, de l'alcool et des émigrants. Non ! ouvrir l'Afrique à l'expansion de l'Europe, c'est couper court aux erreurs du passé, c'est rechercher, par une action combinée des puissances tutélaires, une formule de pénétration politique, sanitaire, morale et sociale. Il faut s'occuper avant tout et par dessus tout de l'âme de

1. P. Valéry, *Regards sur le monde actuel*, Paris, 1931.

l'Afrique, c'est-à-dire des individus, des statuts, des hommes et des choses.

Parallèlement, on procédera à l'équipement matériel de l'Afrique par une meilleure diffusion des richesses destinée à provoquer un meilleur conditionnement de la vie des individus, ce qui entraînera, par voie de conséquence, une plus grande intensité du commerce européen.

Mais, pour élaborer un tel programme, l'Europe a besoin encore de modifier sa pensée en matière coloniale.

Il est certain que, depuis la Grande Guerre, les questions coloniales sortent du cadre exclusivement national et que les questions africaines, en particulier, rentrent dans celui des questions européennes. Par exemple, les mandats africains relèvent de la Société des Nations. Déjà l'Europe et le monde s'intéressent aux questions coloniales et plus particulièrement africaines, en élaborant les conventions relatives à l'esclavage, à l'alcoolisme, au commerce des armes, etc.

Une mentalité européenne est donc en train de se créer à propos des choses d'Afrique.

Mais, à l'occasion de l'éclosion de cette mentalité, les hommes politiques de certaines nations, appelés à étudier la répercussion des colonies sur l'économie européenne, ont été amenés à formuler des remarques dignes d'attention.

On constate, tout d'abord, que les nations détentrices de vastes colonies sont des pays qui n'émigrent pas : Angleterre, France, Belgique.

Les nations privées de colonies, mais qui émigrent beaucoup : Italie, Allemagne, sont, en général, privées de capitaux.

Dans les pays pauvres, ou non pourvus de capitaux de circulation : Espagne, Portugal, la création des colonies alourdit la situation.

La constatation de ces faits conduit aux déductions suivantes : les colonies sont une création de pays à capitaux. Mais ces derniers, du fait qu'ils possèdent des capitaux, sont des pays prospères qui ne fournissent pas d'émigrants.

D'ailleurs les émigrants ne peuvent aller que là où on les appelle, c'est-à-dire dans des pays où les capitaux sont offerts en plus grande quantité que la main-d'œuvre (États-Unis, Argentine).

Ce qui revient à dire qu'au regard de la notion coloniale, l'Europe est partagée en trois zones : d'une part, les pays à capitaux, riches en colonies, mais pauvres en main-d'œuvre d'exportation (Angleterre, France) ; d'autre part, les pays à émigration, pauvres ou dénués de colonies, riches en main-d'œuvre (Allemagne, Italie, Pologne) ; et enfin les pays pauvres en capitaux, riches en main-d'œuvre et en colonies (Portugal).

Si donc, on veut créer un mouvement d'émigration d'Europe vers l'Afrique, il faudra créer, en Afrique, un appel de main-d'œuvre, lequel ne peut naître que d'un apport de capitaux préinstallés.

C'est dire, en termes clairs, que la pénétration économique de l'Afrique doit débuter par un afflux de capitaux européens. Il faudra donc provoquer un renversement de la politique financière de l'Europe, en finir avec les courses folles de capitaux dirigés tantôt vers les États-Unis, tantôt vers l'Allemagne ou l'Europe centrale, à la recherche d'intérêts élevés ou d'une retraite plus ou moins sûre. Outre que ces capitaux sont en général employés à des travaux d'urbanisation superfétatoires ou à des armements clandestins, donc à des besognes improductives, ou bien encore à des allocations de chômage, c'est-à-dire à des institutions dévoratrices de capital, il résulte d'une telle pratique que les capitalistes, apeurés par l'instabilité et l'aléa de leurs placements, deviennent timorés dans leurs initiatives.

L'inventaire que nous avons présenté des richesses connues de l'Afrique montre que le continent noir peut suffire à l'approvisionnement de l'Europe en toutes matières premières. En d'autres termes, l'Afrique peut et doit être le complément de l'Europe industrielle par la mise en valeur de pays placés dans sa dépendance. Dans ces conditions, les investissements de capitaux européens en Afrique ne courent aucun risque, le débiteur étant essentiellement dans la main du créancier. D'autre part, l'Afrique étant un réservoir connu de matières premières pour plus d'un siècle, l'Europe peut, en toute tranquillité, placer à long terme ses disponibilités en Afrique.

Une telle politique financière ne peut se concevoir sans un accord des peuples détenteurs de capitaux. Elle ne

pourra non plus se concevoir sans un accord des peuples détenteurs de main-d'œuvre, de sorte que, en définitive, la nécessité d'une entente européenne apparaît plus impérieuse que jamais.

Et voilà pourquoi nous n'hésitions pas, dès 1928, à demander l'organisation européenne de l'Afrique et à suggérer, en 1930, une Conférence Européenne des Intérêts Africains [1].

Mais certains hommes politiques européens disent, à propos de la distribution des matières premières, qu'il y a inégalité entre les États. Les uns, affirment-ils, détiennent en trop grand nombre des matières premières indispensables, d'autres en sont privés. Telle fut la thèse soutenue par M. Tittoni devant le Conseil de la Société des Nations à Bruxelles en 1920. De là à dire que les nations détentrices de matières premières ont ainsi un véritable monopole qu'elles exploitent contre celles qui n'en possèdent point, il n'y a qu'un pas. Crier à l'injustice devient fatal et on comprend que M. Tittoni ait fait alors un vibrant appel à la Société des Nations pour établir un contrôle et une répartition équitable des matières premières.

La question, placée exclusivement sur le terrain africain, dépasse l'action de la Société des Nations. Non point que la Conférence Européenne des Intérêts Africains, que l'on pourrait appeler la Conférence Eurafricaine, ne doive pas travailler en plein accord avec la Société des Nations, mais les questions à mettre au point sont si spéciales qu'il est absolument nécessaire que les décisions soient exécutées par ceux-là mêmes qui ont en main les destinées du continent noir, c'est-à-dire par les grands Gouverneurs des terres européennes d'Afrique.

Mais la répartition des matières premières n'est qu'un côté de la question. Il y a celle de la répartition des commandes d'objets fabriqués, nécessaires à l'équipement de l'Afrique, entre les nations européennes. Ce sera l'œuvre des ententes économiques entre les organismes de production et de distribution.

L'Afrique devient ainsi l'immense marché de l'Europe,

1. Voir la *Quinzaine Coloniale*, organe de l'« Union Coloniale française », des 10 et 25 novembre et 10 décembre 1930.

dont la cadence des achats et des ventes doit être modelée sur le rythme des ventes et des achats de l'Europe.

Une telle interpénétration des intérêts ne peut se concevoir, se créer, se développer que dans une atmosphère de paix, de concorde et de travail entre les nations tutélaires. L'Afrique peut devenir, pour l'Europe, la grande « détente » si souvent nécessaire. Ici, point de rivalités de frontières, point de rivalités de trônes ou de dynasties. Devant une Europe qui, pendant si longtemps, domina le monde d'une hégémonie aujourd'hui gravement atteinte, non seulement par plusieurs siècles de conflits armés, mais encore par la naissance d'une forme surexcitée de l'activité humaine, c'est-à-dire la généralisation du régime d'industrialisation, devant une telle Europe déséquilibrée et chancelante, l'Afrique, vierge encore de conflits politiques et sociaux, plus vierge encore d'industrialisation, peut être pour l'Europe la terre rédemptrice, régénérant son industrie défaillante, assurant ainsi au continent blanc un siècle de paix et de prospérité.

Les faits de ces dernières années prouvent, d'autre part, que la coopération des nations européennes répond aujourd'hui à une tendance nettement affirmée.

Dans tous les domaines : intellectuel, social, économique, les nations européennes, conscientes du danger que leur fait courir un individualisme outrancier, s'attablent volontiers pour rechercher les solutions aux problèmes du moment. Déjà, une Fédération européenne s'ébauche. Une pareille œuvre ne peut se réaliser sans un immense effort de propagande et d'éducation.

Elle implique une infinité d'états d'esprit à détruire et une mentalité nouvelle à créer. Il est toujours difficile de tailler dans du vieux et de bâtir avec des matériaux de démolition. Et cependant, malgré les difficultés sans cesse accumulées, l'idée de fédération fait son chemin : hier l'*Anchluss*, aujourd'hui la « fédération danubienne », demain le « bloc latin ». Et, d'étape en étape, la fédération se cristallise : de Sully à J.-J. Rousseau, de Rousseau à Godin, de Godin à Loucheur et à Briand, l'idée a considérablement grandi. Nul, aujourd'hui, ne l'ignore. Beaucoup y adhèrent. Et le fait seul qu'on la critique prouve déjà

qu'elle est forte et puissante. Elle suit le sort des grandes idées maîtresses de l'humanité : la géométrie euclidienne, les religions monothéistes, etc.

Après le Centre de Coopération Intellectuelle sous l'égide de la Société des Nations, voici un Comité de Coopération Européenne qui demande au Ministre du Commerce français (15 mars 1932) de saisir la Société des Nations, la Commission d'Études pour l'Union Européenne et la Commission d'Études des questions de travaux publics d'un plan quinquennal de travaux publics internationaux intéressant l'Europe agricole isolée de l'Europe industrielle (plan Delaisi).

Et, pendant que l'idée générale de Fédération croît et se propage, une infinité d'idées secondaires s'intègrent dans l'idée générale, la consolident et lui infusent, à chaque instant, un sang nouveau.

D'abord, des organismes publics à action constante : le *Bureau International du Travail*, qui, par ses travaux d'ensemble, suggère et atteint des solutions salutaires en matière d'émigration et de réglementation de la main-d'œuvre de tous pays ; l'*Institut de Coopération Intellectuelle*, qui assure une constante communion des esprits ; l'*Institut International d'Agriculture*, qui permet de prévoir les surproductions ou les raréfactions en produits agricoles ; l'*Institut International pour l'Unification du Droit* ; l'*Office de Législation étrangère de Paris* ; l'*Union Postale Universelle* ; les *Unions Internationales pour la Propriété industrielle et artistique* ; le *Comité de Coopération européenne pour l'élaboration d'un programme de grands travaux européens* (Paris, 20 mars 1932) ; etc., etc.

Puis, un grand nombre d'organisations privées : l'Union Internationale de Droit Pénal, le Comité Maritime International, l'International Law Association, l'Institut International du Commerce (Bruxelles), le Comité Juridique International de l'Aviation, le Comité International de la T. S. F., etc., etc.

Telles sont les grandes manifestations qui continuent à justifier l'idée de fédération.

Mais, à côté, ou mieux plus en dessous, dans le domaine plus terre à terre de l'économie européenne, des manifes-

tations plus tangibles, plus réelles et aussi plus efficientes, rendent l'idée plus concrète et sans cesse plus solide.

C'est le mémorandum français du 1er mai 1930, sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne, qui, reprenant le programme établi par la dernière Conférence Économique de la Société des Nations, lance l'idée du contrôle de la politique des Unions et Cartels industriels. Et ainsi apparaît l'idée maîtresse du grand conflit mondial : la nécessité de l'organisation de la production.

L'action de ces cartels commence et les résultats heureux se font bientôt sentir : 1°) cartel de l'aluminium créé en 1926, dont le premier effet est une baisse de 12 p. 100 sur les prix de l'aluminium ; 2°) Société Internationale du Carbure de calcium, qui contingente les exportations par régions d'outre-mer ; 3°) cartel des industries de la carbonisation des bois ; 4°) cartel du ciment, qui établit des contingentements réciproques entre les producteurs ; et, successivement, cartels des colorants de l'émail, de l'électricité, de l'acier, du lin, du linoléum, de la potasse, de la soie artificielle, du mercure, des allumettes, du cuivre, du zinc, du sucre, du benzol, des industries cinématographiques, du marbre, du nitrate synthétique, des superphosphates, de la serrurerie, de la stéarine, des bouteilles, de la chaux nitrique, de la cyanamide, du film, des wagons, du rail.

On peut dire que toutes les formes de l'activité industrielle européenne recherchent des terrains d'entente et les trouvent. Ces accords, d'abord établis pour l'Europe, ont même tendance à s'étendre au monde entier. Ils prouvent aussi que, si les initiatives gouvernementales voulant créer une fédération de toutes pièces sont prématurées, les accords individuels entre toutes les industries sont nécessaires et ce sont des accords particuliers, fragmentaires ou régionaux qui, par leur intégration, constitueront précisément la base indestructible de la fédération tant désirée.

Ce sont ces ententes multipliées qui auront raison des barrières douanières, et non les Gouvernements. Ce sont ces ententes qui, par le jeu de leurs actions réciproques, créeront l'Union douanière.

Et ceci démontre combien difficile est la tâche à accomplir. C'est que l'Europe constitue toujours le vaste « champ

clos » où les adversaires conservent, malgré eux, le souvenir des luttes passées, où toutes les manifestations de la vie semblent, à chaque instant, les raviver : conflits douaniers, conférence de limitation des armements, luttes électorales et politiques, conflits de régimes, etc. Mettre d'accord tant de peuples que tant de questions divisent sur le terrain même de leurs exploits semblait une œuvre gigantesque, mais elle apparaît aujourd'hui comme entrant dans la voie des possibilités, plus même, dans celle des réalités.

Prenez ces mêmes nations, transportez-les sur un terrain qui n'a jamais connu, lui, les batailles anciennes, ni la guerre moderne, ni les conflits dynastiques, ni les rivalités de régimes, non plus que l'engouement de la prospérité ou l'angoisse des crises économiques, où les peuples qui l'habitent ne sont dominés ni par l'esprit d'un nationalisme outrancier, ni par les passions politiques ou électorales, et alors, face à ce champ d'expansion immense qu'est l'Afrique, elles pourront toutes ensembles, dans la sérénité et la paix, bâtir une œuvre grandiose ; elles pourront élever, peu à peu, 150 millions d'individus qui, dans un siècle, seront devenus 300 millions, à une condition de vie meilleure ; elles pourront outiller un continent qui sera demain, pour l'Europe, son meilleur client et son meilleur fournisseur en même temps qu'il constituera pour ses fils en surnombre « la terre par excellence du rajeunissement et de la fécondité ».

Mais, pour ce faire, il faut que la Conférence Eurafricaine compose sagement un programme d'action. Il n'est peut-être pas inutile d'essayer d'en jeter les bases essentielles : ce sera l'objet de la dernière partie de cet ouvrage. Mais, auparavant, nous dirons quelques mots de la composition de la Conférence Eurafricaine.

On conçoit un Grand Conseil présidant aux destinées de la Conférence. Il sera composé exclusivement des représentants des puissances tutélaires, assistés des Gouverneurs africains et des délégués des territoires indépendants, c'est-à-dire des États ayant la charge du continent africain : Angleterre, Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal, à côté des États indépendants : Abyssinie, Égypte, Liberia, Union Sud-Africaine.

Ce Grand Conseil élaborera, par le soin des commissions de son choix, les grands principes directeurs de l'œuvre à accomplir suivant les contingences de lieu et de moment.

Ces grands principes rentreront dans le cadre des manifestations suivantes, dont nous essaierons, dans la dernière partie de cet ouvrage, de donner quelques formules d'application :

pénétration politique dans le respect et la consolidation des institutions existantes ;

pénétration sanitaire et sociale par la constitution d'organismes judicieux tendant à créer une hygiène conforme aux circonstances de lieu ; par la constitution d'œuvres d'assistance aux masses indigènes et d'organismes d'enseignement adaptés aux individus ;

pénétration religieuse par la consolidation, la régénération et l'extension de l'œuvre des missions de toutes religions dans le sens d'une assistance morale et d'une élévation d'esprit des races primitives ;

pénétration scientifique par la constitution d'instituts chargés de dresser l'inventaire des richesses et des faiblesses naturelles du continent noir dans le sens d'une intégration de l'Afrique dans le cycle économique de l'Europe.

Ce programme, éminemment spirituel, constitue l'œuvre dont les puissances africaines ont la charge et la responsabilité devant elles-mêmes, devant la Société des Nations pour les pays à mandat, devant l'histoire. Ces puissances peuvent se mettre d'accord sur le choix d'une méthode et, au besoin, sur le choix des moyens, mais il importe, pour le respect du principe de la souveraineté desdits États, de laisser à chacun le plein exercice de son action.

On peut, d'ailleurs, concevoir, dans l'exercice même de cette action, la collaboration des forces et des élites européennes à quelque nationalité qu'elles appartiennent.

Les pays à grande émigration : l'Allemagne, la Pologne, l'Europe centrale, pourraient fournir des contingents précieux de médecins, de chirurgiens, d'infirmiers, de missionnaires, d'ingénieurs agronomes et mineurs, de géologues, d'astronomes, de botanistes, de zoologistes, d'entomologistes, etc.

L'exécution de ce programme demandera un siècle. Son ampleur choquera les Gouvernements habitués à bâtir au jour le jour ou à se mouvoir dans les limites étroites d'une politique à courte vue. Mais ce temps n'est plus.

La tâche morale ainsi tracée, le Conseil de la Conférence africaine devra entreprendre simultanément la grande œuvre de l'équipement de l'Afrique.

C'est ici que la Conférence devra ouvrir ses portes à toute l'Europe agricole et industrielle, sans distinction de pays, et s'inspirer des textes et recommandations issus de la Conférence douanière ouverte sous les auspices de la deuxième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève le 17 février 1930, et, plus particulièrement, du document dénommé « Acte final » signé à Genève le 24 mars par toutes les puissances européennes.

On y lit, en effet :

La Conférence (d'union douanière),

considérant l'importance que les marchés des pays d'outre-mer représentent pour l'économie européenne ;

considérant qu'il est d'un haut intérêt pour l'Europe de rechercher tous les moyens possibles pour élargir sa place dans lesdits marchés ;

considérant que la plupart des pays d'outre-mer sont producteurs de matières premières et de denrées alimentaires, dont l'Europe est un des principaux consommateurs ;

considérant que, pour que les négociations futures envisagées par la présente Conférence puissent donner des résultats complets, il serait utile d'y associer, dans la plus grande mesure possible, les pays d'outre-mer :

recommande que l'organisation économique de la Société des Nations entreprenne une étude objective des moyens susceptibles d'établir une étroite collaboration entre l'Europe et les pays d'outre-mer, en recherchant notamment les éléments des échanges commerciaux entre l'Europe et lesdits pays d'où pourraient résulter des avantages mutuels [1].

C'est exactement l'énoncé du programme de la coopération et de l'interpénétration des économies européenne et africaine. La Conférence Eurafricaine sera amenée, d'autre

1. Édouard Herriot, *Europe*, Paris, 1930.

part, à instituer une Commission économique composée des représentants de toutes les puissances de l'Europe assistés des Gouverneurs africains.

Ainsi donc, dans ce domaine nouveau, plus de question de souveraineté d'État, ni d'empiétement politique : le vaste champ de l'immense Afrique est largement ouvert à toute l'Europe pour l'écoulement de ses produits fabriqués, de même que le champ d'absorption intense de la petite Europe industrielle est largement ouvert aux matières premières de l'Afrique.

La Commission économique de la Conférence Eurafricaine devra, à partir de ce moment, s'appuyer sur les grands organismes européens institués dans le but d'organiser la production, les grands cartels, les comptoirs, les syndicats de vente.

Imaginons, à titre d'exemple, que, demain, la Commission économique de la Conférence Eurafricaine décide la construction, en bloc et en même temps, du Transafricain, tel que nous le décrirons plus loin, c'est-à-dire la construction d'une voie ferrée unissant le réseau Sud-africain au réseau européen par une ligne allant à Tanger et au réseau asiatique par un embranchement s'unissant aux lignes égyptiennes. Imaginons encore que les puissances européennes, persuadées de l'intérêt de cette création, forment une Société Européenne des Chemins de fer Transafricains, réunissant le capital nécessaire à une telle œuvre. On conçoit parfaitement l'obligation pour ladite société d'avoir à passer ses commandes de rails, de traverses, de tracteurs, de locomotives, de wagons, d'appareils de voie, etc., aux cartels européens correspondants de l'acier et du rail, de l'électricité, des wagons, de la métallurgie, etc. Lesdites commandes seraient réparties entre les fabricants européens suivant des modalités établies d'avance et qui tiendraient compte d'indices variables, savoir : des règles actuelles de répartition faites en fonction des situations acquises, des participations financières des États fournisseurs, de l'étendue des territoires traversés, etc.

Cette concentration des ordres industriels pour une répartition ultérieure a, d'autre part, l'avantage de permettre une meilleure coordination des différentes fabrications et

d'entraîner, par voie de conséquence, une meilleure transmission de commandes de matières premières et une meilleure embauche. Elle évite les à-coups, l'afflux désordonné ou la raréfaction précipitée des ordres.

Elle tend à stabiliser la production en l'organisant.

Cette façon de faire pourrait, d'ailleurs, insensiblement, s'appliquer aux grands travaux pratiqués à l'intérieur de chaque territoire. Beaucoup d'esprits pourraient s'insurger contre le fait de voir six puissances tutélaires européennes répartir les commandes nécessaires aux territoires africains sous leur dépendance entre un grand nombre de puissances européennes. Mais l'expérience démontre que quels que soient les moyens employés pour détourner d'un pays les fournitures concurrentes, celles-ci arrivent toujours à pénétrer dans le pays acheteur, surtout aux époques de prospérité. Un exemple tangible illustre ce fait d'expérience : au Maroc, pays de porte ouverte il est vrai, où l'administration est française, où tous les services publics sont français, où l'armée d'occupation est française, où la plupart des colons sont français, le commerce de tous les pays d'Europe : Angleterre, Italie, Espagne, Allemagne, a été, depuis l'occupation française, en augmentation considérable et constante, sauf pour l'Allemagne pendant la durée de la guerre et la période où le Maroc est resté interdit aux puissances ennemies. Parfois, le pourcentage du trafic d'un pays déterminé, comme l'Angleterre par exemple, a pu baisser sensiblement, à la faveur de l'équipement du Maroc, mais son chiffre absolu de trafic a considérablement augmenté. En d'autres termes, tout développement de l'équipement de l'Afrique profite à la communauté économique européenne.

On ne saurait donc admettre la critique du principe d'une répartition des produits, conséquence du régime des ententes. Il faut se persuader que le régime des ententes économiques répond à un monde nouveau non seulement dans le cadre étroit des pays signataires, mais encore dans le cadre universel.

Mais là où l'accord des puissances devient plus nécessaire que jamais, c'est pour l'équipement matériel de l'Afrique.

A ce sujet, on peut dire que le Congrès International et Intercolonial des Transports, organisé par l' « Union Coloniale Française » en octobre 1931, a tracé un plan de coordination des moyens de transports coloniaux particulièrement judicieux. Nous aurons l'occasion d'en tirer des conclusions utiles dans notre prochain chapitre sur l'équipement de l'Afrique en voies ferrées.

D'ores et déjà, des accords sont nécessaires pour assurer l'unification des écartements, dans la mesure du possible, de certains éléments essentiels du matériel, des règles d'exploitation. En ce qui concerne les routes, après le gros effort accompli au Conseil Central du Tourisme tenu à Budapest en 1931 en vue de déterminer les grands itinéraires internationaux à travers le continent noir, il sera nécessaire de rechercher des règles de signalisation générale en même temps que d'établir, en plein accord préalable, les meilleurs points de jonction des réseaux routiers entre pays limitrophes.

L'unification du balisage et de la signalisation s'imposera avec plus de force encore pour l'ensemble des voies aériennes africaines.

L'étude de la liaison de tous les moyens de transport : maritimes, fluviaux, terrestres et aériens, devient chaque jour plus nécessaire en même temps que la conjonction des lignes télégraphiques et des postes téléphoniques. En prévoir les limites, les règles générales, les applications indispensables sera l'œuvre de la Conférence Eurafricaine dont la Commission économique sera l'organe d'exécution.

Dans le même ordre d'idées, la Conférence Nord-Africaine, réunissant les Gouverneurs et Résidents généraux de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc, de l'A.O.F. et de l'A.É.F., a été amenée ces dernières années à élaborer un programme de travaux remarquables : polices des frontières par unité de commandement, unité de politique de pénétration, unité de vues de l'action dans les mesures de défense sanitaires et de prophylaxie, règlements de conflits douaniers, unification des moyens de transport, etc.

Et cependant la Conférence Nord-Africaine n'a pas donné tout ce qu'on pouvait en attendre parce que, organe d'exécution, elle n'a pas au-dessus d'elle d'organe de comman-

dement et de direction, imposant ses directives et surveillant l'application de ses instructions. Lorsque les membres de la Conférence Nord-Africaine sont séparés, les rivalités renaissent, les préoccupations électorales se font jour et on voit, par exemple, l'Algérie, dotée de parlementaires, imposer au Gouvernement français, soucieux de conserver sa majorité, des mesures contraires aux intérêts de certains pays limitrophes n'ayant de représentants ni à la Chambre ni au Sénat.

L'action supérieure de la Conférence Eurafricaine groupant les métropoles et les territoires africains, travaillant avec recul, dans la sérénité des capitales métropolitaines, se justifie donc une fois de plus.

Il nous reste à établir, succinctement, quel pourrait être ce programme d'action.

III. — L'ŒUVRE A ACCOMPLIR

A. — Équipement moral de l'Afrique

a) *Pénétration politique*

Le respect des institutions politiques, sociales et morales sera la base de l'action européenne en Afrique, pourvu toutefois que ces institutions ne soient contraires ni à la liberté de l'individu ni aux bonnes mœurs.

Cette base étant admise, le principe de la collaboration de l'indigène avec la puissance tutélaire formera le pivot, le point d'appui de l'action de cette dernière.

En somme, l'Europe doit considérer qu'elle détient sur l'Afrique un véritable mandat moral à formes variées, au nom de la civilisation.

Cette formule ne sera pas sans soulever les plus vives polémiques puisque la notion de mandat implique celle de responsabilité et, partant, une atteinte au principe de souveraineté de la nation tutélaire. Cependant, lorsque le pacte de la Société des Nations a, dans son article 22, défini le mandat des Puissances alliées et associées sur les territoires d'outre-mer de l'Allemagne, il n'a pas été question d'autre chose. Il existe, il est vrai, une différence. Le mandat moral détenu par les puissances tuté-

laires de l'Europe sur les territoires africains n'a pas de caractère juridique : le mandant n'existe pas et, par conséquent, la base même fait défaut. On doit considérer également que ce qui fait la force même du mandat, c'est-à-dire sa révocabilité, n'existe pas davantage.

Dans le mandat de la Société des Nations conféré par elle aux puissances mandataires, le caractère juridique du mandat est respecté : le mandant est la Société des Nations elle-même et le mandat conféré est éminemment révocable. Enfin la Puissance mandataire est responsable de son mandat devant son mandant, la Société des Nations. Cette notion nouvelle, qui donne fatalement naissance à une politique organique nouvelle, constitue, à n'en point douter, un progrès notable du concept colonial. Elle est clairement définie par son promoteur, le général Smuts : « L'utilité du mandat est d'assurer le contrôle de l'action civilisatrice des territoires coloniaux dans l'intérêt des indigènes d'abord, mais *aussi, dans l'intérêt de toutes les nations*, d'assurer le maintien de la porte ouverte et de la liberté économique. »

Mais, cette différence juridique mise à part, le rôle moral, politique et social des puissances européennes ayant charge de territoires, que ce soit sous la forme colonie, protectorat ou mandat, reste le même. Ébauchée à la Conférence de Bruxelles, à la Conférence de Berlin, à la Conférence d'Algésiras, mise en pratique surtout au Maroc par le maréchal Lyautey au nom de la France, Puissance tutélaire, mise en articles de code par la Société des Nations à l'usage des Puissances mandataires : Angleterre, France, Belgique, Union Sud-Africaine, l'action de l'Europe sur l'Afrique garde, avant tout et par dessus tout, le caractère d'une mission civilisatrice.

Les nations civilisées ont parfaitement compris le rôle qui leur échoit vis-à-vis des peuples moins évolués et on peut dire que cette nouvelle notion de droit international public apparaît clairement définie dans l'article 22 du Pacte de la Société des Nations mis ultérieurement en pratique, en particulier dans l'accord de Londres (20 juillet 1922) relatif au mandat de la France sur le Cameroun.

On y lit :

Article 2. — Le Mandataire (la France) sera responsable de la paix, du bon ordre, de la bonne administration du territoire, accroîtra, par tous les moyens en son pouvoir, le bien-être matériel et moral et favorisera le progrès social des habitants.

C'est bien la définition la plus haute et la plus digne qui ait été donnée de la mission des peuples forts sur les peuples faibles.

Acceptée par les Puissances mandataires pour le Cameroun, le Togo, l'Est et l'Ouest Africain, cette mission parfaitement définie s'applique déjà à un ensemble considérable de territoires africains. C'est en l'étendant à tous les territoires en tutelle, sans d'ailleurs porter atteinte à la souveraineté de chaque pays, que l'Afrique deviendra une dépendance digne de l'Europe.

Ceci étant admis, la participation des indigènes à l'œuvre de la puissance tutélaire devient obligatoire. On sait que ce moyen de gouvernement doit être employé avec circonspection et prudence. Il a donné les meilleurs résultats dans les pays de protectorat ainsi que dans les territoires sous mandat, mais encore faut-il, dans chaque pays et pour chaque race, employer des méthodes distinctes, simples et variées, dont l'établissement et l'application devront être laissés, la plupart du temps, aux soins des gouverneurs délégués des puissances tutélaires.

On peut se demander où l'on recrutera les chefs susceptibles d'être associés à l'œuvre de la puissance tutélaire. Tout d'abord, dans les cadres existants, lorsque les individus se prêteront à une telle collaboration. Mais il ne faut pas perdre de vue que les indigènes, sous l'action des chefs délégués des puissances tutélaires, se prêtent parfaitement à la collaboration administrative, d'autant qu'à l'action politique devra s'ajouter une « régénération progressive des races par le développement des cultures vivrières et par l'assistance médicale indigène, qui s'opère dans un rythme accéléré parce qu'il y a collaboration de la société indigène [1] ».

On lit, d'autre part, dans le Rapport annuel de l'activité mandataire de la France au Cameroun, pour 1924 :

1. René Costedoat, *L'effort français au Cameroun*, Besançon, 1930.

Il apparaît bien que la classe naissante des propriétaires, éleveurs, agriculteurs, exploitants forestiers ou commerçants constitue l'ossature autour de laquelle viendront s'agréger les représentants de l'élite administrative indigène pour former, *dans l'avenir*, l'organe consultatif élargi dont la puissance mandataire aura préparé la lente évolution.

Les heureux effets de cette pénétration politique, dont la France et l'Angleterre ont donné les preuves les plus éclatantes, devront progressivement s'étendre à des territoires considérables comme le Congo, l'Angola, le Mozambique. La méthode devra se généraliser sous l'égide de la Conférence Eurafricaine dans le cadre déjà tracé par la Société des Nations et ainsi, progressivement, la masse des autochtones africains prendra contact avec la vie moderne en ne perdant rien de ce qui peut constituer son originalité propre.

L'extension de la méthode à toute l'Afrique apparaît comme une nécessité évidente si on tient compte du fait que les peuplades insoumises, les bandes organisées pour le pillage, dont beaucoup veulent toujours vivre en dehors de toute règle et de toute loi afin de mieux justifier leurs exactions, cherchent asile dans les territoires où elles savent qu'elles ne trouveront devant elles que des organismes embryonnaires ou déficients. On peut affirmer que l'insécurité du Sahara et du Tafilalet vient en partie de ce que le Rio de Oro, territoire sous la tutelle espagnole, mais dépourvu de tout organisme d'administration et de police, sert de repaire tranquille aux rezzous toujours à l'affût d'une proie facile : aviateurs ou caravanes d'automobiles en difficultés.

Les territoires de l'Afrique du Sud n'ont eu leur pleine sécurité que le jour où l'Angleterre put couper en deux le territoire portugais s'étendant de l'Angola au Mozambique et qui servait de repaire constant aux tribus révoltées (1890). L'occupation et l'organisation administrative de la Rhodésie et du Nyassaland, tout en isolant l'Afrique portugaise occidentale (Angola) de l'Afrique portugaise orientale (Mozambique), mit fin aux révoltes et aux exactions.

L'organisation et la pénétration politique des territoires placés en tutelle, mais délaissés pour des raisons diverses, deviennent donc un devoir européen absolu.

b) *Pénétration sanitaire*

La pénétration sanitaire apparaît comme une nécessité aussi impérieuse, doublée d'une obligation morale.

D'abord, l'assistance médicale, c'est-à-dire la conservation de la race. C'est notre devoir, à coup sûr, et le plus haut, de préserver les populations que nous gouvernons et leur assurer la santé, l'hygiène, les forces de la vie. Mais c'est aussi, on pourrait même dire c'est surtout, notre intérêt le plus immédiat et le plus terre à terre[1].

Il n'y aura pas d'harmonie dans la civilisation mondiale tant qu'une partie de l'humanité pourra jouir des avantages des conceptions de l'esprit et qu'une autre sombrera dans l'ignorance, la douleur, la maladie.

Ce rôle moral étant nettement défini et admis d'ailleurs sans discussion possible, il existe une infinité de raisons qui font que l'assistance médicale est devenue, pour l'Afrique, une institution hautement nécessaire.

Tout d'abord, au regard du principe même de la colonisation de l'Afrique, les médecins constituent, à n'en plus douter aujourd'hui, les meilleurs fourriers de la pensée européenne. Qu'il suffise de rappeler ici les doctrines lapidaires des grands coloniaux, les Galliéni et les Lyautey. A Madagascar, c'est Lyautey, occupé à la pacification du Sud et télégraphiant à Galliéni : « Si vous pouvez m'envoyer quatre médecins de plus, je vous renvoie quatre compagnies. »

La science plus forte que les armes !

C'est encore Lyautey, à qui on doit la création, l'organisation et le développement initial d'un Service de Santé et d'Hygiène Publiques au Maroc, qui écrit : « Il n'est pas de fait plus solidement établi que le rôle du médecin comme agent de pénétration, d'attirance et de pacification. »

Et cette réflexion encore, écrite par Lyautey à son retour de Madagascar : « Si donc, dans les nouveaux empires coloniaux, on reconnaît au médecin le rôle civilisateur et bienveillant qui lui revient de droit, il importerait d'envisager les mesures qui en étendent notablement le cadre. »

Aussi comprendra-t-on ce mot du maréchal, prononcé

1. Albert Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, 1923.

à Bruxelles en 1926 à l'occasion des Journées Médicales, sur le médecin colonial : « Ah ! oui, je le connais pour l'avoir vu à son œuvre féconde entre toutes, sous toutes les latitudes et, certes oui, je l'aime, parce que je n'ai pas eu de collaboration plus efficace pour la conception que je m'étais faite de la *Mission des Nations européennes* à l'égard des populations que la prodigieuse expansion coloniale réalisée depuis moins d'un siècle a mises à leur charge et sous leur responsabilité. »

L'homme qui a si magnifiquement compris, utilisé et établi le rôle social du médecin colonial a su aussi, ainsi que le reconnaissait le docteur Colombani, organisateur et Directeur de la Santé et de l'Hygiène Publiques au Maroc, établir la synthèse de programmes de défense sanitaire en pays coloniaux (Journées Médicales Coloniales, 25 octobre 1931).

Cette synthèse a été réalisée ensuite, au Maroc, par le docteur Colombani lui-même. C'est donc à lui que nous emprunterons les traits généraux de l'œuvre à accomplir tout en tenant compte des idées généreuses et puissantes exposées aux Journées Médicales Coloniales d'octobre 1931 et qui forment en quelque sorte l'essai de synthèse mondiale d'une doctrine sanitaire en pays neufs.

Tous les médecins coloniaux sont, aujourd'hui, d'accord sur le grand principe général qui doit dominer l'œuvre sanitaire : l'unité d'action et de direction technique et administrative. Nettement proclamé par Lyautey, mis en pratique par ses collaborateurs et ses successeurs, le principe a fait fortune. Le docteur Wellington, Directeur du Service de Hong-Kong, communiquait aux Journées Médicales Coloniales de 1931 le rapport dont nous extrayons ce qui suit : « Je désire dire simplement qu'une organisation complète (d'assistance médicale aux colonies) doit comprendre les quatre branches administrative, curative, de recherches et préventive, chacune avec son propre chef et le tout sous l'*autorité d'un Médecin-Chef coordonnateur.* »

En Indochine, en Afrique Occidentale, à Madagascar, au Congo belge, partout, on retrouve la justification de la doctrine de l'unité d'action et de direction.

Cela étant, le programme de cette action doit répondre à

trois buts essentiels, qui sont l'assistance médicale ou médecine curative, la prophylaxie ou médecine préventive et l'hygiène.

L'assistance médicale repose avant tout sur la confiance. « Sans la confiance, il est impossible d'obtenir une coopération et, sans la coopération volontaire des populations, on ne peut faire que peu de progrès dans la lutte contre les maladies [1]. »

Pour faire naître une telle confiance, vis-à-vis du médecin, il faut des « âmes généreuses, aimantes, convaincues..., car, au delà de qualités professionnelles indispensables », il faut faire preuve de ces qualités morales qui priment tout : générosité, bonté et lucide compréhension de l'indigène confié à ses soins [2] ».

Pour affermir cette confiance, il faut réussir. « L'argument le plus convaincant en faveur de la médecine scientifique est la guérison des malades » (Dr. Wellington). Pour ce faire, il faut que l'Europe crée un corps nombreux de médecins coloniaux et, comme en Afrique les maladies les plus redoutables sont celles des tropiques, il importe que chaque État tutélaire crée une École de Médecine tropicale.

Sur place, l'assistance médicale individuelle sera réalisée par la création de centres nombreux organisés en chaque lieu, suivant des plans raisonnés : hôpitaux à grand rayonnement, infirmeries indigènes pour grands centres, petites infirmeries de postes, infirmeries rudimentaires.

Ces organisations seront doublées de dispensaires spécialisés et de centres d'assistance à la mère et à l'enfant : maternités, gouttes de lait, crèches.

Il ne suffit pas de guérir. Il faut préserver « les collectivités indigènes et européennes de l'atteinte et de la propagation des maladies épidémiques » (Dr. Colombani). Cette branche de l'activité sanitaire est essentiellement une question de moyens matériels mis au service d'un corps médical ardent et mobile. Plus le pays sera outillé, plus le rôle du « Groupe Sanitaire Mobile », circulant soit à cheval,

1. Dr. Wellington, *L'assistance médicale aux colonies. L'hygiène sociale* (*Revue médicale*, n° 64, octobre 1931).
2. Note du docteur Colombani lue à la séance du 19 novembre 1931 de l'« Académie des Sciences Coloniales » de Paris.

soit en automobile, sera efficace. Il faut en faire un « dispensaire de consultation en marche » (Lyautey), mais aussi, et surtout, un organe de surveillance et de dépistage facilement convertible, si les circonstances l'exigent, en un moyen de défense prophylactique sous l'autorité d'un Médecin-Chef de région.

Si une épidémie repérée a tendance à se propager, le groupe mobile peut être doublé d'une « section de prophylaxie régionale », organe plus complet, plus outillé, pouvant réaliser, en une seule année, comme le cas s'est produit, 158 000 épouillages et 45 000 désinfections de vêtements.

Les Instituts d'Hygiène ont, d'autre part, montré leur efficacité « dans les pays jeunes ou nouvellement constitués en nation comme ceux de l'Europe Centrale » (Dr. Colombani). De tels instituts s'imposent sur toute l'étendue de l'Afrique. Ils sont les collaborateurs constants des organes actifs du Service de Santé dont ils constituent la « Section Technique ». Ils ont « pour but la diffusion et l'enseignement pratique des diverses branches de l'hygiène prophylactique, et la centralisation des recherches et études relatives à l'hygiène dans toutes ses manifestations et applications diverses » (Dr. Colombani).

Par leur liaison avec l'Office International d'Hygiène, institué à Paris à la suite de la Conférence de Rome de 1907, les instituts africains déjà créés et à créer contribuent efficacement à l'œuvre générale de prophylaxie mondiale.

Cet exposé schématique de l'organisation médicale de l'Afrique serait incomplet si on ne donnait une idée des résultats obtenus dans les pays où de telles actions sanitaires ont été entreprises.

En Indochine, à propos de la prophylaxie palustre, on lit : « les résultats obtenus sont le plus bel éloge qui puisse être fait de l'effort accompli. La mortalité en 1929 a été de 25 p. 100 pour l'ensemble des travailleurs, alors qu'elle était encore de 45 p. 100 en 1928 » (Dr. Lalung-Bonnaire, Journées Médicales Coloniales, octobre 1931). Le budget du Service de Santé de l'Indochine atteint 73 millions.

En Afrique Occidentale Française, pendant l'année 1928, on a compté 2 970 020 consultations, 366 071 journées de traitement dans les hôpitaux, 5 952 accouchements et

on a pu écrire, à propos de cette colonie : « les races se développent, dans la paix et le travail, plus fortes, elles préparent, dans le développement numérique d'une main-d'œuvre en bonne forme physique, l'avènement d'une très prochaine époque d'exploitations agricoles et industrielles avec tous les profits qui peuvent en résulter pour l'économie générale de l'Afrique » (Dr. Fulconis, Journées Médicales Coloniales, octobre 1931).

Au Maroc, en 1930, il a été donné 2 627 724 consultations, 745 957 journées d'hospitalisation ; il a été pratiqué 3 583 opérations chirurgicales et distribué 4 095 000 gr. de quinine. Le budget du Service de Santé atteint 33 millions.

En Algérie, on compte, pour 1929, 1 345 114 journées d'hospitalisation et, pour 1931, un budget d'assistance et d'hygiène de 84 millions.

A Madagascar, le budget du Service de Santé atteint 20 millions de francs.

Au Congo belge, l'effort fait par nos amis a été également considérable. Le budget du Service Médical est passé, de 3 millions de francs en 1919, à 100 millions en 1931, soit environ 70 millions de francs français.

En 1930, 412 866 malades ont été traités et, parmi ceux-ci, 50 000 ont été hospitalisés.

La maladie du sommeil a été particulièrement étudiée et attaquée. En 1921, 325 000 indigènes sont visités ; en 1930, ce chiffre atteint 2 985 000, au moyen d'organisations mobiles.

Dans les pays sous mandat français, Cameroun et Togo, un effort identique a été accompli. Pour le Cameroun seul, les dépenses du Service de Santé atteignent, en 1929, 5 608 062 fr. Le service de prophylaxie de la maladie du sommeil atteint un chiffre sensiblement égal : 5 099 000, soit, en tout, 10 707 062, c'est-à-dire près de 17 p. 100 du budget total du territoire.

Des efforts semblables ont été faits dans les colonies et territoires anglais avec des résultats dignes d'être remarqués. Dans la colonie portugaise du Mozambique, des efforts couronnés de succès ont été effectués par la « Compagnie du Mozambique », société à charte, chargée de l'exploitation et de l'équipement de la colonie.

Donc il n'est pas douteux que, sur la majeure partie du continent noir, une méthode sanitaire nouvelle, féconde en résultats, s'est substituée aux errements anciens. Mais il manque encore des programmes d'ensemble permettant aux territoires de se défendre l'un par l'autre au lieu, parfois, de se combattre. C'est ainsi qu'en 1926 la colonie espagnole du Rio de Oro, frappée d'une disette provoquant une misère physiologique génératrice de typhus, n'a rien pu faire pour enrayer un mouvement d'exode des malades et des contaminés qui se précipitaient vers le Nord, vers le Maroc considéré comme un eldorado où ils faillirent créer une épidémie dangereuse.

S'il est vrai que dans chaque pays le succès du Service de Santé est fonction d'une direction unique, il est certain que pour prêter à l'Afrique entière une assistance médicale efficace, il faut que la Conférence Eurafricaine constitue une Commission de Santé et d'Hygiène publiques qui rappellera aux Gouverneurs généraux les directives principales, dans le sens d'une unité d'action.

Pour se convaincre de la possibilité d'une amélioration notable des races noires par l'assistance, il suffit de se rappeler que, de 1645 à 1845, des milliers de Noirs, arrachés à la côte occidentale d'Afrique, furent transplantés dans des conditions inhumaines sur les rives du Nouveau Monde. Ils y menèrent une vie effroyablement dure pendant des siècles. Et, cependant, leurs descendants sont, aujourd'hui, une race forte, puissante, comptant plus de 10 millions d'individus, qui ne sont pas sans préoccuper vivement les hommes politiques de Washington.

c) *Pénétration sociale : assistance et enseignement*

Dans le domaine de l'assistance morale et physique aux indigènes, les nations européennes ont, à plusieurs reprises, eu conscience de leur responsabilité collective.

Après la suppression de l'esclavage au service des Blancs, il a fallu s'attaquer à la suppression de l'esclavage au service des Noirs eux-mêmes et lutter petit à petit contre l'esclavage domestique toujours en usage dans les groupements de religion musulmane ; enfin il a fallu en finir avec les pratiques coupables de l'anthropophagie. On peut

dire aujourd'hui que, si un esclavage, bien adouci d'ailleurs, ressemblant plutôt à un contrat de travail à vie comportant parfois pour le maître des obligations assez lourdes, subsiste encore dans les sociétés musulmanes, le commerce des esclaves, c'est-à-dire la grande traite, a presque complètement disparu.

Cependant les nations tutélaires devront, à ce sujet, travailler avec une unité parfaite de vues et une coordination complète dans l'action, faute de quoi des aspirants trafiquants apparaîtront toujours en présence de la moindre défaillance desdites nations.

Par contre, les pratiques de l'anthropophagie ont pour ainsi dire disparu.

Puis, il a fallu lutter, sur toute l'étendue de l'Afrique, contre les dangers de l'alcoolisme. Dans ce domaine les pratiques musulmanes ont été d'un certain secours, puisque le Coran interdit l'usage des boissons alcoolisées. Malheureusement, la Conférence de Bruxelles de 1890 avait, pour ainsi dire, rendues légales l'importation et la vente des alcools dits de traite, si bien que, jusqu'à la guerre, l'usage de l'alcool menaçait de devenir un danger grave pour toute l'Afrique noire. Par la Convention de Saint-Germain (1919), les nations européennes ont pris l'engagement d'employer des mesures restrictives pour le commerce des spiritueux. Le traité de Versailles et les conventions annexes stipulent un contrôle sévère du même commerce pour les territoires à mandat. Par un jeu judicieux des tarifs de douane, on est arrivé à arrêter presque complètement le commerce des spiritueux et à augmenter, au contraire, le commerce des boissons hygiéniques.

Mais, là encore, l'assistance à la race indigène ne peut être efficace que par une action soutenue et vigoureuse de la Conférence Eurafricaine et par la collaboration loyale de tous les Gouvernements locaux unis pour le succès d'une même cause.

L'assistance aux indigènes n'implique pas seulement l'instauration d'un régime politique engendrant la stabilité et le développement des soins à sa personne physique, mais elle implique encore le respect de son individu dans sa personne morale et dans ses biens. Et c'est alors que

naît, pour l'État tutélaire, la mission délicate de l'organisation et surtout du contrôle de la justice. Consolider les institutions conformes à l'ordre social, aux idées élémentaires de justice et aux principes de civilisation ; briser les coutumes ayant pour but de sanctionner l'arbitraire des chefs corrompus ; faire naître l'acceptation d'une justice désintéressée ; ne laisser impuni aucun acte de violence ou de force, proportionner le châtiment à la faute ; contrôler, enfin, le bien fondé des jugements rendus par les juges indigènes jusqu'à la constitution d'une élite définitive, tels seront les grands principes constitutifs d'une justice rudimentaire mais nécessaire.

Enfin, dernier devoir social, l'État tutélaire devra se préoccuper de l'enseignement des indigènes. Grave problème s'il en est.

Albert Sarraut, alors Ministre des Colonies, a écrit, à ce sujet, une des plus belles pages de son ouvrage *La mise en valeur des colonies*, qui constitue toujours un programme parfait :

Instruire l'indigène est assurément notre devoir ; c'est une obligation morale impérieuse que nous créent les responsabilités de la souveraineté vis-à-vis des populations indigènes dont nous avons assumé la tutelle. Mais ce devoir fondamental s'accorde par surcroît avec nos intérêts économiques, administratifs, militaires et politiques les plus évidents.

L'instruction, en effet, a d'abord pour résultat d'améliorer largement la valeur de la production coloniale en multipliant dans la foule des travailleurs indigènes la qualité des intelligences et le nombre des capacités ; elle doit, en outre, parmi les masses laborieuses, dégager et dresser les élites de collaborateurs qui, comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employés ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des Européens et satisferont à la demande croissante des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales de colonisation.

L'instruction plus méthodiquement répandue doit, d'autre part, préparer les cadres des fonctionnaires indigènes, moins lourds à nos budgets coloniaux, qui ploient actuellement sous l'augmentation des soldes européennes et n'y résisteraient pas si la hausse des traitements continuait.

Elle doit également préparer à leur rôle les « chefs indigènes », que les traités de protectorat ou la prévoyance d'une sagesse politique élémentaire nous font un devoir de maintenir comme intermédiaires entre nous et les populations natives, dans les

fonctions d'autorité ou d'administration que des traditions locales séculaires leur ont dévolues.

L'instruction doit encore former les « gradés indigènes » indispensables à l'encadrement des troupes plus nombreuses qui, pour réduire la durée du service en France, seront désormais levées aux colonies et diffuser parmi les éléments de ces troupes, avec la conscience plus claire des bienfaits de notre civilisation, les raisons profondes de la servir et de la défendre.

Enfin, et dans le moment où la généreuse et clairvoyante application d'une politique d'association nous fait progressivement ouvrir à des représentants indigènes l'accès d'assemblées consultatives où ils délibèrent sur les intérêts collectifs, l'instruction doit développer parmi eux les facultés et les capacités d'une utile et raisonnable collaboration avec nous.

Ces multiples raisons d'ordre essentiellement pratique n'ont pas toujours convaincu tels esprits timorés qui redoutent les pernicieux effets d'une instruction généralisée dans les milieux indigènes. Il y a là une équivoque qui repose surtout sur un malentendu, créé lui-même par l'ancienne erreur de la politique « d'assimilation ».

Que les effets de la diffusion de l'instruction doivent être, suivant la différence des pays, diversement nuancés et sagement mesurés, le bon sens même l'indique. Des distances parfois énormes séparent les stades d'évolution des différentes races indigènes, et c'est une vérité élémentaire que l'on néglige trop souvent. Il faut, dans chaque colonie, adapter au caractère spécial du milieu, aux besoins locaux comme aux mentalités de races très distinctes, la souple variété de programmes d'enseignement et de méthodes pédagogiques dont une application identique et uniforme en tout lieu serait une lourde erreur, déjà condamnée par l'expérience. Le propre d'une politique indigène judicieuse, en cette matière comme en beaucoup d'autres, est précisément d'écarter les formules rigides dont l'invariable emploi sous toutes les latitudes conduit tout droit à l'absurdité.

En matière d'instruction indigène, les Gouvernements locaux de nos possessions, pourvus des informations les plus sûres et des attributions nécessaires, doivent eux-mêmes, sous le haut contrôle du Ministre des Colonies et avec l'appui que leur assure désormais la création récente au ministère d'une Inspection-conseil de l'Instruction publique, déterminer les modalités d'enseignement les mieux appropriées au degré d'évolution des races gouvernées et doser intelligemment les connaissances qu'elles sont capables de s'assimiler.

Toutefois, il est un principe, valable en tout lieu, qui doit former la base commune et fondamentale de l'œuvre scolaire aux colonies : c'est que l'enseignement indigène, *généralisé en langue française*, doit avoir avant tout un caractère pratique et réaliste, quels que puissent en être, par la suite, les développe-

ments dans le sens de la technique et de la culture. Il importe d'envisager, de prime abord, l'utilité *économique* de l'instruction de la masse, et c'est dans ce but que les gouvernements coloniaux, appelés par nous dès 1921 à dresser chacun leur « plan de campagne scolaire », ont été exhortés à porter leur principal effort sur l'enseignement primaire, technique et professionnel.

Mais ceci posé, l'aménagement même de l'œuvre d'instruction aux colonies ne doit pas hésiter à fournir à une élite indigène, *que la preuve de ses capacités aura formellement sélectionnée*, les facultés d'accès aux domaines supérieurs de la science et au plein épanouissement de la personnalité. S'il se trouve, dans la masse et la diversité des races que protège notre drapeau, des individualités qu'une prédestination naturelle ou une aptitude démontrée aux labeurs de l'intelligence a marquées du noble sceau qui désigne les élites, notre devoir de protecteurs est de les mettre à même d'arriver jusqu'où elles seront dignes d'atteindre, sans assigner à leur ascension intellectuelle une limite, une barrière, l'obstacle d'une défense. Nulle raison de droit ou de fait ne peut, en un point fixé, borner le bienfait que l'enseignement apporte à ces individualités de choix, et leur dire : « Tu n'iras pas plus loin, tu ne sauras pas davantage. »

C'est un point grave, sur lequel la nation colonisatrice doit prendre catégoriquement position, avec à la fois le courage de ses responsabilités et la mesure d'une prévoyance qui envisage toutes les incidences de ses résolutions.

Le progrès de l'instruction, en effet, dans son avance à travers les éléments indigènes, doit éviter un double écueil : l'insuffisance d'un enseignement qui ne satisferait pas aux besoins légitimes d'une élite, et la formation de déclassés dont une pseudo-culture ne ferait qu'exciter les orgueilleuses prétentions. L'une et l'autre faute ont été parfois commises, provoquant d'une part l'exode des indigènes les plus intelligents vers des pays étrangers qui leur offraient la ressource d'un enseignement plus vaste, ou déterminant, en sens inverse, l'éclosion d'une espèce de demi-savants dont la capacité réelle était loin de justifier les présomptueuses ambitions. Il faut dire que ce second mal a été, d'une façon générale, beaucoup moins sensible que le premier, car, à mesure que l'instruction, en se diffusant, éclaire la conscience des populations indigènes, le bon sens collectif discerne mieux la vanité des prétentions qui décorent d'un vernis de science superficielle l'indigence foncière de la pensée.

Beaucoup plus grave est le danger de laisser se former en dehors de nous, dans d'autres pays, sous d'autres influences et d'autres disciplines scolaires ou politiques, des élites qui, revenant ensuite sur le territoire natal, peuvent tourner les talents de propagande et d'action acquis à l'extérieur contre le « protecteur » local qui leur refusa la faculté de s'instruire.

La tâche nécessaire et délicate que le développement de l'instruction propose aux gouvernements coloniaux est de celles qui doivent requérir leur plus attentive sollicitude. S'ils l'accomplissent avec le soin et la méthode convenables, ils sont assurés de mieux affermir la sécurité du pouvoir qu'ils représentent. Car la vérité profonde, attestée par l'expérience du passé, est qu'un gouvernement est bien plus exposé aux désordres au milieu d'une population ignorante sur laquelle une poignée d'agitateurs peut exercer une influence funeste, que lorsqu'il a affaire à un peuple rendu capable, par l'instruction, de discerner entre les excitations de fanatiques irréfléchis et les conseils de représentants éclairés.

Quoi qu'il en soit et pour longtemps encore, l'enseignement, éminemment variable suivant l'évolution des races auxquelles il s'adresse, comprendra d'abord, pour les races les moins évoluées :

1°) un enseignement primaire élémentaire comprenant du français parlé, des notions d'hygiène, de calcul ; ensuite, on abordera des notions d'agriculture et d'élevage ;

2°) aux diplômés du cours précédent, un enseignement général pouvant conduire aux emplois de moniteur pour cours élémentaire, aux postes d'administration locale, aux emplois techniques de postiers, douaniers, gardes, infirmiers, arpenteurs.

Mais on apportera un soin spécial aux écoles professionnelles, car ce qui importe avant toute chose, c'est d'incorporer les races non évoluées dans la série des manifestations de la vie moderne. On développera donc les écoles existantes et on créera le plus grand nombre d'écoles d'arts indigènes, de tisserands, de jardiniers, de menuisiers, de charpentiers, de conducteurs d'automobiles et de tracteurs, de maçons, etc.

La nation tutélaire ayant ainsi apporté tous ses soins à l'indigène, soins à son esprit et à son corps, peut-elle exiger de celui-ci un travail quelconque ? La question est très controversée.

Il est évident que la main-d'œuvre indigène est indispensable à l'œuvre de mise en valeur de l'Afrique. Il est vrai que la réquisition, dont on a fait parfois un intolérable abus, a ému le Bureau International du Travail. Sans aller jusqu'à l'idée extrême des idéalistes préférant voir l'Afrique

noire privée de tous les bienfaits de la civilisation plutôt que soumise au travail, il semble qu'il existe une solution de juste mesure dans une réglementation opportune du travail.

Le Gouvernement de Madagascar a donné une solution dans ce sens en créant un Service de la Main-d'œuvre obligatoire pour les travaux d'intérêt général. Les travailleurs sont recrutés parmi les conscrits. Ils sont sélectionnés, vêtus, nourris, soignés, reçoivent un salaire et jouissent du repos hebdomadaire. Ce mode de recrutement obligatoire ayant obtenu un succès que souligna le nombre impressionnant des rengagements, incita le Gouverneur Léon Cayla à instituer des équipes par recrutement libre. Aux ouvriers ainsi recrutés, on donne un salaire plus élevé qu'aux premiers et une indépendance relative. Le succès de cette deuxième solution a été considérable, si bien qu'on peut considérer qu'il y a là une méthode susceptible de rallier les plus irascibles en matière de travail colonial. D'ailleurs, il convient de remarquer qu'au fur et à mesure de l'évolution des indigènes, devenus plus sains et plus forts, rares sont ceux qui cherchent à se dérober à la loi du travail. Ils y trouvent, au contraire, une source de jouissance dont ils étaient autrefois privés.

d) *Pénétration religieuse* [1]

Il est impossible de parler de pénétration européenne en Afrique sans exposer l'œuvre des missions catholiques et protestantes, et sans envisager le rôle important qu'elles peuvent être appelées à jouer dans l'avenir.

L'Église considère que la doctrine du Christ lui a conféré une consigne missionnaire. « Enseignez toutes les nations », a dit le Christ, et c'est au nom de cette doctrine que l'Église estime qu'elle doit donner son enseignement « non seulement à ses proches, à quelques races privilégiées, mais à tous les hommes sans exception, à quelque nation, à quelque race qu'ils appartiennent ». L'Institut des Missions, dénommé Congrégation de la Propagande, fut l'œuvre du pape Grégoire XV (22 juin 1622). C'est l'organe de gouvernement

1. Les chiffres donnés ci-après sont extraits de *L'Année missionnaire*, 1931, Paris.

spirituel du pape sur les 341 millions de catholiques répandus dans le monde. Il constitue le « Ministère des Colonies » du Saint-Siège et aussi le « Ministère de l'Expansion Catholique ».

Jusqu'en 1622, la Propagande en pays étrangers était le monopole absolu de l'Espagne et du Portugal.

Devant les exactions commises par les clergés espagnol et portugais au nom des bulles papales, le Saint-Siège dut abolir le « Patronage » ou « Patroado », nom donné à l'organe de propagande hispano-portugais. Ce fut la raison de la création de la Congrégation de la Propagande.

Géographiquement, l'Afrique figure dans la compétence de la Congrégation, à l'exception des archevêchés de Carthage et d'Alger, des évêchés d'Oran, de Constantine et de l'Angola portugais. Le nombre des missionnaires appartenant à plus de 50 nationalités différentes et répartis en Afrique s'établit ainsi : Allemands 133, Américains 10, Anglais 99, Autrichiens 13, Belges 385, Canadiens, 50, Espagnols 83, Français 940, Hollandais 209, Irlandais 42, Italiens 215, Luxembourgeois 7, Polonais 7, Portugais 24, Suisses 63, Tchécoslovaque 1, non spécifiés 591 ; soit un total de 2 872 prêtres étrangers. Les prêtres indigènes sont 117. Le total général atteint 2 989 prêtres.

Ces missionnaires sont répartis à la surface de l'Afrique dans 27 régions apostoliques divisées elles-mêmes en préfectures et vicariats apostoliques. Les régions les plus importantes sont :

l'Afrique Occidentale Française avec 3 préfectures et 6 vicariats ;
l'Afrique Équatoriale Française avec 2 préfectures et 4 vicariats ;
le Congo belge avec 9 préfectures et 13 vicariats ;
l'Afrique du Sud avec 7 préfectures et 12 vicariats ;
le Tanganyika avec 1 préfecture et 7 vicariats.

Tous les territoires de l'Afrique sont incorporés dans l'organisation missionnaire.

Le chiffre des missionnaires d'Afrique est faible si on le compare à celui des missionnaires opérant en Asie. Ces derniers sont au nombre de 7 096, dont 4 058 prêtres étrangers et 3 038 prêtres indigènes.

Le nombre des missionnaires de race jaune (3 038) est donc impressionnant, comparé au nombre de missionnaires de race noire (117). Et ce fait confirme, une fois de plus, les difficultés de pénétration du continent africain. Ces missionnaires sont assistés, dans le monde entier, d'un nombre considérable de frères, de religieuses (28 000 dont 12 000 indigènes pour tous les territoires des missions) et de catéchistes, formant un total de 46 170 pionniers.

Les moyens mis à la disposition des missions sont particulièrement puissants, puisque les fonds de cotisation, qui, en 1913, atteignaient 4 150 820 fr., se montent, aujourd'hui, à 27 748 432 fr. (1929).

De 1843 à 1929, les fonds recueillis et distribués en œuvres diverses par les missions, dans le monde entier, se chiffrent par 363 319 880 fr. Une telle force matérielle au service d'une force morale infiniment plus grande encore ne saurait être négligée. Elle joue, dans la pénétration de l'Afrique, un rôle considérable.

En effet l'activité des missions n'est pas seulement cantonnée dans le domaine confessionnel ; elle s'étend tout d'abord à l'enseignement puis à l'assistance médicale des indigènes. Qu'il suffise de dire que, dans le monde entier, les missions entretiennent 31 418 écoles groupant 1 million 521 710 élèves, auxquels on enseigne des notions primaires et aussi les professions les plus variées. Au point de vue de l'assistance médicale, les missions catholiques entretiennent 4 456 établissements hospitaliers et dispensaires comprenant : 600 hôpitaux et lazarets, 1 800 pharmacies, 1 600 dispensaires, gouttes de lait, pouponnières, garderies, 456 infirmeries, le tout donnant, annuellement, plus de 11 millions de consultations.

Le développement de l'assistance médicale des missions a amené les dirigeants de la Congrégation de la Propagande à créer des œuvres d'enseignement de la médecine pour la formation de missionnaire traitants, d'infirmiers et d'infirmières, et cela dans un grand nombre de pays. Citons, parmi les plus importantes, l'Université de Louvain (Belgique), l'Institut de Médecine de Würzbourg (Bavière), l'Université Catholique de Lille (France), l'Université de Parme (Italie), l'Université de Rotterdam (Hollande),

l'Université de Fribourg (Suisse), l'Institut Catholique de Paris, l'Université de Georgetown à Washington (États-Unis), l'Institut de Budatétény (Hongrie).

D'autre part, un nombre considérable d'œuvres charitables aident les missions par l'envoi de médicaments en quantités considérables.

Dans le domaine de l'assistance médicale, les missions protestantes ont également accompli une œuvre admirable et puissante. Le personnel des missions se répartissait ainsi en 1926 : personnel missionnaire 2 229, personnel indigène 6 129, soit au total 8 358 ; médecins missionnaires 1 157, médecins indigènes 612, soit, au total, 1 769 ; infirmières missionnaires 1 054, infirmiers et infirmières indigènes 3 861, soit, au total, 4 915.

D'autre part, les missions protestantes entretenaient à leurs frais, à la même époque, 394 212 lits recevant 4 à 5 millions de malades par an, 1 690 dispensaires et pharmacies donnant 10 à 11 millions de consultations, 104 léproseries traitant 10 880 lépreux, 19 écoles de médecine, 72 écoles d'infirmières.

Pour montrer l'importance donnée par les missionnaires anglo-saxons à l'assistance indigène, nous noterons que les sociétés américaines envoient 1 médecin sur 21 missionnaires, les sociétés anglaises 1 sur 40 et les sociétés du continent 1 sur 121. Et nous noterons encore ce dernier chiffre qui prouvera la puissance financière des organisations missionnaires protestantes : en Chine, les missions catholiques ont 10 hôpitaux, tandis que les missions protestantes en possèdent 90, tous américains.

Il importait de mettre en relief l'œuvre immense accomplie dans le monde par les missions. En Afrique, le champ d'action reste vaste et parsemé de difficultés. La Conférence Eurafricaine aura le devoir de suivre, d'aider, d'encourager, de soutenir et de guider une telle œuvre, pour le plus grand bien de l'humanité en général et de l'Afrique en particulier. Les services rendus par les missions ont fait l'admiration de tous les coloniaux sans distinction d'opinion ou de religion.

Leur œuvre éminemment humaine a puissamment contribué à la pénétration de l'Afrique. Il n'est pas douteux que

le jour où le continent noir sera mieux outillé, sillonné de routes, de chemins et de moyens d'accès divers, l'œuvre des missions pourra se développer encore, d'autant que leur champ d'action en matière d'assistance médicale et d'enseignement professionnel est pratiquement illimité.

La Commission de Santé et d'Hygiène publiques de la Conférence Eurafricaine pourra, à cet égard, tracer un programme de cohésion et d'unité d'action en débutant par un enseignement de médecine tropicale à l'usage des missionnaires traitants et des infirmiers européens dont la proportion est trop faible. D'autre part, les efforts des missions apparaissent un peu comme disséminés eu égard à la précarité des moyens matériels : un regroupement de ces moyens matériels effectué en Europe, sous l'égide de la Conférence Eurafricaine, pourrait multiplier leur nombre, leur efficacité et leur rendement.

e) *Pénétration scientifique*

Un premier essai de synthèse scientifique a été fait en 1926 par la constitution de l' « Institut International des Langues et Civilisations Africaines », dont le siège est à Londres. Cet Institut, qui compte parmi ses membres les principales sociétés intellectuelles et académies de sciences coloniales du monde, a pour objet un échange international des connaissances acquises dans le domaine linguistique africain, ainsi que dans celui des civilisations diverses de l'Afrique.

L'Institut encourage toutes les initiatives privées. Il s'est appuyé, en particulier, sur la Conférence Romaine des Missions Catholiques en Afrique, sur l'International Missionary Conseil, ainsi que sur les Séminaires allemands, institutions qui comptent des missionnaires cultivés et à l'esprit ouvert, susceptibles d'apporter à l'Institut International des matériaux importants de travail.

Le Conseil de l'Institut s'est déjà réuni plusieurs fois à Londres, Paris, Bruxelles, Berlin, Rome et, plus récemment encore, en mai 1931, à Paris, à l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale.

L'Institut est surtout « indigéniste » et cherche à analyser la mentalité africaine afin de préconiser les solutions

propres à favoriser l'adaptation coloniale, mais aussi et surtout à promouvoir chez les indigènes un développement des qualités individuelles et des aptitudes des différentes races.

Il se propose de constituer une centralisation d'informations, de lancer des enquêtes sur les questions sociales et, déjà, des membres importants de l'Institut ont accompli des missions intéressantes en Égypte, en Nigérie, en Afrique Occidentale Française. Il se propose encore d'offrir et de présenter aux Gouvernements intéressés des solutions aux problèmes que posent les mille difficultés de la pénétration sociale. La très belle revue que l'Institut publie, *Africa*, est riche en enseignements.

Mais cet organe utile et efficace au plus haut degré limite son action au domaine social.

Il importe de pousser les études scientifiques dans un sens plus objectif et la première question à résoudre est évidemment de dresser la carte planimétrique et altimétrique de l'Afrique. Les régions évoluées ont accompli, à cet égard, des efforts intéressants, mais, là encore, une action et une direction commune s'imposent dans les méthodes de travail, le choix des échelles et des légendes, le regroupement des levés aérophotographiques, etc.

Ce travail facilitera, ensuite, la confection de la carte géologique de l'Afrique pour laquelle des dispositions ont été prises par la XVe session du Congrès Géologique International qui s'est tenu à Pretoria en 1929.

La *Revue scientifique* [1] constatait, en effet, que ce Congrès avait jeté les bases d'un groupement des Services Géologiques Africains, admis comme sous-commissions des Congrès Géologiques Internationaux.

Le Secrétaire de cette association, Jean Lombard, géologue du Service des Mines de l'Afrique Équatoriale Française, a estimé que la première tâche qui s'imposait à cet organisme était l'établissement de corrélations stratigraphiques entre les diverses formations du sous-sol de la partie du continent noir qui s'étend entre le 5e parallèle Nord et le 20e parallèle Sud.

Grâce à la collaboration de tous les Services Géologiques intéressés, une esquisse cartographique provisoire a pu être dressée : c'est sur ce schéma d'ensemble que les Délégués des

1. 10 octobre 1931.

Services Géologiques Africains viennent de discuter au cours de leur réunion à Kigoma, dans le territoire sous mandat britannique du Tanganyika, entre le 7 et le 20 juillet 1931.

A cette assemblée participaient les représentants du Tanganyika (5 délégués), de l'Ouganda (1 délégué), du Nyassaland (1 délégué), de la Rodhésie du Nord (1 délégué), du Congo Belge (2 délégués), de l'Afrique Équatoriale Française (1 délégué).

Au début du « meeting » ont eu lieu une série d'excursions qui ont permis aux participants à la Session Internationale d'étudier sur place quelques points importants de la géologie du Tanganyika. Puis, au cours de séances d'études, des échanges de vues eurent spécialement pour objet la Stratigraphie, la Géologie économique et la Tectonique de l'Afrique Centrale. Jusqu'à aujourd'hui, toute tentative de synthèse, ayant pour objet l'établissement d'une chronologie des terrains du Centre africain, avait pris comme point de départ le schéma des systèmes stratigraphiques établis pour l'Afrique australe, schéma basé principalement sur la succession des phénomènes glaciaires au Transvaal.

Ces conclusions seront exposées tout au long dans les Comptes Rendus de la Réunion et synthétisées sur une carte géologique et minière de l'Afrique Sud-équatoriale au 1/5 000 000e, l'ensemble de ces documents devant être publié au début de 1932.

Une série de vœux ont été émis, au cours de la session de Kigoma, et transmis, les uns aux Gouvernements coloniaux intéressés, les autres aux Compagnies minières locales ou enfin au Conseil permanent des Congrès Géologiques Internationaux : ils ont trait essentiellement à la continuation des travaux de coordination effectués en collaboration par les Services Géologiques Africains. Le délégué d'une puissante société rodhésienne a invité l'Association des Services Géologiques Africains à tenir sa prochaine assemblée en Rhodésie du Nord : la Conférence a admis ce principe, et la prochaine réunion du Groupement aura lieu en 1934 dans ce pays.

Voilà donc un excellent exemple de travail scientifique africain coordonné et dont on peut attendre les plus heureux résultats quant à l'économie des matériaux du sous-sol dont le monde actuel, et plus particulièrement l'Europe, ne saurait se passer : pétrole, phosphates, or, cuivre, fer, plomb, zinc, métaux rares, etc.

Si, à cette étude géologique générale, on fait succéder une prospection coordonnée de l'Afrique par les moyens scientifiques à large extension dont on dispose aujourd'hui : méthodes géophysiques par application des procédés sismiques, électromagnétiques, gravimétriques ou tous autres,

l'Europe pourrait ainsi avoir devant elle et avant longtemps un inventaire détaillé du potentiel de l'Afrique en richesses minérales. Cet inventaire ne serait pas sans jouer un rôle important dans l'organisation et la coordination de ses moyens de production suivant le rythme constamment enregistré de sa consommation. De cette synthèse de l'économie eurafricaine peut jaillir sinon une solution, tout au moins un heureux palliatif aux crises économiques dont le monde souffre depuis dix ans.

On pourrait désirer que l'effort fait en géologie servît d'exemple dans les autres domaines scientifiques : géographie, orographie, hydrographie, faune et flore. Les études en ordre dispersé ne conduisent à rien. Il sera donc nécessaire que la Conférence Eurafricaine détermine les points intéressants d'établissement d'instituts scientifiques nouveaux et les règles de coordination des travaux des instituts existants.

Il convient de signaler les importants travaux de la mission de M. Chevalier, Professeur au Muséum, rentré d'Afrique en avril 1932, après 4 mois d'études au Sahara et en Afrique occidentale. M. Chevalier a rapporté d'importantes collections botaniques et des documents paléontologiques sur la mer quaternaire qui existait au Sud du Sahara.

Au fur et à mesure du développement de ces études, des problèmes d'ordre pratique se poseront. A titre d'exemple, on peut citer deux questions touchant aux migrations des espèces et qui jouent, dans l'économie moderne, des rôles considérables : la migration des sauterelles et la migration des poissons.

L'Afrique du Nord connaît périodiquement le fléau des sauterelles. Un manque de coordination scientifique entre les pays tropicaux, terres d'origine des acridiens, et les pays septentrionaux, terres de prédilection de ces mêmes acridiens pour leurs dévastations, n'a pas encore permis de déterminer la loi de leurs migrations qui pourrait peut-être fournir d'utiles moyens en vue de la destruction de cette espèce animale.

Aucune étude d'ensemble n'a été faite sur les mouvements Sud-Nord et Nord-Sud des sardines, des thons et, en général, des poissons migrateurs, qui se reproduisent,

tous les ans, le long de la côte occidentale de l'Afrique ; on ne connaît pas davantage les migrations des baleines qu'on se contente de capturer, soit dans le détroit de Gibraltar, soit au Cap, non plus que les mouvements similaires des homards qu'on trouve sur les côtes de Mauritanie et dans la baie de Luderitz.

Les futurs instituts scientifiques africains pourront enfin coordonner leurs efforts en vue de l'étude de l'angoissante question du croisement de la race noire et de la race blanche. A cet égard, l'Institut Carnegie de Washington a créé une méthode féconde en résultats troublants, en étudiant le croisement des Blancs immigrés venus d'Europe et des Noirs venus d'Afrique. Il y a là un merveilleux laboratoire, ou mieux, une immense usine en plein travail et dont les résultats devront retenir toute l'attention des savants eurafricains. Le « passage du Noir au Blanc » est, peut-être, la grande question de demain.

C'est chose si fréquente pour les Noirs de franchir la « *ligne de couleur* » qu'ils appellent cela simplement « *passer* ». Il est de moins en moins difficile, pour les jeunes gens et les jeunes filles de descendance africaine dont les traits ont perdu les caractères négroïdes, d'opérer le passage sans éveiller les soupçons. Officiellement, la population de New York ne compte, sur 34 habigants, qu'un seul nègre, mais les gens de couleur du quartier de Harlem affirment que plus de 10 000 des leurs ont « passé ». A Chicago, où la proportion est de un sur vingt, à Philadelphie, où elle est de un sur treize, le nombre des « *passages* » annuels est encore plus élevé.

L'union des Blancs et des Noirs s'est naturellement pratiquée dès l'introduction des premiers esclaves. Ces alliances, légales ou non, ont tellement dilué le sang nègre que le gouvernement fédéral a renoncé, depuis le recensement de 1890, à distinguer entre les gens de couleur de pure race africaine et les sang-mêlés. Selon le docteur V. E. Du Bois, noir lui-même, le tiers au moins des nègres d'Amérique a du sang blanc dans les veines.

Les recherches opérées par l'« Institut Carnegie », de Washington, ont fait justice de pas mal de légendes relatives aux effets des mélanges de races. Il est faux que le métis soit moins fécond que le Blanc ou le Noir ; les constatations de l'« Institut Carnegie » prouvent que la race nègre ne meurt pas d'épuisement, mais qu'elle disparaît par blanchîment, si l'on peut ainsi dire, par le mélange avec la race aryenne, l'élément blanc étant dominant et le noir régressif.

Et ceci est « de la plus haute importance pour des centaines de citoyens », disent les observateurs. « D'après une opinion courante, un métis, même très clair, marié à un conjoint de pure race blanche, peut procréer un enfant noir. La croyance à cette tradition a troublé le bonheur de nombreux ménages. Or, dans toutes nos recherches, nous n'avons pu constater aucune preuve d'un tel fait et notre hypothèse fondamentale nous porte à ne pas le croire possible. » Si la conviction se répand que le retour en arrière n'est pas à craindre, lorsqu'un des parents est blanc et que l'autre n'a pas plus d'un huitième de sang nègre, le nombre des « passages » va se multiplier.

On a lieu de croire que les femmes « passent » plus que les hommes, en partie parce que l'attraction est plus forte entre l'homme blanc et la femme au teint sombre que l'inverse, et aussi parce que, socialement, le « passage » est plus aisé pour la femme que pour l'homme. Une jeune octavone, qui se place comme domestique, se met vite au courant des manières et du langage des Blancs. Récemment, à New York, un jeune homme qui dansait avec une jolie brunette, à une soirée très élégante, se demandait où il l'avait rencontrée, quand, soudain, elle le supplia piteusement de ne pas la dénoncer. C'était l'ancienne femme de chambre de sa mère, et, dans sa ville natale, à des centaines de milles de New York, elle avait été classée comme « négresse ».

Moins d'une douzaine de Noirs et, certes, pas plus d'un ou deux Blancs savent que l'une des plus populaires actrices américaines est descendante d'esclaves !

Les récentes recherches ont démontré, entre autres, que les enfants de deux mulâtres peuvent être soit blancs, soit noirs. Le mulâtre est le produit du premier croisement, le quarteron celui de l'union entre mulâtre et blanc. Après la troisième hybridation, les métis sont des octavons dont la majorité peuvent passer pour blancs. Après cela, et avec un nouvel apport de sang blanc, les caractères négroïdes disparaissent : le *mustifee*, comme on l'appelle dans les Antilles, est tout à fait blanc.

Dans les cas où les conjoints blancs sont essentiellement de race nordique blonde, les enfants, dès la troisième génération, sont non seulement blancs, mais blonds à cheveux lisses.

En visitant le fameux Institut de Booker Washington, dans l'Alabama, mon attention se porta sur deux pensionnaires à peau très blanche, un grand jeune homme de 18 ans et sa ravissante sœur, tous deux avec les cheveux d'or et les yeux bleus des gens du Nord.

« Ce sont les enfants d'un riche planteur », me dit le docteur Washington. « Parce qu'ils sont octavons, aucune école blanche du Sud ne veut les recevoir. » Et le grand pédagogue noir me cita une quantité de Blancs, fort connus dans la politique, les affaires ou la littérature, dont les descendants illégitimes de

couleur ont « passé » et parfois sont devenus célèbres en qualité de Blancs.

Jadis, les problèmes soulevés par le métissage n'intéressaient que le Sud ; l'afflux des nègres dans le Nord leur a donné une portée nationale. Il existe, à Chicago, une organisation, appelée Société de Manassé et composée de couples mixtes, blancs et noirs, qui se tiennent à l'écart également de leurs voisins tout blancs ou tout noirs. Les enfants de ces unions « passeront » certainement en grand nombre et leurs petits-enfants plus encore.

Aux États-Unis, la rareté des observations portant sur une période assez longue a obligé le docteur Davenport, directeur du « Département d'évolution expérimentale de l'Institut Carnegie », à s'en aller jusqu'à la Jamaïque et aux îles Bermudes à la recherche de documents sûrs. Le mélange des races se pratique, depuis plus de deux siècles, dans ces îles, et l'enregistrement des naissances a été fait avec grand soin. Le docteur Davenport n'admit, comme sujets d'études, que les familles dont la filiation pouvait être déterminée avec exactitude pendant une période embrassant de trois à cinq générations. Dans toutes ces observations, on n'a trouvé aucune exception à la règle d'après laquelle tous les caractères nègres disparaissent après la troisième génération à partir du premier métissage. La plupart des représentants de cette troisième génération peuvent passer pour Blancs et leurs descendants (*mustifees*) sont des « Blancs fixés » qui ne peuvent procréer que des enfants blancs. A condition, bien entendu, qu'il n'y ait pas eu d'infusion nouvelle de sang nègre. Le Noir « passe » à l'usage à tous les points de vue.

Lorsqu'on la rapproche du mélange croissant des races dans le Nord, joint à l'immigration constante des Noirs venant du Sud, cette preuve scientifique de la dominance de l'élément blanc suggère une intéressante possibilité pour l'avenir des gens de couleur aux États-Unis. Dix pour cent des Américains d'aujourd'hui offrent des caractères nettement négroïdes ; un nombre incalculable de gens, classés comme blancs, ont dans leurs veines un peu de sang noir. Il ne semble pas inadmissible que le nègre d'Amérique disparaisse entièrement dans ce mélange de toutes les races que constituera le peuple américain de l'avenir [1].

B. — Équipement matériel de l'Afrique

a) *Pénétration économique par l'outillage*

A la base de tout outillage économique d'un pays, il convient de situer les voies d'accès aux centres de produc-

1. *Outlook and Independent*, reproduit dans *Je suis partout*, 14 novembre 1931. L'étude de ce problème suffirait, à elle seule, à occuper l'activité d'un grand nombre d'instituts scientifiques eurafricains.

tion et de consommation. Ces voies d'accès doivent être reliées aux ports d'embarquement et de débarquement par des voies ferrées. Sur ces voies ferrées doivent s'articuler toutes les voies secondaires de communication : routes, pistes, fleuves, canaux. Enfin, aux ports choisis, un outillage judicieux doit être établi pour favoriser les mouvements d'un trafic important.

En France, cette doctrine a récemment été consacrée (février 1932) par la création d'un Ministère des Travaux Publics et de la Marine Marchande, groupant précisément sous une même autorité les chemins de fer, les ports, les compagnies de navigation, de telle sorte que le navire soit le prolongement du rail [1].

En Afrique, jusqu'à ce jour, sauf au Nord et au Sud, il faut bien reconnaître que chaque pays tutélaire a agi pour lui-même, dans l'ignorance totale des programmes du voisin. Bien plus, chaque colonie a créé un embryon d'outillage avec un particularisme et un individualisme outrancier, sans idée d'ensemble, sans programme d'avenir. D'autre part, certaines métropoles européennes n'ont consenti d'emprunts à leurs colonies que par fractionnements, rendant impossible la réalisation d'un programme d'ensemble.

Si l'on veut que l'Afrique devienne à la fois et le grand pourvoyeur de l'Europe et son grand consommateur, il faut agir par un effort massif, prompt et puissant, coordonné et judicieux. A ce sujet, l'Afrique du Sud, qui a su intégrer en un organisme unique l'exploitation de 26 000 km. de chemin de fer et de tous ses ports, l'ensemble représentant 14 milliards de francs, est un bel exemple à suivre.

Reconnaissons que, jusqu'à ce jour, parmi les territoires français d'Afrique, le Maroc a été un des premiers à faire cet effort massif, au point qu'un Ministre des Colonies a pu dire, avec juste raison : on a plus dépensé pour l'outillage du Maroc que pour toutes les autres colonies françaises d'Afrique réunies, et c'est la raison pour laquelle le Maroc commence à avoir une vie propre, intégrée déjà dans l'économie européenne.

1. Le premier titulaire de ce Ministère de concentration de l'outillage économique fut M. Charles Guernier, frère de l'auteur du présent ouvrage.

Le Maroc, en effet, est entré à fond dans la voie d'un équipement massif, total, lui permettant rapidement de se placer au rang des pays producteurs et consommateurs.

Dès 1914, deux ans après la création du Protectorat, l'empire se préoccupe de son outillage :

Emprunt du 16 mars 1914 / » » 25 mars 1916 / » » 19 août 1920	700 000 000 fr.
» » 22 mars 1928.	819 000 000 »
Prochain emprunt 1932	1 535 676 000 »
	3 054 676 000 »

En plus de crédits très importants imputés sur les budgets ordinaires, le Maroc a pu se procurer des ressources considérables, ressources qui ont été investies dans l'outillage :

Fonds de réserve.	739 883 790 fr.
Caisse spéciale alimentée par 2 1/2 p. 100 sur les importations.	373 912 721 »
Concours de l'Office Chérifien des Phosphates	435 582 460 »
Caisse de l'Hydraulique et de la Colonisation (de 1927 à 1931)	22 133 305 »
	1 571 512 276 »

En définitive, en 18 ans, le Maroc aura procédé à 5 emprunts totalisant 4 626 188 276 fr. et assurant l'équipement général et définitif par emprunt public.

Pour être exact, il conviendrait d'ajouter à cette somme les emprunts d'organismes privés avec garantie d'État. On peut dire que le total investi dans l'équipement public du Maroc atteint, aujourd'hui, 5 milliards sans compter les travaux urbains et les capitaux investis par les compagnies marocaines, dont le total est voisin de 5 autres milliards, soit un montant global de 10 milliards.

Ce chiffre est important en regard de celui atteint par les emprunts de toutes les colonies françaises dans le monde entier, soit 41 milliards de francs, chiffre qui, lui-même, apparaît comme bien faible, comparé à celui des emprunts placés par l'Angleterre sur son propre marché, pour ses colonies et dominions, et qui atteint 300 milliards.

Ces 300 milliards ont fait et font encore la solidité de l'armature commerciale et financière de l'Angleterre

Puisse l'ampleur de ce chiffre faire comprendre à l'épargne française et à ceux qui se sont donné la mission de la diriger, que le vrai champ d'action de notre pouvoir de placement est vers l'outillage et l'équipement de nos territoires d'outre-mer et non vers l'alimentation des fonds de chômage de certains pays.

Plusieurs territoires français de l'Afrique connaissent précisément, aujourd'hui, une ère de marasme intégral, faute d'outillage national, soit que les frais de transport à dos d'hommes, ou par routes, soit que les frais d'embarquement en rade foraine grèvent la marchandise dans des proportions rendant tout échange impossible.

Il faut donc équiper l'Afrique.

Il faut l'équiper, non par « petits paquets », non par « petits morceaux », au jour le jour, au moyen d'une politique à courte vue, mais suivant un programme d'ensemble rationnel et judicieux, répondant non seulement aux nécessités impérieuses de l'heure, mais aux besoins d'un siècle.

L'Europe, au moment de l'application du machinisme, connaissait un rationalisme intégral et des rivalités insolubles, si bien que chaque pays a conçu son équipement à sa guise et à sa façon. L'Europe s'est outillée par fragments. Aussi ressent-elle, aujourd'hui, le besoin impérieux d'un équipement plus homogène, plus rationnel, plus méthodique, plus conforme aux nécessités du présent et de l'avenir.

L'Afrique peut encore ne pas commettre l'erreur de l'Europe.

Essayons d'indiquer les bases de cet équipement synthétique.

b) *Ports*

Et tout d'abord, les « portes d'entrées ».

Nous avons étudié les causes de l'isolement de l'Afrique (chapitre II) et nous avons remarqué que la raison principale de cet isolement était la nature inhospitalière des côtes d'Afrique.

Devant l'absence de golfes abrités, de havres ou de rades naturelles, il faut suppléer à l'insuffisance de la nature par la construction de ports artificiels qui seront les points de départ et d'arrivée des grandes artères intérieures s'irradiant à travers le continent pour diffuser les marchandises importées et drainer, vers les ports, les produits destinés à l'exportation.

Il nous faut donc, en fonction des résultats actuels de l'équipement de l'Afrique, constater les efforts déjà accomplis, indiquer ceux qui doivent être renforcés et étudier les travaux nouveaux qui devront être entrepris.

Commençant par l'Afrique du Nord, nous effectuerons, par la pensée, un voyage de circumnavigation autour de l'Afrique en nous dirigeant, au départ, vers l'Ouest.

Nous ne parlerons que des ports à échanges internationaux, les ports de cabotage relevant de l'économie interne de chaque pays.

En ce qui concerne les ports de l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), de l'Afrique Occidentale, de l'Afrique Équatoriale, de Madagascar, de Djibouti, c'est-à-dire des territoires français, la question a été minutieusement étudiée lors du « Congrès de l'Outillage économique colonial et des Communications », tenu du 20 au 25 juillet 1931 et organisé par l'Union Coloniale Française, lors de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris (1931). C'est aux nombreux rapports issus de ce Congrès que nous emprunterons la plupart des chiffres ci-dessous, en ce qui concerne les ports, la navigation fluviale, les chemins de fer et les routes, l'hydraulique, l'électrification.

Un port constituant, pour chaque hinterland défini, l'instrument essentiel d'échange, le point fatal de rupture de charge et de permutation des importations et des exportations et ce, pour des siècles, il importe de choisir, à cet effet, des emplacements susceptibles d'offrir, naturellement ou artificiellement, des facilités d'abri et d'accostage avec des profondeurs d'eau suffisantes pour navires de tous tonnages.

Les tirants d'eau s'étant accrus considérablement, il importe que tous les ports d'Afrique soient conçus de telle façon qu'ils puissent recevoir des navires d'au moins 10 m. de tirant d'eau. La course au « plus grand tonnage » sem-

blant devoir se ralentir, il est sage de s'arrêter aujourd'hui à ce tirant d'eau et d'envisager également qu'une longueur de 300 m. pour les navires à passagers constitue un maximum admis pour de très nombreuses années.

Afrique du Nord. — Ces conditions générales étant admises, on peut dire que l'Afrique du Nord est totalement outillée ou en pleine voie d'équipement.

En effet on a prévu pour ses grands ports les tirants d'eau suivants : Tunis 8 m. 50 à 9 m., Bône 11 m., Alger 10 m., Oran 9 à 12 m., Tanger 10 m., Casablanca 10 m., Agadir 10 m., et les emprunts nécessaires ont été votés (Algérie emprunt de 2 400 000 000 fr., Maroc emprunt de 1 535 676 000 fr. dont 373 000 000 fr. pour les ports).

Tanger, en voie de construction, apparaît comme le grand « port international » destiné à servir de point de départ au Transafricain, en attendant que le tunnel Tarifa-Tanger soit construit. Le programme actuel comporte 80 millions de dépenses.

Casablanca, déjà à l'étroit avec ses 110 ha. d'eau, ses 30 ha. de terre-pleins, ses 23 000 m² de magasins, manipule plus de 3 000 000 t.

Agadir, grand port du Sud, appelé à desservir le Souss, le Tafilalet et la région des oasis et à devenir aussi le point d'arrivée de l'antenne ferroviaire atlantique du Transsaharien, devra comprendre un port en eau profonde, de vastes terre-pleins, de nombreux magasins. Les travaux, simples et particulièrement faciles, ne dépasseront pas 200 millions.

La côte occidentale marocaine sera ainsi, avec l'auxiliaire des ports de cabotage, parfaitement desservie.

Mais il manque au Maroc un port méditerranéen, non seulement pour l'exutoire des produits du Maroc occidental (moutons, céréales, manganèse, charbon), mais encore pour donner au Transsaharien une issue rapide sur la Méditerranée. A ce point de vue, le port de Saïdia paraît particulièrement indiqué et pourrait être construit pour une dépense de l'ordre de 150 millions de francs.

L'outillage des ports à échanges internationaux de l'Afrique du Nord représente donc encore une dépense d'environ :

Algérie (complément des ports d'Alger et d'Oran).	200 000 000
Maroc (complément des ports de Tanger et construction d'Agadir et Saïdia)	723 000 000

Afrique Occidentale Française. — Les grands ports envisagés ou en voie de construction répondent aux caractéristiques générales suivantes : Dakar (Sénégal) 10 m. de tirant d'eau, Konakry (Guinée) 8 m., Abidjan (Côte d'Ivoire) 10 m.

Dakar, point de relâche des navires traversant l'Atlantique Sud, offre une situation privilégiée. Avec ses 225 ha. d'eau, ses 25 ha. de terre-pleins et son outillage en voie d'achèvement, ainsi que ses travaux d'extension projetés, Dakar, qui manipule déjà plus de 1 million de tonnes, est destiné à desservir le Sénégal et une grande partie du Soudan.

Le port de Konakry, de construction facile, desservira la riche Guinée française et une partie du Soudan.

Celui d'Abidjan, récemment décidé, desservira la vaste colonie de la Côte d'Ivoire et la haute Volta.

Ces ports, d'ailleurs, n'acquéreront leur valeur réelle et leur plein rendement que lorsque les chemins de fer qui les desservent auront été greffés et articulés sur le Transsaharien, ou mieux, sur le Transafricain.

Le programme des dépenses à envisager pour l'équipement de l'A. O. F. en ports principaux et secondaires comprend :

Port de Dakar (Sénégal).	214 000 000 fr.
» d'Abidjan (Côte d'Ivoire).	300 000 000 »
» Konakry (Guinée).	40 000 000 »
Wharf de Grand-Popo (Dahomey)	15 000 000 »
Quais de Saint-Louis	15 000 000 »
Protection du Guet N'Dar.	3 000 000 »
Salam et Casamance	7 000 000 »
Canal Sotubal.	5 000 000 »
Kaolak.	20 000 000 »
	619 000 000 »

Afrique Occidentale Anglaise. — En dehors des ports d'Accra et de Segundi, l'Angleterre a entrepris, en 1928, la construction du port de Takoradi, en eau profonde, pour desservir la Côte de l'Or, avec des fonds de 12 m. et de vastes

terre-pleins. Cet ouvrage a coûté £ 3 000 000, soit, au cours de l'époque, 375 000 000 fr.

Le développement intensif de la Côte de l'Or justifiait cette mesure puisque le trafic maritime de cette colonie dépasse, aujourd'hui, 1 million de tonnes. La situation financière de cette colonie, de faible étendue (92 000 milles carrés avec 2 300 000 hab.), est particulièrement brillante : au 31 mars 1928, l'excédent des recettes des impôts était de £ 2 287 000.

La Nigérie, vaste territoire dont la population atteint 19 000 000 hab., est desservie par une infinité de ports. Cette colonie est, en effet, très riche et son commerce total dépasse £ 30 000 000, soit 3 750 000 000 fr.

Les deux ports importants sont Lagos et Port Harcourt, d'où partent les lignes de chemin de fer et les routes qui devront fatalement, un jour, s'articuler sur le Transafricain. L'Afrique Occidentale Anglaise est bien desservie au point de vue des ports.

Territoires sous mandat. Togo. Cameroun. — Le Togo desservi par des wharfs suffisants, Lomé et Anecho, ne demande aucun port en eau profonde.

Au contraire, le Cameroun, par sa situation au fond du golfe de Guinée, permettant l'accès ultérieur facile du Transafricain par une ligne Douala-Fort-Archambault, nécessite un port en eau profonde.

Les travaux projetés à Douala apparaissent comme nettement insuffisants. Aujourd'hui, les navires sont obligés d'attendre la mi-marée pour entrer. Un grand travail de dragage, suivi de la construction de quais et de terre-pleins, sera inévitablement nécessaire dans un avenir prochain. La dépense, non encore chiffrée, ne sera pas inférieure à 100 millions.

Afrique Équatoriale Française. — Un seul port en eau profonde : Pointe-Noire.

Ce sera l'honneur du Gouverneur général Antonetti d'avoir réalisé la grande pensée de Brazza : relier l'Atlantique au bassin navigable du Congo. Pour cela, il fallait un chemin de fer à travers l'infernal Mayumbe et un port. Le Gouverneur général Antonetti aura réalisé l'un et l'autre.

Le projet au point comprend un vaste abri ayant des

quais intérieurs pour navires de 10 à 11 m. de tirant d'eau. Son devis général s'élève à 300 000 000 fr.

Congo belge. — Les ports maritimes actuels du Congo belge sont Banana, Boma, Anjo-Ango et Matadi. Ce dernier est le point d'aboutissement du chemin de fer Matadi-Léopoldville et des lignes maritimes.

Très incomplet, ce port, dont le développement a été gêné par l'insuffisance de débit du chemin de fer de Léopoldville et dont le développement futur sera fortement handicapé par la mise en service du port de Pointe-Noire et de la ligne de Brazzaville, pourrait être complété par des travaux importants, d'ailleurs fort onéreux, et peut-être même inutiles, le seul port de Pointe-Noire devant pour longtemps satisfaire aux exigences du pays.

Afrique Occidentale Portugaise : *Angola.* — La côte de l'Angola, qui mesure plus de 1 600 km. de longueur, présente de nombreux ports et mouillages sûrs permettant un commerce de cabotage intense et, par conséquent, la concentration des efforts sur un point unique pour l'établissement d'un port en eau profonde.

Trois baies abritées s'offraient à ce choix : Luanda avec sa baie de 887 ha., Lobito avec sa baie de 429 ha. et, enfin, la baie des Tigres dont la superficie de 33 000 ha. permettrait, disent les Portugais, d'abriter 5 500 navires à la fois !

Le choix s'est porté sur Lobito d'où part le chemin de fer de Benguela, raccordé aux voix ferrées du Katanga, au Congo belge. Un appontement accostable dessert le port de Lobito et un deuxième, construit par les Anglais pour une somme de deux millions de francs, complète cette installation, avec 240 m. de quais accostables desservis par des grues électriques.

On prévoit, à cause du transit sur le Katanga, un mouvement possible de 200 000 à 300 000 t. par an. On sera donc dans l'obligation de construire et d'aménager un port pour un tel trafic susceptible d'ailleurs d'un large développement et les dépenses, de ce fait, ne seront pas inférieures à 100 millions de francs.

Afrique du Sud. — Si on excepte la longue côte de l'ancienne Afrique Occidentale Allemande, qui comprend surtout les ports de pêche de Swakopmund, Walvis, Lude-

ritz et dont l'économie tend à s'intégrer dans l'Union Sud-Africaine, on peut dire que l'Afrique du Sud, mieux encore que l'Afrique du Nord, constitue une entité en plein développement et largement évoluée. L'œuvre de constitution des ports est donc très avancée et les dépenses réalisées jusqu'à ce jour à Capetown, Port Elizabeth, Durban paraissent devoir satisfaire pour longtemps à toutes les exigences modernes.

D'autre part, tous ces ports sont reliés à un puissant réseau de voies ferrées. Le seul mouvement d'exportation porte sur 90 millions de livres sterling, pour 1927, soit 11 250 000 000 fr.

A noter que l'ensemble des réseaux des différents États est géré et administré par une direction unique qui, d'ailleurs, a sous son autorité l'exploitation des ports depuis 1910. Un Ministère spécial des Chemins de fer et des Ports est chargé de cette direction. L'Union Sud-Africaine a donc distancé la France dans l'application du principe : le bateau doit être le prolongement du rail.

L'exploitation du rail en Afrique du Sud est à ce point perfectionnée, tant au point de vue marchandises qu'au point de vue voyageurs, qu'au Congrès de l'Outillage économique Colonial et des Communications (Paris 1931, Rapport de M. Geoffroy sur « Le Matériel pour voies ferrées ») on a pu dire : « l'exploitation de la voie métrique (qui est l'écartement général des voies de l'Afrique du Sud) a été tellement perfectionnée en Afrique du Sud que la *capacité du trafic* atteint et même parfois dépasse celle de la voie normale ».

Afrique Orientale Portugaise : *Mozambique.* — La côte du Mozambique a un développement de 2 600 km. occupé par un assez grand nombre de baies. Quatre ports desservent le pays et sont tous en tête de ligne de chemin de fer : Lourenço Marquès, Beïra, Mozambique, Quelimane, mais les deux premiers sont ceux qui doivent être retenus comme ports à grand trafic.

Lourenço Marquès est parfaitement outillé : un quai de 2 km. de long permet l'accostage de 12 navires de grand tirant d'eau. C'est le grand port charbonnier de l'Afrique du Sud : près de 600 000 t. sont exportées chaque année.

Ce port, avec son outillage de 23 grues électriques de 1 à 60 t., a coûté 750 millions de francs. Il est relié au réseau de chemins de fer Sud-africains.

Beïra est la tête de ligne des chemins de fer de la Rhodésie et du Transzambézien. Ce port déjà fort important est appelé à un avenir considérable, car il dessert une contrée immense qui sera encore augmentée après la construction du pont sur le Zambèze.

Ce port disposera bientôt de 2 000 m. de quais pour grand tirant d'eau et pourra répondre à un trafic de plusieurs millions de tonnes. Le programme des travaux dépasse 500 millions.

Beïra sera plus tard le point d'arrivée du Transafricain pour les passagers à destination de Madagascar. En somme, la côte du Mozambique sera parfaitement outillée après l'achèvement du port de Beïra.

Madagascar. — Le problème de Madagascar est, en réduction, celui de l'Afrique : un problème de circulation. Dépourvue de ports en eau profonde et de voies de communication, Madagascar a vu son développement constamment retardé.

Heureusement, une somme de 212 millions, sur un emprunt total de 700 millions, a été affectée aux ports de la Grande Ile.

Cette somme est répartie sur trois points importants :

Tamatave, dont le trafic dépasse 150 000 t., offre un port sûr et mal outillé. Les travaux en cours, adjugés pour 90 446 000 fr., le doteront d'une digue couvrant des fonds de 20 m. et un port intérieur de batelage. On espère ainsi en finir avec les tergiversations concernant le port de Tamatave et établir, en toute connaissance de cause, un plan futur de développement.

Au Sud, le port de Manakara desservira la riche région des Betsileos avec des fonds de mouillage de 10 m.

Enfin, au Nord, le port de Majunga finira l'ensemble portuaire de Madagascar.

Le devis est évalué à 27 millions de francs. Mais si les mines de charbon de la vallée de Sakoa répondent aux espérances, le port de Tuléar, face à Beïra, deviendra une nécessité non seulement pour l'exportation du charbon,

mais aussi pour les voyageurs transafricains qui préféreront gagner l'île en s'embarquant à Beïra.

Afrique Orientale Anglaise : Tanganyika et Kenia. — Deux ports desservent cette côte : Dar es Salam, d'où part une ligne traversant le territoire du Tanganyika, et Munbasa, où aboutissent les chemins de fer du Kenia et de l'Ouganda.

Le port de Dar es Salam a un trafic d'environ 200 000 t. Ce trafic est appelé à un développement intéressant eu égard aux ressources agricoles et minières du pays. Des travaux importants devront y être entrepris avant longtemps pour en faire un port accessible aux grands navires, et doté de l'outillage nécessaire. Une dépense d'au moins 200 millions sera, de ce fait, nécessaire. Le port de Munbasa comporte des quais en eau profonde, où accostent plusieurs navires à la fois.

Des travaux importants seront indispensables pour que ce port réponde aux nécessités grandissantes de ces territoires. Une somme de 100 millions sera au moins nécessaire.

Suivant l'exemple des territoires Sud-africains, les Gouvernements du Tanganyika, du Kenia et de l'Ouganda ont groupé sous une même direction l'exploitation des chemins de fer et des ports. Il est intéressant de constater que le capital investi dans l'ensemble du réseau ferré (2 700 km.) et des ports atteignait, en 1930, la somme de 2 550 000 000 fr. donnant un bénéfice, distribué, de 5 p. 100 chaque année.

Somalie italienne et Somalie anglaise. — La côte, longue de 3 000 km., sablonneuse au Sud, légèrement rocheuse au Nord, n'offre aucun abri naturel et est battue par les moussons du Nord-Est et du Sud-Ouest, rendant impossibles toutes opérations maritimes.

Le mouillage de Mogadish est précaire et la pauvreté de la région ne justifierait pas de travail maritime important, non plus qu'en Somalie anglaise.

Abyssinie et Djibouti. — Djibouti, port de la Somalie et de l'Abyssinie, pays riche mais manquant totalement d'outillage, sera appelé à un développement certain et d'ailleurs nécessaire dès la mise en valeur de l'arrière-pays.

Les dépenses engagées actuellement sont de l'ordre de grandeur de 11 millions de francs répondant au trafic actuel de l'Abyssinie et des opérations d'escale. Ce crédit serait

notoirement insuffisant en cas de développement du pays dont le rendement commercial ne porte, aujourd'hui, que sur 110 000 t., mais qui sera très largement dépassé. L'avenir fera de Djibouti un port très important, sur la route maritime venant d'Europe et conduisant de l'Afrique aux Indes.

Des capitaux seront, de ce fait, nécessaires. Leur importance est difficile à prévoir, mais leur ordre de grandeur, eu égard à la disposition de Djibouti, peut être évalué à une cinquantaine de millions.

Érythrée. — Les Italiens ont fait un effort considérable pour doter le littoral de l'Érythrée, s'étendant sur 1 000 km., d'un port en eau profonde, à Massaouah. Plus de 300 m. de quais sont en cours de construction et un chemin de fer de 312 km. dessert l'arrière-pays. Le prolongement de cette ligne, avec raccordement au réseau soudanais, donnerait à Massaouah une importance certaine, d'autant que de grands efforts d'irrigation sont accomplis dans le pays ainsi que d'actives recherches minières. Le mouvement commercial maritime de l'Érythrée dépasse déjà 300 000 000 fr. Le port de Massaouah est donc appelé à un avenir certain.

Soudan égyptien. — Le développement commercial impressionnant du Soudan a fait de Port Soudan le débouché du pays sur la mer Rouge. Bâti à mi-distance de Djibouti et d'Alexandrie, il est le point de départ d'un important réseau de voies ferrées qui le met en rapport, non seulement avec l'Égypte, mais encore, par le Nil, avec l'Ouganda et le Kenia en attendant que le prolongement de la ligne du Darfour articule le réseau du Soudan sur le Transafricain.

Ce port est donc appelé à un développement certain, qui entraînera une première dépense de l'ordre de 100 millions.

Égypte. — Tout le commerce de l'Égypte passe par Alexandrie, port considérable. Chaque année, plus de 2 000 navires fréquentent ce port qui répond à toutes les nécessités du moment et qui se trouve à l'aboutissement du Nil et d'un réseau ferré de plus de 4 400 km.

Libye : Tripolitaine et Cyrénaïque. — La Lybie a un développement côtier d'environ 2 000 km. Deux ports ont été commencés par les Italiens : Benghazi en Cyrénaïque et Tripoli en Tripolitaine.

Benghazi, avec sa jetée déjà construite, offre un abri suffisant pour le batelage. Un port extérieur est en construction. On pense qu'il sera fini incessamment (1932). Il répondra à un trafic déjà important et qui atteindra, du fait du commerce du sel marin, le chiffre de 400 000 t. par an.

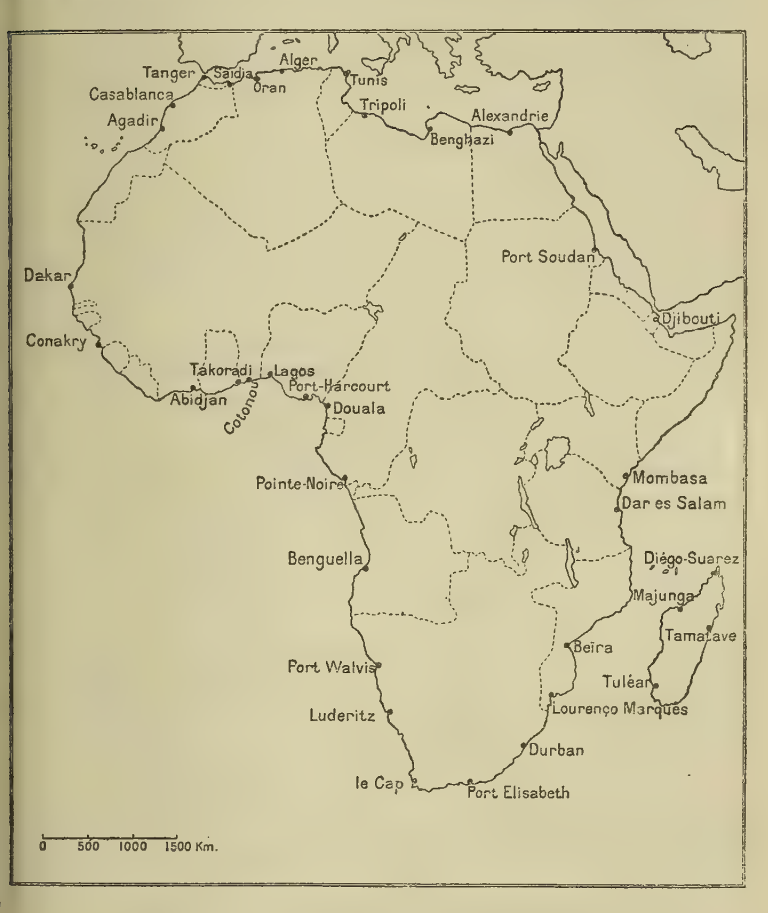


FIG. 5. — RÉPARTITION DES PORTS AFRICAINS.

Le port de Tripoli est beaucoup plus important. Vaste, parfaitement protégé, il est doté de quais amples et bien outillés. La ville, qui compte plus de 60 000 hab., est le siège d'un commerce important et le point d'arrivée de nombreuses lignes de navigation, d'un réseau de chemins de fer

de 262 km. et d'un vaste réseau de routes de 1 650 km. de développement.

L'effort gigantesque fait par les Italiens dans le domaine agricole permet d'affirmer que Tripoli, dont le commerce atteint 300 000 000 lires par an, deviendra un des ports importants du littoral méditerranéen de l'Afrique.

Il ne faut pas non plus oublier que nombreux sont les Italiens qui y voient la tête de ligne du Transafricain Tripoli-Tchad !

L'emplacement des ports africains apparaît sur la carte ci-jointe (fig. 5).

L'ensemble des dépenses restant à faire pour la constitution des ports de commerce international représente au moins les sommes suivantes : Afrique du Nord française : Algérie 200 000 000 fr., Maroc 723 000 000, A. O. F. 619 300 000, A. O. A., Togo, Cameroun 100 000 000, A. É. F. 300 000 000, Congo belge mémoire, Angola 100 millions, Afrique du Sud mémoire, Mozambique 500 000 000, Madagascar 212 000 000, Tanganyika-Kenya 300 000 000, Abyssinie 50 000 000, Érythrée mémoire, Soudan 100 millions, Égypte mémoire, Libye mémoire ; au total : 3 milliards 204 000 000.

c) *Les voies de communication*

1°) Voies ferrées (fig. 6)

Dans quelles conditions doit-on recourir à la piste, à la route, aux chemins de fer ?

A cet égard, une étude parfaite a été effectuée par un des spécialistes les plus compétents en voies et moyens publics de transports coloniaux, M. Maître-Devallon, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Aussitôt qu'une longue piste (de plus de 100 km. par exemple) en pays de difficulté moyenne supporte un trafic de marchandises de plus de 50 tonnes par jour, il faut la remplacer par une route régulière ; aussitôt qu'une longue route supporte plus de 200 tonnes par jour, il faut la remplacer par un chemin de fer.

Ces chiffres-limites doivent d'ailleurs être augmentés pour des distances plus courtes. Plus une route est courte, moins il conviendra de la doubler par un chemin de fer, même si son trafic augmente beaucoup.

Il faut aussi tenir compte de la nature du pays, la route garde pratiquement l'avantage dans les pays de montagnes où le chemin de fer est hors de prix.

Le domaine normal de l'automobile est dans les transports faibles et relativement courts ou dans les pays inaccessibles au chemin de fer.



Fig. 6. — Les voies ferrées africaines.

L'automobile doit être partout l'avant-garde du chemin de fer et ensuite son satellite. Il est inutile et coûteux de construire des embranchements ferrés quand ils ne doivent pas supporter eux-mêmes un trafic de l'ordre de 60 000 tonnes par an.

Il résulte d'ailleurs des considérations qui précèdent que, dans les îles de petite dimension, il sera de plus en plus inutile de construire des chemins de fer, sauf le cas de transport de mine-

rais en grande masse qui échapperont toujours à l'automobile, quelle que soit la distance de transport. Pour des îles moyennes et très compartimentées comme Madagascar, le problème est assez ardu. Le réseau ferré devra probablement y rester assez élémentaire et borné à de grands axes que l'évolution économique dessine déjà.

Pour les voyageurs, l'attrait singulier de l'automobile restreint beaucoup plus l'action de la voie ferrée, surtout quand elle est lente et inconfortable. L'auto concurrencera toujours difficilement le confortable rapide de chaque nuit entre Paris et Marseille, mais elle serait immédiatement un adversaire triomphant pour le train hebdomadaire de Dakar à Bamako..., si on osait faire la route parallèle au chemin de fer.

C'est qu'il y a en effet chemin de fer et chemin de fer. Les réseaux coloniaux, par suite de circonstances très diverses, ont été conçus trop souvent comme des tortillards à voie étroite, avec des rampes excessives ; ils sont souvent d'une exploitation lente, difficile et coûteuse ; leur puissance de transport est insuffisante pour jouer leur rôle, surtout à grande distance.

Presque partout, la longueur de 1 500 km. et le tonnage de 500 000 à 600 000 tonnes de marchandises diverses par an (300 000 tonnes dans chaque sens) sont des limites pratiques pour une voie unique à écartement d'un mètre.

Nous avons fait dans la construction de nos chemins de fer coloniaux une faute que l'histoire explique et justifie, mais qu'il faut bien se garder de renouveler. La voie d'un mètre notamment pèsera lourdement sur l'avenir de l'Afrique et de l'Asie, sans qu'on puisse pratiquement songer à la remplacer.

Un chemin de fer colonial, plus encore qu'un chemin de fer métropolitain, doit être conçu comme un outil de transport perfectionné ; il n'aurait pas fallu perdre de vue que toutes nos longues lignes coloniales sont appelées à un avenir énorme comme artère principale d'immenses pays déjà productifs ou qui le deviendront de plus en plus. Nous n'avons jamais su faire de politique coloniale à échéance de 50 ans. L'Administrateur local voit à 2 ans « durée de son séjour » ; le Gouverneur général à 5 ans ; le Ministre à 10 ans ; personne n'est chargé de voir à 50 ans ; cela devrait cependant être la préoccupation de quelqu'un. Un empire colonial est fait pour durer des siècles ; les grandes voies de communication doivent être conçues pour l'avenir et leur capacité de transport largement proportionnée à ce qu'on attend du pays ; on a toujours des surprises à cet égard.

Toujours est-il que les tarifs de transport sur route ou piste, comme sur voie ferrée, sont généralement beaucoup trop élevés et entravent le développement des pays coloniaux ; il faut, par le perfectionnement de ces voies de communication et de leur outillage, ramener par une technique meilleure les tarifs à des

taux acceptables. L'étude du Transsaharien nous a montré que sur une très bonne voie coloniale on pourrait arriver à des tarifs compris entre 0 fr. 10 et 0 fr. 50 la tonne kilométrique, selon les marchandises, avec une puissance de plusieurs millions de tonnes. Les transports automobiles peuvent dans certaines conditions, avec l'usage de l'huile lourde et une bonne installation de réparations, s'abaisser à 0 fr. 60 et être couramment de 1 franc à 1 fr. 50 en utilisant des tracteurs à remorque circulant sur des « routes » et non pas dans des fondrières ou des dunes mouvantes.

Les immenses distances que doivent parcourir aux colonies les voies ferrées et les transports automobiles doivent pousser de plus en plus à la perfection des moyens ; plus un chemin de fer est long, plus il doit être parfait. Quelles magnifiques perspectives s'ouvriraient devant nos colonies, si elles avaient compris plus tôt ces conditions qui s'imposent aujourd'hui, au prix d'une expérience quelquefois amère [1].

Les rôles respectifs de la piste, de la route et du chemin de fer étant ainsi fixés, il importe de concentrer les efforts d'équipement de l'Afrique vers la création d'un réseau de voies ferrées. Une question domine ce problème : c'est la constitution de la grande voie de pénétration axiale transafricaine rendue nécessaire par la masse considérable d'un continent dépourvu d'accès à la mer.

La question du Transsaharien n'est qu'une des composantes de ce vaste problème. Ce qu'il faut, c'est créer la grande épine dorsale dont les vertèbres latérales seront les grandes voies secondaires joignant la voie axiale à la mer, constituant ainsi un vaste réseau articulé de voies de communication.

Ce réseau d'ailleurs doit être conçu de telle façon qu'il se greffe au réseau européen par Tanger-Tarifa et au réseau asiatique par Port-Saïd. Et, en effet, ces deux antennes greffées sur le Transafricain se développeront normalement dans les hernies occidentale et orientale de l'Afrique en tendant la main à l'Europe et à l'Asie.

L'idée de la voie axiale n'est pas neuve, mais, conçue au siècle passé, elle a germé dans le cerveau du peuple le plus « nationaliste » du globe qui, au lieu d'y chercher la voie intercontinentale appelée à desservir l'Afrique entière, n'y a vu qu'un moyen de réunir entre elles, dans un but nettement impérialiste, toutes ses « possessions » africaines. Nous voulons parler du chemin de fer du Cap au Caire.

Or, l'Afrique ne peut vivre qu'en offrant à son hinterland un

1. *Congrès International des Transports*, p. 30, 31, 32, organisé par l'Union Coloniale Française, Paris, octobre 1931.

accès à la mer : le Cap au Caire traverse bien l'Afrique, mais il ne la dessert pas.

La grande voie axiale doit être, avant tout, une base d'articulations pour voies transversales allant à la mer. Cette base d'articulations ne doit pas se situer pour accomplir tel ou tel rêve d'hégémonie nationaliste, mais suivant la ligne de plus grand rendement économique.

Appelée à jouer un rôle primordial dans l'économie de l'Afrique et, partant, dans le mouvement de l'émigration européenne, elle mérite de retenir l'attention.

Une voie de chemin de fer est, avant tout, un organisme de liaison. La grande voie axiale doit donc tendre à unir entre eux les réseaux déjà existants.

En effet, dans son effort individualiste, chaque nation européenne a conçu dans le territoire qui lui était réservé une ligne réunissant l'intérieur à la mer : réseau de l'A.O.F., réseau de la Nigeria, du Congo, de l'Union Sud-Africaine, de l'Afrique Orientale portugaise et anglaise, etc.

Tous ces réseaux sont sans liaison, sans articulation entre eux. Cette liaison doit être l'œuvre du Transafricain.

D'autre part, le Transafricain doit, comme nous l'avons dit, s'unir au réseau européen par Tanger et l'Espagne et au réseau asiatique par Port-Saïd, ce qui, d'une part, oblige le Transafricain à s'unir au Transsaharien dont l'utilité ne souffre plus de discussion et, d'autre part, au chemin de fer du Cap au Caire [1].

Enfin, et c'est là le point d'une importance extrême, le Transafricain mettrait notre colonie de Madagascar à 15 jours de Paris.

La carte jointe montre l'ossature de la grande voie axiale à deux branches de l'Afrique qui permettra au continent noir de s'intégrer dans la vie moderne dont il est resté si longtemps éloigné (fig. 7).

Cette double liaison du continent noir avec l'Europe par le tunnel de Gibraltar et avec l'Asie par Port-Saïd et Jérusalem avait été préconisée, depuis fort longtemps. Un ingénieur anglais, Sir Charles Metcalfe, dont la vie fut intimement liée à celle de Rhodes, le plus grand animateur de l'Afrique anglaise, exposait déjà cette idée, le 29 novembre 1915, à « The Royal Geographical Society », au cours d'une conférence reproduite depuis sous le titre *Le développement des chemins de fer en Afrique : le présent et l'avenir*.

1. E.-L. Guernier, article cité.

Comment établir ensuite la liaison générale des réseaux africains entre eux par leur articulation sur la voie axiale afin d'infuser à l'Afrique une vie propre ? Nous examinerons la question à la faveur des travaux importants du récent Congrès International des Transports (octobre

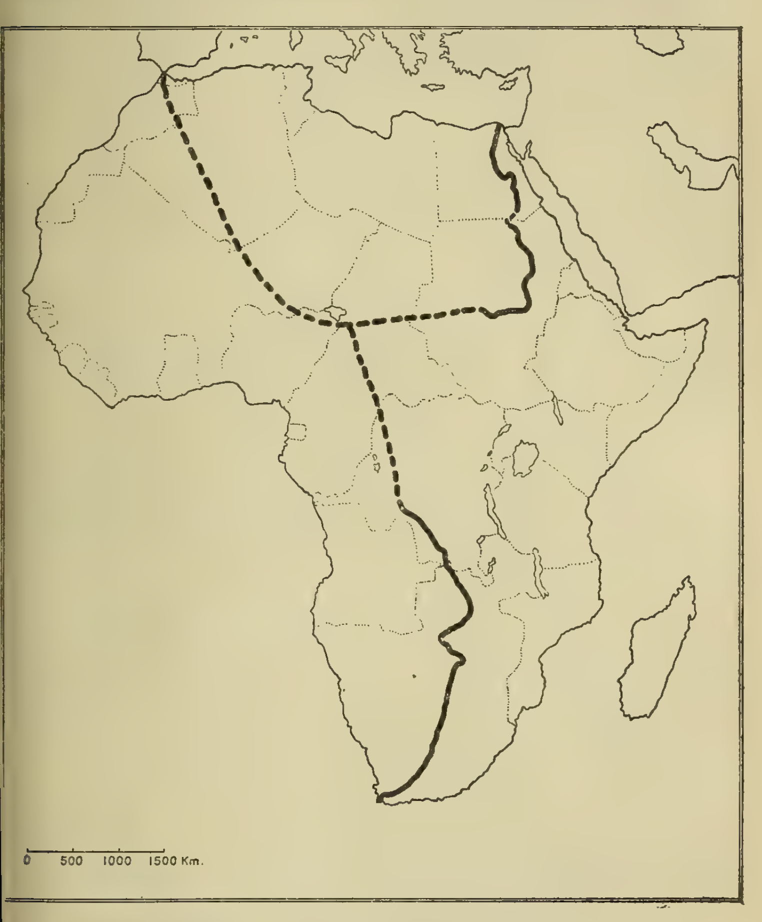


Fig. 7. — Ossature du Transafricain.

1931), mais, avant, il importe de justifier, aussi rapidement que possible, la partie la plus critiquée de cette voie axiale, celle qu'on appelle le Transsaharien.

On pourrait penser qu'après les études minutieuses et le travail considérable fournis par le Comité d'Études du

Transsaharien la question ne pouvait plus être discutée. Il n'en est rien. Le projet de loi élaboré par le Ministre des Travaux Publics et tendant à la création d'une ligne destinée à relier la Méditerranée au Soudan n'a pu être déposé sur le bureau de la Chambre avant la fin de la législature (mai 1932) [1]. Souhaitons que la Chambre nouvelle voie déposer ledit projet qui permettra de passer à l'exécution.

Le grand argument des contradicteurs consiste à dire que le Transsaharien n'aura pas un trafic suffisant.

Cet argument prouve une méconnaissance complète de l'économie africaine et surtout de la marche rapide de sa transformation. Le même argument fut d'ailleurs mis en avant lors de la discussion de l'établissement d'un réseau de voies ferrées au Maroc. Or, ce réseau, qui atteint aujourd'hui plusieurs milliers de km., est le seul réseau ferré du monde qui ait réalisé un bénéfice la première année d'exploitation.

En ce qui concerne le Transsaharien, un argument domine tout le problème et fait évanouir toutes les craintes : « dans l'état de la technique moderne, il est extrêmement facile de construire et d'exploiter un excellent chemin de fer à travers le Sahara [2] ».

Ceci est la conclusion de l'organisme d'études du Transsaharien, après plusieurs années d'études. Les arguments sont d'ailleurs développés dans le rapport déposé. Il suffit d'en retenir les principaux.

La construction sera facile parce que « le Sahara, sur le parcours étudié pied à pied, est entièrement plat, la ligne n'aura pas de pente supérieure à 5 mm. par mètre [3] ».

Il sera d'exploitation facile parce que « tous les ferroviaires savent que, dans ces conditions, le transport par des trains lourds revient à des sommes infimes [4] ».

En effet « on pourra transporter une tonne de marchan-

1. L'initiative du dépôt de ce projet de loi avait été prise par M. Charles Guernier, Ministre des Travaux Publics et de la Marine Marchande dans le 3e Cabinet Tardieu. Mais les contingences politiques d'une fin de législature firent obstacle au dépôt effectif du projet (mars 1932).

2. *Note sur le Transsaharien*, par M. Maître-Devallon, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur de l'organisme d'études du Transsaharien.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

dise de Segou ou Niamey à Alger ou Oran pour un prix pouvant s'abaisser dans les conditions les plus favorables à 200 fr. avec une moyenne de 600 fr. environ [1] ».

Or, depuis, ces calculs ont été modifiés. Dans une Conférence tenue à l'Union Coloniale le 19 avril 1932, M. Maître-Devallon signalait qu'en employant des trains-cargos, c'est-à-dire non pas des trains de marchandises réguliers à heures fixes, comme en Europe, mais des trains fonctionnant comme des « tramps », c'est-à-dire après plein chargement, on arriverait aux prix de revient suivants de Segou ou Niamey à la Méditerranée : par trains de 1 500 t., 156 fr. par tonne, et par train de 3 000 t., 90 fr. par tonne, y compris frais d'exploitation, frais généraux et service des emprunts.

Ces prix de revient permettraient d'appliquer des tarifs très bas pouvant varier suivant les époques et suivant la valeur des marchandises, par exemple : arachides 300 fr. la tonne, coton 700 fr., bétail 1 000 fr., pour la même distance que ci-dessus.

Quant aux voyageurs, les tarifs étudiés arrivent aux chiffres suivants de la Méditerranée à Segou : 4 000 fr. en cabine de luxe, 3 000 fr. en 1re classe, 2 000 fr. en 2e classe.

Quelle sera la dépense totale pour arriver à la mise en service ? Trois milliards au maximum.

Quel trafic faudra-t-il atteindre pour couvrir les frais et les charges du capital ? 300 000 t. dans chaque sens, par an.

Comment ne pas croire qu'en quelques années un pays bien arrosé, grand trois fois comme la France, le Soudan, ne donnera pas cette modeste production. Le petit Sénégal, placé exactement dans les mêmes conditions de climat et sans irrigation, dépasse, à lui seul, ce trafic [2].

Techniquement, économiquement, le Transsaharien est une possibilité qui ne sort pas du cadre des travaux ordinaires.

Mais il y a plus : le Transsaharien est nécessaire pour une raison déterminante, c'est que ce Transsaharien prendra hypothèque sur tout trajet de Transafricain Nord-Sud,

1. Maître-Devallon, *Notes sur le Transsaharien.*
2. *Ibid.*

dont il sera, sur tout ou partie de son parcours, le collecteur méditerranéen [1] ».

Or, on sait, tous les coloniaux avertis des questions africaines savent que, si le Transsaharien occidental ne se fait pas, les Anglais et les Italiens construiront un Transsaharien oriental italo-anglais : Nigérie, Tchad, Libye et Égypte. Déjà, les Italiens ont étudié la possibilité de convertir toute l'arrière-Libye, dont le niveau est plus bas que celui de la Méditerranée, en une immense mer intérieure accessible aux gros navires qui pénétreraient ainsi au cœur de l'Afrique septentrionale.

Les Anglais ont également étudié le prolongement de la ligne du Soudan vers le Tchad, pour l'unir aux lignes de la Nigérie qui serait ainsi à 48 heures de la route des Indes et à 5 jours de Londres par la voie de Naples.

A ceux qui doutent des possibilités de trafic, on peut opposer les chiffres qui doivent aujourd'hui faire réfléchir ceux qui doutaient de Panama et qui affirmaient que le chiffre de 7 millions de tonnes prévu comme transit à travers le canal était « un abominable mensonge ». Ce trafic, qui fut de 10 millions de tonnes la septième année, fut de 30 millions de tonnes la quinzième ; il atteint aujourd'hui 44 millions de tonnes.

Les arguments en faveur du chiffre élevé du trafic du Transsaharien sont innombrables. Tout d'abord, il faut retenir que cette ligne réunira deux continents peuplés : l'Afrique du Nord, 14 millions d'habitants, et la partie de l'Afrique occidentale bénéficiaire du Transsaharien, soit 41 millions d'habitants : Afrique Occidentale Française 14 000 000 hab., Gambie 200 000, Guinée portugaise 330 000, Sierra Leone 1 600 000, Liberia, 2 500 000, Côte de l'Or 2 700 000, Togo 750 000, Nigérie 19 000 000 ; au total : 41 080 000 hab.

On retrouve les mêmes données numériques que dans les relations France (41 millions), Afrique du Nord (14 millions) séparées par la Méditerranée qui remplace ici le Sahara.

Pendant longtemps, la France a alimenté l'Afrique du

1. Jacques Méniaud, *Le Transsaharien et le Transafricain*, Paris, 1930.

Nord avec un commerce qui se chiffre aujourd'hui par plusieurs millions de tonnes et plusieurs milliards de francs.

De même l'Afrique du Nord, aujourd'hui équipée, outillée, en plein rendement, alimentera demain l'Afrique occidentale et, plus tard, l'Afrique équatoriale et centrale, cette



FIG. 8. — RACCORDEMENTS DES VOIES FERRÉES SECONDAIRES AU TRANSAFRICAIN.

dernière contrée, en liaison complémentaire avec l'Afrique du Sud.

L'Algérie trouvera, vers le Sud, un débouché considérable à ses vins en surproduction, à ses légumes, à ses farines, à ses conserves alimentaires, à tous ses produits

manufacturés. Elle sera peut-être même la terre de transit pour toutes les pièces de rechange aux mille machines déjà en usage dans le Centre-Afrique et venues d'Europe par mer.

Et c'est qu'en effet le Transsaharien raccourcira les distances dans des proportions énormes, facilitant le transport rapide des voyageurs, des colis postaux, dont le développement est si considérable, et des lettres.

On connaît, grâce à l'utilisation des « Michelines » marchant avec la plus grande aisance à 110 km. à l'heure, la possibilité de franchir l'étape Méditerranée-Niamey, soit 2 800 km., en 48 heures. C'est le Niger à 3 jours de Paris !

Un long tronçon restera encore à construire : Niamey-Stanleyville, point où le Transafricain viendra s'unir au réseau Sud-africain riche de près de 30 000 km. de voies ferrées, lorsque le tronçon Stanleyville-Élizabethville sera construit.

Et le Transafricain, c'est-à-dire la voie axiale de l'Afrique, sera un fait accompli.

D'un bout à l'autre du continent, la vie intérieure africaine sera liée à la vie européenne.

Quant à cette vie intérieure, pour achever de lui donner toute l'intensité désirable, il faudra articuler sur le Transafricain toutes les voies parties de la mer et qui, toutes, meurent dans l'intérieur de chaque pays desservi (fig. 8).

Tout d'abord, les grands réseaux existants, réseau Nord-africain et réseau Sud-africain. Et, ensuite, les lignes de l'Afrique occidentale, ligne de Dakar à Bamako, ligne de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, de la Côte de l'Or, du Dahomey, de la Nigérie. En ce qui concerne le Cameroun, une ou deux lignes, qui partant de Douala vers le Transafricain seront nécessaires pour desservir le pays ; le Congo-Océan, après la construction du port de Brazzaville, rejoindra la voie axiale à Élizabethville de même que la voie partie de Lobito en Angola.

A l'Est, le prolongement du chemin de fer de Beïra, par-dessus le Zambèze, rejoindra aussi la voie axiale, mettant ainsi Madagascar, par « Micheline rapide », à 10 ou 12 jours de Paris.

Les lignes du Tanganyika effectueront aisément leur jonction et il ne restera plus qu'à prolonger le chemin de fer du

Soudan par le Darfour vers le lac Tchad pour achever l'ossature principale du réseau africain.

Cette œuvre immense ne peut être étudiée, exécutée sans l'accord préalable et mûrement établi entre les puissances intéressées. La Conférence Eurafricaine devra, inévitablement, instituer une Commission permanente des Voies de communication pour résoudre, à chaque instant, les mille problèmes qui se poseront dans tous les ordres : politique, technique, économique, social.

Une idée directrice devra dominer toutes les discussions, toutes les études, toutes les solutions : ne pas répéter en Afrique les erreurs de l'Europe ; se servir de la leçon de l'Europe pour faire du réseau ferré africain un ensemble aussi harmonieux et aussi simple que possible dans le cadre des contingences techniques et économiques du lieu et du moment.

Les discussions sur les écartements, déjà si nombreuses, le choix du matériel, la coordination des moyens de locomotion seront de sa compétence. Elles ont déjà fait l'objet d'études minutieuses dont les résultats sont consignés dans les rapports des deux Congrès suivants : 1°) Congrès de l'Outillage Économique Colonial et des Communications (Paris, 20/25 juillet 1931) ; 2°) Congrès International et Intercolonial des Transports (Paris, 19/22 octobre 1931).

Toutes ces études seront à reprendre, les résultats à contrôler, les solutions devront être coordonnées, leur exécution vérifiée.

Que peut représenter pour l'économie européenne la constitution d'un tel réseau de voies ferrées ?

A lui seul, le Transsaharien constitue une dépense de 3 milliards. Les seules commandes de rails et de matériel suffiraient à alimenter les usines métallurgiques françaises pendant 4 ans et à entretenir 30 000 ouvriers supplémentaires. Cette ligne correspond à environ 3 500 km. de voies, à 850 000 fr. environ le km. La voie axiale comprend 8 000 km. en tout à construire, soit une dépense totale d'environ 6 800 000 000 fr.

Les voies latérales représentent, au minimum, 8 000 autres km. à un prix moyen de 400 000 fr. le km., soit 3 200 millions de francs. Déjà le Parlement français a autorisé,

dans ce sens, les dépenses suivantes : A. O. F. 1 045 000 000 fr., A. É. F. 502 000 000, Madagascar 230 000 000, Afrique du Nord (lignes de raccordement au Transsaharien) 500 000 000 ; au total : 2 277 000 000 fr.

On peut donc dire que l'outillage de l'Afrique en voies ferrées peut représenter un ordre de grandeur d'environ 10 milliards de francs.

A titre de comparaison, l'équipement de l'Afrique du Sud, pour 26 000 km. de voies ferrées de 1 m. 06, et la construction des ports ont coûté 14 milliards qui, toutes charges déduites, rapportent 6 p. 100. Le plan d'équipement français, prévu par la législature qui a pris fin en mai 1932, s'élève à 17 462 000 000 fr.

Cette somme de 10 milliards représente une commande d'au moins 5 milliards réservée à l'Europe et 5 milliards de frais de transport et de main-d'œuvre, dont la majeure partie reviendra encore à l'Europe sous forme de commandes de tissus, d'objets vestimentaires et alimentaires pour l'indigène.

La première conséquence d'un tel équipement peut amener l'Afrique, dans un délai de 10 à 20 ans, à doubler sa production et à multiplier, par un coefficient égal, son pouvoir d'achat.

Cet équipement sera d'ailleurs loin d'être suffisant et, pour s'en convaincre, il suffit de lire les chiffres comparatifs suivants, correspondant à la *longueur des lignes de chemin de fer dans chaque continent* : Amérique 590 546 km., Asie (sans la Russie) 130 239, Europe (avec la Russie d'Asie) 389 239, Afrique 62 509.

Après l'équipement indiqué ci-dessus, ce dernier chiffre deviendrait 78 509 km., ce qui met encore l'Afrique bien loin derrière les autres continents.

2°) Les voies routières

Le réseau ferré serait lui-même insuffisant s'il n'était complété par un réseau, secondaire en quelque sorte, de routes et de pistes. Il ne faut pas revoir en Afrique ce qu'on a vu partout en Europe : la route concurrencer le rail. Il faut, au contraire, que le véhicule automobile circulant sur routes et pistes soit le moyen de transport subsidiaire

alimentant la voie ferrée en desservant la zone naturelle d'influence. Les effets financiers de la concurrence du rail et de la route ont été, pour l'Europe, absolument désastreux. Une coordination préalable des moyens de transport prise en plein accord au sein de la Conférence Eurafricaine et en chaque territoire africain pourra, seule, éviter de telles conséquences financières. Cette coordination posera un grand nombre de problèmes techniques et économiques : seule, l'entente entre les États intéressés pourra les résoudre et les résultats déjà acquis des Congrès des Transports de Melbourne (1926), Londres (1927), Rome (1928), Madrid (1929), Washington (1930), Paris (1931) seront un précieux enseignement pour la Conférence Eurafricaine.

L'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud, déjà dotées de réseaux routiers importants, ont tendance à connaître cette concurrence déplorable. Il est temps d'en arrêter les effets.

Pour suivre le développement de la traction automobile sur route, pour passagers et marchandises, il est intéressant de se rendre compte des statistiques relatives des véhicules automobiles. Le Ministère du Commerce de Washington en donne le tableau suivant, au 30 décembre 1930.

PAYS	NOMBRE DES VOITURES AUTOMOBILES DANS LE MONDE (1931)				NOMBRE D'HABITANTS PAR VÉHICULE
	Tourisme	*Autobus*	*Camions*	*Total*	
Europe	3 799 388	146 257	1 297 806	5 243 431	76
Amérique (U. S. A.)	22 951 847	95 400	3 476 532	26 523 779	4
Amérique (autres pays)	1 722 668	18 994	374 269	2 115 931	40
Asie	263 652	45 454	87 282	396 388	2 270
Océanie	755 031	13 228	204 039	972 298	66
Afrique	274 399	8 184	68 796	351 379	512
Monde entier	29 766 985	327 517	5 508 724	35 603 206	56,1

En d'autres termes, l'Afrique, continent plus vaste que l'Amérique du Sud, que l'Amérique du Nord, que l'Asie (moins la Russie soviétique), que l'Europe, que l'Océanie,

possède seulement 1 p. 100 de l'outillage automobile mondial. Bien plus, de tous les continents, c'est l'Afrique qui utilise le moins de camions, ce qui prouve, d'une façon péremptoire, l'infériorité manifeste de son réseau routier.

Les chiffres ci-après montrent plus clairement encore les progrès considérables que l'équipement automobile de l'Afrique peut réaliser.

En effet le *nombre d'habitants par voiture sur les terres françaises d'Afrique* est le suivant : Algérie 71, Tunisie 132, Maroc 155, Togo 1 195, Madagascar 1 322, A. O. F. 1 623, Cameroun 1 703, A. É. F. 3 061.

A titre de comparaison, il est intéressant de se reporter au *nombre de voitures par* 1 000 hab. dans le monde : Allemagne 16, Afrique du Sud 16, France 30, Canada 110, États-Unis 200.

On peut dire que l'automobile est aujourd'hui la grande exploratrice ; c'est elle qui précède la route et qui, par tâtonnements, en précisera le tracé de même que la route précède souvent le rail.

A l'heure où l'automobile joue un rôle primordial dans l'économie du transport, on peut s'étonner que, dans les emprunts coloniaux, une place plus importante n'ait pas été faite aux constructions de routes. Ceci provient de ce que l'homme politique français a longtemps considéré que la « route » devait être créée par les ressources budgétaires locales : survivance du vieux système routier français avec ses routes nationales et départementales, ses chemins vicinaux et communaux.

Et c'est ainsi que, dans les récents emprunts, on constate les anomalies suivantes :

	Crédits pour voies ferrées	*Crédits pour routes*
A.O.F.	1 045 000 000	32 000 000
Indochine.	116 000 000	néant
Togo.	110 000 000	»
A.É.F.	502 000 000	»
Cameroun.	130 000 000	20 000 000

Le Parlement français a considéré que chaque colonie ferait ses routes sur ses ressources budgétaires.

Cette conception est une erreur. La route de pénétration

coloniale, « intercoloniale ou internationale est un moyen de mise en valeur du même ordre que les ports maritimes et les voies ferrées et l'imputation de leur établissement sur les fonds d'emprunt dans chaque colonie serait justifiée au même titre [1] ».

En Afrique, afin de ne pas répéter les erreurs faites dans le monde entier, la route doit être conçue comme le prolongement du chemin de fer, dans le même but et d'après les principes suivants : 1°) lignes droites à grande vitesse entre les grands centres, 2°) lignes secondaires à profil moins sévère pour desservir les secteurs à grands débits, 3°) lignes rurales ou de cueillette.

Mais, pour que le réseau routier soit le « collaborateur » et le « nourricier » constant du réseau ferré, il faut une collaboration volontaire entre les compagnies de chemin de fer et les compagnies de transport automobile.

Dans ces conditions, la conception de la route coloniale prend une forme très différente de celle de la route métropolitaine : la route coloniale n'est plus un élément d'action politique ou électorale, mais un système de transport qui ne doit être jugé qu'en fonction de son rendement économique comme « ligne » secondaire du chemin de fer, de la voie fluviale ou du port, ce qui ne fait qu'un.

Là encore, l'œuvre de coordination intercoloniale sera celle de la Conférence Eurafricaine dans le cadre admirablement tracé lors des travaux du Congrès International et Intercolonial des Transports (Paris, 1931).

3°) Voies fluviales

Si le domaine des transports terrestres ne présente pas toujours un terrain facile pour les ententes entre les puissances tutélaires, par contre le domaine des transports fluviaux a obligé les puissances à s'entendre, si l'on peut dire, avant la lettre. En la matière, l'Europe a connu la même situation et celle-ci a engendré les ententes connues du Danube et du Rhin.

En Afrique, le Niger, le Congo et le Nil ont donné lieu à

1. Congrès de l'Outillage Économique Colonial, Paris, 1931. Rapport de M. Conche, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées sur l'*Évolution des routes aux colonies*.

des ententes entre les usagers et ont conduit les puissances à rechercher les meilleurs moyens d'utilisation des voies fluviales.

Celles-ci, en effet, constituent toujours, en cas de navigabilité reconnue, un mode de transport supérieur à tous ceux connus.

Or, l'Afrique centrale offre un réseau unique de voies fluviales. Celles-ci doivent donc être non seulement utilisées au mieux des contingences locales, mais il importe aussi et surtout de rechercher leur meilleure intégration dans le système général des transports : voies routières, voies ferrées, voies aériennes, pour lesquels il ne doit y avoir qu'une seule et unique politique.

A cet égard, il convient de citer les efforts considérables, et d'ailleurs couronnés de succès, accomplis au Congo belge. Ce pays a la bonne fortune de posséder un réseau de 12 000 km. de voies navigables dont la longueur pourra être portée à 18 000 km. après achèvement d'un assez grand nombre de travaux comportant la suppression ou la modification de certains rapides. Malheureusement, ce bassin n'est pas en communication directe avec la mer. Il a fallu construire des voies ferrées importantes reliant les biefs à l'océan. Ces biefs sont, à l'heure actuelle, sillonnés par 208 vapeurs représentant 18 742 tx. et servant au remorquage de 517 barques, représentant 58 753 tx.

Les Belges ne se sont pas contentés d'utiliser le réseau que la nature leur avait ainsi donné, mais encore ils y ont apporté des améliorations considérables et ont, d'autre part, réalisé une coordination parfaite entre les voies existantes tant dans l'ordre technique que dans l'exploitation des divers réseaux. A cet effet, un Comité de Coordination a été créé. Il a pris pour base l'immense bassin fluvial sur lequel il a fait s'articuler tout un réseau de voies ferrées et terrestres. Puis, il a adopté un certain nombre de mesures techniques destinées à assurer pratiquement les liaisons : moyens mécaniques de déchargement des chalands et des wagons, standardisation des voies ferrées ramenées à deux écartements : 0,60 pour les chemins locaux et 1m. 067 pour les grandes lignes afin de les raccorder ultérieurement au réseau Sud-africain de 26 000 km. dont toutes les voies

principales ont adopté l'écartement de 1 m. 067 (3 pieds 6 pouces). Les mêmes dispositions de standardisation ont été adoptées pour les rails, traverses, éclisses, gabarits et matériel.

Il a veillé à maintenir un synchronisme parfait entre les rendements des tronçons hétérogènes : fluvial, ferré, routier,

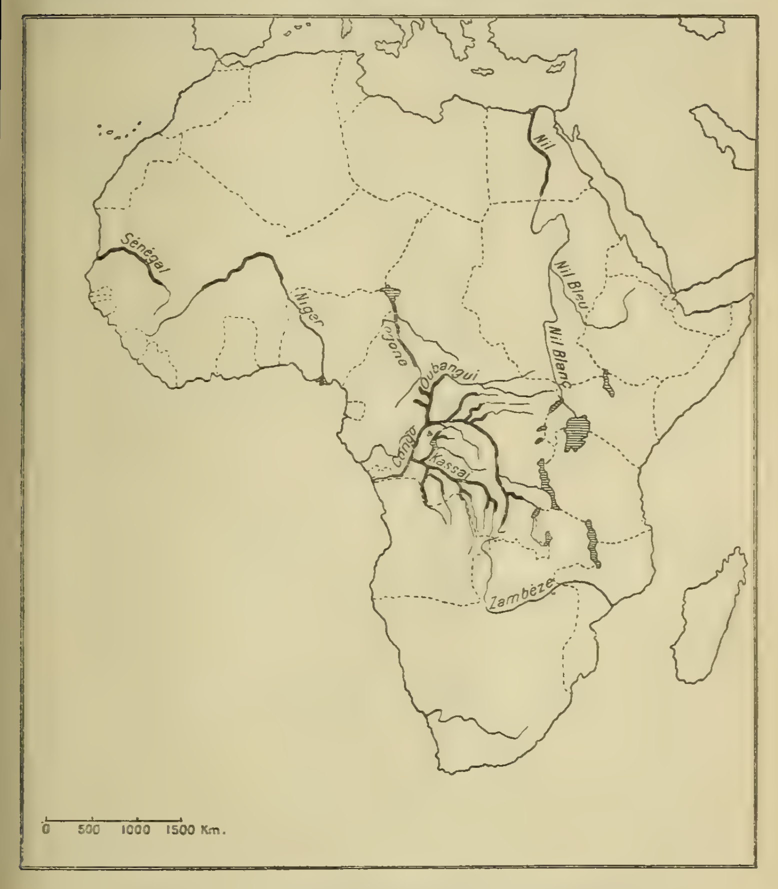


Fig. 9. — Les voies navigables de l'Afrique.

et a été ainsi amené à prévoir les transports possibles de la colonie sur de nombreuses années.

Le Comité de Coordination des Transports du Congo, créé en 1926 par décision gouvernementale, a, d'autre part, adopté tout un ensemble de mesures administratives et

d'exploitation permettant à l'expéditeur d'un point quelconque de Belgique d'envoyer une marchandise à n'importe quel point du Congo avec un seul document de transport permettant, par conséquent, l'établissement de traite documentaire.

L'œuvre accomplie par ce Comité revêt une telle importance qu'elle peut servir d'exemple à la Conférence Eurafricaine et c'est pourquoi il importait d'insister sur son caractère pratique. Elle peut aussi, dans chaque pays, constituer un précédent fécond en enseignements.

Cela étant, si on examine l'ensemble des voies fluviales africaines, on constate qu'une œuvre immense reste à accomplir pour leur utilisation intégrale et leur incorporation judicieuse et coordonnée dans l'ensemble des réseaux ferrés et routiers.

L'ensemble des efforts est, d'ailleurs, limité. Il porte sur l'A. O. F. : Sénégal et Niger ; sur l'A. É. F., le Congo, le Gabon, l'Oubangui, le Chari et sur tout le bassin du Congo belge en connexion avec les grands lacs et, au Nord, avec le Nil (fig. 9).

Le mode de transport fluvial, qui reste celui qui réalise, en tous lieux et en tous temps, le meilleur prix de revient de la tonne kilométrique, doit cependant se plier au développement de la production et des échanges et répondre constamment aux besoins croissants d'un pays en constante évolution.

La politique fluviale de l'Afrique devra s'inspirer de l'expérience et répondre à trois ordres de faits :

1°) Améliorer les voies existantes et augmenter le potentiel de navigabilité par la création de ports fluviaux, la réduction des seuils pour supprimer les solutions de continuité des biefs ; en un mot, utiliser la voie fluviale au maximum en suppléant le plus possible à l'insuffisance de la nature. Citons, à titre d'exemple, l'amélioration des biefs du Sénégal, du Niger, de l'Oubangui, du Zambèze, le canal de communication du lac Albert avec le Nil.

2°) Utiliser un matériel nouveau de traction et de portage ; rechercher une adaptation d'hydro-glisseurs tracteurs à hélice aérienne et l'emploi de barges en métaux légers (duralumin, alliages d'aluminium et de magnésium)

permettant la standardisation du matériel en basses et hautes eaux sans rupture de charges ; étudier le moteur Diesel à huile végétale pour en finir avec les moteurs techniques à chauffage au bois, encombrants et dispendieux ; s'inspirer des efforts faits dans d'autres pays avec les hydroglisseurs de Lambert, Coussinet et autres ; créer des transports de voyageurs à grande vitesse.

3°) Préparer la liaison commerciale des biefs et des bassins par leur incorporation dans un vaste plan coordonné des moyens de transport et par la création de tarifs conjugués et harmonisés.

Tel sera, là encore, un compartiment important de travail pour la Conférence Eurafricaine.

4°) Voies aériennes

Le transport aérien étant, en l'état actuel de la technique, essentiellement consacré aux personnes et aux lettres, il semble souhaitable que ce mode de transport soit soumis, dans le monde, à des règlements et à un régime semblable à celui qui régit les relations postales internationales.

Mais, ici encore, chaque puissance européenne d'Afrique a cru devoir opérer en vase clos, sans aucun souci de collaboration et encore moins de coordination des efforts.

Et, cependant, nul continent n'offre plus de facilités pour une entente internationale. Bien plus, elle semble imposée par la nature des faits. En effet, aucun réseau aérien au monde, si ce n'est celui exploité, en Colombie, par la Compagnie allemande Scadta, ne couvre ses frais d'exploitation. Ou bien l'aviation commerciale apparaît comme une manifestation onéreuse du « train de vie » mondial, au-dessus de la richesse actuelle des nations, ou bien il faut réduire les frais d'exploitation, si on veut continuer à s'en servir.

Si la concurrence a d'heureux effets dans l'utilisation des machines ou des objets courants, il semble qu'en matière d'aviation africaine la seule formule viable soit la coopération.

Déjà, dans cet ordre d'idées, la Belgique et la France viennent de donner l'exemple. Une convention provisoire pour l'établissement d'une ligne aérienne Belgique-France-

Congo, signée en 1929, transformée en convention définitive le 23 mai 1930 et ratifiée le 13 mai 1931, a abouti à la création d'une ligne qui débutera en octobre 1932 et qui permettra de relier Bruxelles et Paris au Congo.

C'est indubitablement l'amorce de la création de la grande voie aérienne axiale de l'Afrique qui doit devancer, de plusieurs années, la voie ferrée.

En effet, si on se reporte aux études du Pr. Carl Pirath, de l'École de Stuttgart, les statistiques suivantes, publiées en 1929, éclairent la question d'un jour très particulier.

Les transports aériens dans le sens Europe-Afrique accusent : en correspondance 4 768 t., en colis postaux 6 448 t., en chargement divers 601 t., au total : 11 817 t. Dans le sens Afrique-Europe : en correspondance 3 449 t., en colis postaux 1 550 t., en chargement divers 1 242 t., au total : 6 241 t.

Pour avoir une idée complète de l'utilisation de l'avion postal en Afrique, il faut, aux chiffres précédents, ajouter les chiffres suivants : Afrique-Amérique du Nord : correspondance 120 t., divers 85 t., total 205 t. ; Afrique-Amérique du Sud : correspondance 22 t., divers 5 t., total 27 t. ; Amérique du Nord-Afrique : correspondance 164 t., divers 363 t., total 527 t. Amérique du Sud-Afrique : correspondance 10 t., divers 12 t., total 22 t. L'ensemble du trafic atteint 18 839 t.

Comparons ce chiffre à ceux représentant les échanges entre les autres continents, et nous constatons que le fret postal aérien Europe-Amérique du Nord atteint 33 700 t., le fret Europe-Amérique du Sud 9 400 et le fret Europe-Extrême-Orient 10 100.

On peut donc dire que l'Afrique, dans l'utilisation de l'avion, occupe le deuxième rang ; elle doit occuper le premier.

En effet l'Afrique est, de tous les continents, le moins outillé en matériel de transport. Il est donc le mieux placé pour utiliser les moyens les plus modernes, dont l'avion.

C'est pourquoi les statistiques de Berne donnent, sur le poids moyen d'une lettre admis pour 10 gr., les tonnages suivants de lettres transportées au départ ou à destination

des pays africains : Algérie 312 t., Tunisie 312, Maroc 255, Égypte 234, Afrique du Sud 162, Tripolitaine 24, Madagascar 20, Congo belge 16, Mozambique 14, Côte d'Ivoire 11, Tanganyika 9, Nyassaland 6, Cameroun 6, Zanzibar 5,5, Sénégal 5, La Réunion 3, Maurice 2,5.

Les cinq premiers pays qui apparaissent comme les plus importants sont répartis en deux groupes situés aux deux pôles de l'Afrique. En d'autres termes, l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud sont deux centres d'activité postale aérienne qu'il y a un intérêt évident à réunir, d'autant que, au moment où cette jonction sera chose faite, tous les pays placés sur l'itinéraire principal de cette jonction créeront des lignes annexes qui viendront se greffer sur la ligne principale.

Et déjà, l'inventaire des lignes existantes et en projet démontre que ce réseau idéal est en pleine voie de formation ; il s'établit, en effet, ainsi :

Lignes aériennes et projet de lignes en Afrique (avril 1932)

Lignes françaises

Lignes existantes :

1°) Lignes de l'Aéropostale vers l'Amérique du Sud. — Itinéraire : (Toulouse, Espagne) Tanger, Rabat, Casablanca, Cap Juby, Dakar.

Longueur de la ligne en Afrique : 3 165 km.

2°) Lignes Djibouti-Addis-Abbaba. — Des vols d'essai ont été effectués en 1931 par la Compagnie Aérienne Française (voyages indiqués pour mémoire).

Lignes en projet :

1°) Ligne France-Congo. — Itinéraire prévu sauf modifications : (Paris, Marseille) Alger, Aoulef, Gao, Zinder, Fort-Lamy, Fort-Archambault, Bangui, Brazzaville.

2°) Ligne Casablanca-Oran-Alger, avec prolongement vers Tunis.

Lignes belges

Lignes existantes :

Lignes intérieures du Congo belge. — 5 lignes : Boma-Léopoldville (350 km.) ; — Léopoldville-Luebo-Élisabethville (1 925 km.) ; — Léopoldville-Coquilhatville (750 km.) ; —

Luebo-Luluabourg-Lusambo (350 km.); — Luebo-Tshikapa (160 km.).

Lignes en projet :

Ligne Belgique-Congo belge, en collaboration avec la compagnie française qui exploitera la ligne France-Congo. L'itinéraire, au Congo belge, sera le suivant : Bangui, Libengue, Coquilhatville, Élisabethville.

Lignes italiennes

Ligne existante :

(Rome, Palerme) Tripoli-Benghazi.

Ligne en projet :

Prolongement de la ligne Tripoli-Benghazi jusqu'à Tobruck.

Lignes britanniques

Lignes existantes :

1°) Ligne le Caire-le Cap (*Imperial Airways*); longueur 12 800 km. ; itinéraire : le Caire-Wadi Alfa, Kartoum, Juba, Nairobi, M'Beya, Salisbury, Johannesburg, le Cap.

La ligne fonctionne du Caire au Cap depuis le 20 janvier 1932.

2°) Lignes Sud-africaines (*Union Airways Ltd*)

a) Le Cap-Port Elisabeth-East London-Durban (885 milles).

b) Port Elisabeth-Blœmfontein-Johannesburg (1 000 milles).

Il y a lieu d'attirer tout spécialement l'attention sur la ligne Belgique-France-Congo, dont on envisage la mise en exploitation, tout au moins à titre de voyages d'expérimentation, vers l'automne 1932.

L'importance énorme de l'itinéraire allant de France vers le Cap, à travers le Sahara occidental, a été mise en lumière par les raids récents de l'aviateur anglais Mollisson et des aviateurs français Goulette et Salel.

Le tracé actuel de la ligne franco-belge contourne la frontière Nord de la Nigeria anglaise ; de Niamey, il va vers l'Est jusqu'au Tchad pour suivre ensuite le cours du Chari et rejoindre Bangui. Il semble que la route la plus importante soit plutôt celle partant de Niamey coupant à travers la Nigeria et rejoignant ensuite le Congo, — l'itinéraire Niamey-Zinder-Fort-Lamy-Fort-Archambault-Bangui pouvant être l'objet le cas échéant de lignes secondaires (fig. 10).

Quoi qu'il en soit, le développement des voies aériennes ne peut se poursuivre en Afrique que dans l'accord constant des puissances tutélaires et sur un programme d'ensemble, d'ailleurs délicat à établir mais que les contingences rendront, chaque jour, plus nécessaire. Et déjà, lors du Con-

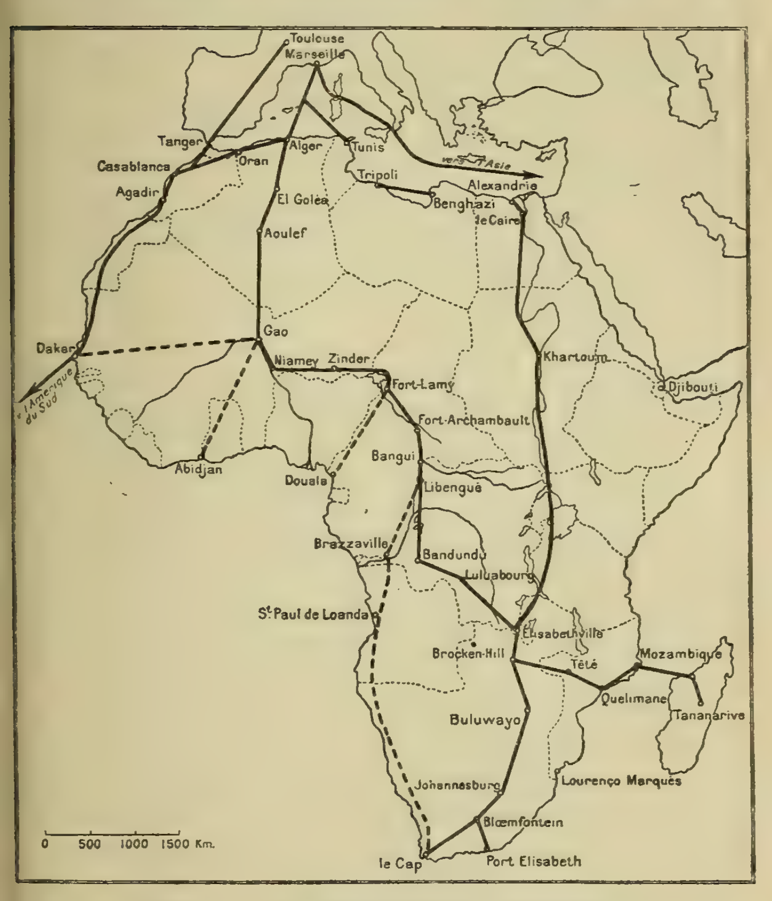


FIG. 10. — LES VOIES AÉRIENNES AFRICAINES.

grès International et Intercolonial des Transports (Paris, 1931), ce programme a été clairement défini par M. Chaumié, Directeur de l'Aéronautique Marchande au Ministère de l'Air, dans les termes suivants :

Les bases de la convention seraient faciles à déterminer entre l'Empire Britannique, la France, la Belgique, le Portugal, l'Italie et l'Espagne :

1°) accord sur les routes aériennes d'intérêt général que chacune des puissances s'engagerait à établir sur les territoires de sa souveraineté et à doter d'une infrastructure suffisante ;

2°) droit de survol réciproque aux co-contractants sur ces routes organisées pour les lignes nationales unissant la métropole à une de ses colonies ou deux colonies entre elles ;

3°) sur les tronçons communs, exploitation en *pool* avec les lignes exploitées par la puissance dont le territoire est survolé ;

4°) unification des tarifs postaux du réseau international ;

5°) organisation d'ensemble de la météorologie.

Aucune région du monde n'offre de pareilles opportunités pour réaliser, au bénéfice de tous, un grand réseau international cohérent et logique.

L'esprit de collaboration des puissances coloniales qui ont assumé la charge et la responsabilité de l'évolution et de la prospérité pacifique d'un continent neuf pourrait s'y manifester d'une façon éclatante.

Ainsi donc, à chaque pas, dans tous les domaines, dans toutes les manifestations humaines de l'âme, du cœur, de l'intelligence ou de la science, le besoin impératif d'entente, de collaboration, de coordination des puissances tutélaires apparaît plus vivace que jamais. L'œuvre de la Conférence Eurafricaine s'annonce immense et variée.

Son œuvre sera grandement facilitée, d'ailleurs, par les travaux de l'Association Internationale pour le Progrès et la Coordination des Transports en Afrique, créée à l'issue du Congrès International et Intercolonial des Transports.

d) *Les lignes télégraphiques, téléphoniques, la T.S.F.*

Dans nul domaine de l'activité de l'économie humaine on ne peut trouver une coordination internationale plus parfaite et plus efficace que dans le domaine des relations postales, télégraphiques et téléphoniques mondiales.

Mais s'il est vrai que, dans l'Afrique du Nord et dans l'Afrique du Sud, les progrès de la technique téléphonique et télégraphique ont suivi de près ceux des différentes métropoles, il n'en n'est pas moins certain que, dans toute l'Afrique noire, l'équipement est rudimentaire.

L'équipement téléphonique, par exemple, se compose en général de tableaux à batterie locale.

Dans nombre de cas, l'équipement souterrain devra être prévu, parce que de moindre prix d'entretien et moins

exposé aux intempéries. Mais cet équipement ne peut se concevoir sans un plan d'ensemble par territoire et sans un plan de coordination général.

L'équipement télégraphique méritera également de retenir l'attention, le faible rendement des appareils Morse généralement employés ne répondant plus aux exigences actuelles (fig. 11).



Fig. 11. — Les lignes télégraphiques africaines.

En d'autres termes, une organisation et une refonte générale de l'outillage télégraphique et téléphonique s'impose. Comme pour le Transafricain, il faut établir en commun l'ossature générale du réseau africain, rechercher les points de suture des lignes secondaires, de telle sorte que le réseau puisse se trouver rapidement lié aux réseaux européen, asiatique et américain, soit par câbles terrestres et maritimes, soit par T. S. F. Ce plan général devra d'ailleurs

s'élaborer en parfaite harmonie avec le plan des voies de communication.

Dans ce domaine, les ententes internationales étant courantes, l'œuvre de la Conférence Eurafricaine sera réduite au minimum.

En ce qui concerne la radio-diffusion, l'entente européenne est complète. Des conventions internationales, à la suite du Congrès de Prague et bientôt du Congrès de Madrid, ont résolu ou se proposent de résoudre toutes les questions soulevées et dont la plupart naissent du fait qu'à l'origine les stations furent construites sans aucun accord ni plan d'ensemble.

Les stations européennes sont, aujourd'hui, cataloguées, identifiées par leur longueur d'ondes. Il faut que, dès l'origine, l'Afrique, dans l'étude de sa couverture en messages ou émissions radio-diffusées, ne connaisse aucun conflit de superposition d'ondes. Au lieu de réglementer une œuvre existante et qui provoque toujours des conflits d'intérêts, la Conférence Eurafricaine n'aura qu'à « tailler dans le neuf ».

e) *Hydraulique : irrigation et électrification*

Pour établir en Afrique une politique générale de l'hydraulique, il faudra d'abord procéder à une étude d'ensemble de la pluviométrie, ce qui nécessitera la création de nombreux postes météorologiques sous la direction des instituts scientifiques de chaque nation. La communication des résultats, de Puissance à Puissance, permettra un examen unique sans doute fertile en résultats et la confection de cartes hydrauliques, qui font aujourd'hui défaut, sauf en ce qui concerne l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud. La Compagnie du Mozambique a également fait, à cet égard, des études intéressantes.

Cela étant, l'utilisation des eaux visibles donne lieu à deux applications distinctes : l'irrigation et l'électrification.

Les travaux hydrauliques d'irrigation de l'Afrique sont en plein développement : en Tunisie, en Algérie, au Maroc, en Afrique occidentale, en Égypte, en Afrique du Sud, partout l'utilisation des eaux en vue de l'irrigation agricole a été très développée. Des étendues immenses dépourvues de toute végétation ont été ainsi rendues à la culture pour

le plus grand bien des populations. Tel est le cas des travaux sur le Niger qui vont donner plusieurs millions d'hectares à l'agriculture et à l'élevage en transformant tout le pays en une nouvelle Égypte.

Mais, jusqu'à ce jour, les eaux destinées à l'irrigation ont une utilisation locale et éminemment divisée, de telle sorte qu'il ne semble pas que la politique d'irrigation puisse sortir des frontières des États actuels. On connaît cependant en Afrique un conflit d'eau important : celui qui existe, à propos de l'utilisation des eaux du Nil, entre l'Égypte et le Soudan anglo-égyptien. Des travaux de cartographie aérienne s'étendant sur 75 000 km² et visant toute la région du haut Nil et du Sud ont permis d'envisager un travail hydraulique de la plus haute importance et qui mettrait fin à tous les conflits : l'amenée des eaux du lac Albert vers le Sabat, affluent du Nil, au moyen d'un canal gigantesque de 560 km. de long qui, partant de Mongalla, emprunterait le cours du Veveno et de la Lotilla.

La pénétration européenne posera dans l'avenir des problèmes du même ordre : utilisation des eaux du Niger, du Congo ou du Zambèze. L'équipement actuel de l'Afrique ne permet pas encore d'en déterminer ni le nombre ni l'importance. Toutefois, il sera nécessaire de procéder, d'ores et déjà, à des études conjuguées de l'hydrologie des différents bassins en vue de l'électrification prochaine et future de l'Afrique. Il faut éviter, en les prévoyant, des conflits dans le genre de celui qui a divisé naguère la France et l'Espagne au sujet de l'utilisation des eaux de la Garonne.

Déjà, de nombreux travaux d'électrification sont à l'étude sur tous les points du continent. La construction du Transafricain posera de nouveau le problème d'une traction économique soit par tracteurs Diesel, soit par tracteurs électriques.

Dans ce dernier cas, des études d'ensemble seront nécessaires entre les différentes puissances tutélaires : Angleterre pour le passage de la Nigérie, Belgique pour la traversée du Congo, etc., etc. Une politique de l'électrification s'imposera comme elle s'impose aujourd'hui pour l'Europe, avec cette différence qu'il est infiniment plus facile de « tailler dans du neuf » que de « tailler dans du

vieux ». Elle sera d'autant plus nécessaire qu'en la matière l'expérience a prouvé l'inanité des efforts financiers dispersés et, comme en hydraulique, l'importance des travaux atteint toujours des chiffres considérables, il sera nécessaire d'appliquer à l'Afrique un programme de travaux en rapport avec la faculté de rendement.

La Conférence Eurafricaine devra toujours se rappeler que la diffusion de l'électrification en Europe a permis une amélioration rapide des conditions de vie des campagnes. Il est évident que les conditions ne sont pas comparables, mais il ne faut pas non plus perdre de vue que l'électricité peut être créatrice de besoins nouveaux dans un pays où le Noir de la forêt n'en possède aucun. De même que la voie ferrée et que la route, la ligne électrique crée des besoins d'énergie. Il existe, à ce sujet, en Afrique, un exemple frappant et qui permet d'escompter l'avenir avec confiance : il s'agit du Maroc où les progrès de l'électrification parmi les indigènes a été prodigieux, ainsi que le prouve la progression de la consommation dans ce pays de 1912 à 1930, qui s'établit ainsi : 1912, néant ; 1923, 6 millions de kw. ; 1927, 33 ; 1928, 40 ; 1929, 50 ; 1930, 60.

A titre d'indication, nous donnons ci-dessous les chiffres de consommation actuelle pour les différentes terres françaises d'Afrique : Tunisie 245 000 000 kw., Algérie 112 000 000 Maroc 60 000 000, A. O. F. 6 000 000, A. É. F. 400 000, Togo 232 040.

Ces chiffres donnent une idée des possibilités d'extension, qui sont énormes et qui permettront à la fois et le développement de la consommation de l'Afrique et la pleine activité des usines européennes.

On sait aujourd'hui l'intérêt qu'il y a à envisager l'électrification des chemins de fer en même temps que l'électrification du pays sous toutes ses formes. C'est dans l'élaboration de ces programmes d'ensemble que, dans chaque pays, et le Maroc en est un éloquent exemple, on est arrivé à des résultats économiques surprenants.

Il n'est pas, d'autre part, sans intérêt de remarquer qu'en Europe l'âge du charbon ou mieux de la vapeur a créé l'usine et l'agglomération ouvrière dans les villes, au détriment des campagnes et de la vie familiale, base de la société.

Cette concentration humaine, fait nouveau dans les annales sociales, a donné à son tour naissance à la lutte de classes. D'autre part, l'usine, machinerie complexe et délicate, dont le volant nécessaire réside dans un minimum impératif de production, est à son tour devenue créatrice de crises et de chômage. La production massive, conséquence de l'usine née du charbon, crée le déséquilibre familial, social et économique.

L'électricité, au contraire, du fait de sa possiblité de diffusion infinie dans chaque village, dans chaque hameau, dans chaque maison, pourrait, ainsi que l'a prédit Ford, détruire l'usine, licencier les agglomérations ouvrières de la ville, ramener l'homme à son village, à son hameau pour y fabriquer, au moyen du moteur électrique, à domicile, toutes les pièces détachées de l'industrie moderne qui ne nécessiterait plus que des ateliers de montage.

L'électricité deviendrait ainsi un élément de stabilisation sociale. L'Afrique noire, qui n'aura pas connu l'âge du charbon et des agglomérations industrielles, pourrait, peut-être, grâce à l'électricité, ignorer la lutte de classes. Ceci représente un des aspects de la question dont l'importance ne devra pas échapper à la Conférence Eurafricaine.

f) *L'immigration européenne en Afrique*

Que peut représenter pour l'économie européenne le plan, ainsi tracé à grands traits, de l'équipement de l'Afrique ?

Tout d'abord, un appel de nombreuses élites. Et, en effet, un pays neuf comme l'Afrique exige avant tout des hommes jeunes, des hommes forts, des hommes courageux, intelligents et instruits, pour son équipement moral : des administrateurs et des gouverneurs choisis avec soin, des médecins habiles et éprouvés, courageux et tenaces, des instituteurs et des maîtres de haute tenue morale, des missionnaires à l'esprit large, à l'âme humaine et généreuse, des savants.

Pour une telle besogne, les métropoles devront donc choisir les meilleurs de leurs fils. Le Français métropolitain devra, en particulier, se dépouiller de cette mentalité bourgeoise qui a consisté longtemps à penser qu'un cancre, un « raté » ou un déclassé pouvaient toujours « se débrouiller »

aux colonies. La pratique de cette conception a fourni aux colonies quelques malheureux qui ont sombré lamentablement peu après leur débarquement. D'ailleurs, ce temps n'est plus. La guerre a montré sur les champs de bataille la splendeur des troupes Nord-africaines, néo-zélandaises, américaines et australiennes. Ces races splendides ont été formées avec ce que l'Europe avait de meilleur, de plus fort et de plus robuste.

L'expérience a montré que l'équipement moral doit précéder l'équipement matériel. Les puissances tutélaires auront donc à procéder, par des accords mutuels, à l'organisation de cet équipement, base de toute civilisation africaine. Et, ce faisant, l'Europe trouvera là un champ d'expansion à ses élites nombreuses et à l'étroit sur le « cap asiatique ».

Ces élites constitueront l'état-major qui préparera la voie aux troupes de choc : ingénieurs, constructeurs, entrepreneurs, bâtisseurs qui, en équipant matériellement l'Afrique, permettront aux races indigènes déjà évoluées de vivre dans une condition meilleure, tandis que les colons venus des quatre coins de l'Europe mettront en valeur la terre d'Afrique, afin de constituer par une harmonie productive et consommatrice un cycle économique complet.

L'équipement matériel de l'Afrique peut fournir à l'Europe cinquante ans de prospérité et de paix. Les ports, les chemins de fer, les routes, représentent un plan d'équipement dont l'ordre de grandeur peut être ainsi évalué, en fonction des données précédentes :

Œuvres sociales : hôpitaux, écoles, instituts scientifiques	10 000 000 000 fr.
Équipement en ports (grands ports et ports secondaires).	5 000 000 000 »
Équipement en voies ferrées (voies principales et secondaires).	10 000 000 000 »
Équipement en voies routières	5 000 000 000 »
Équipement en voies fluviales.	1 000 000 000 »
Équipement en voies aériennes	100 000 000 »
Équipement en lignes télégraphiques et téléphoniques	2 000 000 000 »
Hydraulique agricole et industrielle	10 000 000 000 »
	43 100 000 000 »

Sur ces 43 milliards, 20 milliards représentent le chiffre des commandes à l'industrie européenne, 23 milliards le chiffre des transports et de la main-d'œuvre. D'autre part, l'expérience démontre que, pendant la période d' « équipement national », un effort parallèle est accompli par l'équipement privé : création de villes et de villages, urbanisation, colonisation, commerce, agriculture, industrie, si bien que le capital européen trouverait, là encore, un terrain propice à un emploi judicieux et rémunérateur d'une somme égale à 45 ou 50 milliards. L'ensemble représente donc environ 90 milliards. Or, en 1929, l'Europe a émis environ pour 87 milliards de francs en actions et obligations, c'est-à-dire qu'elle a accompli en une seule année l'effort qu'on lui demande d'accomplir en 50 ans.

L'équipement de l'Afrique par l'Europe représente donc une tâche à la hauteur de ses forces.

Cet équipement réalisé en 50 ans permettra d'apporter au mouvement commercial de l'Afrique les modifications suivantes.

L'Afrique compte 143 millions d'individus pour un commerce total de 75 milliards de francs se répartissant, approximativement, ainsi : races évoluées 43 millions d'hab., avec un commerce de 35 milliards ; races non évoluées 100 millions, avec un commerce de 40 milliards.

Le commerce des races non évoluées est celui qui est susceptible du plus grand développement et nous avons vu qu'en ce qui concerne le Maroc le coefficient d'augmentation a atteint 13,5 en 20 ans.

Nous supposerons, par mesure de prudence, que, pendant ce temps, ce coefficient, pour les races dont il s'agit, ne sera pas supérieur à 8 et pour les populations évoluées supérieur à 2. Dans ces conditions, le commerce de l'Afrique atteindra 70 milliards pour les races évoluées et 320 milliards pour les races non évoluées, soit au total 390 milliards, c'est-à-dire sensiblement la moitié du commerce de l'Europe.

Ainsi donc, pour une mise de fonds de 43 milliards, l'Europe pourrait en quelque sorte s'affranchir du reste du monde en harmonisant son économie avec celle de l'Afrique. Elle formerait un front unique devant lequel les

civilisations jaunes et l'expansionnisme industriel américain ne pourraient rien.

Au lieu de rechercher son expansion et sa vie en dispersant ses efforts à l'orient et à l'occident, l'Europe trouverait la voie de sa stabilité en concentrant ses efforts dans une expansion d'elle-même, sur un même fuseau terrestre.

Que représentent ces 43 milliards, dépensés une fois pour toutes ? Pas même la somme *annuelle* actuellement dépensée par l'Europe pour les secours à ses chômeurs : le chiffre avancé par le Comité de Coopération Européenne au Ministre du Commerce, suivant un communiqué du 16 mars 1932, atteint 50 milliards.

Or, ces 50 milliards, dépensés annuellement, provoquent un épuisement des réserves de capitaux et un amoindrissement de la fortune européenne puisqu'ils ne produisent rien ; les investir dans des travaux européens superfétatoires ou inutiles, comme l'a fait l'Allemagne pendant longtemps, conduirait l'Europe à une situation aussi angoissante que celle de nos voisins. Les investir en Afrique supprimerait le chômage de l'Europe, assurerait à l'Europe une indépendance économique définitive et un long siècle de prospérité, de calme et de paix.

L'Afrique, équipée moralement, équipée matériellement, serait alors ouverte à une immigration lente et progressive.

Cette immigration, commencée depuis longtemps, s'est portée vers les deux pôles de l'Afrique, Afrique du Nord et Afrique du Sud, et s'y développera longtemps encore.

La première zone comprend le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte. Elle comprend environ 1 700 000 Blancs. Ce chiffre est loin d'avoir atteint son maximum, surtout si on ajoute l'Abyssinie terre d'émigration possible dans cette zone. Au Maroc seul, la population immigrante est appelée au moins à doubler ; en Algérie, où la population n'est encore que de 12 hab. au km², elle est appelée à augmenter ; de même en Tunisie, en Libye, en Égypte.

Le chiffre possible de l'émigration européenne en Afrique du Nord, de l'Atlantique à la mer Rouge, peut être évalué à 2 millions d'hommes en 50 ans.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, géographiquement parlant, y compris l'Angola et le Mozambique, la popu-

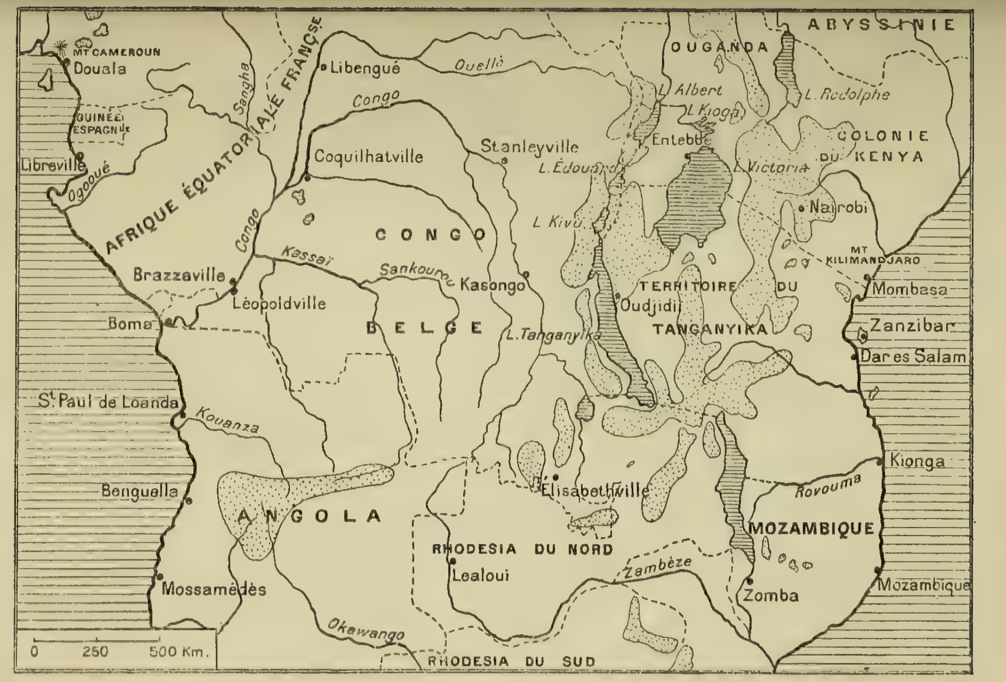


FIG. 12. — HABITABILITÉ DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE PAR LES BLANCS.

lation blanche actuelle atteint 1 815 000 hommes. Les possibilités d'émigration sont également importantes eu égard aux possibilités de mise en valeur. Toutefois, elle ne saurait dépasser 1 000 000 pendant le même temps.

Le reste du continent noir se divise en deux catégories distinctes de territoires : 1°) les terres basses et chaudes qui constituent la très grande majorité et qui ne seront jamais des terres d'immigration du Blanc, habitées par des populations noires sans cesse plus nombreuses ; elles comporteront cependant une proportion sans cesse accrue de Blancs constituant l'état-major nécessaire dont l'importance, aujourd'hui, ne dépasse pas 200 000 Blancs. Ce chiffre s'élèvera considérablement, mais, dans les conditions les meilleures, il ne saurait dépasser 1 000 000 en 50 ans ; 2°) les terres élevées où les Européens peuvent vivre et travailler.

Les travaux de M. Isaiah Bowman, directeur de l'« American Geographical Society », publiés dans *Le monde nouveau* (Paris, 1928), sont à ce sujet extrêmement instructifs. La carte de l' « habitabilité » de l'Afrique Centrale pour la race blanche, dressée par ce savant (fig. 12 et 13), montre que cette zone comporte des espaces immenses propres à la colonisation.

Il est assez difficile de procéder à la détermination d'une superficie exacte, d'autant que toutes ces terres ne sont pas également propices à la culture ou à l'élevage.

Cependant des calculs serrés donnent les superficies brutes suivantes, habitables par les Européens :

Angola	134 400 km²
Kenya	403 600 »
Tanganyika.	448 800 »
Rhodésie	159 500 »
	1 146 300 »

soit une superficie égale à plus du double de celle de l'Algérie ou de la France.

En prévoyant une population clairsemée de 10 hab. au km², ces régions peuvent donc recevoir 10 à 12 millions d'Européens.

En résumé, l'Afrique, équipée, comme il a été dit, pourra recevoir un mouvement d'émigration européenne portant

environ sur 15 à 20 millions d'individus, ce qui, à la cadence d'une émigration nette de 500 000 hommes par an, à partir de la cinquième année, peut assurer à l'Europe 30 à 50 ans de calme, de prospérité et de paix.



FIG. 13. — DENSITÉ DE LA POPULATION (RÉGION DES GRANDS LACS).
1, moins de 1,9 hab. au km². — 2, de 1,9 à 7,7. — 3, de 7,7 à 17,3. — 4, de 17,3 à 38. — 5, plus de 38.

A partir de ce moment, l'Afrique, intégrée dans l'économie de l'Europe, ne fera plus avec elle qu'un seul continent, l'Eurafrique.

CONCLUSION

Les crises qui, à intervalles imprévisibles, frappent le monde dans tous les domaines : religieux, politique, économique, sont des ruptures d'équilibre des forces sociales.

Tout l'effort de l'homme doit donc tendre vers le maintien de cet équilibre dont la fin pratique est la paix universelle dans la liberté des individus.

Nous n'entendons pas ici empiéter ni sur le domaine religieux,qui a connu des ruptures d'équilibre, ni sur le domaine politique, qui a connu toutes les guerres des régimes passés ; nous nous maintiendrons, comme nous l'avons fait au cours de cet ouvrage, sur le domaine économique.

En économie, la rupture d'équilibre revêt plusieurs formes : ou bien le producteur exagère la quantité de produits fabriqués devant un consommateur satisfait ou dépourvu de moyens d'achat ; ou bien le producteur n'a pas produit suffisamment pour répondre aux besoins du consommateur. Dans l'un et l'autre cas, il y a crise.

Le monde actuel ressent d'une façon particulièrement vive les effets de la première forme de rupture d'équilibre. La recherche des débouchés, par temps de surproduction, déclanche les échanges les plus inattendus : le fabricant de bas de soie de New York vient vendre ses produits en Europe dans les centres mêmes de production de soie ; le pétrole russe cherche à pénétrer jusque dans les raffineries américaines ; la farine canadienne refoule le produit des minoteries africaines, etc. Les plus invraisemblables échanges s'effectuent, engendrant par là même un gaspillage de force et de capital. Ils sont la preuve vivante et dynamique d'un manque d'équilibre des forces économiques.

Une économie idéale serait indubitablement celle de Pétrone : *omnia domi nascuntur*, « c'est à la maison que tout doit être fait » ; elle fut la raison de l'équilibre social des

civilisations antiques dont les ruptures furent déclanchées le plus souvent par des contingences d'ordre religieux, politique ou dynastique, rarement d'ordre économique. L'industrie familiale a été une forme d'équilibre social dans tous les temps. L'industrie massive moderne, par la concentration des individus à l'usine et la production dévergondée, connaît des ruptures d'équilibre qui sont la tare et la caractéristique de la civilisation capitaliste. C'est pour avoir, un instant, dédaigné la sage formule des fabrications ménagères, que la bourgeoisie française a connu, après la guerre, une rupture d'équilibre domestique, qui a engendré la crise économique que l'on sait. Puis, reprenant, quelques années après, la sage pratique de méthodes, fruit du labeur des générations passées, la bourgeoisie française a su se replier sur elle-même pour offrir moins de prise aux sollicitations du vendeur international. C'est la renaissance tacite de cette vie intérieure qui a permis, en France, au milieu de l'instabilité mondiale, la reconstitution et le maintien relatifs d'un équilibre économique.

Cette formule, qui a fait la fortune, et la stabilité plus grande de la France au milieu de la tourmente qui secoue le monde (1931-1932), peut être demain applicable à l'Europe. Et déjà apparaît pour elle une politique de son économie : s'assurer, afin de vivre le plus possible sur elle-même, et dans le cadre de sa « maison », la gamme complète des productions universelles nécessaires à ses industries particulières.

Mais les contingences de la vie moderne poussent l'Européen à agrandir sa « maison » où il est à l'étroit.

Vers quelle région dirigera-t-il ses regards, ses efforts, ses enfants, ses capitaux, pour procéder à cet agrandissement ?

Tel est le problème.

Le destin de l'Europe est fait d'éternelle mesure.

L'Amérique, enfant prodigue d'une Europe restée elle-même, apparaît, — réserve faite de la crise présente, — comme un peuple de riches, sans âme, mais repu de satisfactions matérielles : c'est la Terre Promise, c'est le Ciel d'Israël, c'est le Bonheur du jour, sans lendemain et sans « au delà ». L'homme qui, naguère, avait asservi la matière à ses desseins, est aujourd'hui l'esclave asservi du Dieu-Machine ; il n'est plus qu'un moyen au service d'un ratio-

nalisme intégral. Dans tout Américain, il y a un disciple de Ford, si bien que, là-bas, est née et se développe une civilisation en opposition constante avec la nôtre dont cependant elle est née. L'Amérique, dans le domaine économique, a peut-être eu tort de s'écarter de la doctrine de Monroë qui fit un jour sa force.

L'Asie, mère incontestée du mysticisme de nos âmes et des religions, éternellement inquiète de « l'au-delà », toujours dédaigneuse des biens de la Terre, apparaît comme un peuple de misérables en guenilles où l'homme, prisonnier de son imagination, est une fin en soi. Dans tout Asiatique, il y a un émule de Gandhi, si bien que, là-bas, se perpétue une civilisation millénaire, nourricière éternelle de la nôtre qui en est issue.

Entre les deux conceptions extrêmes, entre l'homme, moyen d'action, et l'homme, fin en soi, il y a une juste mesure faite de l'union de la raison, animatrice de l'Américain, et de l'imagination, animatrice de l'Asiatique, union qui engendre le bon sens, apanage de l'homme d'Europe.

Également distante des civilisations américaine et asiatique, l'Europe ne peut trouver sa voie ni vers l'Orient qui ne veut plus la connaître, ni vers l'Amérique qui voudrait l'asservir à son rationalisme matériel.

A l'Est, le péril d'une race en surnombre, le péril jaune, dont fait partie le bolchevisme, mystique nouvelle d'Asiatiques imprégnés d'un rationalisme mal assimilé qui n'a fait qu'exacerber l'inquiétude éternelle de l'âme orientale ; à l'Ouest, le péril matériel d'une industrie démesurée, engendrant une production excessive qui risque d'écraser nos industries conçues à notre mesure.

Entre les mâchoires de cet étau qui la menace, l'Europe doit se ressaisir, en finir avec les conflits intérieurs qui la diminuent et menaceraient de l'épuiser devant un danger commun. Le salut de l'Europe est vers l'aménagement concerté d'espaces libres où ne puissent naître ni conflits de frontières, ni guerres de races, ni choc de civilisations : l'Afrique, où le péril noir n'existe pas, où pour la plupart les races éparses et inconsistantes n'ont à défendre ni patrie, ni civilisation, mais, au contraire, ont tout à attendre de l'Europe, constitue par excellence son meilleur champ

d'expansion, en même temps qu'une terre de paix et de rajeunissement.

Terre de paix, parce que, à une Europe surabondamment peuplée, il faut plus d'air et plus d'espace pour éviter la guerre, et que l'Afrique est le seul continent qui puisse offrir asile aux hommes et aux produits d'Europe en surnombre, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

Terre de rajeunissement, parce que la race blanche d'Europe menace de s'abâtardir dans le chômage, la paresse et la misère, tandis que l'outillage de l'Afrique peut procurer aux usines européennes une nouvelle activité régénératrice, tandis que la mise en valeur du continent noir peut occuper les meilleurs et les plus forts de l'Europe.

Dans le domaine de la matière, même conclusion. Et, en effet, la vie économique est faite d'échanges dont la source réside essentiellement dans les produits agricoles. Ces échanges ne se justifient que pour des produits différents ou complémentaires : point n'est besoin à l'Europe d'échanger ses blés danubiens contre ceux du Canada ; point n'est besoin aux États-Unis d'échanger leurs cotons de la Louisiane contre ceux du Soudan ; point n'est besoin à l'Australie d'échanger sa laine et ses viandes contre celles de l'Afrique du Sud, non plus qu'aux Indes Néerlandaises d'échanger leur caoutchouc contre celui de l'Afrique équatoriale.

En d'autres termes, la variété des produits agricoles mondiaux ne s'échelonne pas sur un cercle, mais bien sur un méridien ; les échanges de produits agricoles d'une même latitude sont une erreur ; les échanges « latitudinaux» sont un non-sens.

Dans ces conditions, l'Europe n'a rien à attendre d'échanges de produits agricoles ni avec l'Amérique du Nord, ni avec l'Asie, continents placés l'un et l'autre, comme elle, dans l'hémisphère Nord. Et, quant à la gamme des produits tropicaux, l'Europe les possède tous sur le continent noir placé dans sa dépendance absolue. Le rythme des échanges suivant une même longitude se conçoit donc comme opportun et logique, d'autant plus que l'Afrique, s'étendant également au Nord et au Sud de l'équateur, peut permettre un rythme « bi-annuel » de ces échanges. En définitive, les



Fig. 14. — Le fuseau économique « Eurafrique ».

échanges agricoles « longitudinaux » apparaissent comme la loi fatale de la vie humaine. Le continent noir s'incorpore ainsi au continent blanc ; le continent « eurafricain » forme un cycle universel : c'est le fuseau terrestre dont l'économie se suffit à elle-même. Bien plus, l'Europe industrielle aura dans l'Afrique son meilleur acheteur en objets fabriqués et son meilleur fournisseur en matières premières (fig. 14).

Qu'est-ce à dire des richesses du sous-sol ?

L'hégémonie anglaise par le charbon n'est plus. Les charbons polonais, allemands, belges, africains, américains, asiatiques couvrent les besoins du monde. Le charbon, d'ailleurs, est battu par le pétrole dont de nouvelles sources jaillissent en tous les points du globe, tandis que la houille blanche supplante l'un et l'autre.

L'Amérique n'a plus l'hégémonie du cuivre ; l'Afrique la devance ; demain ce sera le tour de l'Asie. L'œil du prospecteur découvre partout de nouveaux gisements ; la science s'empare des plus pauvres et les soumet à ses fins, réalisant ainsi, à la surface du globe, une plus juste répartition des richesses minières qui, jusqu'à ce jour, apparaissaient comme l'apanage de quelques privilégiés. L'équilibre des forces naturelles se fait lentement par l'asservissement continu de la matière au caprice de l'homme. Il s'établit, partout, sous toutes les latitudes et sous toutes les longitudes. Seul, l'équilibre agricole, soumis aux contingences du lieu et du moment, continuera d'obéir à la loi des échanges.

L'homme d'Europe, fort de ses propres richesses minérales et de celles de l'Afrique à peine connues, fort de la gamme universelle des richesses agricoles qui s'étendent du cap Nord au cap de Bonne-Espérance, pourra, à l'intérieur de sa maison élargie, vivre sur lui-même, à un rythme de vie fait de calme, de sérénité et de mesure, restant ainsi sous la dépendance de sa loi éternelle.

TABLE DES CARTES ET GRAPHIQUES

TABLE DES MATIÈRES

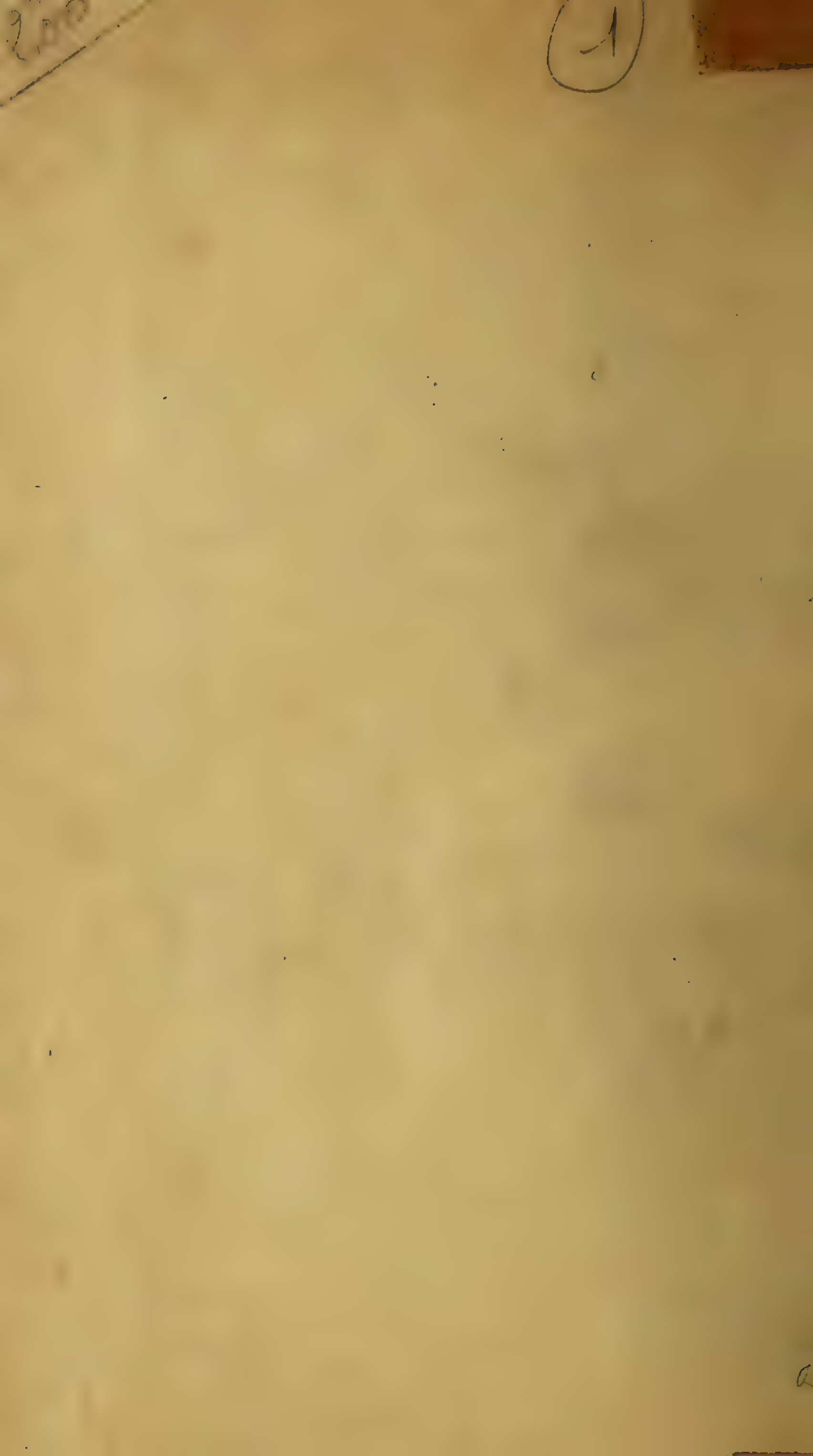
CHAPITRE III

L'AFRIQUE DANS L'ÉCONOMIE MODERNE

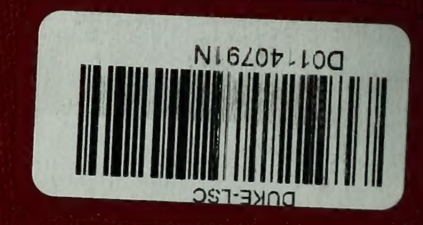
CHAPITRE IV

LA MISE EN VALEUR DE L'AFRIQUE, CHAMP D'EXPANSION DE L'EUROPE

Établissements André BROLLIARD, St-Dizier — 1933


1




D01140791N
DUKE-LSC